



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

3580

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

XTM
M...

Memo

Dec-1725

* J M

MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE 1725.

I. VOLUME.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
| GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
| NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
| descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M D C C. XXV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujourns pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. scls.

Le secours du Dieu des pavots.

Sommeil, toi qui suspend les plus cruelles
peines,

Sois touché des maux que je sens !

Pour éteindre l'ardeur qui coule dans mes
veines,

Sommeil, sur mes yeux languissans,

Viens verser tes pavots les plus assoupissans...

Délivre-moi des fers d'une beauté cruelle,

Bannis pour jamais de mon cœur,

Les desirs qu'il forma pour elle ;

Délivre-moi des fers d'une beauté cruelle ;

Où peins la moi du moins sensible à mon ar-
deur.

D'une tranquillité profonde,

Déjà Licas sent les douceurs,

Morphée approche, & ses douces vapeurs,

Lui préparent un sort le plus heureux du
monde.

Le tendre murmure de l'onde,

S'unit au souffle des Zephires;

Tout l'invite au repos au gré de ses desirs.

Le sommeil est favorable,

Plus qu'on ne croit aux amans,

Il donne d'heureux momens

Pour

DECEMBRE 1725. 2763

Pour jouir d'un objet aimable :

Si trop de rigueur les accable,

Il sçait charmer leurs tourmens,

Le sommeil est favorable,

Plus qu'on ne croit aux amans.

J'apperçois Licas qui repose

Dans les bras du sommeil, un songe gracieux

Change les maux qu'amour lui cause,

En des plaisirs dignes des Dieux.

Il croit voir la beauté qui captive son ame,

Sensible à ses tendres soupirs,

Elle fuit, il la presse, à ses ardens desirs.

Elle succombe enfin, & couronne sa flâme.

Jeunes Courtisans de Cythere,

Qui comptez qu'un objet severe

Vous doit céder avec facilité ;

Heureux, si pour vous satisfaire,

D'un doux sommeil la flateuse chimere,

Vous tient lieu de la verité..... fin.

Par un audacieux mensonge,

Tel nous vient vanter ses faveurs,

Qui sans l'heureux secours d'un songe,

N'éprouveroit que des rigueurs.

Jeunes, &c.

1. vol.

A iij

NO J.



NOUVELLE PROMULGATION
 faite la première année du règne de
 l'Empereur Yon Tchîn, par laquelle
 Sa Majesté a la bonté d'ordonner, en-
 tre autres choses, qu'on pardonne aux
 criminels.

J'ai reçu du Ciel ma destinée à l'Empire.

L'EMPEREUR YON TCHIN MANDE,
 ET DIT.

MA famille Imperiale a été assistée
 du Ciel, à commencer depuis mes
 saints & divins ancêtres jusqu'à présent.
 L'Empereur mon ayeul, surnommé l'Il-
 lustre, par sa force a fondé nôtre Mo-
 narchie en la Chine.

Le feu Empereur mon pere a gouver-
 né cet Empire 61. ans. Sa vertu a fleuri,
 son merite a été éminent, il a été admi-
 rable dans la science de la Robe & de
 l'Epée; il a tenu la terre & la mer en
 paix; son règne a été de longue durée.
 Lorsque nous y pensions le moins il a
 quitté les Mandarins & le peuple, il est
 monté au Ciel porté sur un Char traîné
 par le Dragon, après m'avoir lui-même

1. vol.

remis

DECEMBRE 1725. 2765

remis son divin pouvoir pour gouverner l'Empire.

Je suis le fils de la Dame TE, Reine du feu Empereur mon pere. Le second fils de l'Empereur étant encore tout jeune, fut établi successeur de l'Empire; l'Empereur l'aimoit extrêmement, il ne pouvoit se separer de lui. Après avoir eu la bonté de le declarer son successeur, il l'aima encore plus qu'auparavant, mais cela n'a pas eu une bonne issue; car à l'âge de virilité l'esprit lui tourna malheureusement. L'Empereur mon pere pensant qu'il seroit difficile que ce second fils pût supporter l'importante charge de sacrifier au Ciel, à la terre, & aux ancêtres, il n'a pû s'empêcher de le desheriter une seconde fois, après avoir attendu environ dix années. Ses grandes infirmités continuerent comme auparavant, & il n'a jamais pû se rétablir; c'est pour cela que l'Empereur mon pere au jour de sa mort m'ordonna de continuer de gouverner la Monarchie de nos ancêtres, me chargeant de l'Empire. Mes freres aînez, cadets & neveux sont en très-grand nombre; mais mon dessein est que nous ne soyons qu'un, que nous soyons très-amis, & qu'il n'y ait rien de defectueux dans nôtre union, que le bonheur de la paix nous soit commun, & que

1. vol.

A iij

nôtre

nôtre gouvernement soit toujours fondé sur la pierre ferme.

CONFUCIUS dit, pendant trois ans il ne faut rien changer à la maniere de gouverner de son pere. L'Empereur son pere depuis le commencement de son regne jusques à present peut servir de modele à tous les siecles à venir par ses beaux Reglemens, & par ses admirables actions. Je suis obligé de me conformer toujours à la maniere de gouverner. Je n'oserois pas y faire le moindre changement. Pourquoi se contenter de ne rien changer à la methode de son pere seulement pendant trois ans ? Ce grand Empereur connoissoit veritablement les gens, & sçavoit de quoi chacun étoit capable, il étoit très-clair-voyant, & d'une grande fermeté.

Pour moi je souhaite ardemment que vous tous grands Mandarins de la Cour, tant ceux du dedans du Palais, que ceux du dehors, m'assistiez, afin que nous nous éclairions mutuellement; vous devez travailler pour moi de tout vôtre cœur, de toutes vos forces, & en toute verité; vous m'honorerez par vos vertus, & par là j'augmenterai mes bienfaits envers vous anciens Officiers de la Couronne, & je remplirai mes devoirs envers mon pere: si au contraire vous ne gardez pas les obligations des Mandarins, vous vio-

I. vol.

lerez

lerez vous mêmes les loix de l'Empire , vous mépriserez les bienfaits de l'Empereur mon pere , qui vous avoit choisi & élevé chacun de vous dans sa Charge , vous mépriserez aussi le juste amour que j'ai pour vous mes grands Ministres.

Les Officiers des Tribunaux des PE KING & NAN KING , & ceux de chaque Province doivent aussi marcher dans la verité , être purs & équitables , ne pas renvoyer les affaires aux Mandarins supérieurs , en negligant eux-mêmes leur devoir. O ! vous , peuples de l'Empire , vous avez reçu pendant long-temps les bienfaits de mon pere. Quand vous n'avez pas eu dequoi payer le tribut , il vous l'a remis. Dans les temps de famine il vous a nourris , & cela pendant long-temps ; il vous a exhorté à la vertu , & vous a détourné du vice , en récompensant le bien , & en punissant le mal. Lorsque quelqu'un avoit violé les loix , on lui faisoit son procès , qui étoit rapporté à l'Empereur mon pere. Il l'examinoit avec soin , & quand il y avoit le moindre jour à sauver la vie au criminel , il lui faisoit misericorde.

Quiconque est de mon peuple , doit honorer ses parens , porter respect à ses Supérieurs ; craignez le peché & le châ-
 timent , par là le peuple & moi imite-

rons l'Empereur mon pere, qui, comme le Ciel, vouloit la vie & non la mort des hommes.

Presentement, parce que les Princes, les Seigneurs, & les premiers Officiers de la Couronne, & les autres, tant de Robe que d'Epée, disent tous qu'il n'est pas permis de laisser long-temps le Trône de l'Empire vuide, & qu'il faut établir au plutôt un Saërificateur des Temples, des ancêtres, du Ciel & de la Terre, étant venus trois fois réiterer leurs instances & leurs Prieres, je suis forcé d'y consentir, si bien que je suis contraint d'étouffer ma grande douleur, & d'arrêter mes gemissemens sur la mort de mon pere.

Le 20. jour * de la 11. Lune je declarai respectueusement au Ciel, à la Terre, à mes ancêtres, au Dieu tuteur du Pays qui préside à toutes les generations, & au Dieu des grains que j'allois prendre possession du Trône Imperial. Ainsi cette année appelée KOUKI MAO est la premiere année de mon regne, mon unique but est de suivre l'exemple & les intentions de l'Empereur mon prédecesseur pour bien remplir mon devoir, desirant ardemment d'affermir pour long-temps cet Empire.

* C'est le 27. Decembre 1722.

I. vol.

Je

DECEMBRE 1725. 2769

Je manifeste à present mes nouvelles loix qui sont faites pour porter mes peuples au bien, mon dessein est de surpasser en bienfaits le regne précédent. Je vais donc marquer ce que j'ai réglé & statué selon le devoir d'un Empereur.

I. Je récompense tous ceux de ma Cour depuis les Princes jusques aux Mandarins du neuvième Ordre.

II. Je récompense ceux qui sont hors de la Cour depuis les Princes jusqu'aux Ducs.

III. Je récompense les filles & les petites-filles de l'Empereur, tant celles de la Cour que celles du dehors.

IV. Quant aux Mandarins, soit Tartares, soit Chinois, tant ceux de la Cour que ceux du dehors; pour ceux du premier Ordre je récompense leurs parens défunts à remonter jusqu'à la troisième generation d'une patente de la même dignité que possèdent leurs fils, ceux du 2. & du 3. Ordre, je récompense de même leurs parens défunts à remonter jusqu'à la seconde generation. Pour les Mandarins du 4. 5. 6. & 7. Ordre, je récompense de même leur pere & leur mere. Ceux du 8. & 9. Ordre, je récompense leur personne par des lettres honoraires.

V. Excepté les Tartares des cinq ba-

1. vol.

A vj

nieres

nieres du Palais, & ceux qui leur appartiennent, que je ne récompense pas, je récompense tous ceux des huit banieres du dehors du Palais, tous les Fusilliers, Canoniers, tous les gens de pied & de cheval, tant Tartares Orientaux, Occidentaux, que Chinois, leur accordant à chacun gratuitement la paye d'un mois.

VI. Quant à ceux qui ont été à la dernière guerre contre les Indoustans, soit des huit banieres, tant Tartares Orientaux, Occidentaux, que Chinois, soit des six banieres Chinoises, tant soldats Chinois que Tartares Occidentaux, qui pour acquérir le merite du service ont été d'eux-mêmes à cette guerre; ayant compassion d'eux, je leur remets le fond & l'usure de l'argent qu'ils ont empruntez au Trésor Imperial.

VII. Quant aux soldats des huit banieres, & à leurs Mandarins, qui autrefois ont été à l'armée, & qui faute seulement d'un degré de service ne peuvent obtenir le Mandarinat, étant cependant tous gens qui ont merité, en exposant leur vie, on doit en avoir compassion. Je les remets donc au Tribunal des armes, pour qu'il examine ceux qui ne manquent que d'un degré de merite pour obtenir le Mandarinat, & j'ordonne qu'on m'en avertisse, de même pour les soldats &

Mandarins des six banieres Chinoises qui sont dans le même cas des précédens. J'ordonne qu'on en fasse l'examen, & qu'on m'en donne avis.

VIII. Pour tous ceux qui ont été à l'armée, & qui ont combattu pour repousser l'Indoustan, j'ordonne qu'on marque distinctement leurs belles actions, & qu'on m'en instruisse.

IX. Quant à ceux qui ont été anciennement à la guerre, qui sont devenus vieux, & ne font plus la fonction de soldats, n'ayant plus la paye, & manquant d'entretien, on doit avoir compassion d'eux, si leurs fils ou petits-fils ont une paye de soldats, je l'approuve; si au contraire leurs fils & petits-fils n'ont pas cette paye, on examine comment on pourra pourvoir à leur entretien, & leur donner une paye, & qu'on m'en donne avis.

X. Pour les Criminels, soit grands, petits Mandarins, soit soldats, gens du peuple, & autres, je leur pardonne, excepté le crime de revolte, celui des petits-fils qui ont tué leurs ayeuls, des fils qui ont tué leurs peres & meres, & l'inceste, le crime des femmes, ou des concubines qui ont tué ou accusé leurs maris, des esclaves qui ont tué leurs Maîtres, de ceux qui ont tué une famille

2772 MERCURE DE FRANCE.

de trois personnes , de ceux qui éventrent les femmes enceintes pour avoir leur fruit , & en faire des sortilèges ; des meurtriers par fraude , par haine ; excepté aussi le poison lent , les malefices , le poison violent qui tuë d'abord , les brigandages , les auteurs des revoltes , ces méchancetez , & autres semblables , sont des crimes qui meritent véritablement la mort , & que je ne pardonne pas.

Je ne pardonne pas non plus aux traîtres qui donnent des avis aux ennemis , contre le bien de la patrie ; pour les autres moindres crimes commis depuis le commencement du regne de mon pere , qui a duré soixante & un an , jusqu'au 2. jour de la 11. Lune que j'ai pris possession de l'Empire , soit connus , soit cachez , soit qu'on en ait porté sentence ou non , je les pardonne tous ; s'il se trouve quelqu'un qui en accuse un autre , pour les crimes qu'on vient de pardonner , l'accusateur subira la peine de l'accusé.

XI. Quant aux Sacrifices des cinq principales Montagnes , des quatre principaux Fleuves & autres , pour lesquels on doit envoyer des Mandarins pour présider ausdits Sacrifices , qu'on garde les anciennes coûtumes.

I. vol.

XII.

DECEMBRE 1725. 2773

XII. Pour les Mandarins de robe qui sont à la Cour, depuis le 4. rang jusqu'au premier, ceux qui sont hors la Cour depuis le 3. jusqu'au premier rang, pour les Mandarins d'armes du premier & du second rang, tant ceux de la Cour que ceux du dehors, que chacun d'eux envoie un de ses fils au College Imperial pour y étudier.

XIII. A l'égard des Soldats Tartares Orientaux, qui à cause des blessures reçues dans les combats, ne peuvent plus servir, & des Vieillards qui ne peuvent plus travailler, j'ordonne qu'ils soient tous récompensez.

XIV. Quant au nombre déjà fixé des Licentiez, qui doivent recevoir le Doctorat, j'ordonne que le Tribunal des Lettres attende le temps de l'examen, ^a & qu'alors il vienne demander mes ordres pour en augmenter le nombre.

Pour l'examen ^b des Bacheliers à la Licence, qui se fait hors de la Cour, je veux que dans les grandes Provinces on augmente le nombre des Licentiez jusqu'à trente, dans les moyennes jus-

^a Cet examen se fait seulement à la Cour pour tous les Licentiez de l'Empire.

^b Cet examen se fait dans chaque Metropole ou Capitale.

I. vol.

qu'à

2774 MERCURE DE FRANCE.

qu'à vingt , & jusqu'à dix dans les petites.

XV. Pour les Bacheliers ^a des deux Cours , & de chaque Province , il n'importe pas qu'ils soient de l'Ecole des Villes du premier , du second , du troisième ordre , ou des Villes des Exilez. A chaque Ecole , au lieu d'un KON SEN on en établira deux.

XVI. Dans chaque Province , au nombre fixé des Lettrez qui deviennent Bacheliers , qu'on en ajoute aux grandes Ecoles jusqu'à sept , aux Ecoles moyennes jusqu'à cinq , & aux petites Ecoles jusqu'à trois. Ce bienfait est accordé une fois seulement à la première année du regne de YON TCHIN , après quoi on suivra l'ancien usage.

XVII. Je pardonne à tous Mandarins de robe ou d'épée , qui sont prévenus en justice , & sur le délit desquels on n'a pas encore porté de sentence , même à ceux qu'on avoit privé de leurs appointemens à cause de leurs fautes. Pour les Mandarins de la Cour , qui ont été destituez de leurs Charges , à cause de leurs maladies ou de leur grand âge , je

^a Titre de Lettres entre le Bachelariat & la Licence.

L. vol.

leur

DECEMBRE 1725. 2775

leur permets de reprendre leurs Charges.

XVIII. Que dans chaque Ville du premier, du second, & du troisieme ordre, & dans les lieux des Exilez, on distingue, & on fasse connoître les gens de bien, pour leur donner le bonnet & l'habit de Mandarin du sixieme ordre, afin d'honorer leur personne, en attendant qu'il y ait des ordres pour les employer. Qu'on s'applique donc de toutes ses forces à choisir de veritables sujets; je ne veux pas que ce choix soit fait à l'aventure, & sans discernement.

XIX. Le labourage étant le principal soutien de l'Empire, j'ordonne que dans chaque Ville, dans les lieux des Exilez, & par tout où il peut y avoir des Laboureurs, on les encourage à travailler, que les Mandarins des lieux les récompensent pour exciter entr'eux l'amour du travail.

XX. Pour les Provinces où le peuple n'a pas achevé de payer le tribut, j'ordonne au Tribunal, qui a soin du Thresor Royal, d'examiner cette affaire pour m'en rendre compte; & à l'égard de ceux qui doivent il y a long-temps, qu'ils ne soient pas molestez, mais qu'on attende mes ordres là-dessus.

XXI. Pour ceux qui sont indirecte-
i. vol. ment

2776 MERCURE DE FARNCE.

ment criminels , & qui pour leurs propres fautes , ou celles de leur famille , ont été faits Esclaves des * KY HIA , j'ordonne qu'on en fasse l'examen de leurs délits , & qu'on m'en rende compte , afin de pardonner , s'il y a lieu , à toute la famille du criminel.

XXII. Ces dernières années les Soldats & les Exilez , qui ont porté les dépêches publiques , ont beaucoup souffert , j'ordonne aux TSON TOU & aux Vicerois des Provinces d'en avoir bien soin.

XXIII. Pour les Vieillards , de tout temps on a eu des égards pour eux , soit Tartares , soit Chinois , depuis 80. ans & au-dessus , excepté les Esclaves , j'ordonne que les Tribunaux examinent soigneusement quel titre de Mandarin on doit leur donner , & qu'on m'en rende compte.

XXIV. Quant aux Mandarins des six Banieres , parmi lesquels il y en a qui n'ont pas de quoi s'entretenir , j'ordonne que les Tribunaux mandent aux Mandarins des lieux , aux TSON TOU , & aux Vicerois , d'examiner s'ils sont véritable-

* Les KY HIA sont des Chinois qui sont soumis aux Tartares , & qui sont Esclaves de l'Empereur.

I. vol.

ment

ment Mandarins de mérite , & qu'on eſſaye comment on pourra leur faire du bien , ſur quoi les Tribunaux m'en donneront leur avis.

XXV. Pour les Mandarins des peuples non Chinois , mais ſoumis à l'Empire , ils ont toujours mérité , & ils n'ont pas encore reçu de récompense , j'ordonne que chaque Tſon tou & Viceroi examine quels ſont ceux qui ſont Mandarins de ces peuples ſoumis , & qui ont du mérite , pour m'en donner avis , afin de les récompenser ſelon leur mérite.

XXVI. Il y a des peuples ſur les montagnes & dans les Iſles de la mer , qui habitent des lieux forts d'aſſiette , qui ſe ſont ſouſtraits à nôtre domination , ſ'ils veulent venir ſe ſoumettre tous , je leur pardonne le paſſé , & je les élèverai aux dignitez , ou je leur donnerai d'autres récompenses ſelon l'ancien uſage.

XXVII. A l'égard des voleurs de chaque lieu particulier , ſ'ils ſont devenus voleurs , ou à cauſe de la famine , n'ayant pas de quoi manger , ou à cauſe du froid , n'ayant pas d'habits pour ſe vêtir , ce qui les met hors d'état de ſubiſter , ou ſ'ils y ont été contraints par l'avarice , & par les vexations des Mandarins , ils ſont véritablement dignes de compaſſion. S'ils

1. vol.

veulent

2778 MERCURE DE FRANCE.

veulent changer de vie, & venir d'eux-mêmes se soumettre, je promets de leur pardonner.

XXVIII. On doit par tout rechercher ceux qui retiennent le bien d'autrui injustement, en examinant les biens qui leur restent; & s'il se trouve qu'ils ne soient plus en état de pouvoir restituer, je leur pardonne à tous. Je ne veux pas même qu'on recherche leurs parens, ou ceux de leur famille là-dessus.

XXIX. Si les Mandarins des deux Cours & des Provinces, en portant le tribut aux Tresoriers, ont été volez en chemin, ou dans les Hôtelleries, & si on les recherche là-dessus, je veux bien leur pardonner, & leur remettre le tout.

XXX. Je permets aux Soldats, & à tous ceux du peuple qui sont âgés de 70. ans & au-dessus, d'avoir un homme chacun pour les servir; cet homme sera dispensé des travaux publics; les Mandarins ne pourront pas l'employer autre part, ni le prendre à leur service. Pour ceux qui ont depuis 80. jusqu'à 90. ans. je veux qu'il leur soit donné une pièce de saya saya, une livre de coron, un pic de ris, & 10 liv. de cochon; & à ceux qui ont passé l'âge de 90. le

1. vol

double

DECEMBRE. 1725. 2779

double de ce que je viens de regler.

Quand je considere les grandes Actions de l'Empereur mon pere , je ne scaurois jamais les oublier ; je pense jour & nuit à marcher sur ses traces ; ses bienfaits sont en si grand nombre , & sont répandus depuis long-temps dans tout l'Empire. Vous tous mes parens , Mandarins de robe, Mandarins d'armes de mon Royaume , montrez-vous gens de probité ; que chacun de vous me fasse connoître sa vertu, afin que je me serve de lui pour continuer, sans interruption , les beaux faits de mes Ancêtres , pour perpetuer à jamais le bonheur de la paix.

J'ordonne qu'on publie cet Edit dans tout l'Empire , pour que tout le monde en soit informé.



A M. DE LA VISCLEDE.

EPI TRE,

Au sujet des Prix de l'Académie Française qu'il a nouvellement remportez.

Despoir éternel de tes nombreux Ri-
vaux ,
I. vol

Quoi

Quoi ! la Victoire, encore une double Vic-
toire !

Quoi ! nos efforts & nos travaux
Seront donc pour jamais asservis à ta gloire !

Poète cheri d'Apollon,

Orateur, qu'inspira la sage Polymnie,
L'un & l'autre decerne à ton divingenie

Les honneurs du sacré Vallon.

Tout couvert de lauriers cueillis sur le Par-
nasse,

Tu les dois, fier vainqueur, à ton heureuse
audace.

Triomphe. Je le veux. Moins jaloux qu'é-
tonné,

Je respecte un Rival tant de fois couronné,
Mais si le Pinde enfin t'honore avec justice,

Jouis de cette gloire, & n'entre plus en lice

Citoyen né du Parnasse François :

Desormais nos combats, nos liriques ex-
ploits

Ne te feront aucun ombrage.

Trop seur de vaincre & de nous effacer !

Sois plutôt notre Juge en cet Areopage ;

Où tes rares talens auront sçu te placer.

Déjà je t'y contemple, & ma Muse char-
mée,

I. vol.

Quoique

DECEMBRE. 1725. 2781

Quoique deux fois vaincüe , & deux fois de-
farmée ,

De chanter tes succès se fait un doux
plaisir.

Deux fois , au gré de son desir ,

Ombre soumise , ombre fidele ,

Elle a de près suivi tes pas.

Ah ! si vers le haut rang , où la Gloire t'ap-
pelle ,

Elle pouvoit un jour mais non. Ne ris-
quons pas

Un temeraire parallele ,

Bannirai-je pourtant l'espoir

D'égaler celui qui m'efface ?

S'il eut ainsi jugé des Heros du Parnasse ,

Avant lui parvenus au rang qu'il doit avoir ,

L'eut-on vû , jeune encor , si-bien suivre leur
trace ?

L'eut-on vû s'en faire un devoir ?

Une admiration sterile & peu louïable

Au premier pas l'eut arrêté.

La Visclède n'eut point noblement imité.

Ce qu'en eux l'Univers trouvoit d'imitable.

*De Vaugency , Chanoine de l'Eglise de
Châlons en Champagne.*

L'Authéur de cette Epitre a fait deux

1. vol.

Odes

Odes, qui sont entrées en concurrence des deux derniers Prix proposez par l'Académie Française, & qu'elle a fait imprimer dans les Recueils.

RE'JOUISSANCES faites à Rome, au sujet du Mariage du Roi. Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville le 10. Octobre 1725.

LA Fête que le Cardinal de Polignac, chargé des Affaires du Roi en cette Cour, donna à l'occasion du Mariage de S. M. commença le 24. du mois dernier à l'entrée de la nuit, par une décharge de cent boîtes disposées dans la Place de l'Apollinaire, où est le Palais de ce Cardinal. Elle étoit illuminée par un grand nombre de pots à feu, par des lampions à toutes les fenêtres des maisons, & par des flambeaux de cire blanche à toutes les façades, & au milieu on avoit élevé un Fort à quatre bastions, au haut duquel s'élevoit un grand bassin, d'où couloient cinq fontaines de vin.

Les Tambours & les Trompettes succederent aux boîtes, & toute la Ville vint voir l'illumination. Il y eut le même soir une magnifique à l'Eglise

I. vol.

Natio.

DECEMBRE 1725. 2783

Nationale de S. Louïs, & de très-belles à celle de la Trinité du Mont, de S. Antoine, de S. Yves, de S. Claude, de S. Denis, de N. D. des Miracles, même au Convent du S. Esprit, dont les Religieuses sont Italiennes, mais sous la protection du Roi. Les Palais des Cardinaux, Ottoboni, Gualterio, & Cienfuegos, l'Académie de France pour la Peinture & Sculpture, & le plus grand nombre des Palais & des autres maisons de la Ville furent aussi illuminez.

Le 25. au matin le Cardinal de Polignac, accompagné d'un grand nombre de Prelats, alla en grande ceremonie à l'Eglise de S. Louïs, où les Cardinaux Ottoboni & Gualterio se rendirent, ainsi que les principaux Seigneurs de cette Ville. La façade de cette Eglise étoit tapissée de damas cramoisy, & le dedans, depuis la voute jusqu'au bas des Pilastres, de brocard d'or & de velours, enrichi de galons, de frangēs d'or & de festons, qui ornoient les Arcades sous lesquelles on avoit placé des lustres de cristal. L'Evêque d'Eleuteropolis celebra la Messe, qui fut chantée par une excellente Musique, de même que le *Te Deum*, pendant lequel on tira une grande quantité de boîtes. Les fontaines de vin continuerent à couler ce jour-là. Le soir les illuminations recommence-

I. vol.

B rent

2784 MERCURE DE FRANCE.
rent, & il y eut une *Cantate* chez le Cardinal de Polignac, qui fut très-bien exécutée.

La cour de son Palais tapissée d'étoffes d'or, de damas cramoisi, & de festons, representoit un Salon richement meublé, & l'illumination en rehaussoit l'éclat. La galerie du Palais, en face de laquelle on avoit dressé un Theatre pour la Musique, étoit occupée par les Cardinaux, qui s'y trouverent au nombre de 19. par l'Ambassadeur de Venise, par les Princes Romains, les Prélats & les Gentilshommes du premier ordre; par les Princesses & les autres Dames de cette Ville, & par un grand nombre d'Etrangers de considération, & les autres personnes qui n'avoient pû être placées dans la galerie, le furent sur des bancs rangez des deux côtez du Theatre. On distribua une grande quantité de rafraichissemens; & après la *Cantate* on servit une collation très-magnifique de confitures, & de fruits glacez. Cette *Cantate*, dont les paroles sont d'*Ignazio de Bonis*, de l'Académie des Arcadiens, & la Musique de *Francesco Gasparini*, tous deux Auteurs renommés, parut à tous les connoisseurs parfaitement belle; & d'une execution admirable. On l'a faite imprimer ici; & je vous en envoie un Exemple. Il y a parmi les vignettes,

DECEMBRE 1725. 2785

qui sont très-bien gravées, & qui ont rapport à ce grand sujet, plusieurs emblèmes & devises que vous goûterez sans doute : celle-ci entre les autres. Le Globe terrestre qu'éclaire un Soleil levant, avec ces mots, *JAM MAGNUS, SED QUANTUS ERIT.*

Cette Fête devoit être terminée par un feu d'artifice, qui avoit été préparé dans la Place Navonne pour le 26. mais la pluye continuelle obligea de le remettre au 4. de ce mois. Le Cardinal de Polignac fit une nouvelle invitation, il ne vint que douze Cardinaux, les autres étant déjà partis pour la campagne, mais tout le reste de la Cour & tout ce que Rome a de distingué accourut en foule. Le Cardinal Ottoboni avoit prêté au Cardinal de Polignac, pour recevoir la Compagnie, le Palais Ormani, situé vis-à-vis le feu.

Comme la Place de l'Apollinaire s'unit à la Place Navonne, S. E. avoit choisi ce vaste lieu pour y élever la machine du feu d'artifice. Avant que de le tirer, on eut soin d'illuminer pour la troisième fois toutes les fenêtres des maisons des deux Places, & des rues qui y aboutissent. Il y avoit des éclaffauts par tout, & on voyoit du monde jusques sur les toits.

I. vol.

B ij Des-

Description du Feu d'artifice.

L'édifice de charpente qui contenoit l'artifice & toute la décoration dont je vais vous parler, avoit 160. palmes Romains, ou 115. pieds de Paris d'élevation, sur une largeur proportionnée. Le principal sujet de la décoration representoit le Mariage de Cupidon & de Psyché, célébré sur le Mont Olympe. On voit par l'estampe qui en a été gravée ici, & que je vous envoie, Jupiter qui préside aux noces, Venus & les Graces qui sont près de l'Amour & de Psyché, Ganimede qui leur donne le Nectar. La Déesse de la Beauté y paroît avec celle de la Sagesse sur laquelle elle s'appuye. La jalouse Junon n'a point été appelée à la Fête. Apollon y represente ce qu'il y a de plus poli, la Cour, les Grands, les Villes, les Gens de Lettres. Pan & Sylvain representent les Peuples de la Campagne. La Seine & la Vistule, dont les Dieux sont representez au bas du Mont avec les symboles convenables, mêlent leurs eaux; les Zephirs enfin sont prêts à servir les jeunes Epoux.

On commença à une heure de nuit à mettre le feu à tout l'artifice, au son des

J. vol.

Tam.

Tambours & des Trompettes. Il réussit dans la dernière perfection, & dura sans être interrompu d'un moment, près de deux heures, toujours de la même force & dans la même abondance. Cette vaste Place étoit pleine de spectateurs, & le peuple de Rome, qui depuis long-tems n'aime rien tant, comme vous sçavez, que les jeux & les grands spectacles, témoigna sa joye par des acclamations continuelles.

Ce seroit faire tort au mérite & à la vertu, & supprimer aussi une circonstance considérable de cette Fête, en omettant qu'elle a eu un Surintendant & un Conducteur, qui a beaucoup contribué à son succès : c'est le Chevalier Ghezzi, homme d'un goût admirable, & d'un excellent caractère, lequel s'est donné plus de peine dans cette occasion, que s'il eut été question de sa fortune. Il est né avec des talens rares qui ont été cultivés par son pere, Peintre de reputation. Il a si bien profité de ses leçons, & des grands modèles de la Grece & de l'Italie, qu'on a ici devant les yeux, qu'il est devenu, pour ainsi dire, l'arbitre des Arts; mais ce qu'on admire en lui plus que le goût, c'est la douceur, la facilité, la generosité, & la sûreté de son caractère, aussi a-t-il des amis de la première

2788 MERCURE DE FRANCE.

considération. Il peint à présent le Concile Romain par ordre du Pape, après quoi il finira un tableau qu'il a commencé pour le Cardinal de Polignac, à qui il est particulièrement attaché. Ainsi une Fête ordonnée par S. Em. & dirigée par le Chevalier Ghezzi ne pouvoit pas manquer de réussir.

Voici l'Estampe reçüe de Rome, réduite à la juste moitié de sa grandeur, que nous avons fait graver pour la satisfaction de nos lecteurs.



V E R S envoyez à M^{lle} B * * le jour de sa Fête, par M. Cocquard.

PAr les premiers rayons de la naissante Aurore,

Les Cieux à peine étoient ouverts,

Quand j'ai reçu pour vous ces dons chers de Flore.

Je voulois belle Iris, y joindre quelques vers,

Et solemniser vôtre Fête,

En chantant vos appas divers.

Mais à ce doux emploi ma Muse envain s'apprête :

De louer finement il n'est pas trop aisé.

I. vol.

Cas

**THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.**

**ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.**

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

• DECEMBRE 1725. 2789

Car de dire en grands vers : » Que des fleurs
» les plus belles ,

» Par vôtre teint charmant l'éclat est effacé ,

» Ou bien que sous vos pas il en naît de nou-
» velles ;

» Le compliment est trop usé.

Tandis que de Phoebus j'implorois l'affis-
tance ,

J'ai vû paroître Amour (ce petit Dieu rusé ,
Lorsque l'on songe à vous , est plus près qu'on
ne pense.)

Laisse-là , m'a-t'il dit , tous ces soins super-
flus :

Iris offre à tes yeux tant d'attraits , de vertus,
Qu'il les faut seulement admirer & te taire.

Eh ! quel portrait pourrois-tu faire ,

De son esprit divin qui charme d'autant plus ,

Que moins il s'étudie à plaire ,

De son vif agrément égal à sa beauté ,

De sa douce severité ,

Qui sans qu'on l'ose aimer , fait cependant
qu'on l'aime !

Le fidele portrait de ses appas vainqueurs ,

Est celui que l'Amour lui-même

Sçait imprimer au fond des cœurs.

C'est peu pour elle aussi que les presens de
Flore ,

I. vol.

B iiij. A

2790 MERCURE DE FRANCE:

A peine une seconde aurore

Leur trouve les mêmes couleurs,

Il lui faut quelque chose encore,

De plus durable que des fleurs.

Croi-moi, ne force plus ton amour au silence,

Ose lui découvrir tes tendres sentimens :

Son merite lui seul, mieux que tous tes sermens,

Doit l'assurer de ta constance.

A ce qu'ordonne Amour me voilà résolu.

Je ne puis de mes feux vous cacher le mystere :

Iris, cet enfant de Cythere,

Exerce sur les cœurs un empire absolu.

Je vois au nom d'Amour, frémir vôtre colere ;

Mais malgré vôtre humeur severe,

Peut-on n'en parler pas quand on parle de vous ?

Helas ! puisqu'à ses loix vous sçavez vous soustraire,

Devriez-vous traiter avec tant de couroux,

Ce Dieu qui fait tout pour vous plaire ?





EXTRAIT d'une Lettre écrite aux Auteurs du Mercure de France, par le R. P.... Religieux Minime, au sujet de la femme Portugaise, dont il est parlé dans le second volume du mois de Septembre dernier.

ON demande, Messieurs, dans la Lettre qui fait le sujet de celle-cy, si on a jamais vû dans le monde une semblable femme. On pourroit d'abord répondre que peut-être n'y en eut-il jamais de pareille, & qu'il seroit à souhaiter, que son talent étant une fois bien averé, elle put le communiquer; car alors on n'auroit plus besoin d'avoir recours au mauvais usage de la baguette divinatoire, condamnée aujourd'hui, non-seulement à Rome par la sacrée Congregation, mais encore par plusieurs celebres Docteurs de Sorbonne, par l'Académie des Sciences de Paris, par le P. Mallebranche, par le P. Alexandre, &c. Le R. P. le Brun de l'Oratoire qui a fait un Livre exprès sur cette matiere, rapporte toutes les condamnations dont je viens de parler.

Au reste, Messieurs, supposant toujours
 1. vol. B v. jours

jours le talent bien prouvé de nôtre Portugaise, je vous dirai que ce n'est pas l'unique personne qui ait été pourvûe du rare avantage d'une vûe si penetrante : on a vû à Anvers un prisonnier, dont la vûe étoit si perçante & si vive, qu'il découvroit sans aucun secours d'instrument, & avec facilité, tout ce qui étoit caché & couvert, sous quelque sorte d'étoffes ou d'habits que ce fust, à l'exception seulement des étoffes teintes en rouge.

Mon garant sur un fait si singulier est M. Huygens, ce celebre Mathematicien si connu de tout le monde sçavant, qui l'a écrit au R. P. Mersenne, Religieux de nôtre Ordre, & son intime ami. Je n'ai pas besoin de vous dire qui étoit le P. Mersenne. La Lettre de M. Huygens est écrite de la Haye le 26. Novembre 1646.

Et puis que l'occasion s'en presente, permettez-moi de ne pas oublier ici, en faveur des sçavans qui lisent vôtre Journal, que nous conservons dans la Bibliothèque de nôtre Convent de la Place Royale, les originaux des Lettres qui ont été écrites de toute l'Europe au P. Mersenne, sur une infinité de matieres, de sciences curieuses, &c. Elles composent quatre volumes in folio, celle de
 1. vol. M.

M. Huygéns est la huitième du troisième volume. Nos Supérieurs se feroient un plaisir de publier ces Lettres, si on pouvoit avoir en même temps les réponses à toutes les questions, qui ont été faites à ce sçavant Religieux. Réponses qui sont aujourd'hui en différentes mains; mais qu'il seroit aisé de réunir pour exécuter le dessein que je viens de dire, si vous voulez bien, Messieurs, inviter ceux qui les possèdent de nous les rapporter.

Je reviens, en finissant, à notre Portugaise, & à l'homme d'Anvers, dont les yeux perçans auroient pû servir à découvrir plusieurs mystères impenetrables de la nature; à résoudre, par exemple, le Problème de Physique, qui résulte de la fameuse expérience faite par le P. Mersenne, dont je viens de parler, du boulet de canon, lequel étant tiré directement au Zenith, ne retombe point à terre, demeurant suspendu, & comme perdu en l'air. Je n'ose pas m'étendre ici sur un fait si extraordinaire, dont M. Descartes parle dans une de ses Lettres imprimées; je pourrai en faire la matière d'une Lettre particulière. J'attendrai cependant qu'il vous vienne d'autres éclaircissements sur les talens de la femme de Lisbonne, qui pourront donner matière à d'autres réflexions.



SONNET sur les Bouts-rimez donnez.

Peste soit du métier qui me rend *Taciturne* :
 Phœbus est plus cruel qu'un More de
Maroc.

Quand je veux m'élever aussi haut que *Saturne*,
 Souvent je reste à sec échoué contre un *Roc.*

Ma foi, je veux quitter brodequins & *Coturnes* ;
 Ce fantasque exercice est plus gênant qu'un
Froc.

Le sublime qu'on cherche est caché dans une
Urne ;

La nature l'en tire, & non le fer d'un *Croc.*

Le succès poétique est une rare *Perle ;*
 Tel croasse qui croit siffler bien mieux qu'un
Merle ;

Il veut tendre sa corde & fait rompre son *Arc.*

Quand son expression est trop courte ou trop
Longue ;

La tyrannique rime, un mot, une *Diphthongue*,
 Et tiennent comme un Cerf enfermé dans un
Pars.

x. vol.

LET-

LETTRE écrite aux Auteurs du Mercure, sur le Phenomène du Port de Marseille.

EN lisant, Messieurs, la Lettre de M. du Marfais du 2. Juillet dernier, interée dans vôtre *Mercure* du mois d'Aouft, page 1787. au sujet du Flux & Reflux qui est arrivé dans le Port de Marseille, les hypotheses m'avoient d'abord paru assez vrai-semblables; mais après les avoir examinées plus exactement, j'ai reconnu qu'elles ne pouvoient nullement servir à expliquer ce Phenomène.

M. du Marfais fait un long préambule pour prouver, 1° qu'il y a de l'air dans la terre, que cet air a du ressort, & que ce ressort peut être augmenté par la compression, & par la fermentation, 2° qu'on peut supposer qu'il y a une fermentation fort chaude dans le centre de la terre, 3° que le ressort de l'air augmenté par la compression & la fermentation produit souvent des effets très-surprenants.

Tous les Physiciens conviennent de ces principes, mais voyons l'application que M. du Marfais en fait au Phenomène maritime.

» Il me paroît vrai-semblable , dit-il ,
 » qu'une certaine quantité d'air souter-
 » rain ait été rarifiée auprès de Marseille ;
 » & que par son ressort elle ait élevé une
 » large & mince croute de cette terre glu-
 » tineuse , qui compose le fond de la
 » Mer. Cette croute étant élevée per-
 » pendiculairement, la Mer qui étoit par-
 » dessus aura été élevée aussi , quelque
 » haute qu'ait été la colonne d'eau qui
 » étoit sur ce fond. Or une portion de
 » Mer étant tout d'un coup élancée avec
 » force au-dessus de sa base ordinaire ,
 » sans qu'il y ait un pareil volume d'au-
 » tre matière qui occupe la même place ,
 » il est nécessaire que l'eau des environs
 » se rapproche de celle qui s'élève , &
 » qu'elle en vienne occuper la place ;
 » c'est ce qu'a fait l'eau du Port en se
 » retirant , & voilà l'explication du Flux.

Cette hypothèse mériteroit quelque
 attention , si la colonne d'eau qu'on sup-
 pose avoir été élevée avec cette croute ,
 étoit un corps solide ; en sorte qu'elle
 n'eût pas pû s'épancher de côté & d'au-
 tre ; mais comme il s'agit d'un corps
 fluide , cette hypothèse peut pas pro-
 duire l'effet qui lui est attribué ; car dans
 la même proportion de volume & de vi-
 tesse que l'eau du Port de Marseille se-
 roit accouruë pour remplir le dessous de

DECEMBRE 1725. 2797

cette croute, dans la même propotion la colonne d'eau, élevée par le ressort de l'air souterrain, se seroit répandue dans le Port de Marseille, & de cette maniere la superficie de la Mer auroit toujours été de niveau.

Il y a plus ; car bien loin que l'hypothese en question ait pû faire baisser l'eau de la Mer dans le Port de Marseille, je soutiens au contraire qu'elle auroit dû la faire monter au-dessus de ses bornes ordinaires.

Cet air souterrain rarefié occupoit une plus grande place qu'auparavant ; & ayant soulevé une croute de terre, la Mer n'avoit plus tant de fond en cet endroit, par consequent la capacité de son lit étoit diminuée : or le volume des eaux étoit toujours égal, il falloit donc qu'elles montassent vers les bords.

Prenez un vaisseau plein d'eau, par exemple, un cuvier, au fond duquel on ait mis un morceau de cuir non tendu, dont les bords soient tout autour bien joints avec ce fond, introduisez ensuite de l'air par une soupape entre le fond du cuvier & le cuir, celui-ci s'élevera aussitôt, & fera l'effet de la croute supposée. Alors vous verrez si l'eau monte ou baisse vers les bords de ce cuvier.

Je ne crois pas que personne ait la curiosité

I. vol.

riolité d'en faire l'épreuve ; on sera assez persuadé que certainement l'eau montera. Mais M. du Marfais va d'abord m'objecter que la comparaison de cette expérience avec son hypothese n'est pas juste, parce que l'eau ne peut pas couler entre le cuir & le fond du cuvier. Croyez-vous donc, Messieurs, qu'elle ait pû couler sous la croute de son hypothese ? l'espace entre cette croute & le globe de la terre n'étoit pas vuide ; il étoit aussi plein de matiere que tous les autres endroits de la terre & de la mer ; c'est pourquoi comme la penetration est impossible, l'eau n'a pû couler sous cette croute, que l'air qui y étoit, n'en fut sorti auparavant, & aussi-tôt qu'il en aura été sorti, la force de la colonne d'eau, qui posoit sur cette croute, & qui étoit infiniment plus grande que celle de l'eau qui étoit à côté, a dû la faire retomber dans son premier état. Donc l'eau ne pouvoit pas plus aisément couler sous la croute de l'hypothese, que sous le cuir de l'expérience.

» Peut-être aussi, *continue M. du Mar-*
sais, l'irruption de l'air interieur s'est
 » faite en ligne diagonale. L'eau de la
 » pleine Mer n'a point été élevée, elle
 » a seulement été poussée avec violence
 » du côté d'Afrique ou d'Espagne, selon
 » la détermination de cet air souterrain.

1. vol.

Alors

DECEMBRE 1725. 2799

Alors la pleine Mer étant repoussée intérieurement de l'autre côté de Marseille par cette force soudaine, il est clair que l'eau du Port a dû d'abord se retirer, & revenir ensuite avec plus d'abondance & d'impetuosité par le contre-coup.

Cette seconde hypothese n'est pas meilleure que la premiere. Est-il croyable que l'air rarefié ait pû pousser avec tant de force un *corps fluide* d'une grandeur si énorme ? L'air ne se seroit-il pas plutôt fait un passage au travers des eaux pour en sortir, en faisant bouillonner leur superficie ? On voit dans les exemples mêmes citez par M. du Marçais, que l'air renfermé dans les nuës, & mis en effort par la fermentation des vapeurs de souffre & de salpêtre qui produit le tonnerre, ne pousse pas la nuë sur la terre, mais se fait jour au travers, en la faisant crever, pendant que l'air souterrain dilaté eleve en un moment des Isles, qui sont des corps solides.

Et à supposer que l'eau de la Mer ait été poussée vers les côtes d'Afrique, je ne trouve pas qu'il soit bien clair qu'elle ait dû revenir avec plus d'abondance & d'impetuosité par le contre-coup. Je crois plutôt qu'il est très-clair, & très-certain que plus un corps mis en mouvement fait

1. vol.

de

335113

de chemin, plus son mouvement diminue, parce qu'il est communiqué à un plus grand nombre d'autres corps voisins : la réflexion même ou *le contre-coup*, diminue encore ce mouvement. Jetez une balle de jeu de Paume contre un mur, elle reviendra à vous, mais avec beaucoup moins de force qu'elle n'aura été jettée; ainsi supposé que l'eau de la Mer ait été poussée contre les côtes d'Afrique, le contre-coup n'a pu la repousser avec plus d'abondance & d'impetuosité.

D'ailleurs cette hypothèse attribue un si grand balancement à la Mer Méditerranée, que ce Phenomène devoit avoir paru en plus d'un endroit, & on n'a point eu d'avis jusqu'à présent qu'il ait paru ce jour-là aucun Flux & Reflux, je ne dis pas sur les côtes d'Afrique, mais pas même sur le reste des côtes de Provence. Comment les eaux revenant d'Afrique auroient-elles dirigé leurs cours précisément dans le Port de Marseille, & sans qu'on s'en fut apperçu au large. Je suis, Messieurs, &c.

*A Montreuil-sur-Mer, ce 28. Octobre
1725.*



IMPATIENCE AMOUREUSE.

Fais cesser mon inquiétude,

Amour, presse Philis, de répondre à mes
vœux ;

Auroit-elle oublié, qu'en cette solitude

Elle m'avoit promis de couronner mes feux ?

Dieux ! elle ne vient point, qu'aurois-je donc
à craindre ?

L'ingrate ! la parjure ! hélas ! à qui m'en
plaindre ?

Insensibles témoins de mes nouveaux tour-
mens ,

Petits oiseaux, heureux Amans ,

Vous ne chanteriez pas de même ,

Si vous pouviez pendant quelques mo-
mens ,

Eprouver la rigueur extrême

D'attendre envain l'objet qu'on aime.

Et vous, brillantes eaux, quels seroient vos
soupirs ,

Si pour quelques momens, des amoureux Ze-
phirs

Une trop rigoureuse absence

I. vol.

Vous

Pouvoit retarder vos plaisirs.

Alors , mille nouveaux , mille pressans desirs ,
Vous apprendroient bien-tôt combien l'im-
patience

Est une cruelle souffrance.

Mais tout est insensible aux peines que je
sens ;

L'Echo d'un ton railleur , repete mes ac-
cens.

Toi-même, Dieu cruel! tu ris de mes allarmes!

Ne m'aurois-tu flatté que d'un espoir trom-
peur ?

Ne pourrai-je sçavoir , Amour, quels sont tes
charmes ?

Pour qui sont tes plaisirs ? Ah ! Barbare vain-
queur !

Tu t'applaudis en vain d'avoir soumis mon
cœur.

Sans les yeux de Philis , j'aurois bravé tes
armes . . .

Ciel ! je la-vois paroître , ah que mon sort est
doux !

Redoublez vos concerts , augmentez ce mur-
mure ,

Aimables oiseaux , onde pure ,

Vous me verrez bien-tôt aussi content que
vous.

I. vol

De

NOVEMBRE 1725. 2803

De mes plaintes, Amour, par plus d'un sacrifice,

Je vais reparer l'injustice,

::***:***:***:***:***:***:***:***:***

QUESTION singuliere sur les Testaments militaires, jugée par Arrest du Parlement de Provence.

Il s'agissoit de sçavoir si un Intendant de santé, qui dans une Ville pestiférée étoit chargé de tenir un Contrôlle des détails courans, avoit pû tester militairement.

Ceux qui soutenoient la negative, se fondoient sur une circonstance qui paroïssoit former une difficulté essentielle. C'est que le Testateur étoit mort d'une autre maladie que de la peste, & au tems où elle finissoit.

Pour lever cet obstacle, les Défenseurs du Testament produisoient le Certificat de deux Notaires du lieu, portant qu'ils avoient été requis par le défunt, de venir recevoir son Testament, ce qu'ils avoient refusé de faire, de crainte que le Malade ne fût attaqué de la peste. Ils produisoient aussi l'attestation du Curé, qui au défaut des

J. vol.

No.

Notaires avoit reçu le Testament, sur le refus formel qu'ils lui firent de se transporter chez le Malade, ajoutant qu'ils lui laissoient ce profit, &c.

Par Arrest rendu le 16. Juin 1724. au rapport de M. de Volonne, il fut jugé entre les enfans & heritiers de Jacques Merindel, & la veuve du sieur Antoine, du Lieu de Pelissane, qu'un pareil Testament étoit bon & valable, & devoit avoir son plein & entier effet.

Cet Arrest jugea aussi, que la declaration faite par le Malade devant témoins, que telle étoit sa volonté, tenoit lieu de la publication, ou de la clause *lû & publié*, qui avoit été omise.

LE LAIROT. A Mademoiselle de Marcellet, au Boisguillaume.

F A B L E.

Pour mieux surprendre une jeune Bergere,

L'Amour prit l'autre jour la forme d'un Lairot,

En peu de temps il eut l'art de lui plaire.

Il n'avoit point l'air endormi ni sot,

Doçile, apprivoisé, soumis au badinage,

I. vol.

Isme ne

Ismene le baiſoit , le nichoit dans ſon ſein ,
 De tout ce qu'elle offroit il mangeoit en ſa main,
 Et paroifſoit cherir un ſi doux eſclavage ;

Lairot heureux au gré de ſes deſirs ,
 Ne mettoit plus de borne à ſes plaiſirs,
 Aux moindres marques de careſſe ,

Par mille tendres ſoins elle répond ſans ceſſe.

Comme un Furet vif & perçant ,

Dans les défauts que le Corſet lui laiſſe ,

Il ſe couloit avec adreſſe ,

Et baiſoit cent fois en paſſant ,

Tous les charmes naiſſans de l'innocente Iſ-
 mene.

Qui n'eut crû que tant de douceurs

Devoient former une éternelle chaîne ;

Mais ce n'eſt pas à force de faveurs ,

Qu'on peut rendre un Amant fidele ;

L'ingrat Lairot au comble de ſes vœux ,

Se laſſe bien-tôt d'être heureux ,

S'échape des mains de ſa Belle ,

Elle le cherche envain , il ſ'enfuit pour jamais ,

Et ſe fait un plaiſir de cauſer des regrets.

Amour Lairot , charmante Iſmene ,

Eſt le portrait de la legereté.

I. vol.

Avec

reuses, la mauvaise odeur le prouve assez. Mais au lieu de vos colonnes d'eau élevées (que je n'ai pourtant garde de contester) je crois plus court de penser que ce sont des colonnes d'eau soudainement enfoncées dans la terre pour aller remplir l'espace des voutes que ces feux auront entr'ouvertes; tellement qu'une grande masse d'eau étant promptement tombée par là, le pressement de l'air aura fait couler avec précipitation les eaux voisines, lesquelles poussées de tous côtez vers l'endroit de l'entonnoir, & s'étant rudement heurtées les unes contre les autres, auront fait d'abord le regonflement en question; & après que toute la caverne aura été remplie, l'eau se sera remise à son niveau ordinaire.

Pour mieux s'assurer de cette conjecture il auroit fallu sonder le Port, pour voir s'il n'y auroit pas quelque endroit où l'eau eut plus de profondeur. Il est vrai que si l'ouverture supposée s'étoit faite obliquement, on ne pourroit rien éclaircir par là, Quoiqu'il en soit vôtre système & le mien reviennent au même, & il n'est gueres possible qu'un tel effet n'ait pas une telle cause. Je suis, &c.



*Premier essai de Montagne travesti, adressé
aux Auteurs du Mercure.*

EN plus d'un agréable écrit ,
 De Montagne autrefois on admira l'esprit,
 La variété des pensées ,
 La vivacité, l'enjouement ,
 Les réflexions si sentées
 Qu'il énonce legerement ,
 N'en sont pas le seul ornement,
 Dans l'antiquité memorable ,
 Il puise contes & bons mots ,
 Et de l'Histoire & de la Fable
 Cite des traits à tout propos.
 Si de sa conduite un peu vaine
 Il détaille trop les façons ,
 Ce n'est que pour donner de plus sages leçons
 Qu'il se presente sur la Scene.
 Ses vertus, son humeur, ses défauts, ses ta-
 lens ,
 Tout lui sert pour instruire à ses propres dé-
 pens.
 Mille replis secrets du cœur, de la nature ,
 I. vol. II

Il sonde & développe avec subtilité.

S'il échappe à sa plume impure

Des excès de naïveté,

Sur ce point délicat il merite censure,

Et je condamne en lui cette ingénuité.

Du reste inimitable en sa Philosophie,

Ou de tous préjugez il cherche à se guerir ;

De son temps cet heureux genie

Fut honoré, se fit estimer & cherir.

Qu'est-ce aujourd'hui que son ouvrage,

Qui sous le nom d'Essais eut un si beau destin ?

Un livre en vieux langage,

François, Gascon, Grec & Latin,

Un garde boutique, un bouquin,

Dont peu de lecteurs font usage.

::***:***:***:***:***:***:***:***

*EXTRAIT du Memoire de M. Dufay,
lû à la dernière Assemblée publique
de l'Académie des Sciences.*

MR Dufay lût un Memoire sur quelques experiences singulieres de Catoptrique. La premiere qu'il dit lui avoir été communiquée par M. de Vauguinge, Mathématicien de S. A. R. M le

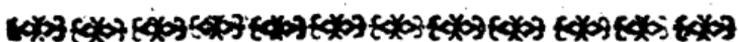
Duc de Lorraine, & très-versé dans la Physique expérimentale, consiste en deux Miroirs concaves paraboliques, qui étant placez verticalement vis-à-vis l'un de l'autre brûlent des matieres combustibles au foyer de l'un des deux, lorsqu'on met au foyer de l'autre un charbon ardent. Les Miroirs dont M. Dufay s'est servis sont de plâtre doré & bruni, ils ont un pied de diametre, & brûlent étant placez à 18. pieds l'un de l'autre.

M. Dufay a jugé que des Miroirs ou des verres spheriques faisoient le même effet, & il a mis le feu avec deux Miroirs spheriques concaves, éloignez de 20. pieds l'un de l'autre; il s'est aussi servi d'une lentille de verre, plaçant derrière cette lentille, & à son foyer un charbon ardent, & réunissant avec un Miroir concave les rayons qui sortoient parallèlement du verre; mais alors il n'a pû éloigner le Miroir concave de la lentille que de 4. pieds, d'où il conclut que la réflexion n'affoiblit pas autant ces rayons émanez d'un charbon de feu que la refraction.

Cette distance à laquelle est transmise l'action d'un charbon ardent a engagé M. Dufay à faire quelques experiences sur ces prodiges que les Auteurs racontent des Miroirs d'Archimedes & de Proclus,

il rapporte en peu de mots les sentimens des Auteurs modernes sur ce sujet, & décrit plusieurs experiences qu'il a faites ; une de celles qui lui paroît favoriser le plus l'opinion de ceux qui croient qu'on peut brûler non pas à l'infini, mais à une très-grande distance, est celle qu'il dit avoir fait le 8. Octobre dernier ; il renvoya avec un Miroir plan l'image du Soleil à 550. pieds de distance ; & ayant porté dans cet endroit un Miroir concave d'un pied de diametre, il s'en servit pour réunir les rayons de cette image du Soleil, & brûla à son foyer un morceau de bois ; il porta ensuite son Miroir concave jusques à 600. pieds du Miroir plan, mais il ne pût brûler à cette distance, quoique la chaleur du foyer ne fut pas supportable. Il conclut assez naturellement de cette experience, que si le premier Miroir, au lieu de renvoyer les rayons du Soleil parallele, ou même un peu divergents, les renvoyoit convergents à cette distance de 600. pieds, il y brûleroit infailliblement ; puisque malgré la perte qu'il s'en fait par deux réflexions ils ont encore assez de force pour brûler. Il ajoute quelques experiences qu'il a tentées avec deux Miroirs paraboliques convexes & concaves, avec un Miroir elliptique, & plusieurs autres,

dans le détail desquels nous n'entrerons point. Il finit par les usages auxquels il croit qu'on peut appliquer ces expériences, & s'engage à les continuer, & à donner un second Memoire sur le même sujet, dans lequel il compte en faire entrer plusieurs qu'il a déjà faites, & qui n'ont pu avoir place dans le premier.



PARODIE, sur l'Air : *Quel plaisir
d'aller à la Guinguette, &c.*

Gloire, honneur,
Fou qui vous sacrifie,
De sa vie, *bis*
Le bonheur.

Le plaisir
Est le bien véritable :
Bonne table,
Nymphé aimable,
Doux loisir.

Je soutiens
Que ce qui fait le sage.
C'est l'usage *bis*
De ces biens.

i. vol.

LET.



LETTRE écrite à M. de la R... par
*M. le Beuf, Chanoine & Sous-Chan-
 tre de l'Eglise Cathedrale d'Auxerre,
 au sujet du Tombeau trouvé à Barsac
 en Gascogne, au mois de Decembre de
 l'année 1724. dont il est parlé dans le
 Mercure du mois de Mars dernier.*

JE ne suis pas moins surpris que Mon-
 sieur de Coutures, de la construction
 du Tombeau qui a été trouvé à Barsac
 près de Bordeaux dans l'hyver dernier.
 Quoique je puisse me vanter d'en avoir
 vû un grand nombre dans les differens
 endroits où l'on a creusé en ma presen-
 ce, il est certain qu'il ne s'en est jamais
 trouvé sous mes yeux, de l'espece dont
 est celui qui fait le sujet de sa lettre.
 Ceux que j'ai vûs, étoient tous de pier-
 re ou de plâtre. Le seul que j'aye trou-
 vé de brique, étoit proche l'Eglise de
 l'Abbaye de S. Germain, à cinq ou six
 pieds dans terre. Les briques qui pa-
 roissoient faites exprès, & qui avoient
 aussi un rebord, étoient de la longueur
 d'un pied & demi ou environ, & d'une
 largeur un peu moindre : elles étoient
 rangées de maniere à représenter une es-

1. vol.

C iij pece

2814 MERCURE DE FRANCE.

pece de biere en forme d'auge, dont le couvercle étoit de semblables briques mises à plat, & non en dos d'âne; en sorte que tout le tombeau pouvoit être formé de vingt-six briques au plus, de même que celui qui est en question. On s'apperçût au reste que les terres de cet endroit avoient déjà été remuées, & que le sépulcre avoit été rompu; mais il est certain que les pieds de ce tombeau s'étendoient du côté de l'Orient, & il n'y fut rien remarqué de curieux.

Celui qui a été trouvé à Barsac me paroît d'une espece à exercer plus long-tems la curiosité des Antiquaires. Malgré la lettre inserée dans le Mercure du mois de Mai dernier, entre les differens jugemens qu'on en a déjà porté, je crois qu'il n'y a que le peuple, qui, voyant que l'endroit où le Tombeau a été trouvé, n'est pas une terre sainte, ait pû imaginer que c'est celui d'un heretique. Les personnes qui sont tant soit peu au fait de l'antiquité, ne peuvent pas tirer une telle conclusion sur de si foibles indices. Il y a eu des temps où il étoit défendu d'inhumer les Fideles en terre sainte. On voit dans l'Histoire Ecclesiastique quantité d'interdits jettez par les Evêques; en ce cas-là on inhumoit les morts où on pouvoit. Lorsque Mau-

1. vol. rice,

rice, Archevêque de Rouën, au treizième siècle, en jeta un sur tout son Diocèse, il défendit d'inhumer aucuns Laïques en terre sainte, ni de laisser leurs corps sur aucun terrain qui eut été beni, soit qu'on leur eut préparé des sepulcres de pierre ou de plâtre, ou un tronc d'arbre creusé en forme d'auge, comme on s'ensert en Moscovie, soit qu'on eut seulement dessein de les exposer sur les arbres d'un Cimetiere. (a) Lors donc qu'on trouve des Tombeaux dans des lieux que l'on est assuré n'avoir jamais été benis, il n'en faut pas conclure que ce ne soient pas des sepultures de Chrétiens ni de Catholiques. Il y a peu de pays où il n'y ait eu des interdits selon la mode de ces temps là, & ils duroient quelquefois un grand nombre d'années. Il a pû y en avoir sur le

(a) *Interdicimus omnia cimeteria . . . inhibentis sub pœna excommunicationis ne aliquis presumat in eis corpora sepelire, vel in terra, vel super terram, in plastro vel in trunco vel lapide, vel aliocunq̄ue modo, aut etiam ponere super arbores Cimeterii, nisi fuerint corpora Religiosorum vel Clericorum.* Spicileg. Tom. 2. pag. 522. & 821. Cet interdit dura un an dans tout le Diocèse de Rouën. Nous en avons eu un dans le Diocèse d'Auxerre, sur la fin du douzième siècle, qui dura quinze ans.

I. vo!

C v ter-

territoire où est Barfac , comme il y en a eu ailleurs : & en ce cas , le lieu où le tombeau se rencontre , n'est pas une preuve suffisante qu'il soit d'un heretique. Il peut aussi fort bien être celui d'un Catholique , sans qu'il s'ensuive de là que ce soit celui d'un Saint , comme d'autres l'ont pû croire. Mais il y a , à mon avis , plus de vrai-semblance que ce n'est aucunement le Tombeau d'un Chrétien. Je regarde la situation des pieds du côté de l'Orient , comme un signe très-équivoque en faveur du Christianisme. En effet , si elle étoit décisive , on n'exigeroit point d'autres marques de Christianisme dans les Tombeaux que l'on trouve à Rome & aux environs , sur cette situation seule on décideroit que tel ou tel Tombeau seroit d'un Chrétien. Cependant le sçavant Pere Mabillon nous apprend qu'il faut des indices plus positifs , comme des figures de l'Histoire sacrée , des colombes , des agneaux , des anches , ou semblables symboles ; & que sans ces marques la situation des pieds d'un Tombeau du côté de l'Orient est fort équivoque. (a) Comme c'étoit l'usage chez les Romains , depuis qu'ils eurent cessé de brûler les corps , aussi-bien que chez plusieurs peuples de la

(a) *Epist. de cultu SS. Ignotor. Num. III.*
1. vol. Grece,

DECEMBRE 1725. 2817

Grèce, de placer les têtes des défunts dans la partie occidentale du Tombeau, & les pieds dans la partie orientale, la disposition du Tombeau de l'inconnu qu'on a marqué être telle, n'est aucunement décisive en faveur de son prétendu Christianisme.

Il est fâcheux pour la satisfaction des peuples des environs de Bourdeaux, qu'au lieu de trouver dans les circonstances qui accompagnent cette découverte, des indices de Christianisme, on n'y trouve que des marques de funérailles conduites par les Payens. Ce sable fin, dont le Tombeau étoit plein, me paroît désigner un Rit du Paganisme, & même un Rit assez bizarre & particulier. Quoiqu'il semble que les Chrétiens eussent adopté les usages des Payens, & les eussent seulement sanctifié par la prière & le changement d'objet; il est cependant constant, qu'ils ne les adopterent point tous. Il est vrai qu'en Occident ils imiterent ce qu'ils avoient trouvé en usage à Rome touchant la situation des sépultures; & même selon quelques anciens Ecrivains, ils y furent déterminés par la ressemblance de cette situation avec celle de Jesus Christ dans le tombeau. Mais ils se donnerent bien de garde d'imiter la *terra gravis* des Idolâtres, parce que les

1. vol.

C vj Payens

Payens de Rome & d'ailleurs n'usoient de cette ceremonie que sur les corps de ceux à qui ils souhaitoient du mal. On voit dans Tertullien, que c'étoit une imprecation qu'on faisoit sur le tombeau de ceux dont on vouloit se venger. (a) La formule *sit tibi terra levis* étoit pour les amis, pour ceux de qui on tenoit quelque bienfait. On souhaitoit que leurs corps ne fussent point pressez ni accablez par la terre. Il y avoit encore d'autres expressions assez synonymes, que l'on entrevoit dans les Poëtes Romains du siecle d'Auguste: (b) Virgile les a designées par ces mots de son second Livre de l'Eneïde, *placidâ composui in pace quiescant*. Les Chrétiens ont suivi ou imité cette dernière formule, parce qu'elle s'accorde avec la charité, qui doit animer toutes leurs ceremonies. Mais comme leur caractere a toujours été d'aimer leurs ennemis, il est certain qu'ils n'ont jamais emprunté des Payens l'im-

(a) *Quid est quod ut sentienti maledicis sit cuius Memoriam cum alicujus offensa morsu facis, terram gravem imprecaris & cineri penes inferos tormentum: aque ex bona parte, sui gratiam debes, ossibus & cineri ejus refrigerium comprecaris, & ut bene requiescat apud inferos cupis.* Tertull. de Testimonio animæ, cap. 4.

(b) Tibulle, Ovide, &c

1. vol.

precation

precation que ceux-ci faisoient aux corps des personnes dont ils prétendoient avoir reçu quelque offense. Je ne sçai si je me trompe, en croyant que l'inconnu de Barsac a pû se trouver dans cette conjoncture; & que non seulement on lui souhaita *terram gravem*, mais même qu'on mit la chose en pratique à son égard. Je ne dis point ceci pour rapprocher de notre temps la construction du Tombeau en question; c'est au contraire pour la rendre plus ancienne. Lorsqu'on voit en usage une formule de cérémonie qui indique une action, il est à présûmer que primitivement l'action se pratiquoit à la lettre; & que dans la suite étant devenuë trop difficile, on n'en a retenu que la forme. On a dans les ceremonies de l'Eglise, des exemples familiers de cette transformation de quelques pratiques réelles & effectives, & de pures formules.

Il est vrai qu'on a pû avoir agi par differens motifs, lorsqu'on a enfoncé si avant dans la terre le corps de cet inconnu; si la raillerie qu'on trouve dans Martial, (a) peut servir de fondement à quelque conjecture, il semble que chez les Romains on souhaittoit quelquefois aux défunts, par esprit d'impieté, *ter-*

(a) *Lib. 9. in Epitaph. Philanis.*

ram levem, afin que les chiens pussent avoir plus aisément les os de celui à qui on vouloit du mal. Si c'est pour être soustrait aux dents des chiens, que le corps de l'inconnu a été placé si avant dans la terre, il en faut tirer une conclusion toute contraire à celle que j'ai tirée d'abord, & avouer que bien loin d'avoir été un sujet d'aversion, c'étoit parce qu'on l'aimoit, qu'on avoit enfoüi son corps si profondément dans la terre, & parce qu'on appréhendoit que ses Manes ne fussent inquiétez. Mais n'étoit-ce point plutôt un homme qui s'étoit rendu formidable, dont on auroit ainsi caché le corps, dans l'appréhension que ses Manes ne continuaissent à porter préjudice au public, comme il faisoit de son vivant, si son cadavre n'étoit mis bien avant dans la terre ? Il semble que ce fut pour cela qu'on remplit de sable la cavité du sepulcre autant qu'il fut possible. Que sçait-on si les Idolâtres du lieu n'avoient point fait consommer ses chairs par des animaux, comme c'étoit la pratique de quelques Peuples, & comme Ciceron dit que cela s'observoit parmi les Mages, (a) afin que dans

(a) *Magorum mos est, non humare corpora suorum, nisi à feris sint antea laniata. In*
I. vol. le

le Tombeau qu'on devoit remplir de sable, il ne se trouvât jamais aucun vuide : Il est évident, que s'ils eussent mis dans le tombeau le corps revêtu de ses habits & de ses chairs, le sable qu'ils y ajouteroient se seroit trouvé insuffisant dans la suite pour remplir le vuide de ce tombeau, à moins qu'on ne présomât, que pour y suppléer, il en dût entrer par les jointures des rebords, ce qui n'est gueres probable, selon le recit de M. de Coutures. Comme ce curieux est témoin, que toute la capacité du tombeau étoit pleine de ce sable, & que cependant il étoit fermé, pour ainsi dire, hermetiquement, on peut conclure avec assez de vrai-semblance, que le sable y avoit été mis à dessein. Les ossemens du défunt étant chargez & opprimez, son ombre devoit en souffrir extrêmement, selon l'opinion des Payens, (a) C'étoit comme si le sepulcre eut été enchanté. On s'imaginait de la part des Mages, ce que Quintilien a dit dans une de ses Déclamations touchant un sepul-

Hircania plebs publicos alit canes, optimates domesticos; nobile autem genus canum illud scimus esse, sed pro sua quisque familia parat, à quibus lanietur. Cic. lib. 1. Tusculan. quest. ad fin.

(a) Propert. lib. 4 Eleg. 5.

1. vol.

cre

cre, où les Magiciens avoient lié l'ombre d'un jeune homme mort, qui auparavant venoit toutes les nuits dans la maison de son pere, & apparoissoit à sa mere en la même forme que s'il eût été vivant. (a) On se figuroit que l'ombre faisoit toutes les nuits des efforts violens pour repousser le poids immense de la terre qui comprimoit les os, & qu'elle étoit dans le dernier étonnement de ce qu'ayant pû auparavant se transporter jusques dans le fond des enfers, elle se voyoit resserrée dans un sepulcre profond, d'où elle ne pouvoit se faire aucune ouverture pour se produire comme auparavant, vers ceux avec qui elle avoit à faire.

En effet, lorsqu'un mort étoit du nombre de ceux qui avoient mérité l'indignation du peuple, il n'y avoit point de malheur qu'on ne souhaitât arriver autour de son tombeau, afin qu'il se trouvât accablé de ruines & d'immondices, outre le fardeau des terres qui le cou-

(a) *Nunc barbaro carmine gravem terram totis noctibus pulsar : & impositum sibi sepulcrum quod non possit evolvere, qua solebat ipsos discutere inferos, Umbra miratur. Quintil. De clamat, X. Et plus bas : Queritur solido terram graviolem, utique cum sentit venisse noctem, quando Umbra feliciores dimittuntur ad matres.*

I. vol.

vroit.

DECEMBRE 1725. 2823

vroit. On souhaitoit qu'il crût promptement des ronces & des épines (*a*) autour de ce tombeau , & en particulier des figuiers sauvages , (*b*) afin que leurs racines , qui sont fort spacieuses , pussent faire tomber les petits murs qui environnoient le lieu de la sepulture , & que l'ombre abandonnât la place , ou qu'elle fut retenüe captive dans le fond du tombeau. Ceux qui pouvoient atteindre le lieu sous lequel reposoient les os du défunt , marchaient dessus avec indignation , & le fouloient des pieds , (*c*) pour faire de la peine aux Manes du défunt : ceux qui ne pouvoient y atteindre des pieds , y jettoient des pierres , (*d*) avec les imprécations dont une telle action peut être accompagnée. (*e*)

Je m'apperçois , Monsieur , qu'insensiblement ma lettre devient un peu lon-

(*a*) Turneb. lib. 23. cap. 7. ex Propertio , Eleg. 5.

(*b*) Britannic. in Juvenal. Satyr. X. & Turneb. suprà.

(*c*) Propert. lib. 2. Eleg. 7.

(*d*) Idem lib. 4. Eleg. 4.

(*e*) *Jam tua qui Venerem docuisti vendere pri-*
mus ,

Quisquis es , infelix urgeat ossa lapis.

Tibull. lib. 2. Eleg. 4.

I. vol.

gue,

2824 MERCURE DE FRANCE.

gue; mais comme je veux menager vôtre attention je réserve à une autre fois ce que j'ai à vous dire au sujet de la matiere du tombeau, cela me donnera occasion de faire mes remarques sur quelques ceremonies Ecclesiastiques. Je suis toujours très-parfaitement, Monsieur, vôtre, &c.

A Auxerre, ce 23. Avril 1725.

::***:***:***:***:***:***:***:***:***:***:***

ODE envoyée à M. de Voltaire en 1721.

LE plaisir de te connaître,
Est un bien qui m'est certain;
Mais ce moment qui doit naître,
Quoique sûr, est loin peut être,
Et j'ai la plume à la main.

Pardonne donc à ma Lyre,
Ces impatiens accords,
Soumis au Dieu qui m'inspire,
Tu sçais avec quel empire
Il fait regner ses transports.

DECEMBRE 1725. 1825

Inconnu rien ne m'engage

A trahir la verité ;

Au moins , avec cet hommage ,

Tu recevras l'avantage

D'en voir la sincerité.

Dans l'aimable solitude ,

Que tu sçûs si bien choisir ,

Soustrait à l'inquietude ,

Qui rend nôtre sort si rude ,

Quels soins flattent ton loisir ?

Ami du plaisir facile ,

Fait pour de plus doux penchans ,

Tu fuis la peine sterile ,

De chasser de son azile ,

L'Hôte timide des champs.

Du sein des eaux sur la rive

Entraînes-tu les poissons ?

Ou d'une main attentive ,

Surprends-tu la troupe oisive ,

Que trahissent les buissons ?

I . vol.

Non,

Non , c'est une ardeur plus pure ,
 Qui t'attire au fond des bois ;
 Là ta main hardie & sure ,
 Peint à la race future
 Le modele de ses Rois.

Poursuis , plein de cette yvresse
 Qui s'empara de tes sens ,
 Quand ta Lyre enchanteresse ,
 Osa ravir à la Grèce
 La gloire de nôtre encens.

Trace une immortelle histoire ,
 Qu'Henry revive aujourd'hui ,
 Le Ciel te doit à sa gloire ,
 Et tu dois à ta memoire ,
 Des accords dignes de lui.

*Par le Chevalier de Clairac , Capitaine
 d'Infanterie , Ingenieur des Armées du
 Roi.*





*RELATION de l'arrivée en France
de quatre Sauvages de Missicpi, de
leur séjour, & des audiences qu'ils ont
euës du Roi, des Princes du Sang, de
la Compagnie des Indes, avec les com-
plimens qu'ils ont faits, les honneurs &
les presens qu'ils ont reçûs, &c.*

CEs quatre Sauvages n'étoient pas les seuls qui devoient passer en France. Les Commissaires Regisseurs de la Compagnie des Indes, avoient donné ordre à la Louïsianne de faire venir tous les Chefs des plus considerables Nations du Missicpi pour leur donner une idée de la grandeur du Roi, & de la magnificence de son Royaume.

Le Chevalier de Bourgmont, Commandant sur la riviere du Missoury, sur ces ordres, avoit assemblé quinze ou seize Sauvages de différentes nations du Missoury, quatre Chefs Illinois étoient descendus sous la conduite du R. P. de Beau-bois, Jesuite, Superieur General des Missions de sa Compagnie à la Louïsianne, & Grand Vicaire de l'Evêque de Quebec. Ce Pere repassant en France pour les affaires de sa Mission, & pour

I. vol. faire

2328 MERCURE DE FRANCE

faire une recrue de Missionnaires François ; il étoit outre cela chargé de la parole du Grand Chef des Illinois ; les Commandans François n'ayant pas voulu qu'il quittât sa nation qu'il maintient dans le devoir à l'égard du Roi. Ce Grand Chef écrivoit au Roi, & lui faisoit des presents par les mains de ce Jesuite.

Tous ces Sauvages au nombre de 22. se rendirent à l'Isle Dauphine, où se faisoit leur embarquement ; mais le Navire ayant été englouti en un instant lorsqu'on se mettoit en devoir d'appareiller, les Sauvages qui en furent témoins, & qui étoient prêts d'y entrer, perdirent courage pour la plûpart, & s'en retournerent, à la réserve d'un Illinois qui ne voulut pas quitter le P. de Beaubois, & trois autres, l'un Missoury, l'autre Ozaige, & le troisième Ocotata, lesquels continuerent de suivre le Chevalier de Bourgmont. Ils s'embarquerent dans un autre Vaisseau, & arriverent enfin à Paris le 20. Septembre dernier.

Le 27. Septembre les nommez Messier, Chef Missoury, Boganienhin, Chef Osage, Aguiguida, Chef Otopata, suivis d'Ignon Ouaconisen, fille d'un Chef Missoury, & d'un Esclave nommé Pilate, de la Nation Atanana, vinrent à

DECEMBRE 1725. 2829

la Compagnie des Indes, presentez par M. de Bourgmont.

Ils étoient en habit de ceremonie de leur pays, c'est-à-dire, nuds, tout le corps barbouillé de différentes couleurs, ayant en tête un bonnet de plume, & pour couvrir leur nudité, un morceau d'écarlatte passé dans une ceinture.

Ils avoient à la main des arcs & des flèches, & celui qui marchoit le premier portoit une longue pipe qu'ils appellent Calumet, d'où pendoit un ornement de plumes de différentes couleurs, dans la même forme que les banderolles des Trompettes. Ce même Sauvage étoit chargé de porter la parole pour tous.

M. le Contrôleur General les reçût; & après les avoir examinez, le harangueur débita son Discours avec des efforts étonnans, tant de la poitrine que du reste du corps pour se mieux faire entendre; de sorte qu'en peu de temps il devint en sueur & enroué au point que la parole lui manqua tout d'un coup.

M. de Bourgmont qui lui servoit d'interprete dit que son Discours contenoit en substance; qu'il n'avoit point hésité d'abandonner ses terres & sa famille pour obéir à l'ordre du Grand Chef des François, que les risques d'un si long voyage ne lui avoient point fait peur, & qu'il

1. vol,

étoit

étoit si content de ce qu'il avoit déjà vû en France, que quand il devoit mourir dans le moment, il seroit satisfait, mille vies comme la sienne ne pouvant payer sa satisfaction.

Le 28. Septembre Agapit Chicagou, Chef des Metchigamia, une des Nations Illinoises, vint à la Compagnie des Indes, amené par le R. P. Beaubois, Supérieur des Missions de la Compagnie de Jesus à la Louïsiane. Ce Sauvage est très-bien fait, mais il n'a pas cessé d'être malade depuis son arrivée en France.

Ces Chefs de Nations ont été demandez, comme on l'a déjà dit, pour leur faire voir la France, leur faire connoître par eux-mêmes la magnificence du Roi, & la puissance des François. Ils sont chargez de paroles de la part de leurs Nations.

On leur a fait voir ce qu'il y a de curieux à Paris, & ce qu'ils y ont de plus particulièrement remarqué, sont les chaudières & les broches de la cuisine des Invalides, lesquelles étoient si bien garnies, qu'ils demanderent s'il y avoit assez de guerriers pour manger toutes ces viandes; ils ont cependant vû l'Opéra avec une grande admiration; ils se frottoient les mains de joye, & se tiroient les uns & les autres pour marquer les

DECEMBRE 1725. 2831

choses qui les surprenoient le plus. Enfin lorsqu'ils virent baisser la toille, ils tomberent dans une grande consternation, & demanderent en sortant s'ils pourroient voir les mêmes choses le lendemain.

Le 17. Octobre ils furent conduits à Versailles, où l'on fit jouer les eaux pour eux; le 18. ils virent tout ce qu'il y a de curieux, tant dans ce lieu qu'à la Menagerie & à Trianon, & le 19. on les mena à Marly, où ils virent aussi les appartemens, les jardins, jouer les eaux & la machine. Leur étonnement sur les belles choses qu'ils y ont vûës est inexprimable; ils demanderent si c'étoit des hommes qui avoient fait la grande Galerie à Versailles, & ils étoient fort inquiets dans les jardins de sçavoir comment les animaux & les oiseaux pouvoient jeter de l'eau, les uns par la gueule, & les autres par le bec, ne voyant point les tuyaux qui conduisoient l'eau.

Le 8. Novembre les quatre Chefs & la Sauvagesse furent presentez par leurs conducteur & interprete à la Compagnie dans le temps que l'assemblée de l'administration alloit se tenir.

Le Chef des Illinois, comme Chrétien, & ancien allié des François, presenta le premier sa Harangue, traduite

I. vol.

D en

en François, à M. le Contrôleur General, & le Chef Missoury presenta aussi celle qu'il avoit composée, avec les deux autres Chefs, au nom de leurs trois Nations.

Le Secretaire de la Compagnie en fit lecture.

HARANGUE DE L'ILINOIS. à la Compagnie des Indes.

LA Robe * noire me dit que vous êtes des considerez de la Nation Françoisise, que le Roi a fait Grands Chefs du Missisipy; je suis honteux d'être si petit par rapport à vous; quoique je sois Chef de mon Village, & considéré dans ma Nation, je ne suis rien, mais j'aime la priere & les François; ainsi vous devez m'aimer & aimer ma Nation qui a toujours été alliée des François.

Les François sont avec nous, nous leur avons cédé la terre que nous occupions aux Cascakias; nous en sommes bien aises, mais cela n'est pas bien, qu'ils viennent se mêler avec nous, & se mettre au milieu de nôtre Village & de nos deserts. Ma pen-

* La Robe noire est le nom que les Sauvages donnent aux Jesuites, celui dont il est question ici, est le Pere de Beaubois.

I. vol.

les

DECEMRE. 1725. 2833

ſée eſt que vous qui êtes les Grands Chefs, vous nous laiſſiez maîtres de la terre où nous avoit placé nôtre feu.

Je ſuis venu ici pour voir le Roi au nom de ma Nation & de mes jeunes gens. Quand eſt-ce que je le verrai ? Toutes les belles choſes que je vois c'eſt ſans deſſein, ſi je ne vois pas le Roi, nôtre véritable pere, & le vôtre, & ſi je n'entends pas ſa parole pour la reporter à mes jeunes gens.

J'étois mort ces jours paſſez, maintenant je revis, parce que l'on a eu grand ſoin de moi ; je vous en remercie, & j'eſpere que vous continuerez. Enfin, puisſque vous êtes nos Chefs ; parlez-moi bien ; faites que mes jeunes gens ſoient contents lorsſque je les reverrai, & qu'ils voyent que vous avez le cœur bien fait à nôtre égard. Voilà ce que j'avois à vous dire, moi vôtre fils & l'ami des François, CHICAGOU.

Après cette lecture M. le Contrôleur General fit lire la réponſe à ces Harangues, laquelle fut compoſée dans le même eſprit qu'il convient de parler à ces gens-là pour en être bien entendus par la bouche de leurs Interpretes : il en donna copie à chacun des Chefs Illinois & Miſſouris.

Enſuite il leur fut délivré les preſens de la Compagnie, qui conſiſtoient en un

1. vol.

D ij ha-

habillement complet à la Françoisise , composé d'un habit bleu avec des agrémens d'argent en boutonnières , de vestes d'écarlatte bordées d'argent , culotte & bas rouges , chapeau bordé d'argent , avec un plumet , aux uns rouge , aux autres bleu , six chemises garnies , six cols , &c.

Un habillement sauvage consistant en une couverture de drap de cinq quarts en carré , bordée d'un galon d'argent à deux doigts au-dessus des lizieres que l'on y avoit laissées , parce que c'est un ornement pour les Sauvages ; un braguette qui est un quart d'aune de drap écarlatte , orné d'un galon d'argent au-dessus de la liziere ; ils s'en servent pour couvrir leurs nuditez.

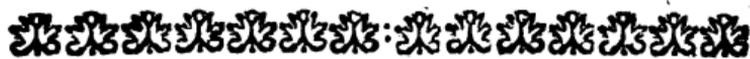
Et une paire de mitasse , qui sont des chausses de drap , moitié bleu , & moitié rouge , elles montent jusqu'au haut des cuisses , & tiennent par des cordons à leur ceinture.

L'habillement de la Sauvagesse étoit composé d'une robe de damas couleur de feu avec des fleurs d'or , d'un jupon de la même étoffe , d'un panier , de deux corsets , de six chemises garnies , de six paires d'engageantes , point de garnitures , parce qu'elle a toujours la tête nuë. De rubans , or , argent & unis , d'une paire de bas de soye , &c.

I, vol.

HARAN.

DECEMBRE 1725. 2835



HARANGUE A MESSIEURS
de la Compagnie des Indes, par les
Chefs des Nations Missoury, Osages
& Otoptata.

IL y a douze Lunes entieres que nous sommes partis de sur nos terres pour nous rendre ici, il est mort un de nos Chefs en chemin, les autres ont relâché du bord de la Mer.

L'on nous a fait entendre que le Roi & la Compagnie demandoient quelques-uns de chacune de nos Nations, nous sommes ici devant vous sans sçavoir ce que vous souhaitez de nous.

Nous sommes honteux de voir nôtre parole nuë, nous apportions avec nous quelques peaux & travaux de nos femmes, ce que vous n'aurez pas fort estimé, ayant en abondance des choses plus belles & de consequence, tout a péri dans le premier Vaisseau où nous devions passer.

Nous ne pouvons assez admirer les belles choses que nous voyons tous les jours, que nous n'oublirons point, cela réjouira tous ceux à qui nous le raconterons.

Nous sommes très-contens du traitement que l'on nous a fait depuis que nous sommes arrivez sur cette terre, nous n'avons

pas été de même avant d'y être.

Nos anciens, chacun pour sa Nation, nous ont enjoint & chargé de vous représenter leurs demandes.

1^o *Ils vous représentent de ne les pas abandonner, & demandent des François, tant pour maintenir l'union que pour fournir à leurs besoins.*

2^o *Qu'il n'y a jamais eu chez eux personne pour les instruire à prier, qu'un Colet blanc qui y est venu depuis peu dont ils sont contents; ils vous prient de leur en envoyer.**

3^o *Ils vous prient de nous renvoyer chargez de vôtre parole: ils regardent tous de ce côté-ci pour nous revoir.*

4^o *Les François nous ont appris que vous déliberez dans tout ce pays, & que les magasins qui y sont, sont à vous: nous sommes entre vos bras, déliberez de nos corps.*

REPONSE de M. le Contrôleur General, prononcée par le Secretaire de la Compagnie. Ecoutez Illinois, Missoury, Osages & Ojoptata.

JE suis bien aise que vous ayez écouté la parole de la Compagnie; je vous vois ici avec plaisir; la Compagnie vous aura

* Ils appellent Colet blanc un Missionnaire des Missions Etrangères.

I. vol.

toûjours

DECEMBRE - 1725. - 2837

toûjours presents devant ses yeux ; elle se souviendra de vos paroles.

Elle sçait, Illinois, que vous êtes un homme de la priere ; elle compte que vous Missouri, vous Osages, vous Otopata, écouteriez les paroles des Missionnaires qui vous seront envoyez.

Vous avez vû ici le nombre d'hommes auxquels le grand * Onontio commande ; vous avez connu ses richesses & sa magnificence par ses maisons & jardins où vous avez été.

C'est à ce grand Onontio que nous obéissons tous ; il est vôtre pere, & le Commandant de la Louisiane est son interprete ; il a allumé le feu de son conseil à la nouvelle Orleans ; c'est delà d'où doivent venir toutes vos pensées ; n'écoutez point d'autres paroles que celles qui vous seront dites de cet endroit ; ce seront celles du grand Onontio ; c'est en les écoutant que les chemins seront libres, & que vous ferez de bonnes & heureuses chasses.

La Compagnie qui vous aime, & qui vous porte dans son sein, vous donne du tabac pour vous tenir le cœur en joye, dissiper les nuages qui pourroient être dans vôtre esprit, & vous tenir contents jusqu'à vôtre départ. Elle vous donne aussi des habillemens pour vous vêtir ici, & d'au-

* Le Roi.

1. 201.

D iij 205

ires à la mode de vôtre Nation ; elle en donne aussi pour la femme Chef qui est venue avec vous.

Dans la première audience que les Sauvages eurent de la Compagnie des Indes, il n'y eut que l'Illinois qui parut en habit de Sauvage, les trois autres étant habillez à la Françoisé. Leurs Harangues y furent lûës publiquement, telles que le Chevalier de Bourgmont & le P. de Beaubois les avoient interprétées. L'Illinois attira plus d'attention que les autres, soit par son habillement sauvage, soit parce qu'il est Chrétien, & qu'il est présenté par un Missionnaire.

Le 22. Novembre ces Sauvages partirent pour Fontainebleau. Le 24. ils furent conduits chez tous les Princes, Princesses, & autres Seigneurs & Dames de la Cour qui s'empresserent de voir des hommes Sauvages, qu'ils furent surpris de trouver aussi plein d'esprit & de bon sens que les hommes ordinaires. Le soir M. le Contrôleur General les presenta au Duc de Bourbon : l'Illinois harangua en ces termes selon l'interprétation.

GRAND CHEF, MON PERE.

Je ſçai que vos Peres étoient de grands Chefs, & de grands Guerriers qui ont rougi ſouvent leurs caſſe-têtes du ſang des ennemis des François. Vous, vous n'avez point aujourd'hui ce caſſe-tête à la main comme eux, parce qu'il n'y a point d'ennemis; mais vous avez donné aux François leur véritable Mere, qui eſt au-deſſus de toutes les femmes Chefs du monde. C'eſt plus que de frapper ſur l'ennemi. Je ſçai encore que le Pere des François vous aime, qu'il vous confie ſes enfans, & qu'il écoute vos parolès. Apprenez lui donc toujours à être véritablement le Pere des François & le nôtre; faites qu'il penſe à nous, & qu'il nous aime moi & ma Nation. Vous même aimez-nous autant que je vous admire, & votre penſée ſera que vous ne nous aimez jamais trop.

Le Duc de Bourbon répondit à l'Illinois qu'il étoit bien obligé de l'idée avantageuſe qu'il avoit de lui, & qu'il ne pouvoit mieux répondre à ſon compliment qu'en l'aſſurant qu'il le regardoit lui-même comme un Chef & un grand Guerrier, & en lui promettant de faire enſorte qu'il s'en retournât content, & plus

attaché que jamais à la Nation Française.

S. A. S. reçût ensuite les complimens du Missoury, de l'Ozage, & de l'Otopata; & après avoir répondu à tous d'une maniere gracieuse, il leur promit de les présenter le lendemain au Roi au retour de la chasse. Il eut effectivement la bonté de le faire, & les introduisit tous habillez à la Sauvage dans le Cabinet du Roi. Le R. P. de Beaubois eut l'honneur de haranguer le premier S. M. en lui présentant le Chef Illinois & la lettre du grand Chef.

HARANGUE AU ROY. du Pere de Beaubois, Jesuite.

SIRE,

Ce Sauvage, qui a l'honneur de paroître devant VOSTRE MAJESTE', n'est point un homme du commun; cependant, quoique Chef de son Village, & un des plus considerez de sa Nation, il n'a rien de cet éclat ni de cette grandeur qui environnent les Princes, & qui les rendent si respectables aux Peuples qui leur sont soumis;

I. vol.

mis;

DECEMBRE 1725. 2841

mis ; mais qui sont inconnus aux Nations de l'Amérique. Au reste, ce que **VOSTRE MAJESTE'** estimera, sans doute, dans lui, c'est que cet Indien, né, pour ainsi dire, dans un autre monde, & élevé au milieu des forêts, ait pu concevoir une assez haute idée de V^ôtre Suprême Grandeur, pour desirer si ardemment de l'envisager de plus près, & de lui venir faire hommage. Un triste naufrage, qui a déconcerté ceux qui l'accompagnoient, ne l'a point intimidé ; & depuis qu'il est en France, la vûe de ce qui fait l'étonnement de tous les Etrangers, n'a fait qu'augmenter en lui l'empressement qu'il avoit de voir le Monarque d'un si puissant Empire. Le plus considérable Chef de toute la Nation Ilinoise a mille fois envié le bonheur de celui-ci, comme il le dit lui même à **VOSTRE MAJESTE'** d'une maniere si ingenieuse, & mille fois il a regretté, pour ainsi dire, d'être si nécessaire dans son Pays à la Nation Françoisse. Daignez, **SIRE**, recevoir avec bonté la lettre qu'il ose écrire à **VOSTRE MAJESTE'**, & lui répondre favorablement.

Pour moi, **SIRE**, je m'estime trop heureux d'approcher aujourd'hui de v^ôtre Trône, & d'y être témoin des merveilles que la France admire dans v^ôtre Person-

1. vol.

C vj 28

2842 MERCURE DE FRANCE.

ne sacrée. Permettez-moi, SIRE, de demander à VOSTRE MAJESTE' sa Royale protection pour les Missions de la Louisianne; cette vaste Province, où l'on ne sçauroit trop les multiplier pour le bien de vôtre Colonie, & pour procurer à tant de Nations sauvages qui l'habitent, la connoissance du vrai Dieu. LOUIS le Grand, de glorieuse memoire, se fit toujours un plaisir de protéger ceux que la Providence honore d'un si saint Ministère, & de marquer par là le zele qu'il avoit pour la propagation de la Foi: Heritier de ses heroïques vertus, comme vous l'êtes de son superbe Diadème, SIRE, faites éclater le même zele qui ne peut que vous être infiniment glorieux. Nous avons droit, ce semble, de l'attendre de vôtre pieté, qui a paru si éminente dans le choix que vous avez fait de la plus vertueuse Princ. du monde, pour la placer à côté de vous sur le plus auguste Trône de l'Univers.

PAROLE de Mamantouënsa, Chef des Illinois Kaskakias.

Aujourd'hui le 12. Novembre 1724. ledit Mamantouënsa, accompagné de tous les Considerez de son Village, est venu en presence de M. de Boifbriant,

1. vol.

pre.

DECEMBRE 1725. 2843
premier Lieutenant du Roi , & Com-
mandant General de la Province , & de
M. du Tisé , Commandant aux Illinois ,
charger le R. P. de Beaubois , de la
Compagnie de Jesus , d'un Collier pour
presenter au Roi , avec la parole sui-
vante.

SIRE, MON PERE,

*Je ne suis rien , & si je te parle , ce
n'est qu'au nom de toute ma Nation , &
particulierement de ceux que je regarde
pour mes Chefs ; mes Peres , mes Vieil-
lards me rendent hardi ; ils ont autrefois
écouté ta parole , & ce que j'ai à te dire ,
c'est , ce me semble , ton Pere , ton Ayeul ,
ton Oncle qui me le font dire ; c'est à eux
particulierement à qui j'ai obligation
d'être éclairé. Mon Pere , je suis de ta
Priere , les Robbes noires m'ont instruit ,
& ont instruit mes Anciens ; mon Pere ,
c'est à toi à me fortifier dans la Priere ,
mais ne suis-je point honteux , après avoir
vû la Chapelle des Espagnols à Pensaco-
le , où j'ai aidé mon pere de Bienville dans
ta prise qu'il en a faite. Oûi , mon Pere ,
je suis honteux , c'est ce qui fait que je
te demande ouvertement , sois magnifique
dans nos Maisons de la Priere , dans celle
1. vol. des*

des *Metchigamias*, dans celle des *Kaokias*, & des *Tamaroas*, & dans la mienne. Regarde toute ma Nation préférentement à toute autre, puisqu'elle a l'avantage d'être attachée à la Priere; envoyons des Robbes noires & des colets blancs, ce sont eux qui ont commencé à nous instruire, & tous mes parens *Peorias*, *Tamaroas*, *Kaokias*, *Metchigamias*, *Moingonans*, &c.

Je te prie encore, mon Pere, de confirmer ta parole, que m'a donné ici mon Pere de *Boisbriant*. Il m'a promis qu'on ne m'inquieteroit pas dans mon Village, qu'on ne me le feroit pas changer, pour faire place aux François, mes freres & mes gendres tes enfans; je me suis retiré, mais je crains encore ce changement; le changement nuit à la Priere, déränge mes jeunes gens, la Robbe noire, qui se lasse de bâtir, n'est pas prompte à nous suivre; nos femmes & nos enfans en souffrent; c'est pourquoi je souhaite d'être le maître de la terre de mon Village, & qu'on ne me parle pas si-tost de changement.

Je desirois, mon Pere, t'aller voir même, mais mes Peres de *Boisbriant* & du *Tisné* qui tiennent ici ta place, m'ont dit de rester pour maintenir mon Village, défendre les Robbes noires, & le Village

DECEMBRE 1725. 284

François contre les Renards tes ennemis & les nôtres.

La Robbenoire, Grand Chef de la Priere, te porte mon collier, c'est lui qui me rapportera ta réponse, & me ramenera mes Chefs qui auront le bonheur de te voir ; ils verront mon Pere de près le Soleil, ce beau Soleil, qui fait croître nos plantes. Pour moi, je reste comme dans les tenebres, je suis petit, & ne puis croître, que quand tu me feras sentir tes rayons ; je desire d'être éclairé, que mes Chefs qui vont te voir reviennent contents, que la Robbe noire, Chef de la Priere, revienne me retirer de la honte où je suis ; que toute ma Nation dans les differens Villages, se sente de plus en plus de ta protection. J'invoque sans cesse le grand Esprit pour toi, pour toute ta Cabane, & tous ceux dont tu es le Maître. Vis long-temps, sois, si tu peux, plus grand Chef que ton Pere & tes Ayeux : C'est fait, je suis ton enfant, le frere des François, moi MAMANTOUENSA.





*HARANGUE de Chicagou, Chef
des Metchigamias.*

A U R O Y,

Chef des Chefs mêmes, & Pere
des François.

JE ne regrette plus d'avoir tant souffert, d'avoir quitté ma femme, mes enfans, & toute ma Nation, parce que je vois aujourd'hui le Pere de tous les François au milieu de ses Chefs. Je suis Chef moi-même, & considéré dans ma Nation; mais je vois bien maintenant que je ne suis rien devant vous, à qui obéissent tant de Chefs, & autant de monde qu'il y a d'arbres dans nos forests. Je devrois craindre de vous parler, cependant mon cœur se rassure; & voici ce que je vous dis, S I R E, mon Pere.

Vous êtes comme un bel astre qui se leve, & qui brille dans un beau Ciel, où il n'y a point de nuages, & j'ai autant de plaisir à vous voir après un si long voyage, que nos femmes en ont dans un printemps lorsqu'elles défrichent nos Campagnes, de voir paroître le Soleil

1. vol.

après

NOVEMBRE 1725. 2847

après plusieurs jours de pluye. Echauffez-nous donc de vos rayons, moi & tous les Illinois mes freres. Nous aimons tous la priere, nous avons le cœur François, & nous voulons toujours écouter vôtre parole. Parlez quand vous voudrez, nous obéïrons. Les Renards sont vos ennemis comme les nôtres: eh bien! commandez que les François aillent avec toutes les Nations frapper sur eux, & moi Chicagou, je leur montrerai le chemin, & je leur apprendrai à lever des chevelures. C'est fait, multipliez-vous dans une nombreuse posterité qui soit semblable à vous. Regardez-nous comme vos enfans, soyeZ plus grand que vos Ayeux même; enfin, que nos enfans, qui sont dans le sein de leurs meres, vous puissent encore appeler leur Pere, lorsqu'ils seront dans une extrême vieillesse. Voilà comme vous parlez aujourd'hui vôtre fils Chicagou.



HARANGUE des Chefs des trois Nations Sauvages , Missoury , Ossage , & Otoptata , amenez en France par ordre du Roi.

GRAND CHEF DES FRANCOIS :

Le Grand Esprit , Maître de ta vie , nous a conduit dans ton país , & nous a donné le courage de traverser les mers pour te voir. Ton Nom seul nous étoit connu ; nous reconnoissons aujourd'hui , parce que nous voyons que tu éclaire la terre , ainsi que le Soleil , dont un rayon est tombé sur nous , lequel nous avons suivi ; nous tremblons , & nos yeux n'osent regarder ton visage ; tes Officiers & Soldats nous font connoître avec quel soin ils gardent ton corps ; nous rapporterons dans nôtre tête ta personne , ta magnificence , la beauté de tes demeures , de tes Villages , de tes terres , & la maniere dont nous aurons été traitez ; ce que nos Vieillards attendent , en regardant du côté où nous avons marché : nous souhaiterions que leurs yeux pussent voir jusqu'ici.

Nous te faisons offe de la part des

I. vol.

trois

DECEMBRE 1725. 2849

*trois Nations , de nos bras , armez de
flèches : l'arbre de paix , nous le plante-
rons où tu voudras ; ceux que tu voudras
seront à l'abri de nous ; nos terres sont à
toi il y a long-temps , ne les abandonne
pas ; plantes-y des François , protege nous
comme tes veritables Soldats , & nous
donne des Colets blancs , Chefs de Priere
pour nous y instruire ; aye pitié de nous
ici & ailleurs , nous sommes entre tes bras ;
tu as le cœur grand ; nous mettons à tes
pieds nos Couronnes & les Calumets de
paix en gage d'alliance.*

Les Sauvages ayant fait leurs compli-
mens, se dépouillerent tous quatre de tout
leur assortiment de Chef & de Guer-
rier, c'est à-dire, de leur casque de plu-
mes, qui n'est pas le moindre de leurs
ornemens, & que tout le monde admi-
roit, & de leur casse-tête, de leurs arcs
& de leurs carquois, &c. Cet homma-
ge qui ne pouvoit être plus complet ni
plus soumis, accompagné de sermens au
nom de toutes leurs Nations, fut trouvé
d'un goût singulier & nouveau, & on en
a fort parlé comme d'une chose bien ima-
ginée & bien entendue. Le Roi fit pa-
roître dans cette occasion la vivacité
de son esprit, & son attention aux cho-
ses par mille questions qu'il fit au P. de

I. val.

Beau-

Beaubois & au Chevalier de Bourgmont sur les manieres, les mœurs, & les différentes Religions des Sauvages. On admira sur tout l'excès de bonté & d'affabilité, dont il faisoit l'honneur à ces deux personnes de converser avec eux pendant plus d'une heure, en presence de tous les Seigneurs de sa Cour. L'audience auroit même duré plus long-temps, si le Roi n'avoit remarqué lui-même que l'heure du Conseil étoit venuë. Sa Majesté promit en particulier, qu'il feroit en sorte que des Nations qu'on lui assuroit être si dociles & si traitables, ne manquassent pas dans la suite de Missionnaires, qui profitassent d'un fonds si heureux pour la Religion. Ces Sauvages eurent l'honneur d'accompagner le Roi le Mardi 27. à la chasse du Lievre, Sa Majesté ayant voulu leur procurer ce divertissement.

On devoit les conduire à l'Audience de la Reine, qui souhaitoit de les voir, mais le Roi ne jugea pas qu'elle dût les voir dans leur assortiment sauvage & trop bizarre. Elle vit seulement le P. de Beaubois, qui eut l'honneur de l'entretenir pendant une heure dans son Cabinet, avec le R. P. de Lynieres, Confesseur du Roi. Comblez d'honneurs, & après avoir goûté tous les divertissemens

DECEMBRE 1725. 2851
de la Cour par ordre de Sa Majesté, les
Sauvages allerent remercier M. le Con-
trollieur General le Jeudi 28. & M. le
Duc, que le Chef Illinois complimenta
en ces termes.

GRAND CHEF, MON PERE,

» Je viens avec empressement vous
» remercier, & vous dire que je m'en
» retourne content. C'est fait, je suis
» maintenant tout François, & il n'y
» aura plus desormais de difference en-
» tre le cœur des François & le mien.
» Dites de ma part au Chef des Chefs,
» le Pere des François, que ma pensée
» est, qu'il est le plus beau, comme il
» est le plus grand de tous les Chefs;
» soyez toujourns aimé de lui, & ne ces-
» sez jamais de m'aimer, & d'aimer ma
» Nation, qui aimera toujourns la Priere
» & les François.

S. A. S. répondit à cela. » Perseve-
» rez toujourns dans les beaux sentimens
» où vous êtes, & comptez que je ferai
» en sorte que vous soyez aussi content,
» lorsque vous serez chez vous, que
» vous l'êtes ici, & que j'aurai toujourns
» devant les yeux votre Nation & ses
» Chefs.

Les Presents du Roi pour chacun de

1. 2 vol,

ces

ces Sauvages , sont la Médaille avec une chaîne d'or , un Fusil , une Gibeciere , une Epée , une montre , & un Tableau , dans lequel doit être représentée l'Audience qu'ils ont eüe du Roi , indépendamment des presents considerables que la Compagnie des Indes leur fera faire à la nouvelle Orleans lorsqu'ils y seront de retour , pour les distribuer dans leurs Villages.

Le Chef Ilinois avoit outre cela eu l'honneur d'être présenté en particulier à leurs A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans , & Madame la Duchesse d'Orleans. D'abord M. le Marquis de Pons l'introduisit dans l'Appartement de M. le Duc d'Orleans , qu'il complimenta de la maniere qui suit.

Compliment de Chicagou à M. le Duc d'Orleans , &c.

GRAND CHEF , MON PERE.

Je n'ai pas assez d'esprit pour vous louer comme il faut , car je sçais combien vous êtes élevé au-dessus des François. Mais je vous vois avec plaisir , & je vous admire plus que je ne puis dire. Ce que je vois de beau parmi les François me
I. vol. frap-

DECEMBRE. 1725. 2853

frappe ; cependant cela me fait paroître petit à mes yeux , & j'en méprise ma personne , il n'en est pas de même de vous : comme le Soleil communique sa chaleur à ce qui est exposé à ses rayons , vous qui êtes grand , vous me faites grand aujourd'hui ; je commence à m'estimer parce que vous me souffrez devant vous , & que vous m'écoutez. Je suis cependant honteux , mon Pere , de vous parler sans dessein , & contre nôtre coutume , mais je n'en ai pas le cœur moins bien fait ; j'espere aussi que vous n'en n'aimerez pas moins ma Nation qui aime la Priere & les François. C'est fait , je prie le grand Esprit que vous viviez long-temps , que vous soyez toujours heureux , & que vous deveniez encore plus grand Chef que vous n'êtes , parce que je suis vôtre fils.

CHICAGOU.

S. A. S. lui donna près d'une heure d'audience , pendant laquelle ce grand Prince en s'informant des mœurs des Sauvages , parut en être aussi instruit que le P. de Beaubois qu'il interrogeoit sur tout ce détail , & qui étoit surpris de se voir prévenu dans presque toutes ses réponses. De l'appartement de M. le Duc d'Orleans le Chef Illinois passa dans celui de Madame la Duchesse d'Orleans , à qui la Marquise de Pons, Dame-d'Honneur de

I, vgl.

S. A. S.

2854 MERCURE DE FRANCE.
S. A. S. fit l'honneur de le presenter ;
voici le compliment qu'il lui fit.

A Madame la Duchesse d'Orleans.

GRANDE FEMME , CHEF ET MA MERE.

Je vois avec beaucoup de joye que vous êtes chérie du Grand Esprit , puisqu'après vous avoir fait la fille de tant de grands Chefs il vous a donné pour époux celui qui est lui-même si grand Chef , & fils d'un si grand Guerrier. Votre vertu fait que le grand Esprit vous regarde & vous aime comme votre bon cœur fait que tous les François vous regardent & vous admirent. Soyez toujours heureuse comme vous l'êtes , & plus encore , soyez féconde en Guerriers & en grands Chfs qui ressemblent aux ayeux de votre époux , & aux vôtres ; enfin vivez assez long-temps pour que les enfans de mes enfans puissent venir un jour vous voir comme j'ai le bonheur de vous voir aujourd'hui.

AGAPIT CHICAGOU.

Le Chef Illinois eut bien lieu d'être charmé autant qu'ébloüi de la manière pleine de bonté , dont cette Princesse qui même dans une condition privée pourroit être citée comme un modele d'hu-

I. vol.

DECEMBRE 1725. 2855

manité & de politesse répondit à sa Harangue ; après bien des questions , & encore plus de démonstrations de bienveillance. S. A. S. ordonna que sur le champ & sans attendre son absence , on conduisit le Sauvage dans tous ses appartemens , dont la magnificence & le nombre prodigieux des plus beaux tableaux qui soient en Europe , font l'admiration des personnes intelligentes , & l'étonnement de tout le monde : son Altesse S. fit plus , elle alla elle-même avec toute sa Cour visiter tous les appartemens pour donner plus de liberté au Sauvage , & à sa suite d'y demeurer , & de les contempler à loisir , jusqu'à donner ordre qu'on retardât l'heure de son dîner , & à faire danser devant le Sauvage , qu'elle enchantait par cent autres traits d'une bonté de cœur que cette auguste Princesse par la noblesse de ses sentimens allie si bien avec la superiorité de son rang. Enfin ce Chef Illinois fut si vivement frappé des bontez de S. A. S. qu'il a osé prendre la liberté de lui demander la permission de prendre congé d'elle avant son départ ; c'étoit lui demander de nouvelles marques de bonté , chose qu'on est toujours assuré d'obtenir. Il l'obtint en effet , & la Princesse voulant qu'il ne pût jamais oublier ses bienfaits , les couronna par le present

I. vol.

E qu'elle

qu'elle lui fit d'une magnifique tabatiere d'une belle écaille fort noire, dont le dessus est cizelé en or, ayant dans le centre une fleur d'or enrichie de plusieurs pierreries. C'est Madame la Marquise de Pons, dont la vertu, la sagesse, la politesse, tout le merite personnel, autant que la noblesse sont universellement applaudies, qui a procuré tous ces honneurs & tous ces bienfaits à cet Illinois, & au Pere de Beaubois son conducteur.



TRADUCTION en vers de la Harangue faite au Roi par les Chefs des trois Nations Sauvages, Missoury, Osages & Otopata, amenez en France par ordre au Roi, par le Chevalier de Bourgmont.

Grand Chef, le grand Esprit maître de notre vie,

Pour te voir nous conduit au sein de la Patrie,

Et nous encourageant à traverser les Mers,

Nous a fait sans regret sortir de nos déserts.

De ton nom seulement nous avions connoissance ;

Mais nous reconnoissons par ta magnificence,

Que semblable au Soleil, brillant & radieux,

1. vol.

Comme

DECEMBRE 1725. 2857

Comme lui tu répands ton éclat en tous lieux.
Ta gloire a fait tomber sur nôtre ame grossiere ,

Le Rayon dont nos pas ont suivi la lumiere ;
Nous tremblons , & nos yeux n'osent te regarder ;

Près de toi ces Soldats armez pour te garder .
Ces peuples empressez nous font assez connoître ,

Leur zele , leur amour & leur soin pour leur Maître.

De ce que nous voyons tous nos sens enchantez ,

Ne sçauroient concevoir les diverses beautez.
Tes sujets ; tes Soldats , ta Cour , tout nous étonne ;

Ton souverain pouvoir, l'éclat de ta personne ;
Tes Villes , tes jardins , tes demeures , tes jeux , *

Et plus encor les biens , dont tu combles nos vœux :

Nous remporterons tout gravé dans la memoire ,

Et nous en conterons la merveilleuse Histoire,
A nos jeunes Guerriers, à nos sages vieillards,
Qui jettent vers ces lieux d'impatiens regards.

* On a fait voir aux Sauvages l'Opera & la Comedie.

I. vol.

E ij Ils

Ils ignorent quels sont nos heureux avantages ;

Ah ! que ne nous voyent-ils du fond de leurs Villages !

Nos braves Nations t'offrent de toutes parts,
Pour combattre pour toi leurs bras armez de darts :

Accepte le présent qu'ils te font de leur vie ,

Tu les verras encor au gré de ton envie ,

Planter l'arbre de paix , & dessous ses Rameaux ,

Tous ceux que tu voudras jouïront du repos ,

Dans nos Pais soumis à ton obéissance ,

Plantes-y des François , (a) portes-y l'abondance ;

Protege tes Soldats , protege tes enfans ,

Donne nous pour prier des Chefs à Colets blancs. (b)

Nôtre esprit dévoré du desir de s'instruire ,

Attend de ta bonté ces Chefs pour nous conduire ;

Ton cœur est grand , est bon , nous sommes dans tes bras ,

Aye pitié de nous , ici dans nos climats.

(a) Façon de parler Sauvage.

(b) C'est ainsi que les Sauvages appellent les Prêtres Missionnaires,

I. vol.

Nous

DECEMBRE 1725. 2859

Notis mettons à tes pieds toute nôtre puissance,

Avec nos calumets en gage d'alliance.

L'Auteur de cette Traduction a laissé subsister quelques façons de parler inusitées dans nôtre langue, dont les Sauvages se sont servis. Il a crû ne devoir pas les rendre par des termes équivalants, afin de mieux conserver dans ses vers l'esprit du Discours qu'il a traduit.



BOUTS-RIMEZ proposez à remplir
dans le dernier *Mercur*.

DU Bout-rimé jadis nâquit la *Disparate*,
Calliope pour lui brûloit depuis un *An*,
Pour lui plaire mettoit sa robe d' *Ecarlate*,
Et pour s'en faire aimer cherchoit un *Talisman*.

De ses mains elle-même eut fait une *Fregate*,
Pour suivre son ingrat jusqu'au climat *Persan*.
Elle le regaloit & d'Ode & de *Cantate* ;
Les pleurs qu'il lui coutoit, grossiroient l'*Ocean*.

Un jour qu'il assembloit des fleurs & des *Ca-*
rottes,

1. vol.

E iij - La

La Muse le surprend & lui met les *Menotes* ;
 Il se rend , & d'amour lui marque quelque
Brin.

Disparate en nâquit d'espece blanche & *Negre*,
 Plus folle mille fois que ce Chevalier *Maigre*,
 Pour qui bassin à barbe est armet de *Mambrin*.



COPIE d'une Lettre écrite à S. E. M. le
 Bailly de *Mefmes* , de *Marjeille* , en
 datte du 19. Novembre 1725.

JE dois au public un avis sur le remede
 de l'Eau à la glace , un de mes amis
 nommé M. de la Cigognade , chez qui je
 suis logé , tourmenté d'une colique qui
 le tenoit dans le ventre & dans l'esto-
 mach, prit plusieurs verres d'Eau à la gla-
 ce , je le trouvai dans le frisson avec une
 grosse fièvre ; subdelegué du Pere Ber-
 nard en France , je lui détachai à vûë 50.
 onces d'Eau , la rotondité du ventre ma-
 lade , & son ampleur en pouvant conten-
 nir un muid ; les douleurs cesserent , il
 dormit & le lendemain j'ordonnai 50.
 onces pour son déjeûné ; le voilà sur pied,
 mais l'Eau ne passoit pas , ce qui me sur-
 prit , cependant plus de douleur. Deux
 1. vol. jours

jours après me sentant moi-même plein & pesant, je pris 45. onces d'Eau en m'éveillant, autant à midy sans manger, autant le soir de même, je dormis tranquillement, & le lendemain au matin je me fournis de la même dose, cependant cette Eau ne perça point comme à Malthe, & je sentis des renvois peu obliges, mon ami s'en plaignoit aussi, nous eûmes l'un & l'autre recours à Hipocrate qui balaya & déterga nos visceres fort à propos. Delà je conclus, Monsieur, que toutes les Eaux ne sont pas propres aux merveilleux effets que j'en ai vû à Malthe, celles-là sont de citerne & de pluye extrêmement legeres, qui passent, ce sont les bonnes; celles que j'ai bû ici sont cruës & pesantes, & deslors très-dangereuses si on s'opiniâtroit à en prendre, mais on ne risque rien à les quitter lorsqu'on s'apperçoit qu'elles ne passent pas, hors dans les maux qui demandent la presence du Pere Capucin. Les Eaux dans ce cas-là après avoir remué la machine doivent déterminer la cure, & c'est-là où gît l'habileté du Medecin de l'Eau. Je me souviens d'avoir vû le Capucin peser & goûter les Eaux dont il se servoit pour tous les malades rassemblez à la camarade.



PREMIERE ENIGME.

Nous allons toujours deux à deux ,
 Nous ne sentons point la froidure ,
 Et sommes de telle nature ,
 Que l'Hyver le plus rigoureux ,
 Est ce, qui nous convient le mieux ,
 Quand de sa caverne profonde ,
 L'Aquilon vient glacer le monde ,
 Alors les humains ont recours
 A nôtre agréable secours ,
 Nous leurs rendons pourtant un périlleux
 service ,
 Quoique soumis aveuglément
 A chaque mouvement
 Que nous fait faire leur caprice.
 Parcourant avec nous les eaux ,
 Ils peuvent s'ils en ont l'adresse
 Le faire avec une vitesse ,
 Egale presque à celle des oiseaux ,
 Mais nôtre sort n'est-il pas rude ,
 Par eux dans nôtre fervitude ,
 Nous sommes sans cesse foulez ,
 1. vol.

A

DECEMBRE 1725. 2863

A nôtre tour aussi nous avôns l'avantage,
De tenir comme en esclavage,
Tels que des Captifs enchaînez,
Tous ceux à qui nous sommes attachez.

DEUXIEME ENIGME.

Par l'Auteur du Sonnet en Bouts-rimez,
inscré dans le Mercure du mois
d'Aoust dernier.

O N me trouve en tout lieu, je suis dans la
Calabre,
De même qu'au Palais du Sophi d' Ispahan,
Je sers aux Musulmans comme au fils d'Abra-
ham,
J'adoucis leur ennui, mais un rien me Délivre.

On me teint quelquefois de couleur de Cima-
bre,
Surtout aux lieux où fut le Paradis d' Adam,
Je suis d'un plus haut prix quand je viens
d'Amsterdam,
Aux hommes je plais fort, mais le sexe me
Sabre.

J'accompagne partout le Janissaire Ags,
Il iroit avec moi jusques à Malaga,
I. vol. E v Tou-

Toujours dans mon étui comme une riche
Perle.

En des climats lointain je succede au Café,
Mais si je sers long-temps je prends couleur de
Merle,

Souvent d'un Capuchon le Marin m'a Coëffé.

*Les vers de Clement Marot, les Mou-
chettes, sont les mots des deux Enigmes
du mois dernier.*



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

LA RELIGION, Poëme avec un Dis-
cours pour disposer les Déistes à l'e-
xamen de la verité. Et quelques autres
ouvrages de Poësie. *A Paris, chez Fran-
çois l'Hermitte, Quay des Augustins, aux
Armes d'Angleterre, 1. vol. in 8^e 1725.*

Ce Recüeil contient un Poëme de trois
ou quatre cens vers sur l'établissement
de la Religion. Un discours en forme de
réflexions pour disposer les Déistes à l'e-
xamen de la verité, & quelques ouvra-
vres de Poësie sur differens sujets.

1. vol.

L'Au-?

L'Auteur dans le commencement du Poème décrit en peu de vers l'impossibilité où l'homme a été d'étouffer les sentimens de Religion. qui étoient nez avec lui , & montre en cela la source de l'erreur , qui a substitué l'idolâtrie à la place de la Religion naturelle : il passe ensuite à la nécessité de la révélation qui a été faite aux Juifs , & son sujet le conduit de lui-même à l'établissement de la Religion Chrétienne. Nous en citerons quelques endroits , conformément à ces trois differens rapports , sous lesquels la Religion y est considérée.

Après avoir parlé des vains efforts que l'homme a faits pour étouffer en lui les sentimens de la Religion naturelle. L'Auteur dit :

Dans son cœur où d'un Dieu s'exerce la
puissance ,

Rentrent les sentimens d'une humble dépen-
dance ;

Mais son esprit , qu'aveugle un penchant qui
lui plaît ,

Peint ce Dieu tel qu'il veut , & non point tel
qu'il est :

Touchant la révélation faite aux Juifs
il dit :

Ce Dieu ; dont l'Univers avoit perdu l'idée .

I. vol.

E vj

D'un

D'un rayon de sa grace éclaira la Judée :
 Aux Hebreux que choisit son amour paternel ,
 Il apprit que lui seul étoit l'Être Éternel ,
 Qui dispose à son gré des vents & du tonnerre,
 Dont la main sur le vuide a suspendu la terre ,
 Ouvre aux traits de l'Aurore un chemin dans
 les airs ,
 Et soutient la barriere où se brisent les Mers.

Lorsqu'il décrit l'établissement de la
 Religion Chrétienne, il parle ainsi des
 effets de la foi dans l'homme qu'elle
 éclaire,

Pour lui les vains plaisirs ne sont plus qu'un
 Phantôme ,

Les siècles un instant , l'Univers un atome ,

Les grandeurs un éclair, qui s'efface en nais-
 sant ,

Dieu se montre, tout rentre en son premier
 néant.

Le Discours qui tend à disposer les
 Déistes à la maniere d'examiner les veri-
 tez de la Religion, ne roulent point sur
 les preuves du Christianisme ; mais sur
 les causes qui en empêchent le sentiment
 dans l'homme : l'Auteur veut seulement
 préparer le cœur au goût de la verité ,
 sans quoy elle ne devient jamais sensible.

1. vol.

Nous

DECEMBRE 1725. 2867

Nous n'en rapporterons qu'un endroit, où il répond à ceux qui se plaignent du don que Dieu leur a fait de la liberté, dans laquelle ils trouvent la cause de tous leurs maux.

O homme ! est-ce vous qui parlez ? « est-ce vous qui osez vous plaindre que « Dieu exige de vous un amour éclairé, « & qui dépende de vôtre choix ? l'amour « est un commerce où l'objet qui aime, « & l'objet aimé se communiquent, par « un retour réciproque, tous les biens « qui sont en leur puissance, & se don- « nent eux-mêmes parce qu'ils n'ont rien « de plus cher à donner ; mais vous qui « n'avez en partage que le néant ; que « pouviez-vous donner à celui qui a la « plénitude de l'Être, tout ce qui est en « vous, est à lui ; vous ne pouviez dis- « poser de rien à son égard, s'il ne vous « avoit fait le maître de lui restituer ses « propres dons, & il falloit que vous « eussiez le pouvoir de les lui refuser, « pour qu'il y eut en vous quelque mérite « à les lui rendre. »

Nous rapporterons aussi quelques fragmens des Poësies qui suivent le Discours.

1. val.

Dans

Dans l'Ode du mépris de la Fortune.

Biens trop chers aux ames serviles ,
 Avez-vous des attraits si doux ?
 Et connoît-on les biens tranquilles,
 Quand on les peut quitter pour vous ?
 Vos charmes n'ont rien de solide ;
 Ce n'est qu'une apparence vuide ,
 Qui malgré nous nous éblouit ;
 Un goût qui naît de la chimere ,
 Ardent & vif, quand on espere ,
 Et qui s'éteint dès qu'on jouit.

Certain de leur experience ,
 J'ose attester les plus grands Rois ,
 Accoutumez à leur puissance ,
 Ils n'en sentent plus que le poids.
 Comblez des faveurs de Bellonè ,
 L'Univers au pied de leur Trône
 Vient adorer leur volonté ;
 Leur char entraîne la victoire ;
 Mais cet éclat qui fait leur gloire ,
 Ne fait point leur félicité.

DECEMBRE 1725. 2869

Dans l'Ode de la paix du cœur.

Heureux qui dans la folitude,
Jaloux de sa tranquillité,
De son repos fait son étude,
Son plaisir de sa liberté!
Qui du vain desir de l'estime,
Dont l'orgueilleux est la victime,
Sçait mépriser l'illusion,
Et maître de sa destinée,
Ne sent point son ame enchaînée
Sous le joug de l'opinion.

Dans l'Épître à un ami.

Tu sçais que m'éloignant d'une foule im-
portune,
Je n'ai point par mes vœux fatigué la fortune.
Je suis ceux qui sans cesse immolant leur
repos,
Percent pour la trouver un tenebreux cahos,
Et dans un labyrinthe où se perd la prudence,
Tenant toujours en main le fil de l'esperance,
Par les sentiers divers de cent obscurs détours,
S'éloignent du bonheur qu'ils poursuivent
toujours.

1. vol.

Dans

*Dans un Eglogue qui a pour titre sur la
Mort d'un Ami,*

Ses troupeaux & les miens , à l'ombre de nos
hâîtres ,

Imitoient à l'envi l'exemple de leurs Maîtres ,
Se cherchoient , se suivoient par un penchant
secret ,

Et sur la fin du jour se quittoient à regret.

*Dans des Stances qui ont pour titre :
Conseils à une jeune personne.*

Ce mal qui plaît encor quand même on en
souponne ,

N'est pas pour qui le cause un plaisir inno-
cent ,

Et n'est pas moins à craindre à celui qui l'in-
spire ,

Qu'à celui qui le sent.

Je ne condamne pas un innocent commerce ,
Dont on se fait un jeu , qui plaît sans engager ;
Mais certain enjouement où nôtre esprit s'ex-
erce ,

N'est jamais sans danger.

De l'esprit jusqu'au cœur le chemin est
facile :

l. va.

Bien-

DECEMBRE 1725. 287

Bien-tôt l'idée en nous se change en senti-
ment ,

Et souvent pour troubler le sort le plus tran-
quille

Il ne faut qu'un moment.

Nous devons ce Recueil aux senti-
mens , & au genie heureux de M. l'Abbé
Affelin : plusieurs des Pieces qui le com-
posent ont remporté le prix de l'Acadé-
mie Françoisse & des Jeux Floraux ; aussi
a-t'il été reçu avec applaudissement , d'a-
bord à la Cour , ensuite à la Ville , & ce
qui n'est pas un petit éloge , nos meil-
leurs Poëtes lui ont donné à l'envi leurs
suffrages.

LE TRIOMPHE DES MELOPHILETES ;
Idylle en Musique. Par M. Bouret L.
G. D. G. Brochure in 12. de 25. pages.
A Paris, chez P. Prault, Quay de Ges-
vres. A son Altesse serenissime Monsei-
gneur le Prince de Conti.

Toi que Minerve occupe en l'absence de
Mars ,

Prince , dont le goût sûr & les vives lumieres,
Sça^{it} mettre à profit pour l'honneur des
beaux Arts ,

Le repos des vertus guerrieres ,

Plus que de nos respects, objet de nôtre amour,

1. vol.

Toi ,

2872 MERCURE DE FRANCE.

Toi , dont l'aimable caractère ,
Conserve sur nos cœurs un droit hereditaire ,
Digne sang du Heros à qui tu dois le jour ,
Apprend & pardonne une audace
Qu'à fait naître en moi ta bonté ;
La plus haute témérité
Est la plus commune au Parnasse :
Charmé des progrès fortunés ,
Qué fait sous tes yeux la Musique ,
Pour ses amans passionnés
J'entreprends un essai lyrique ,
Et sur un foible chalumeau
J'ose chanter leur triomphe nouveau :
Passe encor ; mais voici le trait inexcusable.
Long-temps de ton mérite admirateur secret ,
Prince , je m'imposois un silence discret ,
Attendant pour le rompre un instant favorable ;
J'ai crû l'avoir trouvé , mon zele séducteur ,
Embrasse avidement un prétexte flatteur.
Pour s'affranchir de sa contraindre ,
D'un éloge étranger mon cœur a sçû ~~se~~ lyrir ,
L'éloge qu'enchaînoient le respect & la
crainte ,
Hommage déguisé que je songe à t'offrir ,
1. vol. Quelle

DECEMBRE. 1725. 2873

Quelle audace que cette offrande !

Mais loin de s'y borner , l'Eleve d'Apollon ,

La veut justifier par une autre plus grande ,

En la mettant à l'abri de ton Nom.

Ma Muse avec ce stratagème ,

Pense acquérir plus finement

Le droit de te louer toi-même ,

Et te louer impunément.

Illusion frivole & bien tôt démentie !

Quel est l'orgueil de mon projet ?

Pour qui louë , est-ce assez du plus riche sujet ?

Si sa plume n'est assortie

De ces traits fins & délicats ,

Qui même ne revoltent pas

La plus severe modestie ?

Novice en ce grand art , ce seroit abuser

Du droit que j'ai de tout oser.

Satisfait d'obtenir pour mes premiers hommages ,

Un de tes careffants regards ,

Inestimable prix des plus nobles Ouvrages ,

Ma Lyre s'interdit d'audacieux écarts.

Oùi , PRINCE , en ses desseins plus sagement guidée ,

1. vol

Tout

Tout son effor fera borné

A cet Eloge détourné,

Dont un Concert brillant m'ouvre l'heureuse
idée.

Je chanté l'Harmonie & ses Adorateurs,

Pour mieux les celebrer , j'interesse à leur
gloire

Les Dieux & les sçavantes Sœurs ;

Le Parnasse, le Ciel , consacrent leur me-
moire ,

Par un concours de suffrages flatteurs.

Mais foible idée ! inutile entreprise !

Pourquoi leur mandier des honneurs fabu-
leux ?

Vainement mon respect l'enfante & l'auto-
rise ,

PRINCE, leur vrai Triomphe , est ton amour
pour eux.

La Scene ouvre par un Dialogue en-
tre Timandre & Clarice , Melophiletes ,
qui témoignent leur impatience d'en-
tendre le Concert.

Timandre.

Venez , touchantes voix ? delices des oreil-
les !

Nous faire entendre ces accords ,

1. vol.

Qui

DECEMBRE 1725. 2875

Qui du plus doux des arts expriment les mer-
veilles ;

L'harmonie en ces lieux vous ouvre ses tré-
fors.

Clarice.

Sous enchanteurs ! voix ravissantes !

Des tendres rossignols rivales triomphantes !

Venez par vos divins accens ,

Enchaîner à la fois & nos cœurs & nos
sens.

Le reste de la Scene est un petit Eloge
de l'harmonie & de Lully , après quoi
une simphonie tendre annonce l'arrivée
de Polimnie & d'Euterpe , Muses qui
président à la Musique vocale & instru-
mentale, elles sont suivies de tous les
Melophiletes qu'elles rassemblent pour
commencer le Concert. Ces Muses &
leur suite font voir que la Musique re-
gne dans toute la nature, qu'elle fait le
delice des hommes & des Dieux, que
ses divers instrumens servent leur gloire
ou leur plaisir ; par exemple , la Trom-
pette, le Cor , la Flute , &c. ce qui
amene differens caracteres de Musique ,
& forme la seconde Scene. Un Suivant
de Polimnie fait l'Eloge d'une belle
voix par ces Vers,

1.^e vol.

Qu'une

Qu'une voix touchante a d'appas !

Que sans la beauté même elle fait de conquêtes !

Ame des plus brillantes Fêtes

Elle est encor l'ornement des repas.

Un petit Concert de Hautbois & de Flutes annonce l'arrivée de Pan, qui ouvre la troisième Scene par l'éloge des progrès qu'on a fait de nos jours dans son art, & de la perfection qu'a acquise la Flute dont il est l'inventeur.

Enterpe.

Flute aimable ; quelle est ta gloire !

Fille d'un Dieu, ta voix sur mille tons divers,

De ses feux à jamais celebre la memoire ;

Tendre Echo des soupirs ! ame de nos Concerts !

Tu regnes dans les plus beaux airs,

L'amour même à tes sons doit plus d'une victoire ;

Ils savent peindre de nos cœurs

Les faifsemens, les langueurs, &c.

Un divertissement champêtre, de Dryades, de Sylvains, & de Bergers, coupé par des airs détachez & des

1. vol.

Chœurs,

DECEMBRE. 1725. 2877

Chœurs, remplit le reste de cette Scene, qui finit par une grande simphonie, servant de Prélude à l'arrivée d'Apollon, Dieu de l'harmonie, qui, suivi des beaux Arts, des Eleves de la Poësie, & de la Musique, ouvre la quatrième Scene, où il invite les Melophiletes à cultiver leurs talens & leurs goûts, sous les auspices du Prince, qui, comme eux, chérit la Musique, & l'honneur de ses soins les plus doux. Dans ce divertissement un Eleve de la Musique chante cette Cantatine.

A ton charme invincible,
Est-il un cœur qui ne soit pas sensible ?
Musique à tes divins appas,
Est-il un cœur qui ne se rende pas.

Du Dieu qui préside à la table,
Tu rends les dons plus précieux ;
Son Empire en est plus durable,
Et son jus plus délicieux.

De Bacchus & de l'Amour même,
Tu rassembles tous les plaisirs ;
L'Amant boit, le Bûveur aime,
Que manque-t-il à leurs desirs ?
I. voi. *Enterpe;*

Euterpe.

Plus d'une fois nos Luths charmerent
 Les noirs accès de la fureur ;

Souvent leurs tendres sons calmerent

Les transports violents d'un cœur

Où regnoit le trouble & l'horreur

Polimnie chante cette Cantate.

Doux lien des mortels ! ô divine harmonie !

C'est-toi qui du vaste Univers

Soutiens les mouvemens divers ,

Tout reconnoît ta puissance infinie :

Sans toi , sans tes celestes Loix ,

Dans un triste cahos languiroit la nature ;

Les sauvages humains errans à l'avanture ,

Vivroient encor disposez dans les bois ,

&c.

Doux lien , &c. .

Beauté , charme des yeux ! Souveraine des
 cœurs !

Vous relevez de son Empire ;

Vous lui devez tout ce qu'inspire

L'assemblage touchant de vos attraits vain-
 queurs !

1. vol.

Apollon

Apollon aux Muses.

Tout s'enflâme aujourd'hui pour vous,
Muses, vos conquêtes nouvelles
Doivent vous faire des jaloux ;
Que les Chansons les plus belles
Celebrent un destin si doux.

D'illustres mortelles

Unissent dans ces lieux ,

La douceur de leur voix au pouvoir de leurs
yeux.

Mais que vois-je ? Venus , pour chanter avec
elles ,

Venus même a quitté les Cieux !

Que sa voix , ses appas rassemblent de mer-
veilles :

Tant de charmes nous font douter ,

Ce qu'elle sçait mieux enchanter ,

De nos yeux ou de nos oreilles.

On chante un Chœur suivi d'un petit
Prélude pour Mercure , qui vient ren-
dre compte à Apollon de la commission
qu'il lui a donnée , d'évoquer les Om-
bres de Lully & de Corelly ; c'est le su-
jet de la cinquième Scene.

Vol.

F. *Apol-*

Apollon après avoir entendu Mercure.

L'Italie autrefois enfanta deux Mortels ,
 leins de mon feu divin , de mes douces
 yvresses :

Ils ont de l'harmonie épuisé les richesses ;
 Dignes fils d'Apollon relevez leurs Autels !

Trop tôt la Parque meurtriere

Osa terminer leur carrière ;

Mais quand votre zele & vos soins

Honorent si bien leur memoire ,

Il ne manque plus à leur gloire ,

Que d'en être ici les témoins.

Sortez , illustres Ombres ;

Sortez des Royaumes sombres ;

Quittez pour un instant ces bois délicieux ,

Ou par ma main vos Lyres couronnées ,

De leurs accords mélodieux

Charment les ombres fortunées.

Après un Chœur, qui repete, *Sortez, illustres Ombres, &c.* on entend une symphonie qui exprime un bruit souterrain : les Ombres de Lully & de Corelly paroissent, Apollon leur parle en ces termes.

1. vol.

Par

DECEMBRE 1725. 288

Par mon ordre en ces lieux to ut-à coup transf-
portez,

Voyez sur ce noble Theatre,

De vos heureux travaux une foule idolâtre ;

Jugez si dans leurs mains vos Luths ressuscitez ,

Sçavent en rendre les Beutez :

Aux Melophiletes.

Et vous que leur présence anime,

Par de nouveaux efforts meritez leur estime ;

Signalez cette ardeur , ces soins que j'ai vant-
tez.

En cet endroit les Melophiletes exe-
cutent quelques beaux morceaux de Lul-
ly , & un grand Concert de Corelly ,
sur quoi l'un & l'autre portent leur ju-
gement par ces Vers...

L'Ombre de Lully à Apollon.

Arbitre de nos chants , Pere de l'harmonie ,

Nous obéissons à ta voix ;

Si nos travaux ont autrefois

Charmé la France & l'Italie ,

Nous devons ce bonheur à ton divin genie ;

Mais aujourd'hui plus que jamais ,

Au sort d'être immortels nos noms doivent
prétendre ,

I. vol

F ij Et

Et tu viens de combler leur gloire & tes bienfaits ,

En formant les sujets que nous venons d'entendre.

L'Ombre de Corelly.

Ils ont embelli leur modele ;

En prêtant à nos airs une grace nouvelle.

C'est nous rendre encor plus qu'ils n'ont reçu de nous ;

Mais bien loin d'en être jaloux ,

Nous rentrons satisfaits dans la nuit éternelle.

Leur suite composée des Ombres de ceux qui ont excellé dans leur Art , chante quelques airs détachés tant François qu'Italiens , pour fermer cette Scene , dans laquelle l'exécution des grands morceaux de Lully & de Corelly tient lieu de divertissement.

La Scene septième & dernière exprime la reconnoissance des Melopiletés.

LE MAISTRE A DANSER , qui enseigne la maniere de faire tous les differens pas de la Danse dans toute la regularité de l'art , & de conduire les bras à chaque pas. Enrichi de figures en

I. vol.

taille-

DECEMBRE 1725. 2883
taille-douce, servant de démonstration
pour tous les differens mouvemens qu'il
convient faire dans cet exercice. Ou-
vrage très-utile, non seulement à la
jeunesse qui veut apprendre à bien dan-
ser, mais encore aux personnes honnê-
tes & polies, & qui leur donne des re-
gles pour bien marcher, saluer, &
faire les reverences convenables dans
toutes sortes de Compagnies, Par le
sieur Rameau, Maître à danser des Pa-
ges de S. M. Catholique la Reine d'Es-
pagne. A Paris, rue S. Jacques, chez
J. Vilette 1725. in 8. de 271. pages,
sans la Préface & l'Épître dédicatoire au
Duc de Retz.

C'est la Danse, dit l'Auteur, qui
donne la grace aux avantages que nous
recevons de la nature, en réglant tous
les mouvemens du corps, & l'affermis-
sant dans ses justes positions; & si elle
n'efface pas absolument les défauts que
nous apportons en naissant, elle les adou-
cit ou les cache. Nous ne rapporterons
que ce trait; le détail d'un extrait se-
roit peut-être inutile, peu convenable, &
sans doute trop long, s'il falloit donner
une juste idée de cet Ouvrage. M. Pe-
cœur qui l'a approuvé, en trouve tous
les preceptes établis avec ordre & avec
netteté. Les figures gravées pour repré-

2884. MERCURE DE FRANCE.

sentir les diverses attitudes du corps , peuvent , dit-il , en rendre l'exécution plus aisée , & il croit que ce Livre ne donnera pas moins de facilité aux Eco-liers qui veulent apprendre , que de soulagement aux Maîtres.

Le sieur Rameau , ayant obtenu depuis un Privilege du Roi , pour la correction & augmentation de la Danse par écrit , &c. donnera incessamment de nouvelles Danses pour l'année 1726. avec une explication sur l'augmentation qu'il a faite. Il donne avis aux Maîtres à danser des Provinces , que s'ils veulent lui écrire , en affranchissant le port des lettres , il leur enverra telles Danses qu'ils souhaiteront , tant sérieuses que comiques. Son adresse est au Fauxbourg de Montmartre , chez *Madame Bour*.

TRAITE' de la communauté des biens entre-vifs , par de *Renusson*. A Paris , rue S. Jacques , chez *Briasson* , 1724. in 4.

TRAITE' du Douaire de la Garde-noble , par le même , 1724. *idem*.

TRAITE' des Subrogations de ceux qui succèdent à la place des creanciers. *Idem*.

1. vol.

TRAITE'

DECÈMBRE 1725. 2885

TRAITE' de la Conscience. *Idem.* 1725
in 12.

LA VIE de la Mere de l'Incarnation,
Institutrice & premiere Superieure des
Ursulines de la Nouvelle France. *Idem.*
in 4. de 452. pages 1725.

VIE ET AVANTURES de Zizime, fils
de Mahomet II. *Ibid.* 1722. in 12.
figures.

DISSERTATIONS Medicinales & Chi-
rurgicales. Par M. Deidier, Chevalier
de l'Ordre de S. Michel, Professeur Royal
en Chimie de Montpellier, de la Societ
Royale de Londres. A Paris, chez d'Hou-
ry. 1725. in 12. de 329. pages.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire
universelle de l'Europe, depuis 1600.
jusqu'en 1716. avec des Reflexions &
des Remarques critiques. A Paris. rue
de la Harpe, chez Pierre Simon.

ORTHOGRAPHIA moderna Italiana,
con qualche altra cosa di lingua. Per uso
del Seminario di Padova. Editione se-
cunda migliorata, &c. A Padouë, dans
le Seminaire, chez Jean Manfre, 1723.
in 4. de 562. pages.

1. vol.

F iiiij His-

1886 MERCURE DE FRANCE.

HISTOIRE du Royaume d'Alger, par
M. Saugier de Tassy. Amsterdam, 1725.
in 12.

CEREMONIES, Coûtumes, Religions
& Superstitions de toutes les Nations.
Amsterd. 1725. & se vend à Paris chez
Briasson. 3. vol. in folio avec figures.

DU GOUVERNEMENT CIVIL, où l'on
traite de l'origine, des fondemens, du
pouvoir, & des fins des Societez politi-
ques, traduit de l'Anglois. A Geneve.
1724. *Ibid.*

LETTRES sur les Anglois, les Fran-
çois & les Voyages. *Ibid.* 1725. in 8.

PRESERVATIF contre le Fanatisme, ou
Refutation des prétendus Inspirez des
derniers siècles. Par M. Turretin. Ge-
neve, 1723. *Ibid.*

VERITABLE CALENDRIER CHRONOLO-
GIQUE pour l'année 1726. contenant à
chaque jour l'Epoque des événemens les
plus memorables & les plus interessans,
arrivés depuis l'établissement de la Mo-
narchie Françoisé. Ensemble, les élec-
tions des Papes, leurs naissances, celles
I. vol. des

des Rois, Reines, Princes & Princesses de France, les Sacres, les Mariages, Morts, &c.

Cet Ouvrage a été corrigé, & considérablement augmenté des Antiquitez de plusieurs Edifices de Paris, des établissemens qui se sont faits dans le Royaume, des faits les plus curieux, tant de l'Histoire sacrée & profane, que de celle ancienne & moderne, & enfin de ce qui s'est passé de remarquable depuis la dernière Edition de l'Ouvrage jusqu'à présent.

On y a joint une Table alphabétique & chronologique indicative des matières, laquelle sera d'une grande utilité pour trouver facilement & sur le champ les différens points dont on voudra être éclairci. *Le débit s'en fera chez Giffey, Libraire-Imprimeur, au milieu de la rue de la vieille Draperie, à main gauche, en descendant par le Pont S. Michel.* On avertit que, comme cet Ouvrage n'est nullement comparable à celui de l'année dernière, par les corrections, les changemens, & les augmentations curieuses que l'on y a faites, on s'est proposé, pour entendre la distinction plus facile d'avec tous les autres, d'en parapher les Exemplaires au commencement & à la fin, au lieu que ceux de

2888 MERCURE DE FRANCE.

née passée ne l'étoient qu'au commencement seulement. D'ailleurs l'avis que l'on trouvera sur le *verso* du titre , concourra à en rendre la distinction sensible.

Comme ce Recueil reçoit indistinctement toutes sortes de matieres , pourvû qu'elles ayent une Epoque fixe , l'Auteur prie ceux qui en sçauront quelques-unes , qui pourroient convenir & interesser les Maisons, Familles, Communautéz & Fabriques, ou le goût general de vouloir lui en faire part , afin d'être , inferez audit Ouvrage , ils pourront adresser leurs Memoires audit Giffey.

On apprend de Londres , que le Docteur Wilkins , Aumônier de l'Archevêque de Cantorberi , & Archidiacre de Suffolk , a présenté au Prince de Galles, une nouvelle Edition des Ouvrages du fameux Selden , en 3. vol. in folio.

On imprime actuellement à Rome , les Decrets du dernier Concile National, tenu dans l'Eglise de S. Jean de Latren , pour les publier , & les faire executer dans les Diocèses soumis à la Jurisdiction du S. Siege.

I. vol.

Un

Un Gentilhomme Anglois doit faire au Village de Passy près Paris, l'épreuve d'une Pompe aspirante par le feu, qui a été inventée en Angleterre depuis longtemps, pour tirer l'eau des mines sans interruption. C'est un simple tuyau trempant dans l'eau, auquel est adapté, à angles droits, un cylindre de cuivre, d'une certaine capacité, qu'on entoure de charbons ardents, & qu'on a soin d'entretenir dans une certaine chaleur.

Dans l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Inscriptions & belles Lettres du 13. Novembre, M. l'Abbé Gedoyn lût sa traduction d'un endroit de Pausanias (lib. 10.) où cet Historien décrit un Tableau qui se voyoit à Delphes, & qui étoit de Polygnote, Peintre celebre.

Il representoit la prise de Troye & le retour des Grecs dans leur patrie. Ce Tableau contenoit plus de 200. figures, la plupart avoient leur nom ou inscription au-dessous, pour épargner aux Curieux la peine de deviner qui elles étoient, M. l'Abbé Gedoyn avoit joint quelques remarques à cette description, qui n'est qu'un fragment tiré de la traduction du Pausanias entier, à laquelle il travaille,

& qu'il doit donner incessamment au public.

M. Boivin entretint ensuite l'Assemblée de la vie de Guillaume Budé. On sçait que ce fut en faveur de cet illustre Sçavant, que François J. créa la Charge de Maître de la Librairie du Roi, M. Boivin, qui fait l'Histoire de cette Bibliothèque, a été obligé de rechercher ce qui concerne la vie & les études de Budé. Il l'a fait avec exactitude, & le public doit lui sçavoir bon gré du détail, entr'autres avec lequel il a parlé des notes manuscrites grecques, qui se trouvent sur un Exemplaire de la premiere Edition Grecque d'Homere, faite à Florence en 1488. Cet Exemplaire appartient à M. de Boze.

M. Secouffe lut ensuite l'Histoire de Julius Sabinus & de sa femme Epponina, un des plus grands exemples d'Heroïsme & d'amitié conjugale, que l'Antiquité nous ait laissez.

Enfin, on lût la dissertation de M. l'Abbé Bannier, dans laquelle il prétend prouver que la Cyropédie de Xenophon n'est point un Roman, contre ce que quelques Anciens & plusieurs Modernes ont avancé, & qu'elle est conforme, non seulement à ce que l'on peut trouver dans la Sainte-

L. vol

Ecri-

DECEMBRE 1725. 289

Ecriture qui y a quelque rapport , mais encore à l'Histoire.

M. de Boze présida & parla avec la facilité , la netteté , la décence , & la précision qui font son caractère.

On donnera un Extrait de ces Dissertations.

OUVERTURE DU COLLEGE ROYAL.

Les Professeurs du Collège Royal de France , fondé à Paris par François I. ont repris leurs exercices, & commencé leur année Académique le Lundi 19. du mois de Novembre. Voici les noms de Professeurs qui remplissent actuellement les Chaires de ce fameux College.

Pour la Langue Hebraïque.

M^{rs} Sallier & Henry.

Pour la Langue Grecque.

M^{rs} Boivin & Capperonnier.

Pour les Mathématiques.

M^{rs} Chevalier & de Lisle.

Pour la Philosophie.

M^{rs} Terrasson & Privat de Molieres.

Pour l'Eloquence Latine.

M^{rs} Couture & Rollin.

Pour

Pour la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie, & la Botanique.

M^{rs} Preaux, Andry, Geoffroy, & Burette.

Pour la Langue Arabe.

M^{rs} de Fiennes & Fourmont.

Pour le Droit Canon.

M^{rs} Capon & le Maire.

Pour les Langues, Syriaque, Chaldaique, Ethiopienne, Copte, &c.

M. l'Abbé Fourmont.

La veille des Fêtes de la Toussaints, on présenta à la Reine à Fontainebleau, un Crucifix de 16. pouces de haut, sculpté sur le plus bel albâtre d'Egypte. La draperie est d'un blanc parfait, & transparente comme du crystal; le Corps du Christ est d'une vraie couleur de chair, & le côté sur lequel il est panché, paroît tout meurtri. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le coloris du sang, au travers des veines, se trouve marqué dans l'albâtre même. L'attitude & l'expression de la tête sont excellentes, & tout le morceau est si admirable, que la Reine l'a fait mettre dans son Cabinet.

f. vol.

La

DECEMBRE 1725. 2893

La Demoiselle Grangeron , qui a présenté ce rare & singulier Ouvrage à S. M. est de S. Amand-sous-Mouron , petite Ville près Bourges.

AVIS qu'on nous prie d'insérer.

La liqueur & la poudre que debite le sieur Desmarests , produit des effets si prodigieux, que Messieurs les Medecins du Roi & de la Reine , qui en ont fait des experiences reiterées par eux-mêmes sur plusieurs & différentes maladies les plus dangereuses & les plus inveterées , ont rendu justice à l'excellente bonté & utilité de ce remede , comme il est prouvé par les Privileges & Brevets qui lui ont été donnez pour les distribuer, tant dans Paris que dans toutes les Provinces du Royaume , avec défenses à toutes personnes de contrefaire l'une & l'autre , ou debiter sans sa permission.

On donnera un Memoite imprimé . qui marquera les vehicules qui conviennent pour prendre ladite liqueur & poudre , pour la guerison de chaque maladie. Ledit sieur Desmarests demeure rue Verdret , quartier des Halles , & pour la commodité du Public , on en aura aussi rue S. Louïs au Marais , vis-à-vis le Calvaire.



1. vol.

SPEC-



S P E C T A C L E S.

JEudi 25. Octobre les Comediens François representèrent devant leurs Majestez, à Fontainebleau, la Tragedie d'*Ariane*, & pour petite Piece, l'*Esprit de Contradiction*.

Le 27. les Comediens Italiens representèrent *Thimon le Misanthrope*, Comedie Française en trois Actes, suivie d'*Arlequin Voleur*, Comedie Italienne réduite en un Acte, qui divertit beaucoup. M^{lle} Prevost qui étoit venuë ce jour-là à Fontainebleau par ordre de Sa Majesté, dansa dans le premier & le dernier Acte de la grande Piece, avec toutes les graces qui lui sont si naturelles.

Le 6. Novembre *la mort de Pompée*, Tragedie de M. Corneille, & pour petite Piece, *Crispin, Rival de son Maître*.

Le 8. *Arlequin muet par crainte*, Comedie Italienne en trois Actes.

Le 10. *le Médisant*, Comedie en vers & en cinq Actes, & pour petite Piece, *Attendez-moi sous l'orme*: par les François. La D^{lle} Dubuiffon, nouvelle Actrice débuta dans le rôle de Lisette, dans

I. vol.

La

DECEMBRE 1725. 2895

la premiere Piece, & s'en acquitta fort bien.

Le 13. *la Dame Invisible*, Comedie Italienne en 5. Actes, suivie de *l'heritier de Village*, Piece Françoise, en un Acte, par les Italiens.

Le 15. la Troupe des Comediens François restez à Paris, alla à Fontainebleau par ordre de S. M. & y representa l'*Impromptu de la Folie*, Comedie nouvelle, avec des agrémens, par le sieur le Grand, Comedien du Roi, qui y fit beaucoup de plaisir.

Le 17. *Arlequin, jönet de la Fortune*, Comedie Italienne en 5. Actes, M^{lle} Prevost & le sieur Dumoulin danserent ensemble. M^{lle} Prevost finit par les caracteres de la danse.

Le 20. la Tragedie de *Bajazet*, suivie du *Florentin*, par les François.

Le Jeudi 22. *le Pere de Bonne-foi* Piece Italienne en un Acte, suivie du *Cahos*, Parodie du Ballet des Elements.

Le Samedi 24. *Polycuete*, Tragedie Chrétienne, par les François, suivie du
1. vol. Sici-

2896 MERCURE DE FRANCE.

Sicilion, ou *l'Amour Peintre*, Comedie de Moliere en un Acte.

L'IMPROMPTU DE LA FOLIE ; Extrait. Cet ouvrage du sieur le Grand est un ambigu Comique, composé d'un Prologue, de deux Comedies d'un Acte chacune, & de trois Divertissemens.

PROLOGUE.

Le Theatre represente Montmartre. Thalie y paroît endormie au chant des Rossignols d'Arcadie. Elle y a été releguée par Apollon pour des raisons qu'elle ne nous dit pas. La Comedie Françoise vient implorer son secours pour amuser le public pendant l'absence de la moitié de sa troupe, & de toute la troupe Italienne, que la Cour a attirées à Fontainebleau. Thalie se réveille à sa voix. Les Députez de Paris qui suivent la Comedie Françoise, s'avancent aussi-tôt. Thalie ayant appris de la Comedie Françoise ce qui les amene, leur demande dans quel goût ils voudroient que fut la Piece qu'ils lui demandent. Ils sont si peu d'accord sur le choix, que Thalie les quitte, sans leur rien promettre. La Folie arrive. La Comedie Françoise s'adresse à elle, & la prie de lui donner une Piece de sa façon. La Folie y consent, & leur donne deux sujets, l'un dans le goût François,

1. vol.

l'autre

DECEMBRE 1725. 2897

l'autre dans le goût Italien. Le premier a titre *les nouveaux Débarquez*, & le dernier, la *Françoise Italienne*. Le Regiment de la Calote, que la Folie passe en revûe, fait le divertissement de ce Prologue, qui est aussi vif & aussi brillant qu'on puisse le desirer.

LES NOUVEAUX DEBARQUEZ.

Premiere Piece.

M. Bagueaudier & le Baron son fils, cy-devant Maître de Forges dans le Nivernois, sont arrivez à Paris pour épouser deux parentes de Dorimont, mais ils se sont tous deux refroidis sur ce double mariage depuis qu'ils ont vû Dorimene, femme de ce même Dorimont qui leur offroit son alliance. Ils en sont devenus amoureux, à l'insçû l'un de l'autre, & n'ont fait confidence de leur amour qu'à un intrigant qui s'appelle l'Eveilleé, c'est celui-ci qui ouvre la Scene avec Zerbine, Suivante de Dorimene. Cette Zerbine l'a déjà instruit de son sort, & lui a appris qu'elle fut dès son enfance enlevée par des Bohêmes; & qu'ayant appris dans la suite qu'on s'étoit emparé de son bien dans le Nivernois, elle avoit été réduite à servir, n'ayant pas le moyen de se faire rendre justice sur l'usurpation

I. vol.

de

2898^r MERCURE DE FRANCE.

de ses biens qui montoient à vingt mille francs. L'Eveillé la surprend agréablement en lui disant qu'elle peut recouvrer cette somme par ses soins. Il lui apprend que ce même Baguenaudier & le Baron son fils, qui sont venus du Nivernois pour épouser les deux parentes de Dorimont, sont ceux qui se sont emparés de son patrimoine. Il ajoute qu'ils se sont avisez tous deux de devenir amoureux de sa Maîtresse Dorimene. Zerbine rit de leur témérité, connoissant trop bien la vertu de Dorimene, pour croire qu'elle puisse oublier son devoir en faveur de tels soupirans. L'Eveillé convient avec elle que l'entreprise est toute des plus mal fondées; mais que cela ne doit pas les empêcher de profiter de leur sottise, & de les plumer jusqu'à la concurrence des vingt mille francs qu'ils lui ont volez. Ils se retirent pour aller prendre leurs mesures sur ce nouveau genre de restitution. Baguenaudier, pere & fils, arrivent à mesure que l'Eveillé & Zerbine se retirent. Leur conversation roule sur le dégoût qu'ils ont pour le mariage que Dorimont leur a proposé; mais ils n'ont garde de se faire confidence du motif de ce dégoût. Baguenaudier le fils se retire; l'Eveillé arrive avec une réponse à une Lettre dont Baguenaudier le pe-

DECEMBRE 1725. 2899

re l'avoit chargé pour Dorimene. Cette réponse est de la main de Zerbine, qui la faite toute des plus favorables, pour faire mieux donner ce vieillard transi dans le panneau que l'Esveillé doit lui tendre. On consent dans cette réponse à accepter le cœur & la bourse qu'on a offerts à Dorimene par une Lettre qu'on n'a eu garde de lui rendre. Bagueaudier charmé d'un aveu si favorable demande à l'Esveillé par où il pourroit faire plaisir à son aimable Maîtresse. L'Esveillé lui montre des boucles d'oreilles de dix mille francs que Zerbine lui a mises entre les mains ; c'est une emplette que Dorimont vient de faire pour sa femme, sans l'en avoir avertie, & qu'il veut qu'elle trouve sur sa toilette, quand elle viendra à se parer pour un bal qu'il a ordonné pour elle. L'Esveillé fait accroire à Bagueaudier que c'est un bijou de hazard. Bagueaudier n'hésite point à lui donner un billet au porteur de dix mille francs. Il lui demande comment il doit s'y prendre pour faire ce present à Dorimene ; l'Esveillé lui dit que pour le faire d'une façon plus galante, il faut qu'il surprenne agréablement Dorimene, en faisant mettre ces boucles d'oreilles sur sa toilette, & qu'elle ne doutera point que ce present ne vienne de lui, & ne

I, vol.

soit

soit une réponse à la Lettre. Baguenaudier prend tout cela pour argent comptant, il laisse entre les mains de l'Esveillé les boucles d'oreilles & les dix mille francs. Il a dans sa poche le double de la Lettre qui doit servir à tromper le fils comme le pere. En effet, l'Esveillé joue le même rôle auprès du Baron. Dix mille francs sont encore livrez sous les mêmes conditions, cela produit une Scene d'imbroglia très-plaisante. Dorimene vient parée des boucles d'oreilles qu'elle croit ne tenir que de son mari, à qui elle en fait des remercimens, qu'il reçoit d'une maniere tout-à-fait galante. Il la laisse avec les Baguenaudiers, pere & fils, après l'avoir prié de tâcher de leur inspirer un peu plus d'ardeur pour le double Hymen qui les a fait venir à Paris. Ils se sçavent bon gré chacun en particulier de voir que Dorimene ait voulu se parer de leur present aussi-tôt qu'elle l'a reçu. Ils lui en parlent d'une maniere à lui faire croire qu'ils ont perdu l'esprit, sur tout quand elle leur dit que ces boucles d'oreilles, dont ils semblent vouloir rabbaïsser le prix, lui viennent d'une main qui lui est bien chere, chacun des amans prend alors pour soi ce qui ne regarde que le mari. Le moment vient enfin où l'Enigme se débrouille. L'Esveillé avoue la fourberie

qu'il rectifie par le motif de restitution. Il fait reconnoître Zerbine pour celle que Baguenaudier a dépouillée de ses biens, cela fait le dénoüement de la Piece, qui est suivie d'un bal.

LA FRANÇOISE ITALIENNE.

Deuxième Piece.

Pantalon, Tuteur & amoureux d'Agathine, ayant appris pendant un voyage qu'un jeune homme, appelé Lucidor, étoit introduit chez sa pupille, par l'entremise d'une servante Françoisse qu'elle avoit auprès d'elle, & qu'il n'avoit jamais vüe, a écrit à Agathine pour la porter à congédier cette servante Françoisse, & à en prendre une Italienne. Agathine qui ouvre la Scene avec Lison (c'est le nom de la servante Françoisse) voit par là toutes ses mesures rompuës. Elle s'étoit adressée par le conseil de Lison à un Notaire qui n'entendoit point l'Italien, & qui parloit si vite le François, que personne ne pouvoit l'entendre, elle s'étoit flattée que Pantalon signeroit sur sa foi, & sur celle de Lison le contrat de mariage, par lequel il s'engageoit de laisser tout son bien à Lucidor en faveur de son mariage avec Agathine, la fourberie auroit pû réussir, s'il n'eut pas envoyé cet ordre

I. vol.

fatal

fatal de congédier Lison. Autre contre-temps ; Pantalon arrive un jour plutôt qu'il n'étoit attendu ; on l'entend frapper à la porte, Agathine ne sçait comment cacher Lison ; mais cette fine sou-brette sçait bien se tirer d'affaire. On a déjà dit que Pantalon ne l'a jamais vûe ; elle prend le parti de se donner pour Ita-lienne au jaloux tuteur , à la faveur de quelques mots Italiens qu'elle a appris d'Arlequin son amant. Pantalon prend le change , comme elle se l'est promis. Il demande à Agathine si elle a donné les soins qu'il faut pour le contrat de ma-riage ; elle l'assure que tout est disposé selon ses desirs. Il sort pour aller donner quelques ordres. Lucidor vient un mo-ment après ; Agathine effrayée lui ap-prend que Pantalon est arrivé. A peine a-t'elle donné cette nouvelle à Lucidor que Pantalon revient. il est fort étonné de trouver un homme auprès d'Agathi-ne , mais Lison ne demeure pas court ; elle chante un air Italien sur le champ , & feignant de ne faire que d'appercevoir Pantalon , elle lui dit que ce Monsieur est un Maître à Chanter. Pantalon donne dans ce second piège , prie le prétendu Maître de Musique de continuer sa leçon en sa présence. La fausse Italienne loin de se défermer , continuë à chanter des

I. vol. chan-

DECEMBRE 1725. 2903

chansons qu'elle a apprises à la Comédie Italienne. Mais le sort lui livre un troisième assaut, sous lequel vraisemblablement elle doit succomber; Scapin arrive inopinément, & la reconnoît pour Nison. Pantalon irrité, la chasse de chez Agathine; mais elle ne sort pas sans assurer tout bas sa Maîtresse, qu'elle trouvera bien le secret de rentrer. Elle a entendu dire à Pantalon que le Docteur Lanternon, son ami, lui doit envoyer un valet fidele & incorruptible, qui s'appelle Arlequin, cet Arlequin est son amant; sur cette découverte elle fonde de nouvelles esperances, & revient bien-tôt après sous l'habit d'Arlequin; Agathine y est trompée toute la premiere. Pantalon les laisse ensemble; c'est pour lors que le prétendu Arlequin se fait connoître pour Nison. Enfin le Notaire vient avec Pantalon & Scapin; ce dernier paroissant de trop au faux Arlequin, est prié de se retirer, sous peine d'avoir cent coups de bâton, par la seule raison que son visage déplaît au nouvel Arlequin. Scapin se retire. Le Notaire fait la lecture du contrat de mariage avec tant de rapidité que Pantalon n'y comprend rien. Le faux Arlequin, qu'il croit très-fidele, puisqu'il lui a été donné de la main du Docteur Lanternon, lui explique comme il lui plaît tout ce

I. vol.

G qu'il

qu'il n'entend pas. Le contrat est enfin signé par Pantalon , par Agathine, & par Lucidor qui survient à propos , & qui passe toujours auprès de Pantalon pour un Maître à Chanter. Le Notaire sort pour aller faire signer le contrat à d'autres témoins. Scapin vient faire le dénouement ; il dit à Pantalon qu'il est trahi , & que le Notaire qu'il vient de rencontrer la fort surpris , en lui apprenant que le contrat qui vient d'être signé est en faveur de Lucidor ; il reconnoît ce même Lucidor qui n'est pas sorti : Pantalon veut tuer Agathine ; mais Lucidor le retient , & appaise sa colere , en lui apprenant qu'il vient d'être reconnu pour fils du Docteur Lanternon ; cela fait dire à Nison ; nous allons bien-tôt voir un dénouement à l'Italienne. La Piece finit par une Fête composée de tous les personnages de la Comedie Italienne.

Dans le Prologue la D^e la Motte jouie le personnage de Thalie , & la D^{lle} Labat celui de la Comedie Françoise. La D^{lle} du Fresne y represente la Folie avec beaucoup de vivacité & de précision, dans un habit parfaitement caracterisé. Le sieur Armand y paroît en vieux Commandeur , grand Partisan des anciens Comediens , parlant du nez & secouant la tête. Il remplit ce caractere d'une manie-

DECEMBRE 1725. 2905

re originale. Le Ballet de la Folie & de ses suivans, qui est parfaitement caractérisé, fait un très-grand plaisir.

Dans la premiere Piece qu'on pourroit appeller *les Boucles d'Oreilles*, car elles en font presque le nœud & le dénouement & donnent lieu à une très-plaisante Scene, le sieur le Grand fils & la D^{lle} Labat jouient les rôles de *Dorimont* & *Dorimene*, les sieurs de la Voye & la Torilliere, fils, ceux de *Baguenaudier, pere & fils*, & la D^{lle} du Fresne, & le sieur Armand, *Zerbine* & *l'Esveillé*. Le Divertissement qui suit cette Piece est composé d'une danse grave de Polonois & de Polonoises, d'un Menuet dansé par la D^{lle} Labat, avec le sieur Dangeville, qui fait un fort grand plaisir & d'une entrée de la petite D^{lle} Dangeville qui y danse une forlane avec toutes les graces, la vivacité & la précision qu'on trouveroit à peine dans une personne qui auroit trois fois son âge. Elle chante à tous les Divertissemens, & le public qui connoît tous ses talens, ne cesse de l'applaudir.

Les rôles d'Agathine & de Nison, dans la derniere Piece sont remplis par les D^{lles} Labat, & la D^{lle} le Grand, jeune personne, fille du sieur le Grand, Comedien du Roi, Auteur de la Piece. Le

I. vol.

G ij sieur

ſieur Armand jouë celui de Pantalon, & c'eſt une imitation ſi parfaite du vrai Pantalon, excellent Acteur de la Troupe Italienne, qu'on y eſt trompé : ton dévoix, geſtes, attitudes, démarche, tout eſt employé avec juſteſſe & fort plaiſamment. Le ſieur Poiſſon y jouë le rôle du Notaire Bredouilleur d'une maniere viye & originale. La D^{lle} le Grand imite parfaitement Violeta, & la Chanteuſe de la Comedie Italienne, dans un air Italien & dans un couplet François qu'elle chante ; mais ce qui fait le plus d'honneur à ſes talens, & ce que le parterre applaudit le plus, c'eſt ſon déguiſement en Arlequin, dans lequel elle copie avec beaucoup d'art les graces de l'inimitable Thomassin. Elle ſoutient ce perſonnage d'une maniere à étonner par la ſingularité, l'agrément & la legereté.

Le dernier Divertiſſement eſt compoſé de différentes danſes, & de pluſieurs Vaudevilles, dont le refrain a été trouvé joli. La D^{lle} Labat y danſe une Loure & Eſpagnollette. La D^{lle} la Motte & le ſieur Armand y danſent enſemble une Entrée en Pierrot, & en Perrette que le Parterre applaudit.

Le ſieur Quinaut, Comedien du Roi & le ſieur Dangeville, de l'Académie Royale de Muſique, le premier Auteur

DECEMBRE 1725. 2907

de la Musique , & le fécond compositeur
des Ballets de cette Piece , doivent avoir
part au triomphe du sieur le Grand , qui
a déjà donné quantité de preuves de son
genie fécond & Comique.

Voici quelques couplets des Diver-
tissemens.

Premier Divertissement de la Folie.

Lubin jaloux & curieux ,
Observoit sa femme en tous lieux ;
Ennuyé de n'y rien connoître,
Il se déguise en petit Maître :
Il est bien-tôt heureux Amant ,
Et se fait ce qu'il croyoit tant ,
Ah ! que l'épreuve est sotte ,

Et plan , plan , plan ,

Place au Regiment de la Calotte.



Mon Tuteur me fait élever ,
Croyant pour lui me conserver ,
Il me nourrit dans l'ignorance ,
Mais je n'en ai pas tant qu'il pense.
A quatorze ans , ah ! voyez donc ,
Comme je voudrois d'un barbon !
Je ne suis pas si sotte.

Et plan , &c.

I. vol.

G iij

Deu-

Deuxième Divertissement.

Clitandre est sage autant qu'on le peut être ,
 Quand d'une Belle il feint d'être amoureux ;
 Mais aussi-tôt qu'il est Amant heureux ,
 Le masque tombe , on voit le petit Maître.



D'un riche habit le sot Damon se pare ,
 Tant qu'il se tait , il en peut imposer ;
 Mais aussi-tôt qu'il commence à jaser ,
 Le masque tombe & le sot se declare.



Certain mari faisoit le difficile ,
 Et sur l'honneur n'entendoit pas raison :
 Un Financier a meublé sa maison ,
 Le masque tombe on voit l'époux docile.

Autre Vaudeville.

Quand un Berger de bonne grace •
 Vient me demander un baiser ,
 Faut-il le refuser ?
 Ah ! pour un baiser passe ;
 Mais s'il venoit tout cy tout ça •

Bredi breda ,

1. vol.

D'une

D'une main indiscrete,
Lever ma collerette,

Alte-là.



Quoique l'on dise & que l'on fasse,
Fillette peut secretement,

Ecouter un Amant ;

Encor un autre passe,
Mais s'il falloit tout cy tout ça,

Bredi breda,

Que sans en rien rabattre,
Elle allât jusqu'à quatre,

Alte-là.



Miman du Convent me menace,
Si je n'attends jusqu'à quinze ans,

Pour avoir des Amans,

Ah ! jusqu'à quinze ans passe,
Mais s'il falloit tout cy tout ça,

Bredi breda,

Attendre jusqu'à seize,
Cela change la these,

Alte-là.

Troisième Divertissement.

Je mets au bas de la requête ,

Amoureuse , honnête ,

D'un galant de bonne façon ,

Bon ;

Mais à celle que me présente ,

D'une main tremblante ,

Un vieillard froid & languissant :

Neant.

Vaudeville.

Maris, si vous êtes jaloux ,

Et gardez vos femmes chez-vous ,

Elles s'en vangent d'ordinaire :

Si par douceur vous les menez ,

Elles vous menent par le nez ;

Comment faire ?



Si votre femme a peu d'appas ,

On ne vous la ravira pas ;

Mais elle ne vous plaira gueres ;

Pour peu qu'elle ait dequoi tenter ,

Vos voisins en voudront tâter :

Comment faire :

I. vol.

Un

Un Vieillard.

Les jeunes filles de mon temps
 S'armoient de griffes & de dents ;
 Ma foi je n'en attrapai gueres :
 Elles sont douces à present ,
 Mais moi j'ai quatre-vingt-un an ;
 Comment faire ?

Une petite fille.

Un galant d'un âge un peu mûr ,
 M'est choisi pour époux futur ;
 Mon enfance fait qu'il differe :
 Si je suis trop jeune à present ,
 Il sera trop vieux s'il attend ;
 Comment faire ?

Arlequin.

Si nous voulons parler François ,
 Nous nous trompons à chaque fois ,
 Faute de sçavoir la Grammaire ;
 Si nous parlons Italien ,
 Les trois quarts n'y comprennent rien ;
 Comment faire ?

I. vol.

G v Les

2912. MERCURE DE FRANCE.

Les Comédiens Italiens qui n'avoient pas pû donner plutôt des marques publiques de leur zele , à l'occasion du mariage du Roi , firent l'ouverture de leur Theatre , après leur retour de Fontainebleau , le 27. de l'autre mois , & donnerent *gratis* les Comedies de *Belphegor* , & du *Fleuve d'Oubli*. Il est inutile d'ajouter que l'assemblée fut des plus complètes.

Ils donnerent le lendemain une petite Comedie nouvelle , sous le titre des *Enfans de la Joye* , qui n'a pas eu de succès ; on en donnera un petit Extrait dans le 2. vol. de ce mois.

Les Bals qu'on donne tous les ans sur le Theatre de l'Opera ont commencé le jour de la Saint Martin , & ont continué jusqu'au premier Dimanche des Avents. On les reprendra après Noël jusqu'au Carême.

Le Mardi 4. de ce mois les Comédiens François représenterent , à Versailles , devant leurs Majestez le *Misanthrope* de Moliere , & pour petite Piece , la *Metamorphose amoureuse* du sieur le Grand , dans laquelle la petite Dlle Dangeville joua en Crispin.

Le 11. ils y représenterent la Tragedie
1. vol. die

DECEMBRE 1725. 2913
die de *Mithridate*, de Racine, & les *Fo-
liës Amoureuses*, de Renard. La D^{lle} Qui-
naut du Fresne y joua le rôle de la Folle,
& la D^{le} le Grand celui de la Suivante.

Cette dernière Actrice dont les talens
ont été goûtés à la Cour, fut reçue le
lendemain, par ordre de la Reine, dans
la Troupe Française, à demi part.

Le sieur Florent Carton Dancourt,
qui avoit quitté le Theatre depuis envi-
ron 10. ans, est mort à sa terre de Cour-
celles - le - Roi, en Berri, âgé d'en-
viron 65. ans. Il fut long-temps l'Ora-
teur de la Troupe, & il s'en acquittoit
très-bien, C'étoit un homme d'esprit, &
de Lettres qui parloit avec beaucoup de
justesse, & très-aisément. Il represen-
toit avec succès les rôles de Jaloux, de
Financier, d'Hypocrites, & entre autres
celui du Misantrope. Il laisse au Theatre
une très-grande quantité de Pieces que le
Public voit encore tous les jours avec
plaisir. Son stile est léger, vif, agréable,
& si tous ses ouvrages ne sont pas aussi
châtiés qu'on le desireroit, on peut dire
que le Dialogue en est toujours admi-
rable.



NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUIE.

ON a appris à Constantinople vers la fin du mois d'Octobre dernier, par un Exprès dépêché par Abdula Bacha qui commande l'armée Otomane aux environs de Tauris, que le Gouverneur d'Erzerum avoit emporté d'assaut la Ville de Chenfe, & fait main basse sur la garnison, & sur tous les habitans, excepté les Chrétiens qui avoient imploré, & obtenu la grace & la protection du Grand Seigneur.

On a été informé par le même Exprès, que le Prince Thamas, fils du vieux Roi de Perse, s'étant avancé vers Ispahan avec son armée, dans l'esperance d'être reçu dans cette Capitale, & de monter sur le Trône, avoit été rencontré & attaqué par le P. Eschref, Sultan, qui après la mort de Miry-Mamouth, s'est fait reconnoître en qualité de Roi de Perse. On dit que la victoire s'étant entièrement déclarée en faveur de celui-cy, le Prince Thamas a été obligé de
 I. vol. pren-

DECEMBRE 1725. 2915.

prendre la fuite , pour ne pas tomber entre les mains du vainqueur.

R U S S I E.

ON assure que la Czarine a pris la résolution d'entreprendre l'année prochaine la pêche de la Baleine , & que par ses ordres on travaille en differens Ports aux préparatifs de cette pêche.

Cette Princesse ayant appris que l'Empereur avoit nommé le Comte de Rabutin pour son Ambassadeur en cette Cour , & que ce Ministre étoit prêt à partir de Vienne, S. M. Cz. a envoyé ordre au Prince de Repnin, Gouverneur General de la Livonie, de faire rendre à cet Ambassadeur les honneurs qui lui sont dûs, aussi-tôt qu'il sera arrivé sur les terres de son Gouvernement , & de le faire défrayer sur la route.

On apprend de Varsovie que les Non-Conformistes de Pologne apprehendant les suites fâcheuses de l'animosité du peuple contre eux , ont pris le parti d'écrire en Corps au Primat du Royaume , & d'implorer sa protection , jusqu'à ce que leurs differens soient terminez.

ALLEMAGNE.

LE Duc de Richelieu , Pair de France , Ambassadeur extraordinaire du Roi très-Chrétien , fit son entrée publique à Vienne le 7. du mois dernier. Le Comte de Brandeis , qui fait par *interims* les fonctions de Maréchal de la Cour , alla avec les carosses de l'Empereur au jardin de M. Schleger prendre cet Ambassadeur qui s'y étoit rendu dès le matin. Vers les trois heures après-midi la marche fut commencée par un Fourier de la Cour à cheval qui précédoit les carosses à six chevaux des Chambellans de la Clef d'Or , des Conseillers d'Etat & des Ministres de l'Empereur , au nombre de 69. Le premier carosse de S. M. I. qui venoit ensuite , étoit suivi de la livrée de l'Ambassadeur , magnifiquement habillée , & de celle du Comte de Brandeis. On vit paroître ensuite le second carosse de l'Empereur , dans le fond duquel étoit le Duc de Richelieu seul , & sur le devant le Maréchal de la Cour. Les douze Heyduques de l'Ambassadeur marchaient aux portieres de ce carosse qui étoit suivi de deux Fourriers de la Cour , de l'Ecuyer , du sous-Ecuyer , & des douze Pages de l'Ambassadeur vêtus

I. vol.

de

DECEMRE. 1725. 2917

de velours cramoisy , galonné de points d'Espagne d'argent , & ayant des vestes de drap d'argent garnies de franges. Après les Pages , douze Palefreniers à cheval conduisoient en main douze chevaux richement caparaçonnez. Ils precedoient le premier carosse de ceremonie de l'Ambassadeur qui étoit de la plus grande magnificence , & après lequel marchoient les carosses que le Nonce du Pape & l'Archevêque de Vienne avoient envoyez avec leurs Gentilshommes pour faire cortège au Duc de Richelieu. Les quatre autres carosses de cet Ambassadeur venoient ensuite , & fermoient la marche.

Le 12. de l'autre mois L. M. I. assisterent à une grande chasse dans le voisinage de Thornbach , à deux lieus de Vienne , où l'on prit 200. Sangliers.

Le 22. du même mois le Prince Electoral de Baviere & le Duc Ferdinand son frere , passerent à Cologne en poste allant à Bonn , d'où l'on mande que l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Ratisbonne y étoient arrivez le 20.

On assure à Vienne que le General , Comte de Bonneval obtiendra dans peu sa liberté.

ITALIE.

LE Prince hereditaire de Modene & la Princesse son épouse, arriverent à Venise le 6. Novembre de Borgo-Forte.

On mande de Genes qu'on avoit eu la confirmation des premiers avis reçûs de la conclusion d'un traité de Paix entre l'Empereur & les Regences de Tunis & de Tripoli.

M. Cornejo, Agent du Roi d'Espagne à la Cour de Rome, a reçû ordre de Sa Majesté Catholique d'acheter toutes les maisons voisines du Palais d'Espagne. pour les abattre afin d'isoler ce Palais.

On mande de Faenza dans la Romagne, que le 4. du mois dernier on y avoit senti des secousses assez violentes de tremblement de terre qui avoit causé beaucoup d'effroi dans les environs de cette Ville.

Le 5. il y eut à Florence un grand orage, & il tomba une si grande quantité de pluye que quelques quartiers bas de la Ville en furent inondez. Vers le soir on ressentit quelques secousses de tremblement de terre qui durerent 9. à 10. minutes, qui ne causerent cependant aucun dommage, non plus qu'aux envi-

r. vol.

rons

DECEMBRE 1725. 2919

rons de Bologne, où le même tremblement de terre s'est fait sentir, mais à Marali le dommage a été très-considérable, les Payfans ayant pris le parti de se retirer en pleine campagne pour être plus en seureté.

La Congregation de l'Examen des Evêques & Reguliers se tint le 16. de l'autre mois à Rome, en presence du Pape. On y interrogea sur la Theologie morale le P. Paul Collia, Minime, qui a été nommé à l'Evêché de Lerine dans le Royaume de Naples.

On a appris que le tremblement de terre arrivé à Faenza, a causé beaucoup de dommage, tant dans cette Ville qu'aux environs: les secousses y ont été si violentes, qu'elles ont renversé quelques Eglises & plusieurs maisons. 20. maisons de Fontana, y compris l'Eglise Paroissiale & le College des Chanoines, ont été engloutis, sans qu'il en paraisse aucuns vestiges. Trois Eglises du Bourg de S. André, qui n'est pas éloigné, la maison du Curé de ce Bourg, le Convent & l'Eglise Paroissiale de Casola, ont été renversez.

ESPAGNE.

LE Prince Dom Ferdinand ayant été reconnu en qualité de Prince des Asturies, l'Infant Dom Philippe son frere, a été nommé en sa place Grand-Prieur de la Religion de Malte dans le Royaume de Castille & de Leon, & le Roi lui a donné pour Lieutenant pendant sa minorité, le Bailly Dom Pierre Davilay-Gusman, actuellement Ambassadeur du Grand-Maître à la Cour de Madrid.

La Capitulation que le Roi a faite pour les deux Regimens que S. M. C. fait lever en Suisse, porte que les Capitaines seront obligez tous les deux ans, de faire venir des recrues pour rendre leurs Compagnies completes, & que l'accord fait avec les Suisses pour ces deux Regimens, subsistera pendant quinze années.

La Cour a nommé des Commissaires pour aller en Andaloufie, prendre un état des chevaux, dont les habitans de cette Province peuvent se défaire, sans faire tort à la culture des terres, afin qu'on puisse s'en servir en cas de besoin pour remonter la Cavalerie.

On écrit de Lisbonne, qu'on y a publié depuis peu un Ecrit très-vif contre

1. vol.

le

DECEMBRE 1725. 2921

le Decret que le dernier Concile National de Rome a rendu en faveur des particuliers accusez & poursuivis par le Tribunal de l'Inquisition ; le Grand-Inquisiteur paroît l'approuver, & tous les Officiers qui dépendent de ce Tribunal, en répandent des Exemplaires.

L'Inquisition de la Ville de Grenade a célébré depuis peu deux *Auto da fé* dans l'Eglise des Religieux de la Redemption des Captifs ; dans le premier, ce Tribunal a jugé 22. personnes, dont 13. ayant abjuré le Judaïsme, ont été admis aux Instructions ordinaires qui précèdent le Baptême ; deux autres ont été condamnez à diverses penitences, pour avoir feint des revelations extraordinaires, & sept autres avoient été brûlez en effigie, pour avoir judaïsé après leur conversion. Par la Sentence prononcée dans le second *Auto-da-fé*, contre un jeune garçon Cordonnier âgé de 21. ans, avoit été condamné à 200. coups de fouet, à six ans de galeres, & à un bannissement à perpetuité, pour avoir célébré la Messe, & administré les Sacrements dans plusieurs Paroisses de la campagne.

LE Prince Electoral de Baviere, & le Duc Ferdinand son frere, qui arriverent *incognito* le 19. du mois dernier à Utrecht, en partirent le lendemain pour se rendre à Munich. L'Electeur de Cologne partit de Bruxelles le 20. du même mois pour retourner à Bonn; l'Evêque de Raïsbonne son frere en partit le lendemain pour s'y rendre.

Le 25. du mois dernier, le Comte de Daun partit de Bruxelles avec la Comtesse son Epouse, pour se rendre par l'Allemagne au Duché de Milan, dont l'Empereur l'a fait Gouverneur & Capitaine General. On croit qu'il n'y restera que jusqu'à l'arrivée de l'Archiduchesse Marie-Magdelaine en Italie.

On a publié à Bruxelles la Pragmaticque Sanction, concernant l'établissement des Païs hereditaires de l'Empereur dans la ligne feminine de la Maison d'Autriche, & l'on a imprimé à la fin une explication du neuvième article du Traité de Paix conclu à Vienne entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, qui regarde le rétablissement de leurs Sujets dans les biens qui leur avoient

DECEMBRE 1725. 2923

été confisquez pendant la dernière guerre.

On mande d'Anvers qu'il s'y étoit tenu le 4. de ce mois une Assemblée générale des Intéressés de la Compagnie des Pais-Bas, & qu'on y avoit délibéré sur plusieurs propositions, dont les principales sont, l'entreprise de la baleine & du hareng, l'établissement du commerce de la Compagnie dans les Indes Orientales, conformément aux articles qui peuvent lui être avantageux, dans le dernier Traité de commerce de navigation conclu entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, la continuation de l'établissement du Comptoir de Coblentz sur la côte de Coromandel, commencé par le Colonel de la Merveille, les magasins qu'on a proposé d'établir à Bengal & à Canton; & enfin, s'il ne conviendroit pas à la Compagnie d'employer encore cette année dans son commerce les sommes destinées à payer le dividende échû. Ces lettres ajoutent, que les Intéressés s'en étoient rapportés à la prudence des Directeurs, pour la décision de tout ce qui avoit été proposé dans l'Assemblée.

Le 16. du mois dernier, la Comtesse de Berlaimont reçût à Nivelles par un Courier de Cabinet les Patentes de l'Em-

1. vol,

pereur,

pereur , par lesquelles elle est declarée
 Princesse de Nivelles & du S. Empire.
 Le 17. les Patentes furent presentées
 au Chapitre par le Duc de Croy , &
 après la lecture , la nouvelle Princesse
 fut appelée au Chapitre par deux Cha-
 noinesses deputées du Corps , où elle
 fut conduite par son Mayeur & par les
 Echevins. Le Doyen l'ayant complimen-
 tée sur sa nouvelle dignité , elle laissa
 tomber son manteau de Chanoinesse , &
 fut conduite au Chœur , où l'on enton-
 na le *Tè Deum* , qui fut continué par la
 Musique , après quoi le Batonnier la
 proclama trois fois dans l'Eglise , Prin-
 cesse de Nivelles & du Saint Empire.
 Cette Ceremonie se fit aussi dans les au-
 tres quartiers de la Ville selon la coût-
 me. La Princesse fut ensuite recondui-
 te à sa maison par les Chanoinesses &
 les Chanoines en corps , étant préce-
 dée des Echevins & de son Mayeur.
 L'après-midi , le Magistrat la compli-
 menta , & lui presenta en hommage ,
 selon l'ancienne coûtume , deux pieces
 de vin & deux grands brochets. Le soir
 on alluma des feux de joye , &c.



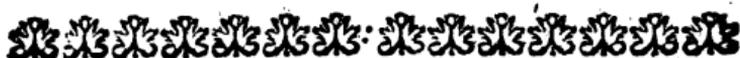
MORTS, NAISSANCES, &c.

LE Landgrave Guillaume de Hesse-Rinfels - Rottembourg , est mort à Schwalbach le 20. du mois dernier , âgé d'environ 77. ans. Il étoit ayeul de la Princesse hereditaire de Piemont , c'étoit le plus âgé des Princes de l'Empire.

M. Hopson , Ministre d'Eltham , dans le Comté de Kent en Angleterre , est mort dans la 100. année de son âge : il jouïssoit de ce Benefice depuis le temps de l'Usurpateur Cromwel.

La Princesse de Radzivil , Epouse du Comte de Flemming-Feld , Maréchal des Armées de Pologne , accoucha d'un fils , qui doit être nommé par le Roi de Pologne.

Le 24. du mois dernier , la Princesse hereditaire de Sultzbach , fille unique de l'Electeur Palatin , accoucha d'un Prince à Manheim. On écrit de Dusseldorp , que les Etats de Juliers & de Bergues ont fait un present de 15000. écus au jeune Prince nouveau né.



FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LA Commission nommée pour examiner les Requêtes des Criminels, qui s'étoient rendus dans les prisons de Fontainebleau, pour avoir part aux grâces que le Roi devoit accorder à l'occasion de son Mariage, ayant fait ses rapports le 24. du mois dernier, ces criminels, au nombre de 201. furent élargis le même jour. Ils furent conduits sur les six heures du soir dans la Cour ovale, où après avoir crié plusieurs fois Vive le Roi & la Reine, ils furent renvoyez absous.

Le 27. de l'autre mois le Roi envoya à la Duchesse d'Orleans, par le Marquis de Gandeleu, frere du Duc de Gêvres, une magnifique tabatiere d'or, dans laquelle est le Portrait de S. M.

Le Roi a permis à M. Samuel Bernard de faire ériger sa Terre de Coubert en Comté, dont il portera le nom, qui sera transmis de pere en fils.

Le Gouvernement de la Ville & Principauté de Sedan, vacant par la mort du

J. vol,

Ma-

DECEMBRE 1725. 2927

Maréchal de Medavi, a été donné au Marquis de Cognies, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General de ses Armées, & Colonel General des Dragons de France.

Le Roi a accordé l'agrément du Regiment Dauphin Dragons, sur la démission volontaire du Comte de Rioms, à M. Bonnier de la Moisson, Maréchal General des Logis des Camps & Armées de S. M. ci-devant Mestre de Camp de Cavalerie, fils de M. Bonnier, Tresorier General des Etats de Languedoc.

Le 28. du mois dernier, le Roi accompagné de la Reine, partit de Fontainebleau, pour venir à Petit-Bourg chez le Duc d'Antin, où leurs Majestez ont resté jusqu'au Samedi premier de ce mois, qu'elles en partirent pour Versailles, où elles arriverent le soir après neuf heures. Le Roi & la Reine monterent au Château par l'Escalier de marbre, & traverserent le grand Appartement & la grande Galletie illuminez.

La Comtesse de Toulouze est relevée de couches, & se porte très-bien, le fils dont elle est accouchée porte le nom de Duc de Penthièvre.

Deux grandes chasses dans la forêt de Senart ont agréablement occupé le Roi, pendant le séjour que la Cour a

1. vol.

H fait

fait à Petit-Bourg. Tout s'est passé dans cette superbe maison avec une magnificence & un ordre admirable. La Duchesse de Bourbon, Mademoiselle de Charollois, Mademoiselle de Clermont & Mademoiselle de la Roche-sur Yon, ont toujours mangé à la table de Leurs Majestez, qui a été servie par le Maître-d'Hôtel de quartier, & par les Gentilshommes Servans. Outre la table du Duc de Bourbon, il y en avoit une de vingt couverts de Mademoiselle de Clermont, à laquelle les Dames du Palais & de la suite, avec les Seigneurs de la Cour, mangerent, sans compter celles que le Duc d'Autin fit servir.

Le 2. de ce mois, premier Dimanche de l'Avent, le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe chantée par la Musique, & l'après-midi Leurs Majestez assistèrent à la Prédication de l'Abbé de la Pause.

Le 8. Fête de la Conception de la Vierge, le Roi entendit la Messe chantée par la Musique, & l'après-midi le Sermon du même Prédicateur. Le même jour, la Reine accompagnée des Dames de sa Cour, alla à la Maison Royale de S. Cyr. S. M. y entendit la Messe, & communia par les mains de l'ancien

1720/

Evêque

D É C E M B R E 1725. 2929

Evêque de Frejus, son Grand-Aumônier. La Reine y passa la journée, & elle y assista à tout l'Office.

Le Roi a donné à la Dame de Mornay-Montchevreuil l'Abbaye du Parc-aux-Dames, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Senlis, vacante par la démission volontaire de la Dame le Pelletier. L'Evêché de Grenoble à l'Abbé Caulet, Aumônier de S. M. L'Abbaye de Billon, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Besançon, à l'Abbé de Marnesia, & celle de S. Laurent de Bourges, à la Dame d'Angennes.

Le 11. de ce mois, on chanta dans l'Eglise de la Paroisse de Versailles un *Te Deum* à l'occasion du Mariage du Roi. La Reine y assista ainsi qu'au Salut. Le soir il y eut des feux & des illuminations dans toutes les ruës de la Ville.

La nuit du 4. au 5. du mois de Novembre, environ une heure après minuit, le feu prit dans la maison d'un Droguiste, nommé Gulpin, située à la porte Chapeliere d'Angers, & fut si vif, que la maison fut entierement consumée en trois heures de temps.

Le feu se communiqua aussi-tôt à deux maisons voisines, & la flamme fut si forte, qu'elle mit en feu deux maisons situées vis-à-vis de l'autre côté de la ruë.

Il y avoit lieu de craindre un incen-

1. vol.

H ij die

2930 MERCURE DE FRANCE.

die semblable à celui de Rennes , parce que ce quartier , qui est le centre de la Ville est presque tout occupé par des Droguistes , Aubergistes , Marchands de Beurre , de Chandelle , d'Eau-de-vie & de poudre ; les maisons y sont de bois , & les rues fort étroites.

Le feu a été pendant deux jours dans sa cave , & l'eau qu'on y jettoit faisoit furnager les huiles enflammées sans les éteindre ; on étouffa le feu par les terres dont on la remplit.

Il y avoit quatre personnes dans cette maison , dont trois perirent ; le mari se sauva en chemise au travers des flammes , La servante se jeta par une fenêtre & se tua. La femme n'ayant pas voulu se sauver sans emporter un enfant qu'elle avoit au berceau , fut écrasée dans sa boutique par le plancher qui tomba sur elle ; on la retira le lendemain presque toute brûlée , & on remarqua que le bras sur lequel elle portoit son enfant , n'étoit point endommagé.

On rend ce témoignage au sieur Desmasures , Procureur du Roi , de la Prevôté & Police d'Angers , que c'est à ses soins , à sa vigilance & aux bons ordres qu'il donna , qu'on est redevable de la conservation d'une partie considérable de la Ville ; il obligea les Charpentiers

1. vol,

&

DECEMBRE 1725. 2931
& les Couvreur de venir travailler à jeter à bas la maison qu'on ne pouvoit sauver, & garantir les autres; il fit même venir des Bateliers, qui avec un mats de bateau ébranlerent, & firent enfin tomber le principal pilier qui soutenoit la maison. C'est le troisième incendie où ce jeune Magistrat a fait paroître son activité & sa prudence depuis deux ans, qu'il est reçu dans cette Charge.

Le Lundi 26. Novembre les ouvertures des grandes Audiances du Parlement se firent. M. Gilbert de Voisins, Premier Avocat General, y adressa aux Avocats un Discours également éloquent & solide sur la vertu. Il fit voir qu'elle devoit être la base de toutes leurs actions & de toutes leurs démarches, qu'elle étoit la source de la véritable gloire à laquelle ils aspiroient; que sans elle leurs plus grands talens ne servoient qu'à les faire redouter davantage, & les lumieres, qu'un travail assidu leur avoit acquises, n'en étoient que plus dangereuses; enfin, que la vertu pouvoit seule donner la perfection à une reputation brillante, qui seroit bien-tôt ternie malgré le sçavoir le plus profond & la plus vive éloquence de l'Avocat, si les qualitez du cœur ne lui attiroient la con-

fiance , que le Public n'accorde jamais qu'à la vertu. De l'éloge general de la vertu il passa aux éloges particuliers de Mrs du Cornet , Vezin , Macé & le Gendre , celebres Avocats , morts dans le cours du dernier Parlement ; & après les avoir caracterisez par des traits convenables à chacun d'eux , il dit que quelle que fust l'étendue de leurs connoissances , ils s'étoient tous rendus encore plus recommandables par leur vertu , qui leur avoit érigé un Tribunal domestique , où ils étoient les premiers Juges de la fortune de leurs Concitoyens. Il finit d'une maniere pathetique , en representant qu'il n'y avoit point de récompenses , point d'honneurs auxquels la vertu ne dût prétendre , que nous en avons devant les yeux un exemple bien memorable dans le grand événement , qui l'avoit placée sur le premier Trône du monde.

Monsieur le Premier President fit aussi un très beau Discours sur la probité , que l'Avocat , dit-il , doit regarder comme sa qualité principale. Il montra qu'elle seule pouvoit être un sur guide pour fournir une carrière où la science & la beauté du genie perdent tout leur lustre , si elles ne sont accompagnées de la droiture du cœur , & que sans cela le Public se retracte bien-tôt des applaudissemens

1. vol.

que

DECEMBRE. 1725. 2933

que les premiers succès de l'Avocat lui ont surpris. Il fit voir que les quatre Avocats , dont on regrettoit la perte , s'étoient distinguez par cette probité & cette droiture , autant que par les grands talens de leur esprit , & particulièrement, dit-il , en parlant de M. du Cornet , ce vieillard respectable , qui jusques dans l'âge le plus avancé ne s'est jamais démenti de l'austère vertu qui l'a toujours caractérisé , & qui jointe à des lumieres sans bornes , & à une experience consommée , lui a attiré avec justice jusqu'au dernier moment de sa vie , la confiance des plus illustres familles , & l'admiration même des premiers Magistrats.

Le Mercredi 28. du même mois , toutes les Chambres du Parlement s'assemblerent pour les Mercuriales. M. le Procureur General , qui a été indisposé une grande partie de l'Automne , n'ayant pas été en état de les faire , M. l'Avocat General Gilbert de Voisins s'en étoit chargé , & s'en acquitta par un Discours qu'il fit sur l'amour de la Patrie , à laquelle il dit , que le Magistrat devoit être entièrement dévoué , & devoit même sacrifier ses amis & sa propre famille , & generalement tout ce qu'il avoit de plus précieux. Il y fit entrer en peu de mots l'éloge de défunt M. le President d'Ali-

1. vol.

H iij gre,

2934 **MERCURE DE FRANCE.**

gre, mort au mois de Juin dernier, & celui de M. son fils, qui remplit aujourd'hui sa place.

Ces éloges furent repris avec un peu plus d'étendue dans le Discours que M. le Premier Président prononça ensuite sur l'égalité de l'ame dans le Magistrat.

Après les Mercuriales, M. le Premier Président rendit compte à la Compagnie de ce qui s'étoit passé au mois de Septembre dernier, lors de la députation du Parlement pour complimenter le Roi & la Reine sur leur Mariage. Il en lut le procès verbal, ainsi que les complimens qu'il avoit prononcez à la tête des Députez, pour être le tout inferé dans les Registres de la Cour.

On mande de Semeur, Capitale de l'Auxois, en Bourgogne, que le 18. Novembre le Marquis de Massol de Colonge, donna à l'occasion du mariage du Roi une fête superbe, où il fit paroître le bon goût qui lui est naturel, & la magnificence qui lui est ordinaire. Dès le commencement de la nuit toutes les croisées de sa maison, qui est une des plus grandes & des mieux situées de la Ville, furent illuminées d'un nombre prodigieux de lampions, très-bien disposez, & qui faisoient un spectacle très-agréable; cette illumination fit briller les armes du Roi

DECEMBRE 1725. 2935

& de la Reine, & grand nombre d'Emblèmes, de Devises & d'Inscriptions à l'honneur de leurs Majestez, en même temps plusieurs pieces d'Artillerie qui étoient placées sur une tour de la maison fort élevée, annoncerent le sujet de cette auguste fête. Dès que le peuple fut assemblé, il vit avec joye couler une fontaine de vin, aux deux côtez de laquelle étoient placez des Tambours, des Haut-bois, & autres instrumens très-propres à divertir, & à exciter à la danse; au moment même on entendit sur le grand escalier une agréable simphonie destinée à réjouir toutes les personnes qui occupoient la salle & les appartemens; vers les huit heures on fit une seconde décharge de canons, & aussitôt toute la façade de la maison parut de nouveau illuminée par un très-beau feu d'artifice; les soleils de feu, les rouës enflammées, les dragons, les fusées volantes, d'une beauté extraordinaire, tout fut mis en usage pour rendre la fête celebre, & tout fut parfaitement bien executé. Le Marquis de Massol donna ensuite un souper splendide, auquel il avoit invité trente-cinq personnes des plus distinguées de la Ville & des environs, & au commencement du troisieme service, s'étant levé & découvert, il invita toute la compagnie, le verre

x. val.

H v à

à la main à boire la santé du Roi & de la Reine, ce que tous les conviez executerent aussi deboutés & découverts, & avec de grandes démonstrations de joye; en même temps on entendit de nouvelles salves d'artillerie, auxquelles le peuple répondit par des cris redoublez de vive le Roi, vive la Reine. Le souper fut suivi d'un grand bal qui dura tout le reste de la nuit.

Le 8. de ce mois, Fête de la Conception de la Vierge, on donna le concert de Musique spirituelle au Château des Thuilleries, on y chanta le *Cantate Domino*, Motet de M. de la Lande, Surintendant de la Musique du Roi, on joüa après deux Sonnates qui furent executez avec beaucoup de vivacité par les deux excellens Maîtres dont nous avons déjà parlé, & le concert fut terminé par un nouveau Motet du même M. de la Lande, *Lauda Jerusalem Dominum*, qui fut très-applaudi.

Le 16. de ce mois les Députez des Etats d'Artois eurent audience du Roi, ayant été presentez par le Prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, Gouverneur de la Province, & par le Marquis de Breteüil, Secretaire d'Etat. Ils furent conduits en la maniere accoutumée par le Marquis de Dreux,

I. vol.

Grand-

DECEMBRE 1725. 2937

Grand-Maître des Ceremonies, & par M. des Granges, Maître des Ceremonies. La députation étoit composée de l'Abbé d'Auchy, pour le Clergé, du Marquis de Bethune d'Hesdigneul, pour la Noblesse, & de M. Guerard, Avocat & Echevin de la Ville d'Atras, pour le Tiers Etat.

Le 18. M. Gueda, Envoyé Extraordinaire du Roi de Suede, eut sa premiere audience du Roi & de la Reine, étant conduit par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, qui étoit allé le prendre à Paris dans les carrosses de L. M. Il eut aussi audience de Madame la Duchesse d'Orleans; & après avoir été traité par les Officiers du Roi, il fut reconduit à Paris dans les mêmes carrosses.

MORTS, MARIAGES,
& Naissances.

JErôme Bignon, Conseiller d'Etat ordinaire, & ancien Prevôt des Marchands, mourut à Paris le 5. de ce mois, dans la 68. année de son âge.

Charlotte de Bautru-Nogent, veuve du Prince de Montauban, mort le 24.

1. vol.

H vj Octo-

2938 MERCURE DE FRANCE.

Octobre 1724. mourut à Paris le 10. de ce mois, âgée de 84. ans. Elle avoit épousé en premières nôces Nicolas d'Argouges, Marquis de Rannes.

Michel le Pelletier de Souzi, Doyen du Conseil, cy-devant Conseiller au Conseil de Regence, & au Conseil Royal des Finances, mourut le même jour, dans la 85 année de son âge.

M. Gascon, connu sous le nom du Poëte sans fard, est mort depuis peu dans un âge avancé, dans son Prieuré qu'il avoit à 6. lieüs de Paris.

Louis-Nicolas le Tellier, Marquis de Souvré, Chevalier des ordres du Roi, Maître de la Garderobe de S. M. & Lieutenant General des Provinces de Bearn, & Royaume de Navarre, mourut à Versailles le 10. de ce mois, dans la 59. année de son âge.

Aymar-Louis, Marquis de Sailly, Lieutenant General des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, & Gouverneur de S. Venant, mourut le 11. de ce mois.

Jean-Emanuel, Marquis de Noailles, Mestre de Camp de Cavalerie, & Lieutenant General de la Province de Guyenne, mourut le 16. de ce mois en la 34. année de son âge.

Le 8. Novembre Dame Marie-Louïse
1, vol se

DECEMBRE 1725. 2939

se-Elisabeth Hennequin , épouse de Joseph Trudaine , Chevalier Seigneur d'Oisy , Riancourt , &c. Brigadier des armées du Roi , Capitaine Lieutenant des Gendarmes de Bretagne , Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis , & Inspecteur General de la Gendarmerie , accoucha d'une fille qui fut nommée Marie-Elisabeth.

La Marquise de Bezons , belle-fille du Maréchal de ce nom , accoucha d'un fils sur la fin de l'autre mois.

Dame Marie de Sacres de l'Aigle , épouse de Parfait de Prunelé , Chevalier , &c. accoucha d'une fille le 3. de ce mois , qui fut tenuë sur les fonts , & nommée Louïse-Françoise-Leontine , par François-Joachim-Bernard Potier , Duc de Gèvres , l'air de France , Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi , Brigadier de ses armées , Gouverneur de Paris , & par Dame Louïse - Charlotte de Foix , épouse d'honoré Comte de Sebran & de Forcalquier , Grand Senéchal de Toulon , Premier Chambellan de S. A. R. feu M. le Duc d'Orleans.

Dame Marie-Anne-Therese de Ferriere de Saulvebeuf , épouse de Charles Chevalier, Marquis de Vassan , Premier Baron du Limousin , à cause de la Baronnie de Pierre Buffiers , Marquis de Saulvebeuf ,

1. vol.

2940 **MERCURE DE FRANCE.**
vebeuf, Seigneur de Chernac, la Tour-
nelle, &c. Brigadier des Armées du Roi,
accoucha d'une fille qui fut tenuë sur les
fonds le 4. & nommée Marie-Geneviève
par Jean-Angelique de Ferriere, Che-
valier, Comte de Saulvebeuf, Grand Se-
néchal d'Auvergne, Seigneur de Lo-
brant, du Modin, &c. & par Dame Ma-
rie-Magdelaine de Vassan, veuve de M...
Chevalier, Marquis de Courtalvert, Pe-
zé, &c.

Le 9. du même mois Anne-Esperance,
fille de Germain-Louïs Chauvelin, Che-
valier, President du Parlement de Pa-
ris, & de Dame Anne Cahouët de Beau-
vais, fut baptisée & nommée par M.
Louïs Chauvelin, Avocat du Roi au
Châtelet, & par Dame Esperance Fon-
taine de Megrigny, épouse de M. Char-
les-Hubert de Megrigny, Conseiller au
Parlement, ses Parain & Maraine.

M. de Monconseil, Mestre de Camp
du Regiment d'Infanterie de Moncon-
seil, ayant l'agrément du Roi pour la
Charge d'Introducteur des Ambassadeurs
& Princes Etrangers près Sa Majesté, a
épousé le 20. de ce mois Mademoiselle
de Curzay, à qui le Roi Stanislas après
la signature du Contrat a envoyé un Bre-
vet de Dame-d'Honneur de la Reine,
son épouse.

1. vol.

EDITS,



EDITS, DECLARATIONS,

ARRESTS, &c.

A RREST du 12. Juin , qui prescrit les délais pour faire les Tiercemens & Doublemens sur les Adjudications des Domaines, qui se font en execution de l'Arrest du Conseil du 13. Mai 1724.

A RREST du 13. Juin, par lequel le Roi ordonne , que pendant ses absences de Versailles, & la durée de son séjour ailleurs qu'à Meudon & Marly, les Loyers des Maisons de la Ville de Versailles seront diminuez de la moitié du prix porté par les Baux passez devant Notaires, ou sous Seing privé, par proportion dudit temps. Veut Sa Majesté, qu'en payant par les Locataires la moitié du Loyer du temps desdites absences de la Cour, ils demeurent quittes du surplus envers les propriétaires, &c.

O RDONNANCE du Roi du 17. Juin, qui fixe le prix qui sera payé pour les Chevaux de Postes, servant aux Chaises à deux personnes, aux Chaises à une personne seule, aux Berlinnes, aux Courriers allant en guide, & aux Courriers du Cabinet.

A RREST du 26. Juin, qui nomme des Commissaires pour la liquidation de la Finance des Offices supprimez de Receveurs generaux & Controleurs generaux des Domaines & Bois de Sa Majesté.

1. vol.

A RREST

2942. MERCURE DE FRANCE.

ARREST du même jour, qui nomme des Commissaires pour la liquidation de la Finance des Offices supprimez de Tresoriers, Receveurs, Paiers, Argentiers, Massards, Contrôleurs, Verificateurs des Deniers d'Octroys & Patrimoniaux des Villes & Communautez du Roiaume.

ARREST du 1. Juillet, qui regle la maniere en laquelle se fera fait le Recouvrement du droit de confirmation à cause de l'avenement du Roi à la Couronne, & celui de la finance qui doit provenir de la vente des Maîtrises créées par Edit du mois de Juin 1725. & qui subroge Jean Grillau à Martin Girard pour faire le recouvrement de ce qui reste à vendre des Maîtrises créées & établies par Edit du mois de Novembre 1722.

ARREST du même jour, qui commet Gabriel Nicolas Bourrée, pour faire la Regie & Recouvrement de la Finance qui doit provenir de la vente des Offices de Receveurs & Contrôleurs Generaux des Domaines & Bois, des Receveurs particuliers des Bois, de l'alienation & de l'attribution d'un sol pour l. aux Avocats & Procureurs du Roi des Bureaux des Finances & Chambres des Comptes où il n'y a point de Bureau des Finances, & qui connoissent de les Domaines; ensemble des Offices de Receveurs & Contrôleurs des Octroys, & Receveurs des deniers Patrimoniaux, créés par Edits du mois de Juin 1725. Et permet audit Bourrée de commettre à l'exercice desdits Offices.

ARREST du 2. Juillet, qui ordonne que les Acquereurs des Offices de Receveurs &
l. vel. Con-

DECEMBRE 1725. 2943

Contrôleurs des Oâtrois créés par Edit des mois de Juin dernier , entreront en exercice , & jouiront des droits & privileges aussi tôt après l'acquisition qui en sera faite ; & que les Commis qui seront établis en attendant la vente , jouiront des Taxations , Droits , Privileges , & Emolumens , conformément aux Articles II. & X. de l'Edit du mois de Juin dernier.

LETTRES PATENTES pour la construction d'un Pont sur la Riviere de Seine , aux environs de la rue de Bourgogne , en point de vûe du Pont Tournant du Jardin des Thuilleries. Données à Chantilly le 3. Juillet 1725. par lesquelles Sa Majesté ordonne ce qui suit. Nous ordonnons par ces Presentes, signées de notre main , que conformément au Plan , Profil & Devis ci-attachez sous le contre-scel de notre Chancellerie , les Prevôt des Marchands & Echevins de notre bonne Ville de Paris feront construire , aux dépens de ladite Ville , un Pont de Bois sur la Riviere de Seine , aux environs de la rue de Bourgogne, nouveau Quartier de Saint Germain , en point de vûe du Pont Tournant de l'entrée du Jardin des Thuilleries , pour la communication dudit Quartier à ceux de Saint Honoré , de la Ville-l'Evêque & du Roule , avec une Machine pour élever de l'Eau , & en fournir aux Fontaines publiques par Nous ordonnées : le tout suivant les alignemens qui en seront donnez par le Maître General des Bâtimens de ladite Ville , en pretence desdits sieurs Prevôt des Marchands & Echevins. Et pour donner moyen ausdits Prevôt des Marchands & Echevins de subvenir à la dépense necessaire pour ladite construction , leur permettons

l. val.

d'em.

d'emprunter à constitution de rente jusqu'à concurrence de la somme de cinq cens mille livres, pour être employée à la construction desdits Pont & Machine hydraulique, & petit Bâtiment en Pavillon pour ladite Machine; ainsi qu'aux autres parties d'ouvrages qu'ils trouveront nécessaires pour les abords dudit Pont; & d'obliger, affecter & hypothéquer au paiement desdites Rentes tous les biens & revenus de la Ville. Ordonnons qu'il sera païé pour le passage sous ledit Pont de chacun Bateau chargé, en remontant la Riviere, douze sols six deniers par courbe de Chevaux pour le droit, tant du Maître dudit Pont, qui y sera établi par lesdits Prevôt des Marchands & Echevins, que de ses Aydes: ainsi & de la même maniere que ledit droit paye au Pont-Roïal.

LETTRES PATENTES sur Arrest, du 17. Juillet, qui moderent à trois livres deux sols trois deniers par quintal les droits d'Entrées des cinq grosses Fermes sur les Sucres raffinez dans les Provinces reputées étrangères.

ARREST du 28. Juillet, qui ordonne que les Commandemens, Exploits, Saïssies, Executions, & autres Actes concernant la levée & perception du Cinquantième Denier, en execution de la Declaration du 5. Juin 1725. seront faits sur papier non timbré, & déchargés du Contrôle.

DECLARATION du Roi, du 30. Juillet, qui proroge jusqu'au premier Septembre 1726. l'attribution donnée aux Jurisdic-tions-Consulaires,

1. vol.

DECEMBRE 1725. 1945
lares, pour connoître de toutes les Faillites &
Banqueroutes.

ARREST du 12. Aoust, pour l'ouverture
de l'Annuel pour l'année 1726. laquelle se
fera le 1. Novembre 1725. & continuera jus-
qu'au dernier Decembre suivant inclusive-
ment, &c.

ARREST du 24. Aoust, qui décharge jus-
qu'au premier Janvier prochain, du paye-
ment des droits de Peages, Travers, Passages
& tous autres, les Bleds, Farines, & toutes
especes de Grains qui seront conduits dans la
Ville de Paris.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 25.
Aoust, qui nomme des Commissaires au sujet
des contestations entre le Clergé de France &
l'Ordre de Malthe, tant sur l'exercice de la
Jurisdiction Ecclesiastique, que sur l'exemp-
tion prétendue par ledit Ordre, comme aussi
pour juger les contestations à l'occasion de
l'exemption prétendue par quelques Abbayes
& Monasteres.

ARREST de la Cour de Parlement, du 27.
Aoust, concernant les alimens des Prisonniers
détenus pour dettes. Par lequel la Cour or-
donne que par provision, & jusqu'à ce que
par elle il en ait été autrement ordonné, il
sera payé, à commencer du jour du present
Arrest, aux Prisonniers détenus pour dettes
civiles en cette Ville de Paris, sept sols par
jour pour leurs alimens, & que les Creanciers
seront tenus, d'en consigner un mois, & par
avance, conformément aux Ordonnances,
Edits, Declarations, &c.

1. vol.

ARREST

1946 MERCURE DE FRANCE.

ARREST du même jour, qui proroge jusqu'au premier Decembre prochain, le terme fixé par celui du 27. Fevrier dernier pour faire proceder à la Liquidation des Offices & droits supprimez; & jusqu'au premier Janvier de l'année prochaine 1726. pour en recevoir le remboursement. Et qui ordonne que jusqu'audit jour premier Janvier 1726. il sera délivré par les Gardes du Trésor Royal, pour valeur desdits remboursemens, des quittances portant interest au denier cinquante, ou des assignations sur les Rentes perpetuelles au denier cinquante sur les Tailles, créées par Edit du mois d'Aoust 1720. au choix des Proprietaires desdits Offices & droits supprimez; passé lequel temps ils demeureront déchûs de toutes prétentions.

ARREST du même jour, qui proroge jusqu'au premier Octobre 1725. le délai accordé aux Gens d'affaires, pour recevoir le remboursement de leurs avances.

ARREST du 28. Aoust, qui ordonne que par les sieurs Commissaires du Conseil députez pour la Liquidation des Offices des Greniers à Sel supprimez par l'Edit du mois de Decembre 1716. il sera procedé à celle des Offices de Presidens, réunis ausdits Greniers à Sel en execution de la Declaration du 8. Mai 1691. nonobstant ce qui est porté par la Declaration du 24. Aoust 1720.

EDIT du Roi, donné à Fontainebleau au mois de Septembre, enregistré en Parlement le 7. portant permission de faire une Navigation en Picardie par les Rivières de Somme &
1. vol. d'Oise.

DECEMBRE. 1725. 2947
d'Oise, & Canal de communication desdites
deux Rivieres.

ARREST de la Cour de Parlement, portant Reglement pour la Police & la sureté de la Ville de Paris, du 7. Septembre 1725. par lequel il est ordonné que les Ordonnances, Edits, Declarations du Roi, Arrest & Reglement de la Cour au sujet de la seureté de la Ville de Paris, & le Guet qu'on y doit faire, seront executées selon leur forme & teneur, & notamment l'Arrest du 19. Fevrier 1691. &c.

ARREST du 11. Septembre, qui fait défenses de recevoir aucuns Maîtres, qu'au préalable les Lettres de Maîtrises créées par les Edits des mois de Novembre 1722. & Juin 1725. n'ayent été remplies, & les pourvûs d'icelles reçûs & mis en possession, sous les peines y portées.

ARREST du 11. Septembre, qui remet l'ouverture des petites Foires de Guibray, pour la presente année, au premier & au 15. Octobre prochain, qui avoient coutume de s'ouvrir au 15. & 30. Septembre de chaque année.

DECLARATION du Roi, pour l'emprunt d'un million à faire par la Ville de Paris, pour employer en achat de Bleds. Donnée à Fontainebleau le 14. Septembre 1725. Registrée en Parlement le 20. Septembre.

ARREST de la Cour des Aydes, du 20. Septembre, qui ordonne qu'en attendant l'enregistrement des Lettres Patentes sur le Résul-

2948 MERCURE DE FRANCE.

dat du cinq Juin 1725. qui continuë la Regie des Fermes, sous le nom de Charles Cordier, pendant trois années, qui commenceront pour les Gabellés, cinq grosses Fermes, Aydes, Papier & Parchemin timbrez des Provinces où les Aydes ont cours, au premier Octobre prochain; & pour les Domaines de France, Domaine & Barrage de la Ville de Paris, & Domaine d'Occident, au premier Janvier 1726. ledit Cordier entrera en possession, & jouira des droits dépendans desdites Fermes: & dispense les Commis & Employez qui ont prêté serment, & qui sont actuellement en place, de prêter nouveau serment.

ORDONNANCE du 22. Septembre, qui enjoint aux Boulangers de garnir suffisamment de Pain leurs Maisons, Ouvroirs, Fenêtres, & Places dans les Halles & Marchez, à peine de trois mille livres d'amende. privation de Maîtrise & de punition corporelle.

ARREST du 28. Septembre, qui proroge pour un an, à commencer du premier Octobre de la presente année, la moderation des droits d'entrée sur le Charbon de terre venant d'Angleterre, Ecoffe & Irlande, ordonnée par l'Arrest du 12. Septembre de l'année dernière.

ARREST du même jour, qui proroge pour un an, à commencer du premier Octobre de la presente année, la moderation des droits d'entrée tant sur les Beurres & Fromages venans des Pays Etrangers, que sur ceux du crû du Royaume.

ARREST du 2. Octobre, qui ordonne
1. vol. qu'en

qu'en attendant l'expédition des Rolles qui doivent être arrêtez pour la levée du Cinquantième du revenu des Maisons des Villes & Fauxbourgs du Royaume, & pour celles de la Campagne, il sera par les Sieurs Intendans arrêté des états des sommes qui sont dûes pour ledit Cinquantième, sur les déclarations qui leur ont été ou seront fournies par les propriétaires desdites Maisons.

ARREST du même jour, portant que tous Fermiers, Locataires à temps ou à vie, & tous autres tenans ou exploitans des biens de quelque nature que ce soit, dont le revenu sera dans le cas de la levée du Cinquantième en argent, seront tenus en leurs propres & & privez noms, de payer par préférence à tous Creanciers, Douüaires & autres dettes privilégiées, entre les mains de ceux qui seront préposez à cet effet, les sommes pour lesquelles lesdits biens seront compris dans les états ou Rolles qui en seront arrêtez; notwithstanding toutes saisies & arrêts faits ou à faire; Et qu'en rapportant par lesdits Fermiers, Locataires ou autres, les quittances de ce qu'ils auront payé pour ledit Cinquantième en l'acquit des propriétaires, ils en demeurent bien & valablement quittes & déchargés.

ARREST du même jour, qui ordonne que les oppositions ou autres contestations qui pourroient naître au sujet de la levée du Cinquantième, seront portées pardevant les Sieurs Intendans, & jugées par eux pendant le temps & espace de deux années.

ARREST du même jour, Qui ordonne
1. vol. qu'en

qu'en attendant l'expédition des Rolles qui doivent être arrêtez au Conseil pour la levée du Cinquantième du revenu des Maisons de la Ville & des Fauxbourgs de Paris, il sera arrêté par le Sieur Prevost des Marchands, des états des sommes qui sont dûes pour ledit Cinquantième, sur les declarations qui lui ont été & seront fournies par les propriétaires desdites Maisons.

ARREST du 23. Octobre, qui ordonne qu'il sera procédé par les Commis & Préposez de Martin Girard, aux Inventaires & Marques des Vins, six semaines après les Vendanges, à compter du jour de l'ouverture d'icelles, tant dans les Villes d'Auxerre & Bar-sur-Seine, que dans les autres Villes & lieux des deux Comtez.

ARREST du 23. Octobre, portant prorogation pendant un an, de la permission ci-devant accordée aux Negocians François qui font le commerce des Isles Françoises de l'Amérique, de faire venir des Pays Etrangers des Lards, Beurres, Suifs, Chandelles & Saumons salez, sans payer aucuns Droits.

ARREST du 6. Novembre, qui ordonne, que les Droits ausquels les Dentelles venant du Puy & du Havre sont assujetties dans les Provinces de Lyonnois, Provence, Dauphiné, & Languedoc, seront acquittez à l'avenir au net, de la même maniere qu'il se pratique a l'égard dez Marchandises d'Or, d'Argent ou de Soye.

ARREST du 13. Novembre, par lequel S. M. ordonne que l'Ecrit imprimé sous le titre
1. vol. treiz

DECEMBRE. 1725. 2951

tre de Lettre circulaire de M. l'Evêque de Montpellier aux Evêques de France, sera & demeurera supprimé, comme contraire aux décisions de l'Eglise & aux Loix de l'Etat; & en consequence, que tous les exemplaires qui en ont été distribuez dans lepublic, seront incessamment rapportez; Sçavoir, dans la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris entre les mains du Sieur Lieutenant General de Police, & dans les Provinces, aux Greffes des Sieurs Intendants & Commissaires départis, pour être par eux supprimez & lacerez.

ARREST du même jour, concernant la Signature des Marques en parchemin à attacher au chef & à la queue de chaque piece de Mouffeline & Toile de Coton blanche, provenant du commerce de la Compagnie des Indes, par lequel S. M. commet les Sieurs Dujoncheray, Dubois, & Pinson de Sainte Catherine pour signer lesdites Marques, &c.

DECLARATION du Roi, portant reduction des Pensions. Donnée à Fontainebleau le 20. Novembre 1725. Registrée en la Chambre des Comptes le 13. Decembre suivant. Par laquelle S. M. ordonne ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Que les Pensions personnelles & les gratifications ordinaires accordées par le feu Roi nôtre Bisayeul, & celles que nous avons accordées pendant nôtre minorité, que Nous jugerons à propos de conserver, soient & demeurent reduites; Sçavoir, celles de Dix mille livres & au-dessus, aux trois cinquièmes; celles de Six mille livres jusqu'à Dix mille livres, aux deux tiers; celles de Trois mille livres jusqu'à Six mille livres, aux trois

I. vol

I. quarts

quarts ; celles de Mille livres jusqu'à Trois mille livres , aux quatre cinquièmes ; & celles au-dessus de Six cens livres jusqu'à Mille livres , aux cinq sixièmes ; Ensorte néanmoins que lorsque par la réduction ci dessus marquée les parties excéderont la dizaine de livres , ledit excédent sera retranché : Et à l'égard des Pensions de Six cens livres & au-dessous , comme elles ont été accordées la plupart a des Officiers de nos Troupes , ou à d'autres qui auroient peine à se passer de ce secours , elles feront & demeureront exceptées dudit retranchement.

I I.

N'entendons comprendre dans les réductions ordonnées par l'Article precedent , les Pensions de l'Ordre de S. Louis , ni pareillement celles qui avoient été attribuées dès le Regne du feu Roi , aux Charges & Emplois Militaires , par forme d'appointemens ou de supplément de solde , & qui sont attachées à la place & non à la personne , ni pareillement les Pensions qui font partie des appointemens & attributions des Charges de nôtre Maison , & de plusieurs Officiers de nos Cours.

I I I.

Voulons que conformément à ce qui étoit porté par l'Édit du mois d'Aoust 1717. sur lesdites Pensions & gratifications ordinaires , sur le pied auquel elles sont reduites par nôtre presente Declaration , comme aussi sur celles des Princes & Princesses de nôtre Sang , il soit retenu un cinquième au lieu du Dixième , & ce tant pour ce qui est dû du passé que pour l'avenir. N'entendons néanmoins comprendre dans la presente disposition les Pensions de Six cens livres & au-dessous , à quelques personnes qu'elles ayent été accor-

des

des

DECEMBRE 1725. 2953

dées, même celles de Mille livres & au-dessous accordées aux Officiers de nos Troupes, ni pareillement les Pensions qui étoient attribuées dès le Regne du feu Roi, aux charges & aux emplois, & qui tiennent lieu de gages, ou d'appointemens, à quelque somme qu'elles montent, sur toutes lesquelles Pensions il sera seulement retenu le Dixième en la maniere accoutumée.

I V.

Et comme les Pensions, sur le pied qu'elles sont réduites par la presente Declaration, forment une charge encore trop considerable pour l'Etat, pour ne pas employer tous les moyens convenables pour la diminuer successivement autant qu'il nous sera possible: Nous voulons & ordonnons, qu'au cas que ceux qui auront desdites Pensions & gratifications, obtiennent de Nous dans la suite quelques autres emplois ou établissemens, lesdites Pensions demeureront éteintes & supprimées pour l'année qui suivra immédiatement celle de leur nomination ausdits emplois; Et Nous n'accorderons de nouvelles Pensions, que dans les cas que Nous jugerons absolument nécessaires, jusqu'à ce que par le décès des Pensionnaires, ou par leur nomination à d'autres emplois, la totalité desdites Pensions soit reduite à un pied proportionné à ce que Nous en pouvons facilement payer, sans rien déranger aux dépenses ordinaires de nôtre Etat.

V.

Et comme en execution de l'Arrest de nôtre Conseil du 23. Fevrier 1720. les Pensions & gratifications ordinaires ont été payées, à commencer du premier Janvier 1720. sur le pied qu'elles étoient avant la reduction or-

24 vol.

I ij don

2954 MERCURE DE FRANCE.

donnée par la Declaration du 30. Janvier 1717. & par l'Edit du mois d'Aoult de la même année; qu'il est necessaire de valider dans les comptes du Tresor Royal & autres qu'il appartiendra, le payement qui a été fait des arrerages desdites Pensions, sur un pied contraire à ce qui étoit réglé par ledit Edit & Declaration: & que les Articles de ladite Declaration concernant tant la forme du payement des Pensions personnelles & gratifications ordinaires, que les états qui en devoient être arrêtez au Conseil, & différentes autres dispositions de ladite Declaration sont restées sans execution par les difficultez qui s'y sont rencontrées, qui ont obligé à en user comme il s'étoit pratiqué précédemment à cet égard, & que les mêmes difficultez subsistantes encore pour l'execution de ladite Declaration, il est necessaire d'y pourvoir tant pour le passé que pour l'avenir: Nous avons revoqué & revoquons toutes les dispositions de la Declaration du 30. Janvier 1717. qui ne se trouveront point nommément comprises & repetées dans les presentes. Voulons en consequence que lesdites dispositions demeurent comme nulles & non avenues, & qu'il en soit usé à cet égard comme avant ladite Declaration, & Nous avons validé & validons par ces presentes, les payemens qui ont été faits desdites Pensions, en execution de l'Arrest du 23. Fevrier 1720. ensemble tout ce qui peut avoir été fait & pratiqué suivant les regles établies avant ladite Declaration, & qui se trouveroit contraire aux nouvelles formes prescrites par ladite Declaration, qui demeurera sans execution à cet égard.

2. vol.

ARREST

DECEMBRE 1725. - 2955

ARREST du même jour, concernant le
Payement des Pensions, par lequel le Roi or-
donne ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Que les arrerages dûs des Pensions échûes
en l'année 1723. seront payez dans le cours de
l'année 1726. suivant la datte des Brevets &
Ordonnances qui en ont été expediees.

I I.

Que ce qui est dû des années 1724. &
1725, sera payé en viager par forme d'aug-
mentation de Pension sur le pied du Denier
Vingt-cinq du montant de ce qui est dû à
chaque Pensionnaire pour chacune desdites
années.

I I I.

Ordonne en consequence Sa Majesté, qu'il
sera expedie un nouveau Brevet à chaque
Pensionnaire qui en a eu un précédemment,
lequel Brevet contiendra lesdites augmenta-
tions de Pensions avec les reductions ordon-
nées sur lesdites Pensions par la Declaration
de ce jour, lequel Brévet conservera la dat-
te du jour & du mois de l'ancien Brevet :
ensorte que ceux dont le Brevet étoit origi-
nairement du 1. Janvier, auront la datte de leur
nouveau Brevet du 1. Janvier 1726. & ainsi
des autres, afin que leurs Pensions commen-
cent à courir toujours du même jour ; Et à
l'égard de ceux qui n'ont eu que des Ordon-
nances, il sera fait mention du tout en la
même forme, dans les Ordonnances qui leur
seront expediees pour l'année 1726. & avec
la même datte des précédentes Ordonnances.

I V.

Veut Sa Majesté que l'année qui commen-
cera à courir en 1726. pour chacun des Pen-
sionnaires, à compter du jour de la datte

I. vol.

I iij

des-

2956 **MERCURE DE FRANCE**
desdits Brevets ou Ordonnances , soit payée dans le cours de 1727. au jour de l'année revoluë de chacune desdites Pensions, & qu'il en soit usé de même pour les années suivantes , même pour les Pensions que Sa Majesté pourroit accorder dans la suite ; dont chaque année sera payée au jour de l'année revoluë.

V.

Ordonne en consequence Sa Majesté , que lors du décès de quelqu'un desdits Pensionnaires, leurs heritiers seront payez au terme de l'écheance de ladite Pension, de la portion de temps du commencement de l'année jusqu'au jour dudit décès, en rapportant par eux dans les six mois, à compter du jour dudit décès, l'extraic mortuaire en bonne forme, à l'effet de justifier du jour dudit décès ; Et faite par eux d'y satisfaire dans ledit temps, ils seront privez & déchûs de ladite portion d'arrerages qui demeurera acquise au profit de Sa Majesté.

ARREST du même jour, qui ordonne que dans quatre mois, les Proprietaires des Droits de Bacs sur les Rivieres navigables & Ruisseaux y affluants, représenteront leurs Titres en vertu desquels ils perçoivent lesdits Droits.

ARREST du même jour, qui resilie le Bail fait à Claude-Henri Vannesson, du Droit sur les Huiles & Savons ; Et ordonne que lesdits Droits seront regis par Martin Girard, ses Commis & Préposez, ainsi que les autres Droits de la Regie desquels ils sont chargez.

1. vol.

ARREST

DECEMBRE 1725. 2957

ARREST du 20. Novembre, qui ordonne que toutes les Villes & Communautez du Royaume payeront à Jean Grillau ou à ses Commis, dans quinzaine du jour de la publication du present Arrest, & par préférence à toutes autres dettes, les sommes pour lesquelles elles sont employées aux Rôles arrêtez au Conseil pour le droit de Confirmations à cause de son avenement à la Couronne; & qui enjoint aux Maires & Echevins, Capitouls, Jurats & autres, de ne donner ni viser aucuns Mandemens ou Ordonnances, & aux Trésoriers, Fermiers & Adjudicataires d'en acquitter aucuns, qu'il ne leur ait été justifié du paiement dudit droit.

LETTRES PATENTES, qui permettent au Clergé de France d'emprunter la somme de huit cens quatre-vingt-quatorze mille trois cens quarante neuf livres sept sols deux deniers, au denier vingt. Données à Fontainebleau le 25. Novembre 1725. Registrées au Parlement le 22. Decembre 1725.

EDIT du Roi, donné à Versailles au mois de Decembre 1725. par lequel il est dit ce qui suit; Nous ordonnons, voulons & nous plaît, que le délai de dix années prescrit par nôtre Edit du mois de Juin dernier, pour avoir entrée, séance & voix délibérative dans les Assemblées de nos Cours, où il sera question de l'enregistrement de nos Ordonnances, Edits, Declarations ou Lettres Patentes émanées de nôtre propre mouvement, soit & demeure réduit à cinq années. Voulons néanmoins que ceux des Conseillers de nos Parlemens & autres Cours, qui n'auront pas les cinq années de service requis par nôtre present Edit,

L. vol. I iij. puis-

puissent avoir entrée, séance & opinion ausdites Assemblées, à condition que leur voix ne sera comptée qu'après les cinq années de service requises par nôtre present Edit. Et pour marquer à ceux desdits Officiers qui sont actuellement pourvus & reçus ausdits Offices, la satisfaction que Nous avons de leurs services; Nous voulons & ordonnons que leurs voix soient comptées dans les Délibérations qui seront prises ausdites Assemblées, comme avant nôtre Edit du mois de Juin dernier.

ARREST du 22. Decembre, qui proroge jusqu'au premier de Juillet 1726. la décharge des droits de Peages, Travers, Passages, & tous autres, sur les Bleds; Farines & toutes especes de grains qui seront conduits dans la Ville de Paris.

ARREST du 4. Decembre, qui indique des diminutions sur les Especes & Matieres d'Or & d'Argent, par lequel le Roi ordonne qu'à commencer au premier Janvier prochain 1726. les Louïs d'Or qui ont actuellement cours pour seize livres n'aüront plus cours que pour quatorze livres, les doubles & les demis à proportion. Que les Ecus, tant de la nouvelle que de l'ancienne fabrique, qui ont cours pour quatre livres, n'aüront plus cours que pour trois livres dix sols, les demis & autres diminutions desdits Écus à proportion. Veut Sa Majesté qu'à commencer au premier Fevrier aussi prochain, lesdites Especes & Matieres d'or & d'argent soient réduites; sçavoir, les Louïs de la derniere fabrication à douze livres, les doubles & demis à proportion, les Ecus ayant actuellement cours, à

1. vsl.

trois

S U P P L E M E N T.

MR Boffrand, Architecte du Roi,
& Inspecteur des Ponts & Chaussées du Royaume, a fait en sa maison, à Cachant, près d'Arcueil, une Machine, qui par l'operation du feu élève une très-grande quantité d'eau.

Elle est composée d'une chaudiere remplie d'eau à moitié, qui est sur un fourneau où il y a du feu; la vapeur de l'eau bouillante passe de la chaudiere par un robinet dans un recipient rempli d'eau, & la presse en sorte qu'elle est forcée de s'élever dans un tuyau montant qui a communication au bas du recipient. Le robinet qui a donné l'entrée à la vapeur est ensuite tourné d'un autre côté pour donner dans le recipient un peu d'eau froide, dont l'injection y condense la vapeur dans le moment, & y fait un vuide qui par un tuyau aspirant au bas du recipient, fait que l'eau du puits ou d'une riviere pressée par le poids de l'air est forcée de monter dans le recipient, & ainsi en tournant le robinet alternative-ment du côté de la vapeur, & du côté

2960 MERCURE DE FRANCE.

de l'eau froide, le recipient se remplit & se vuide cinq ou six fois dans l'espace d'une minute; enforte que si le recipient contient un muid d'eau, on peut élever cinq ou six muids d'eau en une minute; il ne faut qu'un homme qui tourne le robinet pour la faire marcher.

M. le Duc Dantin, Surintendant des Bâtimens du Roi, fut il y a quelques jours voir l'operation de cette Machine, & fut ensuite en la maison du sieur Boffrand, à Paris, où il a fait le modele d'une autre Machine qui agit par le même principe de la rarefaction, & de la condensation de la vapeur de l'eau; enforte que par l'operation de la Machine faite en grand, à Cachant, on peut voir l'effet de celle qui est en modele.

Elle est composée d'un fourneau & d'une chaudiere remplie d'eau à moitié ou environ, sur laquelle il y a un cylindre, dans lequel un piston monte & descend; ce piston est suspendu au bout d'une poutre en bascule, & à l'autre bout de cette bascule il y a un autre piston qui par des pompes ordinaires ou à Mercure peut élever l'eau d'une mine à trois cens pieds de hauteur. Cette Machine est mise en mouvement par une palette au bas du cylindre, qui étant ouverte quand la bascule est baissée, donne l'entrée dans le cylindre.

I. vol.

lindre

lindre à la vapeur qui pousse en haut le piston, par le moyen duquel la bascule s'éleve par un bout, & s'abaisse de l'autre. Le mouvement de cette bascule fait en même temps lever une plate-forme à plomb, qui par des mouvemens differens tourne un robinet qui ferme la paletté qui a donné l'entrée à la vapeur, & en même temps ouvre un autre robinet, par lequel il entre un peu d'eau froide dans le cylindre, dont l'injection condense la vapeur, & y forme un vuide, qui par le poids de l'air qui presse le piston dans le cylindre, fait descendre la bascule par un bout, & monter l'autre bout où le piston de la pompe est attaché; ensorte que le cylindre étant rempli alternativement de la vapeur & de l'injection de l'eau froide, la bascule s'éleve & s'abaisse & fait mouvoir les pistons des corps de pompe. Cette Machine n'agit que par les mouvemens que lui donnent la vapeur & l'eau froide, & il ne faut qu'un homme qui de temps en temps met du bois dans le fourneau pour élever une très-grande quantité d'eau.



*RE' JOUISSANCES faites à Toulouse
pour le Mariage du Roi.*

LA Ville de Toulouse encore plus célèbre par son attachement au Roi que par l'antiquité de ses monumens, & par la gloire qu'elle s'est acquise depuis plusieurs siècles dans les sciences, surtout dans l'Art Militaire, fut des premières à signaler son zèle & sa joye sur le Mariage du Roi. Les Fêtes durèrent trois jours. M. de Maniban, Premier Président du Parlement les commença par un repas superbe où furent invitées toutes les personnes de conditions, & quelques Princes étrangers. Ce festin fut suivi d'une belle illumination & d'un grand feu d'artifice. Le lendemain Mrs les Capitouls en firent tirer un autre magnifique, dont la décoration étoit ornée d'Emblèmes & de Devises proportionnées au sujet. M. de Mazuyer, Procureur General donna une Fête au peuple le troisième jour. Durant ces trois jours la Bourgeoisie fut sous les armes, & toute la Ville illuminée chaque soir.

Les Jesuites du College Academique de Toulouse prirent part à ces réjouissances par un Discours Latin que le P. Fleury, l'un des Professeurs de Rhétorique

rique prononça en présence du Parlement, & d'une assemblée nombreuse & distinguée. Après une peinture des dernières guerres, de la mort des Princes, de la contagion, & des autres calamitez qui ont affligé la France, l'Orateur invite les peuples à la joye en leur annonçant des temps plus heureux. Une paix profonde, une majorité pleine de sagesse, un Mariage auguste d'un Prince accompli, & d'une Princesse aimable vont relever le Royaume de tous ces malheurs. Il examine les loix de ce nœud sacré qu'il représente comme un don mutuel de vertus & d'avantages. En confrontant les coutumes des differens peuples, & des temps differens, il trouve que tantôt c'étoit l'époux qui portoit la dot à son épouse, tantôt l'épouse qui enrichissoit son époux. Ici, ajoute-t'il, on ne consulte ni la loi ni la coutume; mais guidez par la seule affection, Louïs & Marie s'empressent de s'enrichir mutuellement. La dot que le Roi porte à la Reine est brillante, celle de la Reine est précieuse: l'un & l'autre infiniment estimable. C'est la division & le plan du Discours.

L'éclat des trois dons que le Roi fait à son épouse résulte de la majesté de sa Personne Royale, du Sceptre & du Dia-

1. vol.

dême,

dême, & enfin du mérite des nouveaux sujets qu'il lui présente. La Reine reconnoît ces dons si éclatans par trois dons bien précieux ; à sçavoir par une grande noblesse, de rares vertus & d'heureuses esperances. L'Orateur par cette maniere d'envisager son sujet, s'est ouvert une grande carrière qui lui a donné lieu de s'étendre dans la premiere partie sur l'éloge du Roi & de la Maison Royale ; sur l'éclat de l'Empire François, & sur le caractère des sujets qui le composent, & dans la seconde sur les dignitez & les exploits de la Maison de Leczinski, sur les qualitez personnelles de la Reine, & enfin sur les avantages qu'on doit attendre d'un Mariage célébré sous de si heureux auspices. Tous ces points sont traitez avec tant de feu, tant d'art & de finesse, qu'ils ont bien mérité les applaudissemens de l'Assemblée.

MEMOIRE sur M. l'Abbé de Haute-feuille. Extrait d'une Lettre écrite d'Orleans aux Auteurs du Mercure.

MR l'Abbé de Hautefeuille connu dans la République des Lettres, mourut à Orleans le 17. du mois d'Octobre dernier. Comme il avoit une inclination extrême pour les Sciences, & un

L. vol. talent

DECEMBRE 1725. 2967

talent tout extraordinaire pour les Arts , & en particulier pour tout ce qui regarde l'Horlogerie , on peut dire que cet Art a fait une vraie perte dans la personne de M. l'Abbé de Hautefeuille. Il augmenta , pour ainsi dire , la perfection de cet Art en publiant en 1674. l'invention du ressort droit , qu'il adapta aux montres , ce qui donna lieu au ressort en ligne spirale. Il perfectionna aussi les vibrations des pendules à secondes , en diminuant leurs Arcs , & par ce moyen il en a beaucoup prolongé le cours sans en augmenter la force motrice , parce que par sa nouvelle construction il a trouvé le moyen de faire aller pendant un mois une pendule , qui auparavant n'alloit qu'un seul jour. Il fut reçu en 1712. Membre de l'Académie des Sciences de Bordeaux , où il avoit déjà remporté le prix , que cette Académie avoit proposé sur la *cause de l'écho*. La variété des matieres qu'il a traitées , tant sur la Physique que sur la Méchanique , fait connoître qu'il étoit universel en ce genre. On en peut juger par le nombre des differens ouvrages qu'il a donnez au Public. A l'exemple de plusieurs grands hommes , il a fait lui-même son Epitaphe qui est comme un abrégé de sa vie , & que vous ne serez pas fâché de trouver ici.

L. val.

D.

1966 MERCURE DE FRANCE.

D. O. M.

In spem resurrectionis.

Hic jacet.

JOHANNES DE HAUTEFEUILLE, AURE-
LIANENSIS,

Philosophus Christianus.

E Regia Burdigalensi Scientiarum Aca-
demia,

Horologiorum vibrationibus elasticis mo-
deratorum Inventor,

Pendula perfecit.

Plurimaque tam in Physicis, tum in
Mechanicis,

Non sagaciter minus, quam utiliter detecta,
Typis mandavit.

Eruditos Regia Societatis in Angliâ
alumnos,

Visurus,

Londinum bis petiit, non ut viator,

Sed quasi Rei Litteraria Artiumque Me-
chanicarum,

Minister & Legatus

Cum his acturus

Morum comitate omnibus charus

Obiit an. Sal. M. D. CC. XXIV.

17. Octob. atat. 78.

Placidè quiescat.

Nous donnerons une autrefois le Cata-
logue des ouvrages de l'Abbé d'Haute-
feuille.

I. vol.

Le

DECEMBRE 1725. 2967

Le Comte de Tessé, Premier Ecuyer de la Reine, Grand-d'Espagne; Lieutenant General de la Province du Maine, présenta à la Reine à Fontainebleau, le 13. du mois dernier, les Sieurs de Lorchere, Lieutenant General, & de Roüillon, Lieutenant Criminel, députez de la Ville du Mans, lesquels eurent l'honneur de présenter à la Reine, un repas en cire, de la façon de la D^{lle} Anne le Moine, fille du sieur le Moine, Marchand Cirier de la Ville du Mans, connu en France & dans les Pays étrangers, pour les ouvrages & fruits de cire qu'on y envoie; cet ouvrage fut reçu favorablement de Leurs Majestez, & admiré de toute la Cour.

Le 20. du même mois ladite D^{lle} le Moine eut l'honneur de présenter elle-même à la Reine à Fontainebleau un *Enfant-Jesus* de cire, dans un berceau, dont le naturel, les graces & les ornemens sont admirables,

Le 24. & le 25. Decembre, jour de la veille de la Fête de Noël le Concert commença au Château des Tuilleries. On joua pendant ces deux jours une suite de Noël's, des pieces de Simphonie, qui ont été applaudies; on a chanté aussi trois Motets de M. de la Lande, qui ont été très-bien executez par les soins du sieur Phi-

1. vol.

lidor,

lidor ; ces Motets font , le *Lauda Jerisalem* , *Dominus regnavit* , & *Omnes gentes*. M^{lle} Antier y a chanté avec toute la propreté & la délicatesse que tout le monde lui connoît. Le prochain Concert sera chanté le Samedi 2. Fevrier jour de la Fête de la Purification.

DISSERTATION sur l'air maritime à Marseille , de l'Imprimerie de J. Baptiste Boy. 1725.

S'il est dangereux , dit l'Auteur de cette Dissertation , de s'élever contre les préventions publiques , il est aussi quelquefois nécessaire de les soumettre à un nouvel examen , soit pour les détruire , si elles sont fausses , soit pour les accrediter de nouveau , si elles sont conformes à la raison , & soutenuës de l'expérience. Cette liberté de corriger les erreurs vulgaires , doit être plus permise , quand elle interesse la santé , qu'en toute autre matiere. Telle est , continue l'Auteur , la prévention où l'on est contre l'air maritime , & les Pays situez sur le bord de la mer. On les regarde comme mal sains , nuisibles à la poitrine , &c. On se persuade que cet air est , pour ainsi dire , salé , & qu'impregné du sel marin , il doit faire des impressions funestes sur les poumons , qu'il desseche les corps , qu'il ruine l'embonpoint , &c.

1. vol.

Com-

DECEMBRE. 1725. 2969

Comme cette opinion ne porte que sur des fondemens ruineux, c'est-à-dire, sur des préventions que la raison détruit, & que l'expérience defavouë : j'entreprends, dit l'Auteur, de la combattre, & de prouver que *l'air maritime* n'est pas si dangereux qu'on le pense, & que le voisinage de la mer n'a rien de contraire à la santé.

L'Auteur se borne à ces deux conclusions, & les preuves dont il se sert sont de trois sortes ; la raison fournit les premières, les secondes sont appuyées sur l'autorité, & les troisièmes sont fondées sur l'expérience.

CATALOGUE des Mercurès imprimés depuis l'année 1720. jusqu'à présent.

A Nnée 1720.	12. vol.
Année 1721.	12. vol.
Janvier & Fevrier 1722.	2. vol.
Mars 1722.	2. vol.
Avril.	1. vol.
Mai.	2. vol.
Juin, Juillet & Aoust.	3. vol.
Septembre.	2. vol.
Octobre.	1. vol.
Novembre.	2. vol.
Decembre.	1. vol.
1. vol.	Année

1770 MERCURE DE FRANCE.

Année 1723. le mois de Decembre double. 13. vol.

Année 1724. les mois de Juin & Decembre double. 14. vol.

Janvier & Fevrier 1725. 2. vol.

Année 1725. les mois de Juin, de Septembre & de Decembre doubles. 15. vol.

82. vol.

On fera une composition raisonnable à ceux qui prendront la suite entiere.

PRIVILEGE DU ROY.

PAR Grace & Privilège du Roy. donné à Paris le 9. Novembre 1724. signé par le Roy en son Conseil, de Saint Hilaire; il est permis au Sieur Antoine de la Roque, Ecuyer, ancien Gendarme dans la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roy, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & conformément au Brevet du Roy, en date du 17. Octobre de ladite année; de composer à l'avenir, exclusivement à tous autres, le *Mercur de France*, contenant plusieurs relations, histoires, & generalement tout ce qui dépend dudit Livre, & de le faire imprimer tous les mois, en tel volume, forme, marge, caractere, conjointement, ou separément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & debiter par tout le Royaume, pendant le temps de douze

DECEMBRE 1725. 3971

ze années consecutives, à compter de la date dudit Privilege, faisant Sa Majesté défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, graver, vendre ou faire vendre, debiter, ni contre-faire ledit Livre, ou planches, le tout ou en partie, ni d'en faire aucun extrait sans la permission expresse & par écrit dudit Sieur de la Roque; ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de 6000. livres d'amende payables sans déport par chacun des contrevenans, ainsi qu'il est plus au long porté par ledit Privilege, &c.

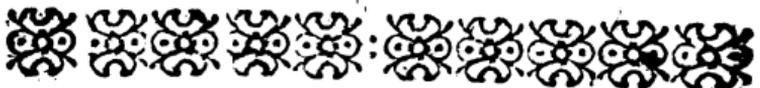
A V I S.

Le second volume de ce mois, qui est actuellement sous presse. & qui doit suivre celui-ci de près, servira de Supplement aux matieres qui n'ont pû trouver place dans le cours de la presente année, & contiendra une Table generale, au moyen de laquelle on trouvera aisément toutes matieres dont on pourra avoir besoin.

 APPROBATION.

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercur*e de France du mois de Decembre , 1. volume , & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris , le 31. Decembre 1725.

HARDION.



T A B L E

P IECES Fugitives , les Charmes du Sommeil , Cantate.	2761
Nouvelle Promulgation de l'Empereur de la Chine.	2764
Epître à M. de la Visclède.	2779
Réjouissances faites à Rome par le Cardinal de Polignac.	2782
Feu d'Artifice & Estampe.	2788
Vers de M. Coquart à Mademoiselle.	2788
Lettre au sujet de la Femme Portugaise , &c.	2791
Bouts-rimez , Sonnet.	2794
Lettre sur le Phenomène du Port de Marseille.	2795
Impatience Amoureuse , Poëme.	2801
Question sur les Testamens Militaires.	2805
Le Lairot , Fable.	2804
Lettre sur le Phenomène de Marseille.	2806
Essai de Montagne travesti , Vers , &c.	2808

Discours sur une experience de Catoptrique.	
Extrait.	2809
Parodie sur un Rigaudon.	2812
Lettre au sujet du Tombeau de Barfa.	2813
Ode à M. de Voltaire.	2824
Arrivée des Sauvages de Miciffipi, leurs Harangues, &c.	2827
Traduction en Vers de la Harangue faite au Roi.	2856
Bouts-rimez donnez à remplir.	2859
Lettre sur le remede de l'Eau à la glace.	2860
Enigmes & explication.	2862
Nouvelles Litteraires, &c. La Religion, Poëme.	2864
Le Triomphe des Melophilettes, &c.	2872
Le Maître à Danser.	2882
Veritable Calendrier Chronologique pour 1726.	2886
Rentrée de l'Académie Royale des Belles-Lettres.	2889
Ouverture du College Royal.	2891
Speçtacles, Impromptu de la Folie; Extrait.	2896
Nouvelles du Temps, de Turquie, Russie, &c.	2914
Morts, Naiffances, &c. des Pays Etrangers, France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	2925
Incendie à Angers.	2926
Ouvertures des grandes audiences du Parlement.	2929
Fête donnée en Bourgogne.	2931
Morts, Mariages, & Naiffances.	2934
Edits, Declarations; Arrests, &c.	2937
Supplement. Machine pour élever l'eau par l'operation du feu.	2947
	2959

Réjouissances, à Toulouse, Discours prononcé, &c.	2942
Memoire sur l'Abbé d'Hautefeuille.	2944
Ouvrages de cire presentez à la Reine.	2946
Dissertation sur l'air Marin.	2948
Catalogue des Mercures, imprimez depuis l'année 1721. jusqu'à present.	2949
Privilege.	2950
Avis.	2951

Errata de Novembrs.

- P** Age 2661. ligne 15. compagnie, lisez campagne.
- Page 2665. ligne 12. Chinois, lisez Finois ou Finlandois.
- Page 2738. ligne 12. & 17. Bechamel, lisez Brahamel.

L'Estampe doit regarder la page

278

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE 1725.

II. VOLUME.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

{ GUILLAUME CAVELIER, au Palais.

{ GUILLAUME CAVELIER, fils, rue

Chez { S. Jacques, au Lys d'Or.

{ NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
{ descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or

M D C C. XXV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Letres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Estrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE 1725.

II. VOLUME.

PIECES FUGITIVES,
en Prose & en Vers.

*SECONDE Lettre écrite à M. de la R...
par M. le Beuf, Chanoine & Sous-
Chantre de l'Eglise Cathedrale d'Au-
xerre, au sujet du Tombeau trouvé à
Barsac en Gascogne, au mois de Dec.
de l'année 1725. dont il est parlé dans
le Mercure du mois de Mars dernier.*

JE me suis engagé, Monsieur, dans ma
derniere lettre, à vous donner mes con-
jectures sur la matiere dont le tombeau
de Barsac est composé, & de vous envoyer
mes remarques sur quelques Ceremonies
Ecclesiastiques. C'est, Monsieur, pour satis-
faire à ma parole, que je me donne l'hon-

2. vol.

A ij neur

neur de vous écrire cette seconde lettre. A l'égard donc de la matière dont le tombeau en question est composé, elle ne désigne d'elle-même, ni le Christianisme, ni le Paganisme, parce que les Payens & les Chrétiens s'en sont servis indifféremment. Outre l'exemple de celui qui fut trouvé en ma présence dans le vestibule de l'Eglise de S. Germain, lorsqu'on y cherchoit le sepulcre de nôtre Evêque Gaudri, mort en 933. Je puis apporter celui d'un frere jumeau de l'Empereur Loüis le Débonnaire, qui se nommoit Lothaire, & qui mourut fort jeune dans l'Agenois; celui d'un Chrétien, nommé Titulf, qui fit bâtir proche la Ville de Sens l'Eglise de S. Savi-nien, où l'on trouva son corps l'an 1068. sous le marchepied de l'Autel, dans un tombeau de briques mastiquées. (a) On se servoit de briques lorsque la pierre manquoit, ou pour plus grande facilité; ou bien les tombeaux de cette espece n'étoient employez qu'en attendant qu'on en eût dressé de plus somptueux. On en peut voir un exemple dans la Ville de Rome, sous l'Empereur Severus. Un Citoyen, ayant perdu en très-peu de temps sa femme & son fils, se vit obligé de faire renfermer leurs corps dans un cer-

(a) Chron. Clarii Monachi Senon. T. 2.
Spicil. p. 746.

cüeil de briques , jusqu'à ce que le tombeau de marbre , que l'Empereur lui permit de construire à une lieuë & demie de Rome fut achevé. (a) C'est ici un exemple assez ancien d'un tombeau de brique parmi les Payens. Il seroit inutile d'en rapporter davantage , puisque Pline a écrit , qu'avant son siecle bien des personnes avoient préféré les sepulcres de terre cuite à ceux d'une autre matiere : *Quin & defunctos sese multi fictilibus solis condi maluer.* (b) *Solium* signifioit quelquefois *sepulcrum* chez les Anciens , comme on peut le voir dans Florus & Suetone ; & je crois qu'il faut préférer cette leçon à celle de *doliis* avec Kirchman , qui semble avoir épuisé la matiere dans son Traité des Funerailles Romaines. J'ose cependant croire qu'il s'est trompé , lorsque parmi les exemples de tombeaux de brique ou de terre cuite , il rapporte ce que Strabon dit , qu'on trouva à Corinthe , lorsque Cesar y envoya une Colonie. Strabon ne dit pas que les tombeaux qu'on y trouva fussent de terre : mais il dit seulement , que lorsque les Romains eurent ouvert tous ces sepulcres qui étoient sous les ruines , ils y trouverent des vases ,

(a) Savaron in Not. ad Epist. Sidon. pag. 133. (b) Lib. 36. cap. 12.

dont les uns étoient d'argile ou de terre, & les autres de cuivre ; & que ces sortes de petits ouvrages leur parurent si délicatement travaillés, qu'ils ne laisserent aucun tombeau sans en faire ouverture ; de sorte qu'ayant apporté ces petits vases à Rome, ils les vendirent bien cherement : & de là vient que les Romains donnerent le nom de *Necrocorinthes* principalement à ces petits ouvrages faits en forme de vaisselle de terre. (a)

Il eut été à souhaiter qu'on eut trouvé quelque chose d'approchant dans le tombeau de Barsac, ou du moins quelque inscription, qui pût appuyer quelque une des différentes conjectures qu'on peut faire sur un tombeau si singulier. Mais quelle induction tirer de cette espece de double S ? c'étoit peut-être seulement la marque du Maître Potier. Quoiqu'il en soit, il vaut mieux que ce tombeau se soit trouvé sans aucune inscription, que d'y en rencontrer de faites à plaisir, comme il paroît qu'est celle que Ga-

(a) *Cùm rudera cœpissent moliri, simulatque sepulcra effodissent, testacea opera plurima atque etiam arca multa invenerunt, quorum admirati artificium, nullum sepulcrum non effoderunt, magnâque id genus rerum copiâ potiti iisque magno divenditis, Romam impleverunt Necrocorinthiis: sic enim appellabant quæ à sepulcris erant eruta opera maxime testacea. Strabo lib. 8,*

riel rapporte dans son Histoire des Evêques de Montpellier,) a) & celle qui fut trouvée à Vars proche Angoulême en 1511. où les sept voyelles Grecques se trouvent combinées, sans aucune consonne, & d'une maniere impenetrable au plus habile Pythagoricien (b)

Il y a toute apparence que M. de Cou- tures aura fait regarder de fort près dans le sable ; qui couvroit immédiatement les ossemens de l'inconnu : & puisqu'il dit qu'on n'y a rien trouvé, il faut l'en croire. Lorsque je fis chercher, il y a onze ans, le corps d'un de nos Evêques du douzième siecle, que je souûtenois devoir être sous les ruines de l'Eglise de Saint *Marien*, au Fauxbourg de nôtre Ville, où les animaux païssoient depuis plus de cent ans ; la moitié du tombeau de pierre où il étoit se trouva pleine de terre qui y étoit entrée par une ouverture ; c'est-à-dire, que depuis la tête jusqu'aux cuisses l'on ne voyoit plus les ossemens. C'étoit par malheur la place où j'avois compté trouver d'abord son an-

(a) Pag. 69.

(b) Kirchman. lib. 3. cap. 24. pag. 516. 517. edit. 1605. Quelques-uns semblent mettre dans cette classe d'inscriptions faites à plaisir, celle du chynodax faite proche Dijon en 1598. sur laquelle il y a eu un Livre imprimé dans la même Ville en 1623.

2. vol.

A iiij neau

2978. MERCURE DE FRANCE.

neau ou quelque inscription. C'est pour-
 quoi, pour n'être pas frustré de mon
 espérance, je fis lever avec bien de l'at-
 tention toute cette terre étrangere pen-
 dant que l'aspect du Soleil rendoit la
 premiere consistance aux ossemens des
 cuisses & des jambes, sur lesquels le
 conflict des baumes & de l'eau filtrée
 à travers les fentes des pierres, avoit
 formé une espece de salpêtre ressem-
 blant au sucre; & lorsque toute la terre
 eut été épanchée sur l'herbe, on y trou-
 va le sceau de cet Evêque en cuivre rouge,
 qui parut avoir été cassé à grands coups
 de haches, & dont les deux morceaux
 rassemblez presenterent ces quatre
 mots SIGILLVM GVILLELMI EPIS-
 COPI AVTISSIODORI, l'empreinte
 en ayant été tirée, se trouva toute confor-
 me aux sceaux qui sont au bas des char-
 tes que cet Evêque avoit accordées en-
 tre les années 1168. & 1181. La trou-
 vaille du sceau fut une preuve convain-
 cante que c'étoit le corps de Guillaume
 de Touci, Evêque d'Auxerre, qui avoit
 reposé en cet endroit, & il me fut très-
 facile ensuite de détromper ceux qui
 avoient ajoûté foi trop aisément au tex-
 te de M. Robert, qui dans la Gaule
 Chrétienne marque, contre le témoigna-
 ge des Historiens contemporains, que

2. vol.

cet

cet Evêque a été inhumé dans nôtre Cathedrale. Ils devinrent aussi dociles sur cet article, que ceux qui prétendoient sur un manuscrit donné par le Pere Labbe, (a) que le même Evêque avoit été inhumé dans une Eglise du titre de Nôtre-Dame. Chacun reconnut que le manuscrit donné par le même Jesuite, page 470. du même volume, avoit dit la verité, & que dans celui qu'il avoit publié, page 405. outre le mot de *Turciaci*, son Imprimeur avoit mis *Maria* pour *Mariani*; & enfin on avoua, que j'avois eu raison, de faire chercher dans le côté septentrional de ce Sanctuaire détruit, ce que le titre ci-dessus allegué, marquoit être dans le côté gauche.

Je ne crois pas m'étendre inutilement sur ces sortes de remarques. La dernière principalement peut avoir lieu en ce temps-ci, où malgré l'Antiquité qui crie de toutes parts, bien des gens s'accoutument à appeller côté droit dans une Eglise ce qui est le côté gauche, à *vice versa*; il s'ensuit quelquefois de-là, qu'ils nous voudroient persuader de chercher dans le côté meridional d'une Eglise, ce que les Anciens ont écrit avoir

(a) Labb. Tom. 1. Biblioth. novæ Manuscriptor.

été caché dans le côté gauche : en quoi certainement ils prennent le change. Le côté droit dans une Eglise est toujours celui qui est à la droite de ceux qui entrent par la grande porte : & si l'Eglise est tournée à l'Orient, comme il est à présumer d'une Eglise dont on suppose qu'il est parlé dans d'anciens titres, ce côté droit doit être le côté meridional, & non pas le côté septentrional. On peut voir là-dessus S. Isidore de Seville dans son Livre des Origines, (a) où l'on trouve de quoi conclure, que les Chrétiens d'Occident ont imité les Payens dans la disposition de leurs Temples. Ce qui se confirme par le témoignage de Vitruve. (b)

Cette remarque ecclesiastique me conduit à vous faire part d'une seconde reflexion, qui m'est venuë en lisant ce que M. de Coutures dit vers la fin de sa lettre. Ce curieux Magistrat a raison de

(a) *Templi quatuor partes erant; antica ad ortum, postica ad occasum, sinistra ad septentrionem, dextra ad meridiem spectans. Unde & quando Templum construebant Orientem spectabant aequinoctialem; ita ut linea ab Ortu ad Occidentem missa, fierent partes cæli dextra sinistra æquales, ut qui consuleret ac deprecaretur, rectum aspiceret Orientem.* Isid. lib. 15. Orig. cap. 4.

(b) Lib. 4. de Architect. cap. 5.

2. vol.

trou-

trouver de la ressemblance entre la sepulture des Chrétiens & celle des Payens: mais il pouvoit l'étendre plus qu'il n'a fait, & ne pas excepter les Evêques ni les Prêtres de la maniere commune & ordinaire de tous les Fideles, d'être couchés dans la fosse les pieds étendus vers l'Orient. On a vû cette différence naître presque de nos jours. On peut sûrement s'en rapporter au celebre Pere Mabillon, (a) & croire avec lui, que la date de ce changement inesperé est d'environ l'année 1620. ou très-peu d'années auparavant: & l'on doit être persuadé avec lui, que si un grand nombre d'Eglises celebres que je pourrois vous nommer, (b) n'ont pas jugé à propos de s'y conformer, ce n'est pas sans bonne raison. Elles se fondent sur l'antiquité de cet usage qui est né avec l'Eglise, qui a pour appui l'exemple du tombeau de Jesus-Christ, tel qu'on le voyoit encore au septième & huitième siecle, & generalement toutes les inhumations faites avant le dix-septième siecle, tant celles des Evêques & Prêtres, que celles des Laïques, étant convenable que le défunt, pour qui l'assemblée prie, regard

(a) Epist. de cultu SS. Ignot. Append 1.

(b) Milan, Sens, Reims, Auxerre, Metz, Toul, &c.

de son Createur, à qui on adresse la parole pour lui; à peu près comme s'il prioit lui-même, selon la remarque de Durand, Evêque de Mende, (a) & qu'il n'ait pas une situation différente de ceux qui prient en son nom. Je ne sçai même si les premiers observateurs de l'usage contraire étoient bien entrez dans l'intention de ceux qui avoient prescrit pour la suite une différente situation des Evêques & des Prêtres d'avec le reste des Fideles. Il faut observer que ce fut vers ce temps là qu'en bien des Eglises le grand Autel qui avoit été vers le fond de l'apside, fut avancé vers le milieu de l'édifice, & que les sieges du Clergé furent portez au fond de l'apside. Il arriva de là que le Clergé, qui auparavant en priant avoit regardé l'Orient, commença à regarder l'Occident. Ce fut une suite nécessaire, que les Evêques & les Prêtres, qui avoient seuls le droit d'être exposez ou inhumez proche le Sanctuaire, entre les deux rangs

(a) *Debet autem quis sic sepeliri ut capite ad Occidentem posito pedes dirigat ad Orientem, in quo quasi ipsa positione orat & innuit quod promptus est ut de occasu festinet ad ortum; & de mundo ad seculum.* Dur. lib. 7. c. 3. num. 39. Quis veut dire autant ici que *Quivis, Quicumque.*

du Clergé, commençassent aussi à être exposés ayant les pieds étendus vers l'Occident, afin que leur situation fut la même que celle des personnes qui prioient en leur nom, & qu'ils ne tournassent point le dos à l'Autel. On ne changea point la manière d'exposer les autres, parce qu'on les plaçoit dans la Nef, d'où leur aspect, pour être dirigé vers l'Autel, devoit être par conséquent vers l'Orient. J'avoué que le grand Autel étant rapproché de l'Occident, & le Chœur qui est la place où étoit cet Autel, comme tout Paris en peut voir un exemple à S. Germain des Prez, il est convenable en ce cas, que les corps des défunts, soit dans l'exposition, soit dans l'inhumation, aient les pieds tournés vers l'Occident; mais lorsqu'un Autel est placé selon l'ancienne manière, il paroît convenable que la situation des corps quels qu'ils soient, continué à être aussi selon l'usage même. Au reste, les deux pratiques, l'ancienne & la moderne, peuvent s'allier fort bien ensemble, en ce que le grand Autel est comme le centre oriental, vers lequel les morts (pourvû qu'ils ne soient pas inhumés dans des Chapelles d'une situation différente, doivent tendre, pour ainsi dire, aussi bien que les vivans : je

dis , pourvû qu'ils ne soient pas inhumés dans des Chapelles d'une situation différente , parce qu'on voit , que dans plusieurs anciennes Eglises , comme celles de S. Denis & autres , où les Autels des Chapelles qui forment le rond-point de l'Eglise étant tournez , les uns au Septentrion , ou à l'Orient d'Eté , les autres à l'Orient d'Hyver , ou presqu'au Midi , les Evêques , Abbez ou Prêtres y sont inhumés suivant la disposition de ces Chapelles , & ont toujous les pieds étendus vers l'Autel qui est particulier à chacune.

Vous pouvez , Monsieur , communiquer à Monsieur de Coutûres mes remarques sur la lettre qu'il assure vous avoir écrite exprès , pour être donnée au public. Il ne pouvoit pas mieux s'adresser qu'à vous , qui avez des relations par toute l'Europe. Il seroit bien à souhaiter qu'un Journal aussi curieux qu'est le vôtre , eut commencé dès le temps que l'impression fut mise en usage ; je ne craindrai pas même de dire qu'il eut été très-utile que l'impression eut été inventée deux cens ans plutôt qu'elle ne l'a été , afin de voir plutôt voler vôtre ouvrage par toute la terre. Peut-être que tous les excellens livres qui n'ont paru que dans le XVI siècle eussent vû

DECEMBRE 1725. 2985

le jour dès le quatorzième : les Sciences auroient été tirées plutôt de l'obscurité . & l'on auroit la satisfaction de connoître en quoi consisterent bien des trouvailles , qui ont dû être faites en France pendant les quatorzième & quinzisième siècles , lorsque la plûpart des Villes ont été aggrandies ou fortifiées. Il est étonnant de voir quelle a été l'indifference des anciens Habitans de nôtre Ville , qui sous les Rois Charles V. & Charles VI. firent faire à l'occasion des guerres , quantité de fosses dans le lieu où les monumens de la Religion des anciens Idolâtres devoient se retrouver , sans qu'aucun ait laissé à la posterité des memoires de ce qui fut trouvé du côté de l'Abbaye de S. Julien , dans la Plaine qu'on appelloit alors *Villiers* , où l'on voit seulement sur la superficie de la terre des restes de briques ou tuilles semblables à celles du tombeau de Barsac , des morceaux d'urnes cineraires & de simpules , des fragmens de lampes sepulcrales , lachrymatoires , &c. tous ouvrages de terre que les Laboureurs exposent aux yeux du Soleil d'année à autre. Comme toutes les terres couvertes de ces vestiges d'Antiquitez Romaines ne furent pas autrefois remuées , je crois que la curiosité des An-

2. vol.

tiquaires

quaires trouveroit encore dequoi s'y satisfaire, si on entreprenoit d'y chercher ou d'y bâtir. Je ne sçai qu'augurer d'une certaine pierre extraordinairement grande, qui est couchée environ dans l'endroit où étoit le milieu de ce véritable terrain, & sur laquelle la jeunesse de ce pays-ci prenoit autrefois les repas avant qu'on l'eut couverte d'un peu de terre. Avant que d'entreprendre de raisonner sur cette pierre, qui est de la grandeur & de la figure d'une table ovale de dix-huit ou vingt couverts, où de faire chercher dessous, je voudrois qu'on eut trouvé la véritable origine du *Silicernium* des Romains qu'on dit seulement avoir été un repas qui se préparoit aux Funerailles, & probablement dans le champ des sepulcres. Il peut se faire que la pierre en question couvre quelque chose de rare & de curieux. Elle est véritablement de l'espece qu'on appelle *stlex*, & elle a dû être apportée d'ailleurs. Kirchman, qui étoit un habile connoisseur, se rend, aussi-bien que Scaliger, au témoignage de Servius, qui assure, que *Silicernium*, ainsi dit selon lui par corruption, de *Silicanium*, étoit un repas qu'on préparoit sur un véritable caillou, dans le lieu où l'on croyoit que les Manes des défunts faisoient leur s. jour.

DECEMBRE 1725. 2987

Cette étymologie seroit de bon augure en faveur de l'opinion que j'ai conçûe de ce caillou. Cependant j'en pourrois raisonner plus sûrement, si je l'avois vû, & si on avoit fait quelques recherches dans le lieu qu'il occupe. Cela pourra arriver par la suite.

Me seroit-il permis avant que de finir ma lettre, de vous faire part d'une petite reflexion. Je ne sçaurois épouser l'expression de *Maître-Autel*, il y a long-temps que j'ai oui dire qu'elle ne devoit point être usitée. Un Archi-rubricaire de Paris m'a dit, il y a vingt ans, qu'il falloit toujourns dire grand Autel. En effet, *Maître* ne sçauroit devenir adjectif, il sera toujourns substantif, & je ne vois pas en quoi on peut attribuer un genre de *Maitrise* à un Autel. On peut excuser ce terme dans la lettre de M. de Coutures qui n'est pas du métier : mais si Messieurs de S. Sulpice s'en servent, je ne sçaurois le leur pardonner. Je suis, Monsieur, vôtre, &c.

A Auxerre ce 2. Mai 1725.





ODE tirée du Pſeaume LIII. *Deus , in
nomine tuo ſalvum me fac , &c.*

TOi dont le Nom toujours propice
A l'Innocent perſecuté ,
Contre la force & la malice
Garantit l'humble vérité ;
Grand Dieu ! mon unique refuge !
Soutien-moi , daigne être le Juge
De la pureté de mon cœur.
Si tu n'as l'oreille attentive
Aux accens de ma voix plaintive ,
Je vais expirer de douleur.

Déjà par une voye oblique
L'ennemi trouble mon repos ,
Une Puiffance fanatique
Va ſeconder ſes noirs complots ;
Je la vois de mon ſang avide
Apprêter un glaive homicide ,
L'impoſture guide ſes coups :
O loix ! hélas ! rien ne les touche ,

2. vol.

Da

DECEMBRE 1725. 2989

Du Dieu qu'ils confessent de bouche,
Leurs cœurs méprisent le couroux.

Mais quelle lumiere éclatante
Vient frapper mes regards surpris ?
Quelle vertu mâle & constante
Prête sa force à mes esprits ?
Ah ! c'est de toi, Bonté suprême ;
C'est de ton Bras , c'est du Ciel même ;
Que part ce genereux secours.
Tonne , écarte des cœurs perfides ;
Lance contre eux les traits rapides
Qui menaçoient mes tristes jours.

Bien-tôt ma voix reconnoissante
Annoncera dans l'Univers
Le Nom & la Bonté recente
Du Dieu qui me sauva des fers.
Oüi , Seigneur , pour cette victoire ,
Tu verras du haut de ta Gloire ,
L'encens fumer sur tes Autels ;
C'est alors que je pourrai dire :
Mes yeux ont vû comme la cire ,
Fondre les Hommes criminels.

P. J. M**** de Blois.

A l'occasion d'un Arrest du Conseil d'Etat rendu le 19. Juin dernier en faveur de M. le Marquis d'Albon, Printe d'Yvetot, & inseré dans le second volume du Mercure du même mois, nous avons fait imprimer dans le premier volume du mois de Septembre suivant un petit Memoire sur l'origine des privileges de cette Principauté. Nous avons averti à la fin du Memoire que M. l'Abbé de Vertot a fait une Dissertation qui ne laisse rien à desirer là-dessus, surquoi plusieurs personnes ont souhaité que nous en fissions part au Public dans notre Journal; c'est ce que nous avons tâché d'excuter dans l'Extrait qui suit.



*EXTRAIT de la Dissertation de M.
l'Abbé de Vertot, sur l'origine
du Royaume d'Yvetot.*

TOut le monde sçait qu'au Pays de Caux dans la haute Normandie il y a une Seigneurie appelée le Royaume d'Yvetot; mais quelle est l'origine de ce Royaume, en quel temps, & par qui l'érection a été faite; c'est ce dont jusqu'à present on n'a pas été bien éclairci: M. l'Abbé de Vertot animé du louïable
 2. vol. desir

DECEMBRE 1725. 299

desir d'approfondir ce point d'Histoire, a recherché, & a recüeilli tout ce qu'il a pû trouver sur cette matiere ; c'est ce qui fait le sujet de la Dissertation dont nous àvons à rendre compte.

Suivant l'opinion commune Gauthier, Seigneur d'Yvetot, fut massacré par le Roi Clotaire I. dans la Ville de Soissons, Capitale de ses Etats, action dont le Pape Agapet fut si indigné, qu'il menaça le Roi des foudres de l'Eglise s'il ne reparoit sa faute. Quelque temps après, ce Prince repentant & intimidé, érigea pour reparation du meurtre de son sujet la Seigneurie d'Yvetot en Royaume. Cet événement extraordinaire se passa en l'an de grace 536.

Nôtre Auteur remarque d'abord que ce fait doit son illustration à Robert Gaguin, Historien du 16. siecle qui se fait même un merite d'avoir été le premier qui l'ait transmis à la posterité, *mirari licet*, dit-il, *à nullo franco scriptore literis fuisse commendatum*, &c. mais ces circonstances meritent d'être soigneusement examinées.

Il est question de sçavoir si aucun des Historiens contemporains a fait mention d'un événement si singulier, si Clotaire I. qu'on suppose Souverain du Pays où est situé la Seigneurie d'Yvetot, regnoit dans

2. vol,

cette

cette contrée , si on dattoit alors les actes de l'an de grace , &c. C'est ce que M. l'Abbé de Vertot discute suivant les regles de la plus exacte Critique ; mais il nous est impossible de renfermer dans les bornes d'un Extrait les preuves contraires au recit de Gaguin que produit le sçavant Ecrivain. Nous nous contenterons de rapporter les principales.

Il remarque d'abord que Gregoire de Tours , le premier de nos Historiens , qui écrivoit sous le regne des enfans de Clotaire I. & qui nous a instruit de tout ce qui s'étoit passé sous le regne de ce Prince , n'a pas dit un seul mot de toute l'Histoire particuliere de Gautier d'Yvetot. On trouve le même silence dans Fredegaire , dans Aimoin , &c. Anastase le Bibliothecaire , qui vivoit dans le ix. siecle , & qui a recüeilli avec tant de soin tout ce qui concerne le Pape Agapet , a gardé un aussi profond silence.

De plus , Gaguin a supposé sans preuves , qu'en 536. Clotaire regnoit dans cette partie de la Neustrie , appelée depuis Normandie où est située la Seigneurie d'Yvetot ; cependant il est certain que cette Province faisoit alors partie des Etats de Childebert , Roi de Paris , nôtre Auteur en rapporte les preuves , & démontre que cette partie de la Neustrie

2. vol. étoit

DECEMBRE 1725. 2993

étoit alors sous la domination du Roi Childebert qui fut maître tant qu'il vécut, du Cotentin, du Bessin, &c. & par conséquent que Clotaire, Roi de Soissons, son frere, n'y pouvoit faire alors aucun changement.

D'ailleurs le faussaire qui a dressé les Lettres de l'érection de la terre d'Yvetot en Royaume, & qui les date de l'an de grace 536. ne sçavoit apparemment pas que sous la premiere race de nos Rois, les Actes & les Chartes ne se dattoient ordinairement que des années de leur regne, que depuis Pepin, Chef de la seconde race, on ajoûta l'indiction, & que ce ne fut que sous le regne de Charles le Chauve qu'on commença à dater les années de la naissance de Jesus-Christ.

Mais bien loin que l'établissement de cet Etat, & son indépendance soient un ouvrage du vi. siecle, le nom d'Yvetot n'est connu dans l'Histoire que vers la fin de l'xi. auquel temps le nom du Seigneur d'Yvetot se trouve confondu avec ceux des Seigneurs de la même Province; il n'a dans l'Histoire ni titre, ni rang distingué, preuve bien certaine qu'alors on n'avoit point encore inventé cette espece si singuliere de Royauté.

En suivant l'ordre des temps, on trouve dans les listes du xii. & xiii. siècles

2: vol.

le

le nom des Seigneurs d'Yvetot , & il y est expressement marqué qu'il devoit fournir la troisieme partie d'un homme d'armes, c'est-à-dire , qu'ils devoient contribuer pour une troisieme part aux frais de son armement. *Robertus de Yvetot tertiam partem militis.* Donc il n'étoit point encore mention de ce prétendu Royaume , & ce fief étoit si peu considerable , qu'il ne contribuoit que d'un tiers à l'armement d'un Chevalier.

Enfin dans la Chambre des Comptes de Paris il y a des Etats de differentes revûes , faites de la Noblesse de Normandie par le Connétable du Guesclin , sous le regne de Charles V. Il y en a de 1360. & de 1370. On y trouve les noms de Guy de Houdetot , de Henry des Isles , de Perrinet d'Yvetot , &c. Et c'est une nouvelle preuve que dans ces années le Seigneur d'Yvetot n'étoit point encore affranchi des devoirs Feodeaux , qu'il devoit au Roi comme Duc de Normandie , & par consequent qu'il n'étoit point encore question en l'année 1370. de l'érection d'Yvetot en Souveraineté indépendante.

Mais comme il n'y a point de tradition , si mêlée de Fables qu'elle soit , qui n'ait quelque fondement dans l'Histoire , & quelque chose de vrai , M. l'Abbé de

2. vol. Yvetot

DECEMBRE 1725. 2995

Vertot tâche de découvrir la véritable époque du titre de Royaume donné à la Seigneurie d'Yvetot.

On vient de voir que depuis l'an 1204. jusqu'en 1370. les Seigneurs d'Yvetot sont compris en differens rôles des Vassaux du Duché de Normandie. Cependant M. de la Roque, Auteur de l'Histoire de la Maison de Harcourt, assure dans son Traité particulier de la Noblesse, que l'on trouve encore dans les Registres de l'Echiquier de Normandie, conservez à Roüen, un Arrest de l'an 1392, qui donne le titre de Roi au Seigneur d'Yvetot. Ce n'est donc que dans l'intervale de 22. ans que la Seigneurie d'Yvetot a été honorée du titre de Royaume.

M. de la Roque a pris soin de joindre à cet Arrest de l'Echiquier plusieurs Lettres Patentes de nos Rois, d'autres Arrests & Sentences qui tous n'ont pour objet que de faire cesser les troubles & les entreprises qui se faisoient contre les Privileges des Seigneurs d'Yvetot. On en voit de Charles VI. de Charles VII. & de Louis XI.

Dans les comptes de Jean l'Allemand, Receveur General des Finances sous Charles VIII. des années 1498. & 1499. Jean Baucher est qualifié Roi d'Yvetot. Dans un rôle fait en 1506.

2. volz

B pour

pour la Vicomté de Caudebec, il est dit que Perrot Cheru, Ecuyer, possède le Fief & Seigneurie d'Yvetot, & qu'en cette qualité il est exempt de service & d'hommage envers le Roi suivant les Chartres. Les rôles de l'an 1525. attribuent la qualité de Roi au Seigneur d'Yvetot, & François I. par ses Lettres du 13. Août 1543. donne la qualité de *Reine* à la Dame d'Yvetot. On voit les mêmes prérogatives confirmées par des Lettres de Henry II. de Charles IX. &c.

Suivant tous ces titres on peut placer l'érection de la terre d'Yvetot en Royaume, ou Principauté, vers la fin du *XIV.* siècle. Ce n'étoit, comme on l'a vû, qu'un simple Fief en 1370. & on trouve ce même Fief qualifié du nom de Royaume en 1392. Depuis ce temps-là il n'est mention que de ses privileges & de ses droits, mais quel en fut l'Auteur & le motif? C'est ce que ni l'Histoire, ni les titres ne nous apprennent point, & il paroît téméraire en pareilles matieres de vouloir deviner.

Cela ne doit point surprendre combien d'établissmens plus considérables, dont la negligence des Ecrivains nous a dérobé la connoissance de l'institution. Rien n'est plus certain que l'établissement des Pairs de France, & rien n'est

2. vol.

plus

plus incertain que le temps de cet établissement ; les uns l'attribuent à Charlemaigne , & ce ne font que des Romanciers ; d'autres avec aussi peu de fondement , en font Auteur Hugues Capet , chef de la troisième race , &c.

Au reste le Royaume d'Yvetot n'est pas le seul de cette espece dont on ait connoissance. L'Angleterre nous en fournit un pareil , appelé le Royaume de Man , de la petite Isle de ce nom , située dans la Mer d'Irlande. On prétend que les anciens Rois de Man n'ayant pas le moyen d'avoir des couronnes d'or & d'argent , se servoient de couronnes d'étain. Nous ne sommes pas si instruits des ceremonies qui s'observoient au Couronnement des Rois d'Yvetot ; la tradition , ou , pour mieux dire , les contes populaires ne sont point étendus jusques-là ; tout ce que nous sçavons de plus certain , c'est que la Seigneurie d'Yvetot , située dans le pays de Caux , jouit aujourd'hui de tous les privileges des Franc-Alléus Nobles , & que ces privileges sont attachez à une terre à laquelle le vulgaire a donné le nom de Royaume , ainsi que s'exprime un de nos anciens Poëtes.

Au noble Pays de Caux

Y a quatre Abbayes Royaux ,

2. vol.

B ij

Six

Six Prieurez Conventuaux ,

Et six Barons de grand arroy ,

Quatre Comtes , trois Ducs , un Roi.



SUR la mort de Bourin & de Blondine ,
petits Chiens Martriers de Madame
de Saane. *Par M. Richer, Avocat au
Parlement de Rouën.*

Bourin en son vivant Prince des Martriers,
Rendoit les Martes misérables ,

Buchers, greniers à foin , les plus profonds
terriers ,

Ne les défendoient point de ses dents redou-
tables ;

Il les sentoît , s'il ne les voyoit pas ,

Ce peuple étoit en un grand embarras ,

Dans ce peril pressant , leur Senat délibere ,

De supplier des Dieux l'arbitre souverain ,

De les sauver des fureurs de Bourin ,

Et de sa troupe sanguinaire.

Afin d'y réussir , nos Matoises , dit-on ,

Dans leur parti mirent Dame Junon ,

En lui laissant sur sa toilette ,

De musc plein une cassette :

2. vol.

Petits

DECÈMBRE 1725. 2999

Petit present ne gâta jamais rien ,

Et mieux que long placet mene une affaire à
bien ;

Sur l'esprit de Junon la cassollette opère ,

Elle sollicite Jupin ;

Et tandis qu'avec le destin ,

Sur cette Requête il confere ;

La Déesse, adroite commere ,

Feuillette du Vieillard les fastes redoutez ,

Au Chapitre des Chiens de Chasse ,

Et d'un trait de plume elle efface ,

Lés ans que pour Bourin la Parque avoit
comptez ;

D'où vint que ce Heros , (ah ! grands Dieux
quel dommage !

Mourut subitement à la fleur de son âge.

Quand on le mit dans le cercueil ,

Toute la basse-cour aussi-tôt prit le deuil ,

Les Dindons l'ont pleuré , tout genre de vo-
lailles ,

Ont à leur protecteur fait d'amples funeraillès ;

Mais de Junon la haine va plus loin ,

Elle a juré d'éteindre sa famille ,

Nôtre Chasseur ne laissa qu'une fille ,

Qui merita d'Iris la tendresse & le soin.

2. vol.

B iij C'é-

3000 MERCURE DE FRANCE.

C'étoit la petite Blondine ,
Dont l'instinct de fort près imitoit la raison ,
Elle connoissoit à la mine
Tous les amis de la maison ;
Pour eux plus douce qu'un Mouton ,
Contre gens inconnus faisoit la diaboline ,
Et ne manquoit jamais d'aboyer au Larron ,
On ne la voyoit point badine & fretillante ;
Mais touûjours d'un grand serieux ,
Attentive & réfléchiante ,
Et vers Iris tournant souvent les yeux.
Vous eussiez dit qu'elle entendoit finesse ,
Aux discours éloquents de sa jeune Maîtresse :
Blondine avoit tant de délicatesse ,
Qu'elle auroit méprisé le ragoût le plus fin ,
S'il n'étoit offert de sa main :
Partageant son lit avec elle ,
Et faisant nuit & jour exacte sentinelle.
Sous son regne pourtant Martes vivoient en
paix ,
Mais pour finir leurs craintes , & remplir
leurs souhaits ,
Il falloit extirper sa race.

Il étoit dangereux que par un beau matin ,
Elle ne mit au jour quelque petit Bourin ,

2. vol.

Qui

D É C E M B R È 1725. 3001

Qui d'un Ayeul suivroit la trace.

Leurs vœux font exaucez , Blondine ne vit plus ,

Et nous laisse en mourant des regrets superflus.

Je ne puis retracer un trépas si funeste ,

Mes pleurs & mes soupirs vous diront mieux le reste.



*EXPLICATION d'une Monnoye d'or
de l'Empereur Charles-Quint , par
M. de la R.*

LA Monnoye en question est de la grandeur d'un double Louïs d'or , & appartient à M. le Duc de B. . . : Elle a d'un côté la tête de l'Empereur Charles-Quint, couronnée de Lauriers, avec cette Legende. CAROLUS V. IMPERATOR. De l'autre côté , on voit une Aigle à deux têtes , qui tient de chaque serre une colonne avec cette autre Legende. MONETA CIVI. IMP. BISUNTINÆ 1665.

Ce n'est pas sans raison que cette Monnoye a paru en quelque façon mystérieuse. Car d'abord, comment accorder cette année 1665. Epoque de nos jours , avec la Chronologie du Regne de Charles-Quint, qui étoit mort depuis

2. vol.

B iiij près

près de cent ans , quand cette piece a été frappée ?

Il y a quelque temps que j'acquis une pareille Monnoye en argent , frappée en l'année 1642. Je la montrai à plusieurs Curieux qui s'y trouverent embaraslez. Quelques-uns crurent que c'étoit une erreur du Monetaire , qui avoit gravé le chiffre 6. au lieu de 5. sur le coin de la Monnoye. D'autres prirent bonnement *Civ. Imp. Bisuntinae* pour Bisançe , ou Constantinople ; ; mais je leur soutins qu'il s'agissoit ici de la Ville de Besançon , que les anciens Auteurs ont nommée *Vesuntio* , *Visuntium* , & *Bisuntium*.

Enfin , avec un peu d'application , la verité ne m'a pas été difficile à trouver. Besançon , Ville libre & Imperiale , avant qu'elle fût unie à la Monarchie Espagnole , avoit reçu quelques privileges des Empereurs , & surtout de Charles-Quint qui l'avoit particulièrement favorisée.

En reconnoissance de ces faveurs , Besançon , par un usage très singulier , n'a jamais cessé de mettre l'image de ce Prince sur ses monnoyes , même après sa mort , & jusqu'au temps que cette Ville cessa d'être sous la domination de la Maison d'Autriche , c'est-à-dire , jusqu'en
 I. vol. l'année

l'année 1668. que le feu Roi fit la première conquête de la Franche-Comté.

J'ai dit que cet usage est très-singulier, c'est l'unique exemple que je sçache d'une pareille innovation en fait de Monnoye, chaque Prince étant jaloux de voir son image sur celle qu'il fait frapper; c'est un des plus beaux droits des Souverains.

Il est vrai qu'on a frappé des Monnoyes, ou des Médailles à l'image de plusieurs Empereurs Romains, même après leur mort; mais le Peuple Romain ne l'a fait qu'après leur Apotheose, par un excès de flatterie pour leurs pères, & successeurs à l'Empire. La Ville de Rome ne cessoit pas pour cela de frapper sa monnoye courante au coin de l'Empereur regnant.

Ceux de Besançon ont encore marqué leur reconnoissance, ou leur flatterie envers Charles-Quint d'une autre manière, & qui entre naturellement dans cette explication. Sçavoir, par une Statue de bronze de ce Prince, portée par une Aigle à double tête, jettant de l'eau par ses deux becs, qui sert de principal ornement à la magnifique Fontaine de l'Hôtel-de-Ville, & cette Aigle, pour le dire en passant, n'est pas celle des Armes de Besançon, comme on l'a prétendu.

3004 **MERCURE DE FRANCE:**

dans le Dictionnaire historique, mais la véritable Aigle de l'Empire, & celle qui porte ordinairement les Armes de la Maison d'Autriche.

La Monnoye en question porte de l'autre côté cette même Aigle, avec les colonnes d'Hercule, & représente ainsi symboliquement la vaste domination de Charles-Quint, qui regnoit non-seulement sur une grande partie de l'ancien Monde, mais encore sur le nouveau.

En effet, outre les découvertes faites sous l'Ayeul maternel de ce grand Prince, on découvrit encore sous son Regne d'autres Terres qui furent ajoutées à son Empire, en sorte que les Colonnes d'Hercule, ces fameuses barrières de l'Antiquité étoient levées en sa faveur, & qu'il en étoit, pour ainsi dire, en possession. Les Médailles de cet Empereur portent aussi sur le revers cette Aigle & ces Colonnes avec le mot, PLUS ULTRA, qui est pris du Grec de Pindare, & que Charles-Quint avoit pris pour sa Devise.

Ce mot confirme ce que je viens de dire, & marque encore l'ambition de ce Prince, qui aspiroit à une Monarchie universelle, sur quoi les Poètes de son siècle ne manquèrent pas de le flatter, comme on peut voir par cet échantillon.

2. vol.

Plus

DECEMBRE 1725. 3005

Plus ultra Hercules Calpen, Abilanique columnas

Carole, victoris nobile nomen habes.



Struxit in extremo quas æquoris orbe columnas

Qui fatus Alcmenâ de genitrice fuit.

Has tua virtute superasti Carole Cæsar,

Plus ultra rebus sorte favente tuis.

Mais tout le monde sçait de quelle maniere les grands projets de Charles-Quint furent renversez, lors qu'ayant assiegé Mets avec une Armée de cent mille hommes, en l'année 1552. il fut obligé d'en lever le siege; ce qui fut la dernière de ses expéditions, le véritable *non plus ultra* de sa fortune, & , à ce que l'on croit, la première cause de sa retraite. On n'ignore pas non plus le fameux Distique qui fut fait sur cet événement, par opposition au *plus ultra* de Charles-Quint.

Herculis optasti longas transire columnas

Siste vjam Metis, hæc tibi meta datur.

Au reste la Monnoye qui vient d'être expliquée, est une preuve qu'il est toujours plus sûr d'expliquer les Médailles & les Monnoyes par l'Histoire, lorsqu'elles

2. vol.

B vj qu'elles

qu'elles contiennent des difficultez ou des contradictions apparentes, que de s'arrêter aux conjectures : qu'on donne quelquefois pour des veritez constantes, & qui le plus souvent n'ont aucune solidité.



VERS envoyez à M. de Pibrac, Comte de Marigny, le jour de sa Fête, par M. Cocquard.

Que ce jour pour ma Muse est une rude époque !

Dès qu'il faut t'envoyer des vers pour ton bouquet,

Elle demeure court, malgré tout son caquet.

Quand j'ose te louer, je t'offense & te choque,

Le plus foible encens te suffoque ;

Comment faire ? je vais en agir sans façon,

Au lieu de toi, Pibrac, je louerai ton Patron.

Saint François fut doux, équitable,

Sçavant, laborieux, affable,

Ami de la sincérité.

S'il aima les trésors, ce fut pour les répandre.

De ses rares talens un Poète enchanté,

Un Poète se plût à le voir, à l'entendre.

2. vol.

Et

DECEMBRE 1725. 3007

Et ce qui doit charmer le plus ,

C'est que durant le cours d'une si belle vie ,

Une éternelle modestie

Couronna toutes ses vertus.

Mais , que dis-je ? où m'emporte un zèle po-
litique ?

Malgré tous mes détours, cher Pibrac, on
voit bien

Qu'en faisant son panegyrique ,

Je fais en même le tien.



*RÉPONSE à la question de Diplo-
matique proposée dans une Lettre, in-
sérée dans le Mercure du mois d'Octo-
bre dernier.*

A Laquelle des deux autoritez il faut
donner la préférence , à des Chartes
revêtues de toutes leurs formalitez , mais
qui ne s'accordent pas avec l'Histoire ? ou
à l'Histoire qui dit le contraire des Char-
tes ?

Quoique le sentiment du P. Mabillon,
cité dans la Lettre , soit une réponse suffi-
sante à la question , j'y ajouterai quelques
réflexions , si ce n'est pour l'appuyer , ce
sera au moins pour la développer.

2. vol.

L'Hist

1008 MERCURE DE FRANCE.

L'Histoire , selon le P. Menestrier ; (a) est , eu égard à sa forme , simple , figurée , ou mêlée.

L'Histoire simple est sans artifice , & n'est qu'un recit nud & fidele des choses passées comme elles se sont passées : telles sont les Chroniques du bas Empire , les Fastes , les Tables Chronologiques , les Journaux , les Histoires Diplomatiques , &c.

L'Histoire figurée est celle qui a reçu divers ornemens de l'adresse , & de l'esprit des Historiens , comme sont les Histoires politiques & morales , lesquelles sont agréables & instructives ; mais sur la verité desquelles on ne peut pas toujours compter. L'Histoire mêlée est celle qui outre les ornemens de l'Histoire figurée , a des preuves qu'elle tire de l'Histoire simple ; c'est-à-dire , qu'elle appuie ses faits & ses dattes sur des pieces authentiques , des actes publics , des Chartres , & d'autres pieces de cette nature , qu'elle rapporte , ou qu'elle cite. Il est inutile d'en donner des exemples , puisque les Historiens depuis plus d'un siecle suivent tous cette methode , & que c'est à ce dessein que l'on a tant imprimé de nos jours de Diplomes , de Chroniques ,

(a) Pref. de l'éloge Hist. de la Ville de Lyon.

2. vol

&

DECEMBRE. 1725. 3069

& d'autres pieces dont on a fait de très-amples (a) Recueils.

Si ces trois caracteres de l'Histoire sont vrais , comme l'on n'en peut douter , la réponse à la question vient d'elle-même. Si l'Histoire est simple , comme elle n'est fondée que sur des Chroniques , des Journaux , des Actes publics , & des Diplomes , il ne peut y avoir de contradiction réelle , entre elle & les Chartes qui ont les formalitez requises ; s'il y en paroît , il faudra plutôt croire que la faute sera dans les Chroniques , les Fastes & les Journaux que dans les Actes publics & les Diplomes. La raison est que dans le moment que l'Acte public est dressé , la datte , les noms & les qualitez des personnes qui contractent y sont exactement marquez , & qu'il est fait non par un seul particulier , mais par des personnes publiques , & avec des formalitez qui n'y peuvent souffrir d'erreur.

Il n'en est pas de même des Chroniques , des Journaux , & des autres ouvrages de cette nature , qui ne sont faits ordinairement que dans le cabinet par

(a) D'Achery Spicil. Mabill. Anecdota & Acta SS. Ord. Bened. Bollandus Hensch. Acta SS. Martene Thes. Anecd. Collect. ampliss. P. Bez. coll. nova.

3016 MERCURE DE FRANCE.

des particuliers, qui travaillent souvent sur des ouï-dires, long temps après que les faits sont arrivez, & dans des lieux éloignez ; mais quand ils seroient sur les lieux, & qu'ils écriroient à mesure que les choses arrivent, je dis qu'il est presque impossible qu'ils les rapportent exactement, à moins qu'ils ne se soient trouvez à tous les événemens, & qu'ils n'ayent un grand talent pour démêler le vrai d'avec le faux. A-t'on jamais vû, par exemple, de deux cens Relations d'une même bataille, qu'il y en eut de bien conformes ? Ainsi si celui qui fait un Journal de ce qui se passe, n'a grand soin de s'assurer de la verité, combien de faussetez n'écrira-t'il pas. Quelqu'un mal instruit lui dira, que M. de * * est mort à tel endroit, tel jour & telle année : le même bruit se répand de tous côtez, on lui repete la même nouvelle, il la marque sur son Journal, elle y demeure, & cependant il n'en est rien ; M. de n'a été que malade, & ne meurt que deux ans après, quelques-uns sont détrompez ; mais la plupart le croient toujours mort. Nôtre Journaliste est du nombre, & ne corrige point son Journal. Cependant M. de . . . depuis qu'on l'a fait passer pour mort, fait plusieurs Actes de vente, de donation, &c. Le

2. vol.

Jour-

DÉCEMBRE 1725. 301

Journal s'imprime dans la suite, & voilà un moyen de faux contre les Actes faits en son nom depuis qu'on l'a crû mort, & que le Journaliste l'a écrit.

S'il est facile de se tromper dans l'Histoire simple, où l'on negligeroit l'autorité des Actes publics, quel fond peut-on faire sur l'Histoire figurée, dans laquelle l'Historien se trouveroit contraire à des Chartes authentiques? il faut dire la même chose de l'Histoire mêlée, & convenir comme d'un fait très-certain, qu'il faut réformer l'Histoire sur les Actes publics., & non pas les Actes publics sur l'Histoire.

Après avoir établi le fait qui donne lieu à la question, l'Auteur de la Lettre dit que les deux Chartes citées ne s'accordant pas avec l'Histoire, les Critiques se sont déterminés à les croire fausses & supposées.

J'aurois tiré une conséquence toute opposée, & j'aurois dit: il faut que les Historiens n'aient été pas assez bien instruits, & n'aient pas eu les Memoires necessaires, puisqu'ils se trouvent oppozés à des Chartes, qui n'ont d'ailleurs aucune marque effective de fausseté; ainsi il seroit bon d'avertir de ce fait ceux qui travaillent à la nouvelle édition de l'Histoire Genealogique des Grands Officiers

2. vol.

de

3012 MERCURE DE FRANCE.
de la Couronne, afin qu'ils corrigent
l'article qui regarde le Comte de Dunois.

Mais ne prenons aucun parti dans cette
contestation, & ne condamnons pas ceux
qui prétendent que Jean Bâtard d'Or-
leans n'a pas été Grand Chambellan de
France avant l'année 1446. & qu'il ne
l'étoit pas en 1424. tâchons au contraire
de fortifier l'Histoire qu'ils défendent
par de nouvelles autoritez, ensuite nous
proposerons avec le même desintereffe-
ment, ce qui peut servir à soutenir la
validité de la Charte de Jean Bâtard
d'Orleans.

Moyens contre la Charte de Jean d'Or-
leans, donnée à Tours le 28. Mai
1424. avant Pâques.

On ne peut disconvenir que Jean
d'Orleans n'ait été Chambellan de Char-
les VII. dès les premières années de son
regne, & même pendant qu'il n'étoit
que Regent du Royaume, mais il ne pre-
noit point la qualité de Grand Chambel-
lan; c'est ce qui paroît premierement par
plusieurs quittances de ce Seigneur, &
par les comptes de Guillaume Charrier,
Receveur General de Languedoc des an-
nées 1421. & 1422. 1423. & 1424.
où ce Prince n'est jamais qualifié que

2. vol.

Cont-

DECEMBRE 1725. 3013

Conseiller Chambellan, premierement de Monseigneur le Dauphin, Regent, ensuite du Roi; mais ce qu'il y a de plus positif ce sont des Lettres du même Roi, * dattées du 4. d'Octobre 1424. le 2. de son regne, pour faire, dit-il, délivrer à nos amez & feaux Conseillers & Chambellans, le Sire d'Orval, & le Bâtard d'Orleans la somme de 2000. l. tournois, &c.

Par d'autres Lettres du 15. Decembre 1427. On voit qu'il n'étoit encore que *Conseiller & Chambellan*, car ce sont les propres termes dont le Roi se sert en lui donnant une Ordonnance pour recevoir de Jean le Clerc la somme de 400. écus d'or. La même chose se voit en d'autres Lettres, dattées du dernier Fevrier 1429.

Moyens contre la Charte de Charles VII.

Je n'ai rien à ajouter à ce que les Adversaires de cette Charte ont dit contre elle. D'ailleurs, elle doit tomber d'elle-même, aussi-tost qu'on fera voir la fausseté de celle du Bâtard d'Orleans, puisqu'on ne la suppose donnée que pour la confirmer.

* Cabinet de M. de Clerembaut.

2. vol

Moyens

Moyens de défense pour les deux Chartres, & premièrement pour celle du Bâtard d'Orléans.

Il paroît d'abord que c'est un foible moyen pour attaquer la vérité d'une Charte, bien en forme d'ailleurs, que de dire qu'elle est fautive, parce que quelqu'un y prend des qualitez qu'il n'a pas. Si cette nouvelle Jurisprudence avoit lieu, combien faudroit il casser de contrats de mariage, de vente, & d'autres où l'on s'attribuë souvent les qualitez d'Ecuyer, de Chevalier, de Seigneur de, &c. & d'autres qui ne sont pas dûës aux contractans. Tout cela ne rend point faux des Actes publics, mais jette seulement un ridicule sur ceux qui, sans en avoir le droit, se donnent de telles qualitez.

Quand donc Jean d'Orléans seroit tombé dans le même cas, les Actes passez en seroient-ils moins vrais ? mais loin de laisser cette petite tache sur la memoire d'un si grand homme, je prétens qu'au moins depuis 1422. il a eu droit de prendre la qualité de Grand Chambellan, & qu'il l'a prise en effet dans un grand nombre d'Actes, & de pieces originales, que l'on trouve encore dans les Cabinets des

DECEMBRE 1725. 3015

Scavans , & dans les Archives de la
Chambre des Comptes.

Je ne conteste point la verité des Actes
citez ci-dessus , ni de tous ceux où Jean
d'Orleans ne se trouvera qualifié que de
Conseiller-Chambellan du Roi. Je les
crois tous vrais , autant que ceux où il
prend le titre de *Grand-Chambellan*.

L'Auteur de la Lettre en a donné la ve-
ritable raison , lorsqu'il a dit que sous
un même Regne , on voyoit plusieurs
Seigneurs qualifiez du titre de *Grands-
Chambellans de France*. L'entreprise des
Anglois sur la Couronne , & l'injustice
faite au Dauphin par le Roi son pere ,
causerent des troubles dans le Royaume ,
dont l'Histoire de ce temps-là s'est fort
ressentie. En effet , il sera toujours diffi-
cile de démêler lequel étoit le veritable
Chancelier , le veritable Connétable , le
veritable Grand-Chambellans tant que
l'on trouvera des Actes de differentes
personnes qui prennent ces titres en un
même temps.

Charles VI. avoit ses Officiers , dont
la plûpart suivoient le parti de l'Anglois ,
& très-peu osoient avant la mort de ce
Prince se declarer pour le legitime suc-
cesseur ; ils avoient tout à craindre de la
part de la Reine , des Anglois , & de
leurs Partisans. Le Dauphin s'étant de-
claré

claré Regent du Royaume en 1448. nomma des Officiers parmi les Seigneurs qui lui étoient attachez, & il leur conserva toujourns les mêmes Charges & Dignitez à son avènement à la Couronne.

Alors Henri VI. Roi d'Angleterre, qui se fit proclamer Roi de France, remplit de son côté les places vacantes des Officiers de la Couronne de ses propres Sujets, ou de François qui lui étoient affectionnez. Cependant il se détachoit toujourns quelques-uns des Grands Officiers qui avoient servi sous Charles VI. lesquels prenoient le parti de Charles VII. son successeur. Comme leurs Charges & leurs Dignitez étoient déjà données à d'autres, tout ce que ce premier pouvoit faire en leur faveur, c'étoit de leur en conserver le titre & les honneurs, & quelquefois de les leur faire exercer par quartier. D'ailleurs l'usage des survivances étant déjà introduit, on ne doit point s'étonner de voir en même temps plusieurs Grands Ecuyers, plusieurs Grands-Chambellans, &c.

En effet, Jacques II. de Bourbon fut pourvû de la Charge de Grand-Chambellan en 1397. & ne mourut qu'en 1438. sans qu'il paroisse en avoir été dépouillé. Cependant Guy de Courfan l'exerçoit en 1401. & 1407. Jacques

B, vol

de

DECEMBRE 1725. 3017.

de Montmorency en a dû recevoir les Provisions en 1424. & le Seigneur de la Trimouille, en 1427. Joignez-y le Bâtard d'Orleans, lequel, après avoir été Conseiller-Chambellan du Dauphin Regent, fut maintenu dans cette Charge, depuis que ce Prince fut déclaré Roi de France. Bien plus, je trouve des Lettres de Charles VII. du 4. Octobre 1424. le 2. de son Regne, dans lesquelles ce Prince ordonne, qu'il sera délivré à nos amez & feaux Conseillers & Chambellans le Sire d'Orval & le Bâtard d'Orleans la somme de 2000. livres tournois, &c. donc le Sire d'Orval étoit Chambellan, & Chambellan qui pouvoit prendre la qualité de *Grand*, puisqu'il est nommé dans ces Lettres avant le Bâtard d'Orleans qui prenoit certainement ce titre dès 1423.

Car outre les Actes rapportez ci-dessus, les moyens contre la Charte en question, dans lesquels ce Seigneur est qualifié Conseiller-Chambellan du Dauphin, & puis du Roi dans les années 1421. 1422. 1423. 1424. Je puis produire une copie authentique d'une quittance du 28. Mai 1423. où il est qualifié *Grand-Chambellan*. De plus, une autre (a) quitan-

(a) L'Original est chez M. le Chevalier Gougnon, à Bourges,

2. vol.

ff

3018 MERCURE DE FRANCE

ce en parchemin avec un sceau en Acire
rouge aux Armes d'Orleans. & la Co
gise en barre, d'uste du 4. Fevri^r 1423
signé le Bâtard d'Orleans ou il se qual
life Comte de Mornain, Seigneur de
Kathonnais, & Grand Chambellan de
France.

En 1424. les 5. Juini^r fut fait à Blois
un Traité d'Alliance, & de Confédéra
tion, entre lui Jean Bâtard d'Orleans
Comte de Pierregort, Seigneur de Romo
rentin, & Grand-Chambellan de France
& Monseigneur le Roy de France.

En 1434. le 10. Octobre dans une quit
tance (a) il prend les mêmes titres de
Comte de Pierregort, Seigneur de Romo
rentin, & Grand-Chambellan de France.
qui se trouve encore en d'autres quittan
ces du 12. de Mars, du 22. Aoust, du 28
Septembre, du 4. Octobre, & du 12.
Octobre 1435. dans une autre de 1437
deux de 1438. deux de 1439. deux de
1442. & une de 1444.

Voilà donc six Grands-Chambellans
en 1427. & peut-être huit; car j'ai
pu de Lettres du même Roi, données
à Loches le 15. Decembre 1437. en
faveur de notre ami & feal Cousin Comte

(a) Cette quitance & les suivantes se
trouvent en original dans le Cabinet de M. R
de Clacremb.

2. vol

101
Giller

DECEMBRE 1725. 309

feiller & Chambellan, Jehan Bâtard d'Orleans, par le Roi en son Conseil, auquel les Sires d'Orval, de Laigle, de la Trimouille, de Basoges & autres étoient. Fresnoy.

Nous venons de voir que le Sire d'Orval étoit nommé Conseiller-Chambellan avant le Bâtard d'Orleans, qui se qualifioit dès 1423. *Grand-Chambellan*, & nous avons conclu, que le Sire d'Orval pouvoit donc aussi-bien que lui prendre le même titre. De plus, le voici encore avec le Sire de Laigle, énoncé devant le Sire de la Trimouille, que l'on convient avoir été *Grand-Chambellan*. Par la même raison le Sire de Laigle peut bien avoir été *Grand-Chambellan*, & même le Sire de Basoges. Car les quatre Seigneurs nommez à la fin de ces Lettres paroissent avoir été *Chambellans*, & par conséquent Gardes du Scel secret du Roi, ainsi obligez d'être marquez presens à l'expédition de ces sortes de Lettres, qui ne sont qu'une ordonnance de 400. écus d'or en faveur du Bâtard d'Orleans.

Maïs, diront les Critiques, pourquoi le Roi dans ses Lettres ne qualifie-t-il point avant 1446. le Bâtard d'Orleans du titre de *Grand-Chambellan de France*? Je répons que c'étoit par ménagement pour le grand nombre de Seigneurs qui

2. vol.

C. pre.

prenoient ce même titre, & qu'afin de n'y donner pas plus de droit aux uns qu'aux autres, il garda toujours la même règle pour les autres Chambellans, jusqu'à ce que, par la mort de plusieurs, & par la cession des autres, Jean d'Orléans se trouva seul Chambellan, & obtint les Lettres Patentes qui le nommoient ou confirmoient Grand-Chambellan de France.

Une autre difficulté que l'on peut faire, est au sujet des quittances, que Jean d'Orléans a données pendant le temps où on lui conteste la qualité de Grand-Chambellan, & où il a pu la prendre suivant ce que nous avons dit. J'avoué qu'il s'en peut trouver, & même qu'il n'est qualifié dans les Comptes de Guillaume Charrier des années 1422. 1423. & 1424. que de *Conseiller-Chambellan du Roi*; mais je soutiens que cette seule qualité emportoit avec elle celle de *Grand Chambellan*.

La preuve que j'en ai, & qui paroît décisive, c'est qu'en 1457. où il étoit incontestablement Grand Chambellan, il ne prend que la qualité de *Conseiller & Chambellan*. C'est dans une quittance pour le revenu de ses Terres de Valbonnois & de Clais du 7. Janvier 1457.

(a) Il fait encore plus dans une quit-

(a) Cabinet de M. de Macremb.

2, vol,

tance

tance du 1. Juillet 1453. car il ne s'y qualifie que Comte de Dunois, & non Grand-Chambellan, mais peut-être ne l'étoit-il plus. Cela ne se peut soutenir; car on a des Lettres de Charles VII. (a) du mois de Mars 1454. & du 11. Mai 1457. où il est nommé Grand-Chambellan. D'ailleurs, il est certain qu'il a gardé cette Charge jusqu'à sa mort.

De tout ceci, Messieurs, joint à ce que l'Auteur de la Lettre insérée dans votre Journal, a avancé sur l'autorité de l'Historien de Harcourt, du P. Lobbineau, & des autres qu'il cite, il me semble qu'on doit conclure, qu'au commencement du Regne de Charles VII. il n'y avoit proprement point de Grand-Chambellan de France, & qu'il n'y avoit que des *Conseillers-Chambellans*, qui exerçoient en quelque façon cette Charge par indivis, lesquels avoient cependant le droit de prendre le titre de *Grands-Chambellans*.

Je ne crois pas même que l'on puisse au juste en déterminer le nombre; car en feüilletant les Registres de la Chambre des Comptes, les Porte-feüilles de la Bibliothèque du Roi, & ceux de plusieurs fameux Cabinets de cette Ville, j'ai trouvé les noms de deux ou trois au-

(a) Dans le même Cabinet.

tres Seigneurs, avec le même titre de *Conseiller-Chambellan*; mais comme il ne s'agissoit point alors de cette matiere, je negligai de les remarquer.

Après tant de preuves, s'il est constant que Jean Bâtard d'Orleans, depuis l'avènement de Charles VII. à la Couronne, a eu le droit de prendre, & a pris en effet la qualité de *Grand-Chambellan de France*, quoiqu'il y eut d'autres Seigneurs qui prirent aussi ce titre en même temps, on ne peut sur un tel moyen contester la verité de la Charte du Mont S. Michel, & si cette Charte est bonne, comme on n'en peut douter, il est inutile aux adversaires de cette Charte d'attaquer celle de Charles VII. qui n'est qu'une confirmation de celle-ci: ainsi je ne dirai rien ici pour sa défense; d'ailleurs, les raisons des défenseurs me paroissent bonnes & solides, & sur tout celles où ils prétendent que c'est une faute de l'Ecrivain, arrivée par l'omission ou l'addition du Chifre Romain I. Pour les autres moyens des adversaires des deux Chartes, ils me paroissent si foibles, qu'ils ne meritoient pas que les défenseurs s'étendissent si fort dans leurs réponses.



VALLON ET DAPHNE,

TRAGÉDIE EN CINQ ACTES.

DANS l'aimable Tempée, Vallon délicieux.

Que souvent à l'Olympe ont préféré les Dieux,

Le Vainqueur de Python, trop fier de sa victoire,

Avec l'Enfant allé disputant pour la gloire,
Prononça contre lui ces mots audacieux.

En vain par tes armes fragiles
Des cœurs tu crois troubler la paix ;
Amour, tes mains sont trop débiles,
C'est à moi de lancer des traits.

A Cithere si l'on t'adresse
Des vœux aux pieds de tes Autels,
Tu ne le dois qu'à la foiblesse,
A l'aveuglement des Mortels.
En vain, &c.

3624 MERCURE DE FRANCE.

Cupidon indigné, s'élevant dans la nue,

Pour confondre Apollon s'arme d'un trait
vengeur,

Il tire, le trait vole, & lui blesse le cœur,

Pour la jeune Daphné qui paroît à sa vue.

Il se trouble, il soupire, il l'aborde, elle
fuit :

Sur les ailes d'Amour Apollon la poursuit.

Arrêtez, Nymphé adorable,

Arrêtez : qui fuyez-vous ?

C'est un Amant misérable

Que vous percez de vos coups.

C'est moi qu'à Delphe on revere.

C'est moi qui suis Dieu du jour :

Mais quand j'aspire à vous plaire,

Ce n'est que par mon amour.

Arrêtez, &c.

Inutiles discours ! la fille de Penée

Redouble sa course obstinée,

Un amoureux Zephir fait flotter ses cheveux,

Et laisse, en se jouant dans sa gaze légère,

Entrevoir des appas qu'on adore à Cythere.

2. vol.

Apollon

7 DECEMBRE 1793 3025

Apollon que Daphné brûle de nouveaux
feux,

Vole, l'atteint, s'arrête. O Pensée, ô mon
pere ?

Sauve - moi des transports d'un amant te-
meraire.

Elle dit. Et le Dieu qu'elle vient de prier,

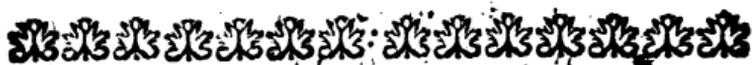
Secondant les souhaits d'une Nymphe si che-

Dans les bras d'Apollon ne laisse qu'un lau-
rier.

Par une injuste violence
N'esperez pas gagner les cœurs ;
Une tendre perseverance
Vous en rendra plustost vainqueurs.

Portez constamment votre chaîne ,
Vous verrez vos desirs contens :
La beauté la plus inhumaine
Cede toûjours avec le temps.
Par une, &c.

COCQUARD.



LETTRE du P. Castel à M. de Joly,
 Avocat au Parlement, du 1. Octobre
 1725, à Paris.

Vous croyez donc, Monsieur, que pour faire taire certains gens, je ne ferois pas mal de donner ma nouvelle Geometrie au Public? c'est-à-dire, que vous voudriez que je répondisse en Geometre à des Critiques de Grammaire? Bon! & ne voyez-vous pas que je me priverois du plaisir de rire avec vous des bévûés dans lesquelles le genie de la critique fait donner ces beaux esprits? je les connois, & j'ai voulu plus d'une fois me donner le divertissement de leur faire prendre le change. J'ai supprimé calcul, algebre, symboles, figures; en un mot, tout l'appareil & le jargon de la Geometrie; & j'ai parlé Mathematique comme on parle Physique, Metaphysique, Morale, ou Histoire: peut-être m'en eût-il moins coûté d'en parler moins intelligiblement. Mais c'est-là que nos Critiques ont eu beau jeu: ils ont crû entendre une Geometrie qu'ils sçavoient lire: il y en a tel même qui ne s'est pas apperçû que c'étoit-là de la Geometrie,

2. vol.

les

ses yeux ne lui en disoient rien ; car ces gens-là ont des yeux : mais ne vous y trompez pas , ils ont aussi une langue , ils se font donc ingerez de dire leur avis comme d'une affaire de stile ou de Grammaire.

Par exemple , dans un endroit où je parlois de la *forme de la Logistique* , qui est une courbe que vous connoissez bien , ils ont prononcé magistralement , que l'expression n'étoit pas françoise , & qu'il falloit dire correctement , la *forme syllogistique*. Cela n'est-il pas aimable ? & vous repentez-vous d'en avoir ri ? Mais peut-être est-ce à ceux-ci que je dois une réponse profondément geometrique ? j'avois avancé quelque part comme une chose démontrée depuis plus d'un siecle , & connue de tous les vrais Geometres , que la ligne droite n'étoit pas toujours le plus court chemin pour arriver à un but ; mais je l'avois avancé en stile aisé d'épître familiere. Aussi-tôt voilà mes Critiques en campagne , frais & moulus , sortis de leurs élémens d'Euclide , ils saisissent cette affaire , la portent à tous les tribunaux des Caffez ou des g. d'où émane enfin cette sentence en dernier ressort , que la ligne droite est la plus courte de toutes les lignes : c'est de la doctrine cela. Il y dans le monde une nation de gens qui

vent tout : je pense qu'avec leur bon sens bourgeois, ils vont nous dire tout d'un coup combien le Soleil est plus grand que la Terre.

Croyez-moi, laissez-moi jouir du plaisir piquant de les voir mordre à l'haméçon & le dépatré tout autour, sans presque sentir le morceau fatal qu'ils ont avalé. J'aime naturellement ce petit jeu. C'est dans le même goût que j'ai pris plaisir au contraire quelquefois d'énoncer la simple Physique en stile géométrique ou algebrique, scachant bien qu'ils n'y mordroient pas, ou qu'ils n'y mordroient que comme la Vipere mord à la lime, ou le Chien à la pierre. M'y suis-je mépris ? non en vérité. Je viens de lire par hazard un endroit d'un Ouvrage imprimé il y a deux ans n. e. d. c. en deux volumes où l'on me fait l'honneur de me citer comme trop Geometre & trop Algebriste dans la Physique, tandis que d'autres me trouvent trop Physicien dans la Geometrie ; tant il est vrai que le stile fait tout auprès des personnes qui scavent tout, parce qu'ils ont des yeux & une langue. Avec du stile, croyez-moi, avec un certain stile vous allez être Musicien, Peintre, Philosophe, Geometre ; *fies de Rhetore Consul*

2. vol.

Vous

Vous sçavez vous de l'Histoire du fleur de Rob: cet homme-là, parce qu'il étoit Maire titré en Geometrie, qloit bien s'élever au-dessus de Descartes, & agacer, comme on dit, sa verve Geometrique. Il fut facile à celui-ci de se montrer tel qu'il étoit, & de faire paroître les ad-
 veraires tels qu'ils étoient. Rob & toute sa cabale en furent les dupes. La Geometrie de Descartes fut le coup décisif, & est l'époque précise de leur parfait aneantissement; car leur dernier effort pour lui ravir la gloire de l'invention par l'*Aristarque*, imposteur, qu'ils firent imprimer, ne fit que les enfoncer plus avant dans le néant, où on venoit de les faire rentrer.

Il s'en faut bien que je n'aye les mêmes ressources que ce grand Geometre, à qui cependant je m'applaudis fort de ressembler par ce dernier trait, puisque le petit Livre de C. a été mandé tout exprès delà les Monts, pour venir convaincre de plagiarisme mon système de l'action des hommes, mais sans effet jusqu'ici.

Pour ma Geometrie rien ne me presse de la donner: la sçaurai-je mieux quand je l'aurai donnée? & que m'importe que tel & tel la sçachent? elle leur aplaniroit trop certains chemins, où je ne suis

pas fâché de les voir encore s'évertuer quelques années. Car vous sçavez bien que ma methode n'est pas recommandable par sa difficulté comme tant d'autres ; puisque mon but unique au contraire est de mettre la plus haute Geometrie tout d'un coup à la portée de toute sorte de gens ; de sorte qu'avec la plus simple theorie des proportions , & les quatre ou cinq premieres regles d'Arithmetique , ils puissent sans autres préliminaires penetrer dans le sanctuaire des lignes courbes des degrés les plus élevez , jusqu'à en déterminer la nature précise d'une maniere tout autrement intelligible que ne l'est une équation ou une Analyse Algebrique.

Cependant comme je defere beaucoup à vos avis que je ne puis soupçonner que de trop d'amitié & de zele , voici une petite notion préliminaire de cette Geometrie. Je la fonde , si ces Messieurs l'agrément , sur un Problème qui est , je crois , le dernier que la plus haute Geometrie s'est flatée de résoudre par ses nouvelles methodes du calcul infinitesimal. Il est vrai que le celebre M. Huiguens est mort sans vouloir trop convenir de cette résolution ; de sorte que ce Problème semble tenir toute la Geometrie en échec. Voici ma résolution :

2. val.

Prenez

Prenez un bâton, ou une lame mince, également flexible dans toutes ses parties, fléchissez ce bâton, il se courbera; c'est cette courbure qu'il faut déterminer.

1. Cas. Lorsque le fléchissement est simple, je décris un arc de cercle, dont la circonférence égale le bâton, & dont la corde égale la corde. Ce cas est donc circulaire; mais il est bon d'avertir les Geometres que je n'y suppose point la quadrature du cercle.

2. Cas. Il est elliptique lorsqu'au fléchissement on ajoute la traction vers le même côté parallèlement au grand axe, ou vers le côté opposé parallèlement au petit axe. Je ne dis rien des deux cas, le parabolique & l'hyperbolique, ils sont faciles. Tel est le premier ordre des courbes & le second degré des lignes. Les lignes du premier degré, c'est-à-dire, la seule ligne droite est ouverte, & ses extrémités se divariquent à l'infini. Le second degré est, à le bien prendre, tout fermé, rentrant & révolutif. Car la parabole est une ovale allongée à l'infini, comme l'ovale est un cercle simplement allongé. Or l'hyperbole est aussi un cercle convexe vers son centre; mais il n'est complet que par les quatre hyperboles conjuguées.

3. Cas. Deux fléchissemens à contresens.

2. vol.

3032 **MERCURE DE FRANCE.**
sens l'un de l'autre forment l'hyperbole
nouée, la conchoïde, la campaniforme, en
un mot toutes les lignes du troisième de-
gré, dont les nœuds, points, inflexions,
branches, & autres affections
quelconques sont faciles à déterminer.
Ces lignes sont ouvertes, & en general
celles des degrez impairs le sont, au
lieu que celles des degrez pairs sont ren-
trantes, & toutes peuvent être détermi-
nées par les simples conditions du flé-
chissement & de la traction, c'est-à dire,
du ressort & de la pesanteur, ou plus
generalement par les loix de l'équilibre.

Les Geometres modernes ont crû leur
Geometrie bien superieure à l'ancienne,
parce qu'ils se sont flatez de suivre de
plus près la nature dans la generation des
courbes. On ne peut disconvenir que la
Geometrie n'ait reçu de grands acctoif-
semens entre leurs mains. Mais il me
fera permis de remarquer que jamais la
nature n'a formé de courbe par le glisse-
ment d'une ligne sur une autre, ni même
par la rotation d'une ligne autour d'un
centre. C'est de la mécanique, ou plu-
tôt de la statique, & du contrebalançe-
ment des forces & des loix de l'équilibre
qu'il faut emprunter des methodes veri-
tablement Physico-Mathematiques : sans
parler que les nouvelles methodes, loin
2. vol. d'être

d'être Physico-Mathématiques sont plutôt Algebraïques que Geométriques, & en appelle aux résolutions modernes des Problèmes de la chaînette, de l'élastique, de la voilière, du linge plein d'un liquide. Sont-ce là des résolutions spécifiques qui nous fassent connoître en aucune sorte par une idée claire & intelligible la nature de toutes ces courbes ? que ce soient des résolutions Algebraïques, Symboliques, & par conséquent enveloppées & énigmatiques, je veux le croire. Mais des résolutions Physicomathématiques & intelligibles qui rendent raison à priori de la nature & de toutes les propriétés d'une courbe, c'est ce que l'on demande, c'est même ce qu'on promet, mais c'est ce qu'on ne donne pas, & qu'on ne donnera jamais par l'Algebre ni par aucun calcul ; c'est l'idée, c'est la connoissance, c'est le raisonnement, encore une fois, qui fait les découvertes en Geometrie comme par tout ailleurs, & le calcul ne peut que tâtonner, & tout au plus exprimer, ou plutôt envelopper ce qu'on sçait, & même ce qu'on ignore.

L'élastique simple est une courbe simple comme un cerceau, la voilière l'est aussi comme un ballon, lorsqu'elle est enflée, mais lorsqu'elle s'enfle la courbure est un peu plus composée, la traction se

3634 MERCURE DE FRANCE.
joignant au fléchissement, ou l'impul-
sion au ressort, la chaînette de même est
un peu plus composée; mais tout cela ne
fait pas du second degré, quoiqu'en dise
l'Algebre qui ne peut pas plus l'empor-
ter sur la mécanique que la speculation
sur la réalité du fait. Au contraire la
courbe de la chute qu'on s'obstine de sim-
plifier jusqu'au second degré, atteint du
premier cas au trois ou quatrième, & s'é-
leve ensuite aux degrez les plus compo-
sez des spirales déterminées qui aboutis-
sent au même centre par les deux extrê-
mités.

Comme ma methode est véritablement
Physico-Mathématique, elle dépend de
deux Theoremes ou principes dérivez des
deux sciences qu'ils allient. Le premier
tiré de la Physique ou de la statique est,
*que toutes les parties d'une courbe réelle
sont tellement en équilibre, qu'on ne peut
pas changer la position relative d'une
seule sans changer specifiquement la cour-
be.* Le second qui est le même transporté
à la Geometrie, c'est que l'espece d'une
courbe dépend en effet de la position rela-
tive de deux tangentes contiguës infini-
ment voisines, ou même en general de deux
tangentes données. Je finis en vous disant
que la courbe du redressement d'un bâton
fléchi, n'est pas la même que celle du dé-
2. vol. veloppe-

DECEMBRE 1725. 3035

veloppement du même bâton. Je vous laisse le plaisir d'en trouver vous-même la démonstration toute géométrique, aussi bien que la résolution de ce Problème qui vous donnera la courbe redressante dans une infinité de cercles ou d'ellipses qui se touchent intérieurement au même point couper des portions égales à une tangente commune qui est donnée. Si nos Critiques n'entendent point tout ceci, ils peuvent le critiquer; s'ils l'entendent, qu'ils le fassent voir, non par des clameurs, mais par la résolution du dernier Problème, que j'attends bien plus de vous que d'eux. Je suis, &c.

CASTEL, Jcs.



EPIGRAMME,

Le Congé forcé.

Lycas depuis long-temps importunoit Lisette,

Entre Tyrcis & moi décidez en ce jour,

Lui disoit-il, ma flamme est plus discrete,

Et pour vous avant lui j'ai senti de l'amour.

Lisette adroitement differoit la sentence,

La Coquette vouloit les menager tous deux;

2. vol.

Mais

Mais à la fin Lyéas outré d'impatience,
Prononcez, lui dit-il, & faites un heureux

Ou pour jamais je suis votre présence,
Berger, le cas n'est point douteux,
Répond-elle, eh? comment las-tu pu t'y me-
prendre

Lorsque un Amant demande un choix,
S'il doit être pour lui, le faisons-nous
rendre!

Quand les amours se font entendre
Un cœur pour prononcer a bien-tôt pris les
voix.



*EXTRAIT d'une Lettre écrite aux
Auteurs du Mercure sur la question
proposée dans celui du mois d'Octobre
dernier, page 2330.*

Pour bien décider de la validité d'une
Charte, contrat, ou autre titre,
il faut d'abord examiner s'il y a eu quel-
que personne qui en ait pu tirer de l'avant-
tage dans des temps plus modernes
que celui de leurs dates. Si par exem-
ple ces Chartes portoient concession de
certains droits qui fussent contestez, ou
qui l'eussent été il y a cent ans, on pour-

soit soupçonner les propriétaires de ces droits de les avoir fait fabriquer pour se maintenir dans leur usurpation ; ainsi de telles Chartes pourroient être suspectes ; mais celles en question ne sont pas dans ce cas-là, car depuis l'année 1446, elles n'ont pu produire aucun avantage à l'Abbaye du Mont S. Michel, d'où je conclus qu'elles ont été écrites & signées réellement dans le temps de leurs dattes, & qu'elles sont bonnes & véritables : car il est inouï qu'on ait fabriqué ou fait fabriquer de faux Actes sans esperance d'en tirer quelque avantage.

Voyons maintenant si les moyens de faux alleguez par les Critiques de ces Chartes sont admissibles.

PREMIER MOYEN. *Il n'y a pas d'apparence que Jean d'Orleans ait été revêtu à l'âge de 21. ans d'une aussi grande Charge qu'est celle de Grand Chambellan. Ce fait n'est ni impossible ni unique ; nous en avons vû plusieurs exemples depuis 60 ans.*

SECOND MOYEN. *Jean d'Orleans n'a été pourvu de la Charge de Grand Chambellan qu'en 1446, il n'est pas nécessaire d'examiner si les Lettres données par Charles VII. en 1446. n'étoient que la confirmation d'autres Lettres accordées dès son avènement à la Couronne ;*

ni s'il étoit commun de voir plusieurs personnes prendre en même temps la qualité de Grand Chambellan ; encore moins de rechercher la raison de cette confusion apparente ; qui peut venir ou de ce qu'il y avoit alors plusieurs Grands Chambellans par commission, par brevet, ou par survivance, ou bien de ce qu'il y avoit plusieurs Chambellans, Chambriers, ou premiers Gentilshommes de la Chambre, qui prenoient tous par honneur la qualité de Grand, à peu près comme les Prevosts des Maréchaussées prennent tous la qualité de Grand Prevost. Tout cela, dis-je, est inutile, il suffit que la qualité de Grand Chambellan ait été donnée à Jean d'Orléans avant cette époque dans d'autres Actes non suspects, comme il est rapporté dans le Memoire, pour qu'il l'ait pu prendre aussi dans la Charte en question.

TROISIÈME MOYEN. Qui regarde la Charte donnée par Charles VII. en 1443. cette Charte en rapporte une autre du même Prince, qu'elle date du 24. Janvier 1438. & de son regne le xvij. sur quoi les Critiques observent que comme en ce temps-là l'année commençoit au jour de Pâques, Charles VII. étoit alors dans la xvij. année de son regne. Il est encore inutile d'examiner si l'on comptoit tou-

2. vol. jours

D E C E M B R E , 1723. 3039

jours en commençant au jour de Pâques ,
ou si l'on comptoit quelquefois en com-
mençant au premier Janvier ; à quoi bon
s'embarasser d'une date qui n'est pas celle
de la Charte dont il s'agit ? cette erreur ,
s'il y en a une , ne peut être regardée
que comme une méprise du copiste. Si le
Roi , par exemple , donnoit une Decla-
ration , dite en interpretation du titre ix.
de l'Ordonnance , au lieu de dire du
titre xi. cette erreur dispenseroit-elle
d'obéir ? & sans chercher des exemples
ailleurs , la faute d'impression qui se trou-
ve dans le Mercure à la page 2330. où
il est dit que la Charte de Jean d'Orleans
est du 28. Mars 1724. pour 1424. n'est
pas un sujet de censurer le Memoire où
elle se trouve.

QUATRIÈME MOYEN. *La Charte de
1438. rapportée dans celle de 1443. est
dite scellée d'un sceau en l'absence du
Grand , & qui , au sentiment des Criti-
ques , rend cette Charte suspecte.* Non-
seulement il suffit qu'on trouve encore
une Charte à peu près de ces temps-là
avec cette formule , comme les défen-
seurs excitent , pour autoriser celle en
question ; mais je prétends même que
cette circonstance qui paroît extraordina-
ire ne sert qu'à confirmer la sincérité de
la Charte. Un faussaire qui l'auroit voulu

2. vol.

fabri-

fabriquer auroit plutôt dit celle de 1438, scellée à l'ordinaire du grand sceau, que d'aller imaginer de la dire scellée d'un autre sceau en l'absence du Grand.

CINQUIÈME MOYEN. Il étoit inutile d'accorder des Chartes pour lever des contributions dans un pays dont le Roi étoit dépouillé. Les Critiques trouvent absurde de lever des contributions dans un pays ennemi; mais il seroit bien plus absurde de les lever dans son propre pays. Les loix de la guerre sont bien différentes de celles du Barreau. Le Parlement ordonne à ses Huissiers de faire payer de l'argent par des débiteurs justiciables de son ressort, & un General ordonne à ses soldats d'en faire payer par ceux même qui ne dépendent pas de lui. **M**

A Montreuil-sur-Mer le 12. Decembre
1725.



SOUHAITS D'UN AMANT.

ÉPIGRAMME.

Que n'ai-je esprit, gentillesse, beauté,
Non pour offrir à quelque autre Bergere,
Car avec vous j'ai perdu liberté;

2. v. 1/2

Non

Non pour paroître en Cour, je suis sincère:
Non pour sçavoir débrouiller une affaire,
Car au Palais ne sont mes rendez-vous;
Mais pour pouvoir apprendre l'art de plaire,
Autant qu'il faut pour être aimé de vous?



*EXTRAIT de la Dissertation de M.
Secouffe, intitulée Histoire de Sabinus,
& d'Epponina, lue dans l'Assemblée
publique de l'Académie Royale des
Belles-Lettres.*

Messieurs, après avoir averti que la singularité des événemens qu'il alloit rapporter, ne devoit pas empêcher de les croire, puisqu'ils étoient attestez par Tacite, & par Plutarque, Historiens fideles, & d'ailleurs contemporains, fit connoître à peu près en ces termes le caractere de Sabinus & d'Epponina.

Julius Sabinus étoit du pays de Langres; il étoit issu d'une illustre famille, & sa Noblesse auroit pû lui faire honneur si elle ne lui eût pas donné d'orgueil. Il prétendoit en relever encore l'éclat, en publiant que Jules Cesar dans le temps qu'il faisoit la guerre dans les Gaules,

3942. MERCURE DE FRANCE.

avoit été sensible aux charmes de sa biffayeule qui s'étoit trouvée flatée de la paffion de ce grand homme. Sabinus dès la jeunefle fe trouva à la tête des affaires de la patrie. Ses grands biens le mettoient en état de foutenir dignement fon rang & fa naiffance ; mais il étoit beaucoup moins touché de tous ces avantages que du bonheur de pofféder l'illufre Epponina qu'il avoit époufée. Plutarque dit que c'étoit une femme accomplie. Il paroît en effet qu'elle avoit joint aux perfections , qui font l'appanage ordinaire des Dames , celles que l'injuftice ou la jalousie des hommes voudroit pouvoir leur refufer pour fe les attribuer à eux feuls , une conftance inébranlable , de la fuperiorité dans la maniere de penfer , un genie élevé , une ame forte & courageufe. Epponina étoit née pour la gloire de fon fexe , & pour apprendre aux hommes que les femmes peuvent s'élever jufques à l'heroïne , & que fi la plupart méritent leurs hommages , il en eft qui font dignes de leur admiration. Elle couronnoit toutes fes vertus par le tendre attachement qu'elle avoit pour fon mari , qui de fon côté l'adoroit. Jamais union ne fut plus parfaite , & dans le fein de l'abondance ils jouïffoient de toutes les délices d'une fociété , qui fait la fuprême félicité

2. vol.

des

des hommes, lorsqu'ils peuvent y conserver de la tendresse. Trop heureux l'un & l'autre, si Sabinus n'avoit point eu d'ambition. M^r. S. entra de-là dans le recit d'une revolte qui s'excita dans les Gaules pendant les guerres civiles qui suivirent la mort de Neron. Sabinus se mit à la tête des revoltez, il songeoit à se faire Souverain dans les Gaules, & il prit même le titre de Cæsar, mais il fut vaincu. Nous ne suivrons pas M^r. S. dans le détail de cet événement, nous nous contenterons de rapporter le trait par lequel M^r. S. termina ce recit. Après avoir raconté la défaite des Gaulois, il ajouta : ils n'étoient pas destinez à détruire dans leur pays la domination des Romains. Cette gloire étoit réservée à une nation plus belliqueuse, qui sur les ruines de ce puissant Empire en a fondé un nouveau qui l'égale par sa splendeur, & déjà le surpasse par sa durée.

Sabinus vaincu ne pût se résoudre, ni à se donner la mort, ni même à s'éloigner ; il ne pouvoit quitter sa chere Epponina. Il prit le parti de se cacher dans des voutes souterraines, & fit publier qu'il s'étoit empoisonné. Il le fit même dire à sa femme ; parce qu'il prévoyoit que l'excès de sa douleur ne laisseroit aucun doute sur le bruit de sa mort.

Epponina ne voulut pas survivre à un mari qu'elle avoit si tendrement cheri , & elle fut trois jours sans manger ; son desespoir déterminâ son mari à lui faire dire qu'il étoit vivant ; mais il la fit prier de continuer toujours les mêmes démonstrations de douleur pendant le jour. Epponina jouoit en public le rôle d'une veuve désespérée , & le soir elle se déroboit pour aller tenir compagnie à son mari. Leurs amis les mandèrent à Rome, ils y allerent déguisez , mais ce fut inutilement. Epponina y fit plusieurs voyages seule , mais ce fut avec aussi peu de succès. Elle prit alors le parti de se renfermer dans la caverne avec son mari. M^r S. fit dans cet endroit la peinture de la vie qu'ils menoient dans ce séjour affreux. Ils se faisoient l'un à l'autre , ajouta-t'il , leur plus grande peine ; le mari ne ressentoit que celle de sa femme , & la femme que celle du mari , & leur disgrâce commune avoit ajouté un nouveau degré de sensibilité à leur tendresse. Dans le temps même qu'il sembloit qu'ils dûssent maudire l'instant de leurs naissances , & regarder comme un présent funeste la vie qu'ils avoient reçue , ils la transmirent à d'autres , & Epponina devint enceinte. Pendant sa grossesse elle fut encore obligée d'aller à Rome. Elle ne scavoit com-

DECEMBRE 1725. 3045

ment faire pour cacher son état qui prouvoit que son mari étoit vivant, ou qui la deshonoroit. Elle se tira heureusement de cet embarras par le moyen d'une liqueur dont elle se frotta presque tout le corps, & qui lui procura une bouffissure qui cachoit sa grossesse, en se confondant avec elle. Son voyage fut inutile; & de retour dans sa caverne, n'osant se confier à personne, elle se délivra elle-même, & elle accoucha de deux enfans.

Sabinus & sa femme après un séjour de neuf ans furent enfin découverts. Vespasien les fit venir à Rome, & voulut les voir, & voici à peu près comment M^r S. décrivit cette audience. Ils parurent enfin, tous les regards se confondirent sur eux; mais ils firent sur les assistans des impressions bien différentes. Sabinus abattu & consterné excita cette pitié que l'on ne peut refuser aux malheureux, même lorsqu'ils sont criminels. La démarche & la contenance assurée d'Esponina inspirèrent du respect & de la vénération. Elle conduisoit ses deux petits enfans. Ils ne sentoient pas leurs malheurs, & on voyoit peint sur leur visage le plaisir qu'ils avoient de n'être plus dans les ténèbres, & de jouir de la lumière du jour. Leur enfance, leur grâce, leur innocence, & leur joye, si peu

2. vol.

D ij con-

convenable à leur fortune , firent naître dans tous les spectateurs une compassion mêlée de tendresse qui leur arracha des larmes. Vespasien même parut ému. Epponina saisit cet instant , elle se jeta avec ses enfans aux pieds de l'Empereur , en lui disant : Seigneur , je ne suis devenue mere qu'afin que ces innocentes creatures intercedassent pour mon mari , & pour moi. Un trait si touchant porta jusqu'au cœur de tous ceux qui l'entendirent. Tout le monde fondit en larmes. Vespasien même ne pût retenir les siennes ; & cependant il envoya le pere & la mere au supplice. Cet Arrest ébranla la constance d'Epponina , & elle répandit contre l'Empereur tout ce que le desespoir peut inspirer à une femme qui n'a plus rien à menager. Il parut alors pour la premiere fois une tache dans cette belle vie à l'instant qu'elle alloit finir , & le mépris de sa mort est le seul trait qui ait manqué à l'Heroïsme d'Epponina. La severité de l'Empereur revolta tous les esprits , & Plutarque dit qu'il ne se passa rien de plus odieux sous son regne. M^r. S. malgré ce jugement de Plutarque , & quoiqu'il n'ignorât pas qu'il est souvent inutile , & quelquefois dangereux de vouloir effacer par le raisonnement ces impressions fondées sur les loix de la

2. vol. nature,

nature, que les choses touchantes font sur le cœur des hommes, entreprit de justifier Vespasien, & voici le précis de son raisonnement. Tous les Historiens conviennent que la bonté & la clemence étoient les vertus qui le caractérisoient naturellement, même il étoit tendre & compatissant, jusqu'à répandre des larmes lorsqu'il condamnoit un criminel au supplice. Si donc une fois en sa vie il a fait une action qui a l'apparence d'une trop grande severité, on lui doit la justice de croire qu'il ne l'a pas fait sans y avoir été comme forcé par de puissantes raisons. Les Historiens ne les ont pas marquées, mais il n'est pas difficile de les deviner; & sans vouloir l'abandonner à des conjectures qui, quoique très-vrai-semblables, n'auroient cependant aucun fondement dans l'Histoire; il suffit de dire en general, que pour peu que l'on fasse attention au caractère d'Esponina, on sent bien que ce pouvoit être une ennemie très-dangereuse, & que l'on peut présumer, sans craindre de se tromper, que sa mort étoit nécessaire pour le repos & la tranquillité de l'Empire.



*VERS sur le mariage d'un François &
d'une Allemande qui ne sçavoit
pas un mot de François.*

DEs le moment qu'un cœur soupire,
On connoît en tous lieux ce que cela veut
dire ;

Et malgré Babel & sa Tour ,
Dans le climat le plus sauvage ,
Ne demandez que de l'amour ,
On entendra vôtre langage.

La terre en mille états a beau se partager ,
En Asiè, en Afrique, en Europe, il n'importe ,
L'amour n'est jamais étranger
En quelque pays qu'on le porte ,
On sçait d'abord ce qu'il prétend ,
En quelque langue qu'il s'exprime ,
Et dès qu'il peut parler sans crime ,
Une honnête fille l'entend.

Si-tôt que l'on en vient aux privautez secretes
Parmi toutes les nations,
L'Hymen a des expressions
2. vol.

Qui

DECEMBRE 1725. 3049

Qui n'ont point besoin d'interpretes,
Les plus beaux discours qu'on entend,
Pour des cœurs enflammez sont des contes
frivoles,
Et l'amour pour être content,
Ne s'amuse pas aux paroles.
Qu'un mariage est plein d'appas,
Quand la nuit un époux peut contenter sa
flamme,
Et que le jour il n'entend pas,
Les sottises que dit sa femme.

M. Vergier.

※※:※※※※※※※※※※※※※※:※※

*LETTRE de M. l'Abbé le Beuf,
Chanoine & sous-Chantre de l'Eglise
d'Auxerre, à M. de la R. sur les Me-
dailles trouvées au mois de Janvier der-
nier à Luci sur-Cure, proche Auxerre,
dont il a été parlé dans le Mercure du
même mois.*

C'Est, Monsieur, un agréable enga-
gement pour moi, que celui de
vous rendre compte des Medailles qui
ont été trouvées depuis peu dans nôtre
2. vol. D iij voi-

voisinage à Luci sur-Cure. Mais je crains que vôtre curiosité ne soit pas satisfaite au point que je le souhaiterois. On a eu raison de vous marquer que cette découverte n'est pas si considerable que je l'avois crû-d'abord. Peut-être que les Medailles les plus belles ou les plus singulieres étoient déjà dissipées, lorsque je me suis transporté sur le lieu. Ce n'est que depuis quelques jours que j'ai recouvert un Marius que la singularité de son revers avoit fait mettre à part. Les gens du pays croyoient bonnement que les deux mains qu'on y voit, l'une dans l'autre, sont pour marquer le mariage de nôtre Comtesse Mathilde de Courtenai (a) avec Hervé de Donzi, au treizième

(a) Il paroît nécessaire de donner à cette Mathilde le nom de Courtenai, à l'exemple du Pere Anselme, puisqu'elle étoit fille du fameux Pierre de Courtenai, Comte d'Auxerre, mort Empereur de Constantinople, & cela pour la distinguer des deux autres Mathildes, Comtesses d'Auxerre. Comme le vulgaire ne connoît celle-ci que sous le simple nom de Mahaud, que quelques Modernes ont bien voulu écrire Maho; il est bon de l'instruire qu'Auxerre avoit eu plus anciennement pour Comtesse, Mathilde de Bourgogne, petite-fille de Hugues II. Duc de Bourgogne. Elle épousa nôtre Comte Guy qui essaya en vain de mettre des impôts sur le vin & sur la vendange, & elle mourut en 1176. Et depuis la

2. vol.

siècle,

DECEMBRE 1725. 3051

siècle, à cause qu'elle venoit quelquefois dans le beau Château qu'elle avoit à Betri, qui n'en est éloigné que d'une demie lieuë. Cette Medaille est en petit bronze, mais elle est bien marquée; c'est un *Concordia militum* qui ne sert gueres à prouver que ce Marius, tyran, n'ait régné dans les Gaules que deux ou trois jours, comme on le croit communément. Il est pardonnable à des Payfans de ne pas sçavoir que ce prétendu Empereur n'étoit qu'un simple Serrurier, ou Armurier, qu'un soldat qui avoit été son apprentif tua d'un coup d'épée, en lui

celebre Mahauld il y a eu Mathilde de Bourbon, petite-fille d'Archambaud-le-Grand, Sire de Bourbon. Cette dernière Mathilde succeda immédiatement dans la Comté d'Auxerre, à la grande Mahauld, sa Bisayeule, & mourut cinq ans après. Celle qui avoit si bien cimenté toutes les franchises des Auxerrois, & qui est la bienséance de presque toutes les Communautés des Comtez d'Auxerre & de Nevers, est Mathilde de Courtenai. Ce ne fut point elle qui se rendit Religieuse sur la fin de ses jours dans l'Abbaye de Fonteverault, comme l'a écrit le P. Anselme, page 227. mais Mathilde de Bourgogne. La celebre Mahauld mourut en 1257. à Colanges-sur-Yonne, comme j'ai marqué dans la Preface de mon Livre, & elle fut inhumée à l'Abbaye de Recomfort qu'elle avoit fondée à six ou sept lieuës de là dans le Diocèse d'Autun.

2. vol.

D v. disant :

disant : *Tien , voilà une épée que tu as fabriquée toi-même.*

Vous aviez espéré que je vous aurois communiqué la découverte de quelque nouvelle tête. Mais je puis vous certifier qu'il ne s'y en est trouvé aucune dans tout ce que j'ai vû jusqu'ici. Les Medailles de Gallien , de Postume , de Victorin le pere , Claude le Gothique & des Tetricus sont celles qui ont paru en plus grand nombre ; elles ne sont pas si bien conditionnées que ce qu'il y a d'Aurelien, Tacite & Probus ; ce qu'il y a de ces trois derniers Empereurs est mieux conservé , & ne doit être nullement suspect par sa beauté. Quoique leurs Medailles ne soient que de bronze faussé , elles ne laissent pas que d'avoir leur mérite à cause de leur conservation. Il est vrai qu'il y en a eu quelques-unes qui ont quitté, comme d'elles-mêmes, cette fausse argentée , ayant eu le malheur d'être dans une veine de terre moins favorable ; mais il y en a aussi plusieurs qui ayant été sous quelque pierre à l'abri de l'injure du temps, ont mieux conservé le fond du métal sain & sauf, en sorte que l'argent y paroît très-intimement uni, & même parsemé de quelques grains de cette noble rouille, qu'il est impossible d'ôter quand on le voudroit entreprendre.

v. 2. vol.

D'au-

D'autres, mais en petit nombre, y ont contracté un brun très-poli, & très-lissé, & dont la délicatesse surpasse ce que nos plus habiles ouvriers peuvent faire en ce genre.

L'utilité qu'il m'a paru qu'on pouvoit retirer de ces Medailles d'Aurelien & des Empereurs suivans, c'est qu'on y trouve dequoi appuyer de nouveau l'un des systèmes que les connoisseurs se sont formé sur les Exergues par rapport à la maniere dont elles ont commencé à être conçûes sous cet Empereur. Quoique je n'aye pas l'honneur d'être connu du R. P. Joubert, je puis dire que l'explication que ce sçavant Jesuite donne de ces Exergues se trouve autorisée de plus en plus par la nouvelle découverte, outre que cette explication est la plus naturelle & la plus aisée. Il y avoit dans les Medailles de Luci des *Oriens Aug.* en l'honneur d'Aurelien un assez bon nombre. C'est une Statuë nuë avec la tête rayonnée qui remplit le revers selon la coutume de tous les *Oriens*; mais les uns de ces revers ne representent qu'un Captif aux pieds de la Statuë, les autres y en representent deux, & la Statuë est dans ceux-ci un peu plus dilatée & écartée. On remarque tout aussi-tôt que l'Exergue des Medailles où la Statuë du Soleil

a deux captifs à ses pieds , se trouve toujours plus chargée que celle où il n'y en a qu'un. Je n'ai point le Livre de Mezzabarba, pour pouvoir vous dire si le revers d'un seul captif y est, ou non. Je ne le trouve pas dans Occo, ni dans l'Index qui est à la fin du volume de M. Patin : ce qui me fait conclure qu'il est plus rare de cette dernière manière. L'*Oriens Aug.* de l'une ou de l'autre façon n'enrichit pas davantage la science des Medailles : mais comme je me borne à parler des Exergues, voici ce que je remarque d'abord :

Comme les Medailles, dont le revers *Oriens Aug.* contient deux captifs, sont d'un coin un peu plus ample que celles où il n'y en a qu'un, aussi l'Exergue est moins chargée à ces derniers revers qu'aux autres. On y voit dans l'Exergue du grand *Oriens* deux lettres si éloignées l'une de l'autre, qu'il y en pourroit tenir deux ou trois dans l'espace vuide. Ces lettres sont P M. ou bien S M. ou enfin T M. Je crois pouvoir inferer de là que ces lettres n'ont aucun rapport entre elles, & que leur signification doit être disparate. Mais comme en fait de Medailles il ne faut jamais poser de principe trop general, n'étant autorisé que par ces trois exemples, je

n'ose pas conclure que toutes les autres Medailles de la grandeur d'*Oriens* à deux captifs, doivent avoir toujourns deux lettres ainsi separées & éloignées: car la fosse de *Luci* s'est trouvée en renfermer de toutes pareilles, c'est-à-dire, de même grandeur, Legende & revers, à l'Exergue desquelles on voit simplement V. & rien davantage, & à d'autres seulement VIII. Il y avoit un plus grand nombre d'*Oriens* d'un bronze plus petit, c'est-à-dire, à un seul captif: l'Exergue de tous ceux-là ne contient qu'une seule lettre. Aux uns il y a P, à d'autres Q, aux autres R, ou S, ou T, ou enfin V, mais toujourns une seule lettre & rien de plus. J'ai remarqué aussi qu'aucune n'a rien dans le champ: cependant un semblable *Oriens Aug.* que j'avois plus anciennement, contient un B dans le champ, & a pour Exergue XXI. tout de suite sans intervalle.

Dans les *Concordia militum*, où sont représentées deux figures qui se donnent les mains. Il y a pour Exergue S, ou bien * S, ou enfin P X, X I. Dans un revers de la même Legende, qui represente les deux figures au milieu de trois étendards pliez, il n'y a que T pour Exergue. Les *Virtus militum*, que je ne trouve ni dans la seconde édition d'Occo, ni à la

3056 MERCURE DE FRANCE.

Table de M. Patin, & qui representent deux figures debout, ont aussi pour seule Exergue la lettre T. *Fortuna redux* a pour Exergue ou S ou T. *Restitutor orbis* a R dans l'Exergue. *Pax Augusti B. Pacator orbis* S I. *Jovi consecr.* * I; & enfin *Providen. Deor.* qui n'est nullement dans Occo, est dans le nombre de nos medailles avec une Exergue differente de celle de M. Patin, à sçavoir Q X X T. J'ajoutérai encore ici que je crois avoir trouvé dans ce nombre une de ces fausses pieces, qui furent fabriquées par ceux qui exciterent dans Rome la guerre appellée des Monnoyeurs, dont il est parlé dans Aurelius Victor & dans Eutrope, & qui coûta la vie à sept mille Soldats sur le mont Cœlius. Cette piece est frappée d'un coin fort irregulier. On y lit *Aurilianus*, & au revers *Pax...* Dans le champ est un C. Toutes les autres Medailles d'Aurelien étoient faussées à la reserve de celle-la. Zozime dit qu'Aurelien ayant fait punir les faux Monnoyeurs, fit distribuer de la nouvelle monnoye en place de la fausse qui fut renduë par le peuple.

Jusqu'à Tacite qui lui succéda, il avoit été assez commun chez les Monnoyeurs, de mêler les métaux ensemble, l'or, l'argent & les autres. Cet Empereur fit dé-

fense sur peine de mort & de confiscation, de faire ces mélanges qui étoient devenus si frequens sous les derniers Empereurs. Je n'ai cependant trouvé dans les Medailles de Luci d'autres pieces d'Aurelien, que de celles qui sont semblables à celles de Tacite, c'est-à-dire, du cuivre rouge ou bronze faulcé. Celles qui m'ont paru moins communes parmi celles de Tacite, sont *Mars victor* qui n'a point d'Exergue, & dont une seulement a un B dans le champ. *Provid. Deor.* dont l'Exergue n'est pas lisible. *Restitutor orbis* dont l'Exergue est B A, ou bien R A. *Securit. perp.* qui n'a que la lettre M. dans l'Exergue.

Probus est l'Empereur le mieux partagé parmi ceux de la trouaille de Luci. Ses Medailles paroissent un peu plus larges, & il y en a quelques-unes qui ne sont pas si communes : par exemple, *Mars victor. Pietas Aug. Oriens Aug.* avec deux captifs ; & parmi les revers de *Virtus Probi Aug.* en est un que porte *Jovi conservat.* que M. Patin n'a pas marqué, ni Occo avant lui. L'Exergue de cette derniere est PXXT. L'Exergue de *Mars victor* est II ou III. *Pietas* n'en a point. *Oriens* n'a pour Exergue que la lettre ou chiffre I. Mais l'Exergue la plus remarquable dans le

2. vol. plus

plus grand nombre des Medailles de Probus, est, selon moi, celle qui contient deux XX entre un autre chiffre & une lettre, ou bien entre deux lettres. On voit, par exemple, pour Exergue à *Securit. perp.* IIIXXI; à *Pax Augusti* l'Exergue est VXXI; à *Fides milit.* il y a VIXXT. Certainement le premier chiffre doit signifier quelque chose de différent de ce que le second signifie; & de même qu'on ne peut pas dire que toute l'Exergue fasse un chiffre total; on ne peut pas non plus dire que le dernier signe soit une dépendance du chiffre qui est au milieu.

Ce sentiment se trouve fortement appuyé par les Exergues des Medailles suivantes, dans lesquelles c'est toujours le chiffre XX qui se trouve environné de deux lettres. Outre *Jovi conservatori*, dont j'ai parlé ci-dessus, il y a à *Concordia militum* PXXT. Au revers de *Virtus Aug.* il y a QXXT, à ceux de *Felicitas sac.* & de *Securit. perp.* il y a SXXT, & pour Exergue de *Conservat. Aug.* on lit TXXT. ou bien le numero XX de la valeur de la piece est le premier dans l'Exergue, & les deux autres sont ensuite exprimez quelquefois par une lettre grecque: c'est ainsi que sous *Adventus Aug.* il y a XXIS,
 2. vol. sous

DECEMBRE 1725. 3059
sous *Salus Aug. XXI Δ*, & sous *Soli
inviato XXIII.*

Il ne faut point se fatiguer à chercher dans ces trois sortes de signes que trois choses disparates, qui ont cependant quelque rapport l'une à l'autre. Le XX marque la valeur de la piece: l'un des deux autres signes, soit le premier ou le dernier, est pour marquer la Ville où la piece a été battue, & l'autre le numero de la Chambre des Monnoyes de cette Ville. Tel est le sentiment des plus habiles dont je ne crois pas devoir me départir. Et une preuve que le premier & le dernier signe n'ont point un rapport de liaison avec celui du milieu, c'est que quelquefois ce chiffre du milieu ne se trouve pas dans l'Exergue, & qu'au lieu de cela il y a une étoile, ou telle autre figure qu'il a plû au Monetaire de mettre: par exemple, à *Roma aet.* il y a R * N, ou bien deux T separez par le moyen d'une ligne T—T; comme dans un des revers d'*Adventus Aug.* il y a R ∪ A; & dans un de *Fides militum* on apperçoit comme la figure d'un insecte fort long entre la lettre R & la lettre E. Que ne juge-t-on par l'usage des Monetaires de nos jours, de ce que les anciens ont pû faire? Pourquoi se casser la tête à aller chercher

2. vol. cher

cher du mystere où tout est naturel ? Un Ouvrier est bien aise qu'on distingue son ouvrage d'avec celui des autres : il y met son nom ou sa marque d'une maniere intelligible à ses contemporains. Il croit qu'on sera toujours en état d'expliquer ses abbreviations , parce qu'il ne peut prévoir dans les temps à venir) Que diroient nos fameux Graveurs ou Sculpteurs , si dans trois ou quatre cens ans on alloit s'imaginer, que chaque lettre de ce qu'ils mettent au coin d'une estampe , ou au pied d'une statue , signifie un mot mystereux , tandis que ce n'est que leur nom qu'ils ont voulu mettre , ou l'abregé du verbe actif qui exprime leur Art.

Les Medailles de Probus dont je viens de vous faire une espee de description , m'ont paru les mieux conservées & les mieux saulvées d'entre celles de la trouvaille. Je puis dire aussi qu'elles sont les plus belles. Il n'y avoit peut-être pas quatre ans qu'elles avoient cours, lorsqu'elles ont été cachées dans le lieu où on les a trouvées. La memoire de cet Empereur a dû être précieuse dans un vignoble aussi considerable que l'est le Comté d'Auxerre. La vigne où elles ont été trouvées devoit être marquée *meliore lapillo* , au moins par ceux qui ai-

2. vol, ment

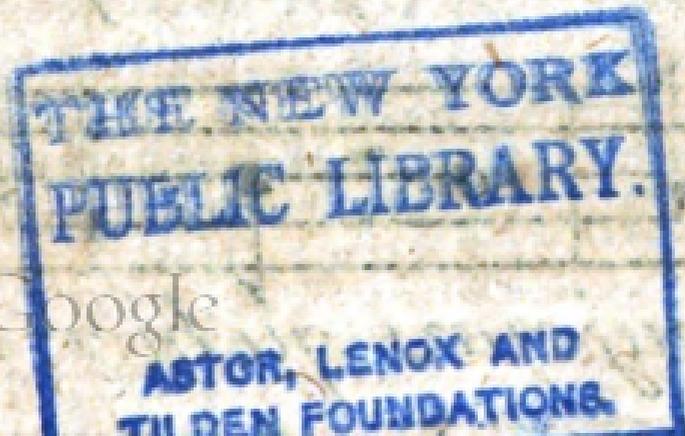
ment le vin. Les Historiens nous apprennent que ce fut lui qui permit aux Gaulois, & à quelques autres Peuples, d'avoir des vignes autant qu'il leur plairoit ; permission, qui depuis l'Empereur Domitien n'avoit pas été donnée à tout le monde, & qu'il seroit encore bon que tout le monde n'eut pas, mais seulement les habitans des pays propres au bon vin. On peut en passant faire cette reflexion à l'occasion de certains Vignerons, qui plantent depuis quelques années de la vigne jusques dans les prez: car si les Peuples de la Grande Bretagne, qui, selon Vopisque, avoient aussi la permission de planter de la vigne, ont appris par l'experience à ne s'en plus servir, la foiblesse, ou, pour ainsi dire, la platitude de certains vins, devroit bien faire ouvrir les yeux à une infinité de disciples de Bacchus, & les détourner de planter la vigne dans les lieux qui n'y sont aucunement propres. Qu'il me soit aussi permis de faire remarquer, que l'Empereur Aurelien a dû être en grande veneration chez ceux qui aimoient le jus de Septembre. Ce fut lui qui se proposa de fournir gratuitement au Peuple Romain la provision de vin, de même que ce Peuple avoit déjà *gratis* le pain, l'huile, & la chair de porc.

3662 MERCURE DE FRANCE.

Pour cela il avoit conçu le dessein de faire planter des vignes le long des côtes du chemin d'Aurele, dans la Toscane, & jusqu'aux Alpes maritimes, c'est-à-dire, jusqu'aux côtes de Genes. La dépense de la façon des vignes, des tonneaux, & de la voiture par mer avoit déjà été supputée. Mais Vopisque assure que le bruit commun étoit, que le Prefet du Pretoire avoit empêché cet Empereur de mettre cette entreprise à execution, lui remontrant, que si on fournissoit le vin au Peuple Romain, outre ce qu'on lui donnoit déjà, il ne resteroit plus qu'à lui distribuer aussi des poulets & des canards pour lui faire faire bonne chere. (a) Ce projet, quoique sans effet, ne laissa pas de marquer un bon cœur dans Aurelien. Probus ne l'avoit pas moins bien placé, quoique la permission qu'il donna ait été reconnue depuis sujette à bien des inconveniens. Mais il faut esperer qu'avec le temps on verra revivre en France une police que cet Empereur n'interrompit que pour achever de se concilier les esprits qu'il craignoit déjà par toutes sortes de manieres.

(a) *Alii dicunt à prefetto Pratorii sui prohibitum, qui dixisse fertur: - Si & vinum Populo Romano damus; superest ut & pullos & anseres demus.* Vopisc. in Aurel. circa finem.

aux Alpes maritimes, c'est-à-dire,
aux côtes de Genes. La dépense de
on des vignes, des tonneaux, &
voiture par mer avoit déjà été sup-
Mais Vopisque assure que le bruit
un étoit, que le Prefet du Pretoire
empêché cet Empereur de mettre
entreprise à execution, lui remon-
, que si on fournissoit le vin au
le Romain, outre ce qu'on lui don-
déjà, il ne resteroit plus qu'à le
buer aussi des poulets & des co-
lui faire faire bonne chere. (4)



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

DECEMBRE 1725. 3063

Probus dans plusieurs de ses Medailles est representé contre l'ordinaire, du côté gauche ; & sa figure est comme un buste où l'on voit paroître la moitié des bras. Dans les unes il tient un javelot qu'il semble lancer, ou qu'il appuye sur son épaule ; dans d'autres, où il est revêtu de ses habits Consulaires, il tient un Sceptre. Comme ce Sceptre a quelque chose de remarquable, par rapport au pays d'où j'ai l'honneur de vous écrire, vous ne trouverez pas mauvais que je fasse à son sujet une petite digression, & que je vous parle de quelques usages de l'Eglise d'Auxerre ; c'est ce que je reserve pour le sujet d'une seconde lettre ; en attendant soyez persuadé que je suis très-parfaitement, Monsieur, vôtre, &c.

A Auxerre le 12. Avril 1725.



Le Carillon de M. Dufresni.

BIm, bam, bom.

Entendez-vous les grosses cloches ;

Bim, bam, bom.

Quand j'entens sonner sur ce ton

2. vol.

Je

Je me souviens toujours qu'hier ma femme
est morte.

Le temps n'affoiblit point une douleur si for-
te;

Elle redouble à ce lugubre son.

Bim, bam, bom.

Pour égayer ce bim, bam, bom,

Faisons un autre carillon,

Carillon du verre

De la pinte & du flacon.

La pauvre femme elle est en terre.

Je l'aimois tant, buvons pour elle en caril-
lon.

En double carillon.

Tirez du bon, bon, bon,

Bin bon, bin bon.

Exerçons-nous sur ce jambon,

Ce saucisson,

N'est-il pas bin bon, bin bon,

Et tâtons donc de ce dindon,

Dindon, dindan don,

Ma femme est en terre.

Oh! qu'il est bon ce carillon.



*REJOUISSANCES faites au College de
Louis le Grand, au sujet du
Mariage du Roy.*

LE 30. Novembre les Jesuites du College de Louis le Grand, témoignèrent par une Fête publique, la joye qu'ils ressentent de l'auguste Mariage de Louis XV. avec la Princesse Marie. Le P. de la Sante, un des Professeurs de Rhetorique, prononça un beau Discours Latin devant une Assemblée des plus illustres : M. le Nonce, grand nombre de Prelats, & autres personnes de consideration, honorerent l'Orateur de leur presence & de leurs éloges, il les meritoit, & soutint la reputation qu'il s'est acquise de parler avec beaucoup d'esprit, de feu & d'éloquence. Pendant que l'Assemblée se formoit, on y distribua quantité de Poësies Latines & Françoises qui furent bien reçûes. On avoit placé sous un superbe dais les Portraits du Roi & de la Reine. Il y eut à la fin de la Harangue une illumination magnifique des quatre corps de logis qui environnent la grande cour des Classes, elle s'élevoit jusqu'au sixième étage, dans les

2. vol.

trois

trois Pavillons , & elle dura jusqu'à 2. heures après minuit. Pour rendre le spectacle aussi varié que brillant , on tira quantité de fusées qui réussirent.

*Extrait de l'Oraison Latine du
P. de la Sante.*

Quoiqu'on doive hâter l'impression de cette Harangue , nous allons d'avance satisfaire la curiosité des gens de goût : ceux pour qui le Latin n'est point familier , seront bien aises de la connoître Qu'ils n'en jugent pourtant pas tout-à-fait par ce plan racourci & François : outre que le genie des deux Langues est différent, on ne peut resserrer un Discours gracieux , vif , éloquent , sans le rendre froid , sec & difforme . on effleure alors tout au plus quelques beautez , & on supprime les mouvemens au moment même qu'on les indique. Nous demandons grace pour cet Extrait , nous l'étendrons un peu en faveur d'une Piece remplie de traits finement imaginez , appliquez heureusement , poliment exprimez , & presentez dans un beau jour.

Voici le précis de l'Exorde. La division qu'il renferme , offre avec art les idées les plus nobles & les plus interessantes , que le sujet pût fournir.

2, vol,

Après

Après avoir représenté entre la France, qui a donné un Roi à la Pologne, & la Pologne, qui donne une Reine à la France, un combat de générosité, où la France demeure victorieuse, l'Orateur soutient, qu'il ne faut reconnoître & célébrer ici que le pouvoir d'un Dieu bienfaisant. En effet, c'est par une faveur singulière du Ciel, que Louis fait un choix si sage; qu'un si grand Roi épouse une Princesse si vertueuse; & que l'Empire François trouve dans leur union des espérances aussi-bien fondées de son bonheur.

C'est ce que la Reine a reconnu & déclaré la première, lorsque l'Ambassadeur de France lui offrit la main & le Sceptre de Louis. *Il ne me reste, répondit-elle avec un respect également pieux & tendre, il ne me reste de voix & de sentiment, que pour adorer la Providence de Dieu, & le choix d'un grand Roi, & que pour obéir avec soumission aux volontez de l'un & de l'autre.*

Il s'agit donc de féliciter sur cette auguste Alliance, le Roi, la Reine, & le Royaume. Le Roi, parce que c'est l'ouvrage de la sagesse; la Reine, parce que c'est la récompense de la vertu; le Royaume, parce que c'est un gage de son bonheur.

- Leurs. Eté glorieux & d'entre en concour-
 - sance avec d'elles, il ne leur sera pas hon-
 - rable de lui céder de sa présence. Non
 - n- L'Europe offre à d'elles plus de biens
 - e- Elles dignes de posséder son royaume & de
 - s- palatier. C'est donc, si elle n'est
 - - d'elles au plus beaux, qu'elles, qui les
 - - faisoient espérer à d'elles, quel que
 - s- obstacle particulier qui les en éloigner
 - e- non Une Nation voisine & amie de la
 - France, à qui elle a donné souvent des
 - s- Reines & dont elle a été des Souve-
 - raines, ne pourroit être nous d'elles en-
 - f- ce n'est une femme, & aimable Reine, en
 - n- qui benjournera François & l'aimoit la
 - r- g- iné Espagnole, que ses grâces & son
 - e- e- p- son sang, son nom, & sa tendresse,
 - e- s- e- pléte & n'ont point également d'elles &
 - e- s- semblable de Louis, la seule & versatile
 - s- d'âge, se para des de linés que tout sem-
 - i- b- l- e- v- unir, & l'aveugle l'ont
 - s- li- n- La France possède plus d'une Bour-
 - s- b- e- capable de rendre heureux plus
 - d'un peuple, & doué des vertus Roy-
 - n- il- les, sans porter la tiare de Reine. Qu'a-
 - r- s- e- n'ont manqué à d'elles, & les pour resner
 - e- s- n- nous de suffrage de leur propre
 - ul- Frere. Elles ont éprouvé encore plus
 - s- m- f- e- re que le Juge de Bacedone, qui,
 - r- n- tous les fois, qu'il s'agissoit de lui-mê-
 - li- ; n- s- en de ses proches, ne craignoit rien
 - s- n- s-

3672. **MERCURE DE FRANCE.**

péfent aux caprices du fort, & au feroce
 dans les revers, qu'il fut modeste dans
 la prospérité, fameux par les exploits
 guerriers, glorieux dans les occupations
 paffibles, digne par la pureté de fa foi
 & l'intégrité de fes mœurs, un fervant
 aux Rois de modèle, un Prince d'au-
 cunement bon, ni prodiguel de lui-même
 me, à la Cour, à la Ville, dans les
 Camp, que les Soldats même qui le re-
 vèrent comme leur Roi, l'aiment com-
 me un de leurs égaux, & lui donnent
 avec une familiarité refpectueufe le doux
 nom de Père: un Prince d'ailleurs en
 qui la popularité tempère la Majesté fans
 Pavilir, qui (a) à la fleur de fon âge,
 cheri des peuples, ainfi qu'un autre Ti-
 tus, faisoit déjà l'ornement & les dé-
 cès de la Pologne: qu'on ne pouvoit dé-
 lors ni voir, ni entendre, fans l'aimer
 & fans l'admirer: Qui élevé sur le
 Trône par les vertus, a régné avec éclat;
 privé de ses Etats, a conservé toute fa
 gloire; qui force enfin la fortune à lui
 rendre justice, & voit entrer dans fa
 famille la plus brillante Couronne.

Une Ayeule vénérable judiois à son
 dre, n'offroit pas à la Princesse Ma-
 rie des vertus moins dignes de son admi-
 ration: elle remarquoit dans l'une un

(a) Zaluski Evêque de Varsovie, Ep. 4. de
 2. vol.

genie subtil & penetrant, que la raison
dombe sur sa vigueur d'esprit, que l'a-
ge n'alloit point, une fermeté d'ame
au dessus de toute une noble enge-
gante, sans enemie de tout déguise-
ment, tant de qualitez Royales dans
une condition privée, que si elle n'a
pas occupé le Trône, elle en a toujours
été digne, si elle n'a pas été Reine,
elle a mérité de donner à la patrie, &
d'aider de ses conseils un grand Roi.
Dans l'autre une conduite sage soutenue
par un esprit solide, une douceur inal-
terable, excepté lorsqu'il faut reprimer
le malice, une autorité toujours indul-
gente, si ce n'est quand il s'agit de venger
la vertu: dans toutes les deux une no-
blesse distinguée sans orgueil, une pieté
éclatante sans ostentation; autant d'hor-
reur pour la flaterie, chérie de tant de
Princes, que d'amour pour la verité,
qu'ils méconnoissent, & rebüttent si sou-
vent.
Nulle écrivain raisonnable, conclut l'Ora-
teur, qu'une Princesse si bien élevée,
formée par de si beaux exemples, fut
choisie par Louis le douzième, n'est pas plus
il me verra de la sagesse que la récompense
de sa vertu.
Une veuve Princesse s'unit
au plus grand des Rois, au plus tendre

& au plus aimable des époux ; jugeons du prix de la vertu par la grandeur de la récompense.

La vertu, il est vrai, n'aspire qu'à des récompenses immortelles ; mais plus elle est humble, plus Dieu quelquefois prend plaisir à l'élever, & pour forcer l'impiété à lui rendre hommage, & pour faire comprendre par cet essai de félicité passagère, qu'un jour elle doit être heureuse.

Ici l'Orateur expose la manière dont on recut à Veissenbourg les offres d'un jeune Roi épris d'amour pour la vertu. Les sentimens sont genereux & chrétiens, mais variés suivant les divers caractères de ceux qui composoient cette Cour ; il décrit ensuite la cérémonie du Mariage fait à Strasbourg ; l'éloquence du Cardinal de Rohan, les libéralitez du Duc d'Orléans, la piété de la Princesse, sont des traits qu'il fait à propos.

Eloignez de la pompe & des plaisirs d'une Cour brillante, la Princesse Marie goûtoit dans la retraite les pures délices de la vertu : tranquille dans son état, elle ne formoit des vœux que pour la prospérité de son pere ; lorsqu'on lui annonce tout à coup que le plus grand Roi du monde veut la faire regner sur son cœur & sur ses Etats. Quels sentimens confus

le Roi, il est plu sensible au triomphe
 de la vertu de sa fille, qu'il ne le fut ja-
 mais aux triomphes de la valeur. Quel
 le gloire pour son auguste épouse, Louis
 sonde son bonheur & celui de ses Su-
 jets, sur des vertus dont elle a fait ger-
 mer la précieuse semence, aussi n'expri-
 me-t-elle que par les larmes & les em-
 brassemens la joye & la tendresse d'une
 mere. La piecé de l'Ayeule l'anime à
 goûter un plaisir également vif & pur,
 elle voit la petite-fille placée par la Re-
 ligion même sur le plus beau Trône,
 & elle n'aspire plus qu'à la joye du Ciel,
 dont la foi lui fait déjà goûter les pré-
 mices. L'étonnement de la jeune Prin-
 cesse, son respectueux silence, sa no-
 ble pudeur, son humble soumission dé-
 clarent les mouvemens de son cœur;
 elle adore avec la Cour l'Arbitre sou-
 verain des Couronnes, & lui consacre
 toute sa grandeur.

Ne différez point votre triomphe,
 vertueuse Princesse, un Prélat distin-
 gué par la Religion, la naissance, son
 esprit, la politesse vous attend à l'Au-
 tel: témoin de votre gloire, il doit ser-
 ver les nœuds sacrés que vous allez for-
 mer: un Prince aimable & généreux,
 I. vol. E v. l'Image

l'image de votre auguste époux, & le gairant de la tendresse vous offre sa main au nom de Louis; vous aspirez à le joindre, & vos desirs hâtent ce moment heureux & vous différez, cependant, l'ardeur de votre piété modère l'empressement de votre fortune, & suspend les faveurs que vous ne voulez recevoir le titre & les honneurs de Reine, qu'après avoir rendu vos hommages à la Reine * des Cieux. Vous montez enfin sur le Trône, & votre vertu vous élève; contemplez une heureuse Epouse, le Monarque qui en devient le prix; l'Univers a-t-il rien de plus charmant? Jetez les yeux sur ce vaste Royaume que son cœur vous soumet, en est-il un plus florissant & plus fidèle? Et vous, ô levez-vous, tournez vos regards sur cette Reine très-Chrétienne, que la sagesse vient de placer à vos côtés, elle doit le premier titre à votre puissance, & ne doit d'autre que la vertu.

Avant de représenter combien Louis est un époux tendre & aimable, l'Orateur remarque que souvent l'Hymen fait, fait l'Amour; il cite la fiction ingénieuse de ce Poète, qui après avoir peint l'Amour léger, aveugle & impudent il lui

* La Reine fit différer son mariage jusqu'à l'Assomption.

978 MERCEURE DEMERONCE.

siens & qui s'appelle, les esperances
legitimes qui s'ont impies, & si que les gas
raunt & la fustit & toutes que en un bon ved
plaisir & en un tel elle, & bon
Les Princes qui lui ont payé que
pour elle mesme que pour leurs Estats
deigent, & s'ont obligés à s'acquiescer
qu'ils ont mis dans les alliances & qu'ils
ont traités & d'ont mis en nos Rois & de
Marie doit rendre toute la franchise
de lui, ils feront d'exemple de la Cour
l'appui de la Religion & de tout le peuple
de la que de précieux & de la de la
felicité de la de la de la de la de la
Cour de la de la de la de la de la

Les Cours des Rois sont d'autant
plus besoin de bons exemples. Quel les
mauvais y sont plus fréquents & mais
bien la piec de la auguste le pour la de la
r'ell point de force, pour commander,
pour persuader le respect de la souve-
nir de la de la de la de la de la de la
leur posture & de la de la de la de la
la rendre pas sensible & de la de la
le Roi ne nous rappelle pas alors le
souvenir d'un saint & de la de la de la
nous représente elle pas un noble
de une Raison de : de la de la de la
tout ces parfaits modèles de la de la
l'effet d'une de la de la de la de la
du jeu des libertés & de la de la
suyeté un travail utile & de la de la

conserver à la véritable Religion ; en fin
mais dans une prudence, dont la pru-
dence se vante par à plusieurs penchans
lui apprend à éviter tous les écueils, ou
la fin pour son profit, & faire à sa
me un usage, inuq us n'up, n'is n'is

Elle sçait qu'un jour il y aura des femmes
bizarres, le piquent d'une science factice
se, & d'un orgueilleuse opinion, &
font des vobitez de la Religion les plus
serieuses ; l'exercice de le jeu de leurs
entretiens profanes. Pour se faire des
perils de la curioité, & pour confondre
ces femmes hautes, elle lit, non ce
qui flatte la vanité, mais ce qui nourrit
la pieté, non ce qui la ferait paroître
plus éclaircie, plus spirituelle, mais
qui la rend plus fidèle & plus pure. Elle
sçait que des goûts de nouveauté qui en-
traîne les autres, est un goût de révol-
tion qui les perd, & qui ne fait pour
les séduire qu'un extérieur nombre &
composé, un langage doux & poli, com-
patible d'ordinaire avec le fiel de la Sa-
tyre, les higneurs de la vengeance, &
un mépris audacieux de toute autorité
pour se présenter d'une illusion trop
commune, la règle est de respecter les
Pasteurs, au lieu de les censurer, d'o-
béir à leurs jugemens, sans les exami-
ner, & d'inspirer son respect & sa fide-

lité à tous ceux qui l'approchent.
 De plus elle accuse un Trône, où
 depuis le Grand Clovis en n'a vu aucun
 Monarque assis, qui n'ait mérité de join-
 dre le titre de Catholique à celui de
 très-Chrétien, qui n'ait puni
 abarru toutes les heresies qui se font élé-
 vées dans leurs Etats, soit qu'elles se
 montraient à découvert, soit qu'elles se
 déguissent sous un masque de pieté
 soit qu'elles s'étendissent par des progrès
 publics & rapides, soit qu'elles s'in-
 nuassent par de secrets rillours, soit que
 la force des armes les rendit formidables,
 soit que les soupirs hypocrites les rendis-
 sent plus dangereuses; la Reine n'oublie
 donc pas que la foi pure est l'héritage
 essentiel de nos Rois, & en qualité de Roi
 ne de France, elle aura pour la Religion
 des sentimens veritablement François.

Comme une autre Pulchérie elle for-
 suit ces nouveaux Ariens, que les peres
 ont banni de la Pologne, & qui infecte-
 rent les Cours des Princes voluptueux,
 délicats, habiles à raffiner sur des plaisi-
 firs, railleurs insidieux d'une Religion
 Sainte, Panegyristes insensés d'une raison
 corrompue, gens dont la fausse probité
 n'est qu'un titre frivole qui n'est plus
 même capable d'imposer.

Comme une autre *Blanche* elle démasquera ces nouveaux *Albigéois*, ennemis de la liberté, amis secrets de la licence, & elle les réduira non à ce prétendu silence respectueux qui leur sert de ressource, mais au silence véritable & salutaire, qu'elle va leur imposer, en dissipant leurs ténèbres par l'éclat de la vertu; ainsi consolera-t-elle l'Eglise qui gemit & rappelle des enfans qui s'égarèrent.

Elle sera encore le soutien du peuple: l'Orateur a cru pouvoir apporter en preuve le sentiment du public sur le beau temps qu'il fit à l'arrivée de la Reine; il s'étend davantage sur l'expérience qu'elle a faite de la mauvaise fortune.

Le Ciel, à l'arrivée de la Reine, voulut nous donner un présage sensible de notre félicité future: il fit succéder un temps pur & sec aux pluies continuelles qui avoient désolé nos campagnes. Il se voila le Soleil, qui s'étoit caché jusqu'alors, & faisoit craindre une disette, dont la face de la terre nous montra déjà des traces funestes.

Les revers qu'a éprouvés la Princesse nous assurent de sa sensibilité, elle n'a point la dureté de ces Princes, qui nous ris dans les délices, & n'ayant jamais rien souffert, ignorent les misères des ha-

tres, ou les jugent toujours legeres :
 élevée parmi les débris du Trône, ins-
 truite à la compassion par un pere cou-
 rageux, & qui aima mieux quitter le
 Sceptre que de le disputer au prix du
 sang de ses sujets, elle ne veut être heu-
 reuse que pour faire des heureux, &
 moins on l'est, plus on a droit à ses fa-
 veurs ; attentive elle discerne les misé-
 rables ; sagement liberale elle fait du
 bien aux uns, sans nuire aux autres ;
 elle dégage les débiteurs par charité,
 elle acquitte les creanciers par justice ;
 elle delivre les captifs ; mais en brisant les
 chaînes de leur servitude, elle les retient
 dans le devoir par les liens de la vertu.

Imitons, dit l'Orateur en finissant,
 imitons la confiance & la tranquillité de
 la Reine sur ce qui fut le sujet des vœux
 de tous les François ; autant qu'elle desire
 de leur donner bien-tôt un gage pré-
 cieux de son union avec Louis, autant se
 promet-elle qu'après l'avoir élevée à la
 dignité de Reine, Dieu ne lui refusera
 pas le doux nom de mere.

Le 19 Decembre le P. Porée fit scri-
 ter à plusieurs Ecoles choisies devant
 une belle assemblée, un grand nombre de
 vers Latins dont il leur avoit fourni la
 matiere, & qu'ils avoient travaillez avec

384 MERCURE DE FRANÇOIS.

sein. Les observations sur le mariage de Louis & de Marie se font sur tout les succès possibles, si le mariage est en lui, & sur tout le mariage de Louis & de Marie. Les observations sur le mariage de Louis & de Marie se font sur tout les succès possibles, si le mariage est en lui, & sur tout le mariage de Louis & de Marie. Les observations sur le mariage de Louis & de Marie se font sur tout les succès possibles, si le mariage est en lui, & sur tout le mariage de Louis & de Marie.

M. de Mortemart de Tonnai-Charente ouvrit l'Exercice, il représentoit le Dieu de l'Hymenée, qui invitoit les jeunes Eieves du College à célébrer les Iouahges du Roi & de la Reine, dont on avoit Elevé les portraits au milieu du Theatre & au dessus des *Devises*.

L'amour, dit-il, que vous avez pour vos Rois, ne vous permet pas de garder le silence: tous les différents ordres de l'Etat ont présenté leur Vœux & leurs hommages à ces augustes Epoux. La Religion accompagnée de ses sacrés Ministres, Thémis à la tête d'un Haut

Soit par divers les Académies, & chacune sui-
 vant ses talens, se font acquit tel d'un de-
 voir de plénitude de justice, de zèle & de
 reconnaissance q' est à célébrer. Orateurs, &
 plusieurs Poëtes, ont mandonné de remplir
 leurs discours, il y en a. On vient de voir que
 Louis XIII. le marquis de Villeroy, & d'au-
 tres Apollons, & les Muses, & les Dieux &
 Mars, ont vu de leurs yeux, & de leurs yeux
 les yeux sur leurs portraits, & vous ne pou-
 vez pas ne la louer, & la vertu, c'est le
 sujet de vos éloges. *PROFESSEUR DE LA
 M. d'Artois, & de la ville exploquoit la pre-
 miere Devisé qui s'adessoit au Roi.*

REGI

Conjugem in septentrionali plaga eligenti.

Elle representoit un *Aiman* tourné vers l'E-
 toile du Nord.

Magnes ad Stellam Arcticam se convertens,
 avec ces paroles.

Ut in septentrione sit.

Il se tourne vers la seule Etoile du Nord.

Ce n'est pas par un pur effet du
 hazard que l'*Aiman* ne se fixe sur au-
 cun autre Etoile de quelque côté du mon-
 de qu'on le dirige, il se joint sur ses pas,
 & se tourne vers la seule Etoile du Nord.

Les autres ne méritent elles point d'at-
 tention.

ter l'*Aiman* ? sont-elles sans effet ? non
 sans doute : quelle est donc la raison de
 cette préférence ? s'il est permis à un
 mortel de découvrir les mystères du Ciel,
 nous oserons le faire en ce point par
 un amour aveugle que l'*Aiman se tourne*
vers le pôle Nord ; tandis que
 les autres regardent ou disparaissent à nos
 yeux & le mouvement du Ciel
 les empêche de s'élever au Nord toujours
 visible au septentrion jamais dans l'Océan
 & fidèle à l'*Aiman* qui la suit, elle s'at-
 tache toujours à ses regards.

Ainsi l'on peut se choisir une épouse
 jeter les yeux du haut de son Trône sur
 toute l'Europe & appeler plusieurs
 Princesses dignes de la Couronne ; mais
 il fixe son choix sur une *Princesse du*
Nord qui distingue par toutes sortes de
 vertus un petit village situé au milieu
 des déserts qui s'élevaient & qui tou-
 jours attachée au Ciel est incapable de
 se distraire par les révolutions du siècle.

La dernière Déesse regardoit la Reine
 ne & fut remplie par M. Mouton de
 Georville.

REGINE
Coronam Regiam deservens
 Le Symbologie étoit un beau Diamant destiné
 pour la Couronne Royale.

DECEMBRE 1708
MÉMOIRES DE FRANCE

non sans que son cœur se soit
vicié de la sorte : quelle est
cette préférence ? si elle est
le Ciel de *Deus decorata* & non
elle lui rendra l'éclat qu'elle a
nous en son sein.

Ce Diamant est un chef-d'œuvre de la
nature & de l'art ; un chef-d'œuvre
d'une précieuse semence, l'unique à sa
en état de recevoir & de répandre de
tous côtes la lumière ; demeurera-t'il
dans les ténèbres ? non. Un sage & puis-
sant Monarque touché de sa beauté en fait
l'ornement de la Couronne, & cette pierre
brillante donne à la Couronne Royale au-
tant d'éclat qu'elle en reçoit.

Tel a été le sort de l'illustre Heroïne
que nous devons à la Pologne : la nature
en la comblant de ses dons lui a donné
un esprit solide & brillant ; un pere ha-
bile l'a formée avec soin, pour empêcher
qu'aucun défaut ne ternit tant de vertus,
& il l'a rendue digne de recevoir autant
d'éclat qu'elle est capable d'en répandre.
Heureux Louis à qui la sagesse a fait
connoître le prix d'une Princesse ver-
tueuse, à qui un tendre amour a sçu
persuader de la placer sur le Trône !
Non, l'éclat des Diamans qui brillent
sur votre Couronne n'est point compa-
rable à celui qu'elle reçoit des vertus

2^e vol.

d'une

C'est ce qui s'est fait Louis en jettant les
yeux sur une illustre Princesse, qu'il
a vengé des injures du sort, & elle a vu
son auguste pied se lever sur l'éclat de la
Couronne par celui de ses vœux, & la
splendeur d'un grand Royaume illustre sur
la Princesse, & sa sœur le fait en peu de
jours dissipa cette gloire & Louis, & se
est d'abord France qui n'a pas besoin d'une
dépense si étrangère, & qu'il peut répen-
dre, la même illustre demande pour
de beaux & est gâté vers la Princesse, il
la couronne de son propre rayon, &
lui rend tout son éclat. Ici le Poëte felicite
Louis & MARIE. L'orage qui a troublé la
face de la Pologne a contribué à la gloire
des deux époux, l'un repare les mal-
heurs de la fortune, l'autre jouit d'une
fortune plus brillante. La France doit
esperer de beaux jours, & ne point
craindre les temps tenebreux; elle voit
rétabli dans la splendeur cet Astre lumi-
neux qui eclaire les nuits & eclipse la
splendeur des autres Astres, & ne l'a
pas en vain brillé, & qu'il a pris lui-
même une face pure & brillante. Il a été
& qui n'a point été exilé, & forcé d'Autonne
de baisser quelque temps la place;
& il n'a point paru, & il applaudit au jeune
Louis, qui partageant sa gloire avec la
Prin-

Princesse Marie, lui rend avec usure tout son premier éclat.

La quatrième Devise fut expliquée par M. de Baudry : elle a pour objet les cinq Langues que sçait la Reine. Le corps représente une Lyre à 5. cordes,

R E G I N Æ

Quinque Linguarum perita

Symbolum

Pentachordon scythicum

Lemma

Voici l'ame de la Devise.

Reddit vocum discrimina quinque,

Elle rend cinq sons differens.

Le pays voisin du Septentrion vit autrefois un autre Orphée inventer une espece de Lyre à 5. cordes, qui sçavoit imiter la voix humaine, & rendre 5. sons differens : on s'en servit pour chanter les Dieux & les Heros, & elle charme encore aujourd'hui les oreilles des Rois ; mais il doit moins se glorifier d'une si belle invention, que d'être la patrie d'une Princesse, qui par un prodige de sçavoir, inconnu au sexe, possède cinq Langues differentes ; l'Allemand, le Polonois, le Latin, l'Italien & le François. Nous tâcherions envain de rendre ici les

2. vol.

expres

expressions du Poëte, qui décrit avec tout l'esprit possible le différent genie, & la diverse prononciation de ces Langues ; il ajoûte que la Princesse les parle si bien, qu'on croiroit que chacune est sa Langue naturelle ; elle s'exprime surtout en François avec tant de grace & de facilité, qu'on peut juger par-là, qu'elle étoit née pour regner en France. Le Poëte ose demander à la Reine, pourquoi elle s'est appliquée à l'étude de tant de Langues différentes ? si c'est, dit-il, pour apprendre ce que pensent de vous les autres nations, la connoissance de 5. Langues ne vous suffit pas ; vous ne pouvez entendre les éloges que chacun fait de vous, sans posséder toutes les Langues de l'Univers : il se plaint en finissant d'être forcé par de dures loix à ne louer la Princesse qu'en Latin ; il voudroit sur un si beau sujet pouvoir s'exprimer en toute sorte de Langues, il emploiroit sur tout celle qui est devenuë propre à la Reine, & qui lui plaît davantage, quoiqu'elle en possède 5. différentes.

Le Roi en s'unissant à la Princesse Marie, a en vûë le bien de ses sujets : c'est ce que figure l'orneau joint à la vigne. M. de Saint Aignan expliqua cette Devise.

REGI

*Conjugium ad publicam utilitatem ineunti**Symbolum**Ulmus vitem sociam admittens**Lemma**Sociatum ad publica commoda fœdus.*

Le bien des peuples sera le fruit de cette union.

Le Lierre dans les Forests aime à s'étendre, & à s'élever au-dessus des arbres, auxquels il s'attache : cette union produit tout au plus quelques raisins amers, ou quelques Lauriers steriles. Mais sur le haut d'une colline bien exposée, l'union d'un jeune Ormeau, avec une Vigne choisie, donne d'heureux fruits dans son temps : l'Ormeau les embrasse & les soutient, la Vigne se montre avec honneur chargée d'un poids agréable & utile : ce doux present du Ciel doit bannir les chagrins & ranimer la joye des mortels. Image naturelle des avantages que nous fait esperer l'auguste Mariage de Louis : il n'a point choisi pour épouse une Princesse fastueuse, dont l'alliance ne promet à l'Etat que des fruits amers, ou insipides ; mais une Princesse telle que l'intérest de la nation la demandoit, qui

2. vol.

sortis

Sortie d'une tige illustre apportât toutes les vertus en dot, & nous donnât bientôt des Princes semblables à ceux dont ils recevront le jour : elle remplira les desirs de Louis, elle comblera nos espérances ; nous verrons sortir de ces deux tiges Royales un auguste rejetton, favorisé du Ciel & cheri des peuples, dont il fera la félicité.

Dans la dernière *Devise* qui fut appliquée par M. de Rippert de Monclar, à la piété de la Reine, on voit monter au Ciel la vapeur de l'encens & des parfums qu'on brûle dans les Temples. Cette *Devise* est pleine de sentimens, & fut expliquée d'une manière vive & animée.

R E G I N Æ.

Eximiam in Templis pietatem exhibenti

Symbolum

Acerra Thuri crema

Lemma

Sacrum templis diffundit odorem.

Elle répand dans les Temples une sainte odeur.

L'ardente piété que la Reine fait paroître dans les Temples est figurée sensiblement par l'odeur des parfums précieux qu'on y brûle. On ne prétend point flater nos sens par cette odeur agréable,

mais honorer l'Être suprême , reconnoître ses bienfaits , appaiser sa colere , attirer ses faveurs. Ce sont-là les motifs qui conduisent la Reine aux pieds des Autels ; elle n'y vient point chercher l'œil des hommes , mais témoigner à celui qui voit le fond des cœurs , la ferveur & la pureté de son amour. Tantôt repassant sur les événemens divers de sa vie , elle reconnoît , elle adore un Dieu bienfaisant ; tantôt méprisant le faste de sa condition elle lui fait hommage de sa grandeur à l'exemple d'Esther , & ne se croit véritablement grande , que parce qu'elle a l'honneur de le servir ; tantôt gemissant sur les miseres des peuples elle suspend le couroux celeste , & s'offre elle-même en victime. Grand Dieu ne rebutez point des prieres si ferventes , exaucez des vœux que vous formez vous-même dans un cœur digne de vous. Accordez à la pieté d'une Princesse que vous avez fait Reine , le nom de mere qu'elle vous demande pour combler les justes desirs de ses sujets.

L'Hymenée dans la personne de M. de Mortemart de Tonnai-Charente finit par loüer les efforts des jeunes Eleves , il invite ensuite la Musique à se joindre à eux pour rendre la fête complete. Aussitôt les Musiciens préluderent par une

2. vol.

belle

DECEMBRE 1725. 309

belle & nombreuse symphonie, elle accompagna les voix de M^{rs} Tribou & Dun qui chanterent les ver^s suivans ; la piece est une des plus sage^s & des plus gracieuses qui se soit faite sur le Mariage du Roi. La Musique est de la composition de M. Campra.

Pour rendre de nos Lis la tige plus féconde,
Et préparer des Rois à nos derniers Neveux ,

Le plus aimable Roi du monde

Vient de former les plus aimables noeuds

On a vû la Majesté même

Offrir à la Vertu sa main , son Diadème.

Eclatez , éclatez , Trompette , & par vos airs

Répandez la nouvelle

D'une union si belle ;

Répandez-la dans cent Climats divers.

Le Dieu qui souffle sur la Terre

Les feux dévorans de la Guerre ,

De vos sons effrayans ne trouble plus les airs.

Un Dieu , dont le flambeau n'allume dans les
ames

Que d'innocentes flammes ,

Veut vous mêler dans ses Concerts

Eclatez, éclatez, Trompette, & par vos airs
 Annoncez le beau choix que fait en sa jeunesse
 Un Roi, qui pour aimer consulte la Sagesse.
 Qu'un si beau choix étonne, & charme l'U-
 nivers.



Louis, tel qu'Hippolyte, insensible, indomp-
 table,

Bravoit avec fierté Venus & ses attraits.

Chaque coup qu'il portoit aux Hôtes des Fo-
 rests,

Etoit un coup inévitable.

L'Amour, pour entamer son cœur invulne-
 rable,

Décochoit tous ses traits,

Et ne bleffoit jamais.

L'Hymen guidé par le Genie,

Qui veille au bien de la Patrie,

N'a passé long-temps combattu.

Il n'a, pour triompher, employé d'autres
 charmes,

Que le portrait de la Vertu :

Louis l'a vû ;

Il a rendu les armes.

D E C E M B R E 1725. 3097

Qu'aux accens de nos voix

Les sons bruyans du Cor s'unissent :

Louis les aime dans les Bois ;

Mais qu'en ce jour ils s'attendrissent.

Qu'avec les doux sons du Haut-bois ,

Dans nos vallons ils retentissent :

Qu'ils fassent repeter aux échos d'alentour :

L'Hymen guidé par le Genie ,

Qui veille au bien de la Patrie ,

A soumis à ses loix le Vainqueur de l'Amour ;



Bergers , de vôtre Roi publiez la défaite :

Ne craignez point de l'outrager :

Il cede à des appas , dont la force secrette

A droit de l'engager.

Chantez sur le Pipeau , dites sur la Musette :

Hymen , ta victoire est complete.

Louis est défarmé :

Son cœur jusqu'alors invincible ,

Est devenu sensible ;

Il aime , comme il est aimé.

Mais de cette illustre victoire ,

Amour , tu n'auras pas la gloire

C'est la Vertu qui l'a charmé.

2. vol.

F iiij

Une

3098 **MERCURE DE FRANCE:**

Une Vertu plus pure que l'Aurore ,
Qui de la nuit perçant l'horreur ,
Du sein des ombres semble éclore ,
A captivé son cœur.

Chantez sur le Pipeau , &c.



Les Jeux , les Ris , les Graces ,
D'un pas leger suivent les traces
De ces tendres Epoux :
A les rendre heureux tout conspire ;
Pour chanter leur bonheur , que la Flute & la
Lyre
Forment les accords les plus doux ,
Et ne cessent de dire :
A vous rendre heureux tout conspire ;
Vivez heureux , tendres Epoux ,



Chantons Louis, chantons l'objet de sa ten-
dresse ,
Offrons pour eux au Ciel nôtre encens & nos
vœux ,
L'amour , le devoir nous en presse :
Leur bonheur est pour nous , encor plus que
pour eux.

Que la Timbale & la Trompette ,
2. vol,

Le

DECEMBRE 1725. 3099.

Le Fife & le Tambour ;

Que le Hautbois & la Musette ,

Celebrent tour à tour

L'heureux jour ,

Où la vertu , par l'Hymen couronnée ,

Sur nôtre amour acquit de nouveaux droits ,

Et pour nôtre bonheur , unit sa destinée ,

Au destin glorieux dû plus puissant des Rois.

Que la Timbalè & la Trompette ,

Le Fife & le Tambour ;

Que le Hautbois & la Musette ,

Celebrent tour à tour

Un si beau jour.



PREMIERE ENIGME.

Vivant je suis presqu'inutile ,

Ce n'est qu'après ma mort qu'on peut user de
moi ,

Et quoique je paroisse une matiere vile ,

Je suis aimé du peuple , & des Grands & du
Roi.

2. vol.

F v Mais

Mais malgré toute sa puissance,
 Je n'en reçois honneur, ni récompense,
 On me traite, au contraire, en insigne Assassin;
 Et je fais tôt ou tard une fatale fin :
 Tantôt d'un fer tranchant on me réduit en
 pièces,
 Tantôt par un feu lent finissent mes tourmens,
 Et certain instrument par surcroît de détresse,
 Me déchire le corps par ses cruelles dents.
 J. G.

DEUXIEME ENIGME.

JE suis blanc, je suis noir, j'ai du poil com-
 me un homme,
 On me bat tous les jours sans que j'en dise
 rien ;
 On ne peut me souffrir en Perse, mais à Rome
 Chacun me veut avoir, & s'en trouve fort
 bien ;
 Je suis mol, je suis dur, ainsi que le desir
 La maison animée à qui je sers de toit ;
 Pour rendre honneur à qui l'on doit,
 De mon lieu naturel il faut que l'on me tire,
 Je couvre également le Berger & le Roi.
 Enfin ma destinée est-t'elle,
 Que, voulant acheter autre chose que moi,
 2. vol. De

DECEMBRE 1725. 3101.

De Frippiers un genre femelle ,
Me crie à haute voix si-tôt que je suis vieux ;
Ma vieillesse me force à faire la grimace ;
Mais jeune ou vieux , jamais je ne me soutiens
mieux ,

Qu'au moment que j'ai de l'audace.

TROISIEME ENIGME.

Nous sommes grand nombre de sœurs ,
De matiere diverse, ainsi que de couleurs
Toutes servant au même usage ,
Mais sous different personnage ,
Nous changeons presqu'à chaque pas ,
De figure , de nom , de visage & d'appas ,
Selon le goût capricieux du Maître ,
Qui le premier nous donne l'être ;
On nous expose aux injures du temps ,
A la critique des passans ,
Et pour digne loyer de nôtre complaisance
Nous pendons la plûpart au bout d'une po-
tence.





NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

HISTOIRE des Plantes de Provence,
par Garidel, in fol. avec fig. *A*
Paris, rue Saint Jacques, chez Briasson,
1723.

HISTOIRE du Socinianisme, des er-
reurs des Sociniens., & de leurs écrits.
Ibid. 4^o.

HISTOIRE de Dom Juan de Portu-
gal. *Ibid.* 1724. in 12.

HISTOIRE du grand Schisme d'Occident
par Mainbourg, 1723. 2. vol. in 12.
Ibid.

INSTRUCTION sur l'Histoire de France
& Romaine, par le *Ragvis*, *Ibid.*

INTRODUCTION à la Philosophie, &
à la connoissance de Dieu, & de soi-
même, 1722. *Ibid.*

MAJORITE^r DES ROIS. *A Rouen,*
&c. *Ibid.* in 8^o 2. vol.
2. vol. METHO-

DECEMBRE. 1725. 3103

METHODE pour apprendre la Geographie , Par le François. *Ibid.* 1722. in 12.

SECRETS concernant les Arts & Mé-
tiers. *Ibid.* 1724. 4. vol. in 12.

DIALOGUE sur la Musique des An-
ciens : à M. de *** A Paris , chez
Noël Piffot. 1725. pag. 126.

On a intitulé ce petit Ouvrage , *Dia-
logue sur la Musique* , parce qu'en ef-
fet c'est la principale partie d'une fort
belle lettre , de l'Auteur de laquelle on
ne nous dit pas le nom , & que l'on sup-
pose avoir été écrite de Paris à un hom-
me , qui , pour s'être retiré à la campa-
gne , n'en avoit que plus de goût , &
plus d'avidité pour apprendre tout ce
qui se passoit à la Ville.

On l'informa donc par cette lettre ,
qu'un Musicien étranger , inventeur
d'une espee singuliere de *Tympanum* ,
s'étant fait entendre avec de grands applau-
dissemens à une Compagnie nombreuse
assemblée chez *Leontium* , deux des Audi-
teurs avoient , après qu'il se fut retiré , pris
occasion de parler de la Musique , que
Theagene , partisan jusqu'à la veneration
de l'ancienne , avoit commencé par en
rapporter divers effets , plus surprenans

2. vol.

&c

& plus merveilleux les uns que es autres; & que la dispute s'étant échauffée par les réponses de *Callimaque* (qui ne se piquoit d'épouser aucune opinion que pour se menager la liberté d'en changer tant qu'il lui plairoit) celui là s'étoit engagé à prouver des propositions; l'une, que les Anciens nous égaloient en instrumens de Musique; l'autre, qu'ils nous surpassoient, 1. dans l'expression, 2. dans la délicatesse, 3. dans la variété, 4. enfin dans l'habitude & dans l'exercice du chant. Theagene tient parole, comme on en peut juger par le détail suivi de tout ce qui se dit sur ce sujet.

Cette conversation sçavante finit par l'éloge de *Leontium*, & cet éloge est sans contredit un des morceaux les plus parfaits que nous ayons en ce genre: car si par les idées qu'il nous trace, il est très-propre à faire revivre la memoire de la fameuse *M^{le} Lenelos*, il ne l'est gueres moins à nous faire regretter la perte du judicieux & délicat Ecrivain à qui nous le devons.

Le Public doit sçavoir gré à *M. Morabin* de la publication de ce chef-d'œuvre, qu'il a pris la peine de revoir & d'enrichir de notes qui lui donnent un nouveau mérite.

2. vol.

¶ Nous

Nous succombons à la tentation de finir ce petit Extrait par le portrait abrégé de Leontium, & nous croyons que le Lecteur ne nous en saura pas mauvais gré.

Leontium, dit un des Interlocuteurs, vous auroit paru telle dans tous les temps qu'elle vous paroît aujourd'hui. Comme elle conserve dans l'esprit les mêmes agrémens que l'on y trouve toujours, elle a eu, toute jeune qu'elle étoit, cette même solidité qui vous paroît peut-être en elle le fruit des années & de l'expérience; & l'on a retenu des choses qu'elle a dites autrefois, qui prouvent qu'elle réfléchissoit dans un âge, ou à peine les autres sont capables de penser, & que sa prévoyance lui reprochoit des lors les temps de sa vie les plus éloignés.... & ce qui est encore à remarquer, c'est que son siècle a changé de goût plus d'une fois, que la mode n'a pas moins fait sentir son pouvoir sur la manière de penser que sur celle de s'habiller, & que cependant Leontium a été successivement du goût de tout le monde, sans être différente d'elle-même, & qu'elle a toujours été à la mode sans ressembler à personne.... Combien a-t-on connu de personnes, qui, ayant trouvé autrefois des admirateurs, ont survécu à leur

3106 MERCURE DE FRANCE

nom sans qu'il soit arrivé de changement à leur esprit ? Vous verrez, respit Theagene, que les personnes dont vous parlez avoient l'esprit de leur temps & non pas le leur. D'où vient la comparaison que l'on en fait si communément avec les vertugadins & les colets moritez qu'on voit dans d'anciens portraits ; au lieu que quand on a un esprit à soi, on a un esprit de tous les temps, & qu'on est seur de plaire toujours, par la même raison que certains autres portraits qui ne representent aucunes modes, mais des ornemens simples & naturels (une coëffure de fleurs, un voile, une draperie legere) ont le privilege de ne vieillir jamais. Leontium est un exemple bien sensible de cette difference Ce qu'on appelle des contes dans la bouche d'un autre, sont dans la sienne des scenes parfaites, soit pour la ressemblance des caracteres, soit pour la netteté ou la brieveté du recit, où l'on ne peut rien retrancher ni ajouter. Vous me rappelez dans ce moment, dit Callimaque, une particularité que je tiens de Moliere lui-même, qui nous la raconta peu de jours avant qu'il donna son Tartufe, & qui confirme bien ce que vous dites. Je me ressouviens, dis-je, que me trouvant dans une Compagnie où il étoit,

2. vol.

on

On parla du pouvoir de l'imitation, nous lui demandâmes, pourquoi le même ridicule, qui nous échape souvent dans l'original, nous frappe à coup sur dans sa copie. Il nous répondit que c'est parce que nous le voyons alors par les yeux de l'imitateur qui sont meilleurs que les nôtres : car, ajouta-t-il, le talent de l'appercevoir par soi-même n'est pas donné à tout le monde. Là-dessus il nous cita Leontium, comme la personne qu'il connoissoit sur qui le ridicule faisoit une plus forte impression ; il nous apprit qu'ayant été la veille lui lire son Tartufe, selon la coûtume de la consulter sur tout ce qu'il faisoit, elle l'avoit payé en même monnoye par le recit d'une aventure qui lui étoit arrivée avec un scelerat à peu près de cette espece ; dont elle lui fit le portrait avec des couleurs si vives & si naturelles, que si sa piece n'eut pas été faite, nous disoit-il, il ne l'auroit pas entreprise, tant il se seroit crû incapable de rien mettre sur le Theatre d'aussi parfait que le Tartufe de Leontium. . . . Elle joint toutes les vertus de nôtre sexe aux graces du sien, en dépit duquel elle s'est mise au rang des hommes illustres. Comme le premier usage qu'elle a fait de sa raison a été de s'affranchir des erreurs vulgaires, elle

a compris de bonne heure , qu'il ne peut y avoir qu'une même morale pour les hommes & pour les femmes , suivant cette maxime , qui a toujours fait la règle de sa conduite , il n'y a ni exemple ni coûtume qui pût lui faire excuser en elle la faulseté, l'indiscretion , la malignité, l'envie , & tous les autres défauts, qui pour être ordinaires aux femmes , n'en blessent pas moins les premiers devoirs de la société. Mais ce principe qui lui fait ainsi juger des passions selon qu'elles sont en elles-mêmes , s'engage aussi par une suite nécessaire à ne les pas condamner plus severement dans l'un que dans l'autre sexe. C'est pour cela , par exemple , qu'elle n'a jamais pû respecter l'autorité de l'opinion , dans l'injustice qu'ont les hommes de tirer vanité de la même passion , à laquelle ils attachent la honte des femmes , jusqu'à en faire leur plus grand , ou plutoft leur unique crime , de la même manière qu'on réduit aussi leurs vertus à une seule , & que la probité qui comprend toutes les autres , est une qualification aussi inusitée à leur égard , que si elles n'avoient aucun droit d'y prétendre . . . Mais si Leontium se souleve contre un préjugé si dangereux , qui en faisant de l'amour le plus grand vice des femmes , semble leur

laisser la liberté de s'abandonner à tous les autres ; il faut convenir aussi qu'on ne peut être plus éloigné qu'elle l'est, d'une autre extrémité, je veux dire, de l'erreur insensée de ceux, qui sous le nom de belle passion, voudroient presque ériger l'amour en vertu ; l'amour qu'elle n'a jamais pris que pour ce qu'il est ; pour un goût fondé sur les sens, pour un sentiment aveugle, qui ne suppose aucun mérite dans l'objet qui se fait naître, ni ne l'engage à aucune reconnoissance ; en un mot, pour un caprice dont la durée ne dépend point de nous, sujet au dégoût & au repentir : & ce qui sembloit lui donner encore plus de droit de le traiter ainsi, c'est qu'elle reservoit toute son estime & toute sa constance pour l'amitié, qui lui a toujours paru une liaison respectable, & dans laquelle elle ne s'est jamais permis ni legereté ni refroidissement, jusqu'à faire avouer à ses amans, qu'ils n'avoient point de rivaux plus à craindre que ses amis ; &c.

NUMISMATA *Regum Parthorum, Pontii, Bosphori, & Bythinia.* Autore J. FOY VAILLANT, *Bellov. D. Med. & Regis antiq.*

Cet Ouvrage contient deux volumes in 4. Le premier renferme le Regne des
2. vol. Asia,

3110 MERCURE DE FRANCE.

Arfacides, ou l'Histoire des Rois des Parthes.

On voit dans le second volume le Regne des Achemenides, ou l'Histoire des Rois de Pont, du Bosphore, de Thrace, & de Bythinie.

Chaque Volume contient plusieurs Tables, entr'autres une de Chronologie, & une des Auteurs dont il est fait mention dans cet Ouvrage, qui se vend chez Moëtte, rue de la Bouclerie, à l'Image S. Alexis.

SAILLIES d'esprit, ou choix curieux de traits utiles & agreables pour la conversation.

Après tous les Livres qui ont paru sur les *bons mots*, les *reparties vives*, les *saillies d'esprit*, &c. on avoit crû que cette matiere étoit épuisée. En effet, le nouveau Compileur de celui que nous annonçons, ne donne presque rien de nouveau ; mais pour épargner bien du temps à ceux qui entreprendroient de lire de semblables Recueils, il a pris toute la peine sur lui, il a fait un *choix curieux* ; & il a tiré comme un Elixir de ses différentes lectures. Cet Ouvrage par conséquent, outre l'avantage de la nouveauté, aura celui de la brieveté. Le Lecteur ne s'attend pas, sans doute, que

2. vol.

~~vous~~

DECEMBRE 1725. 3111

nous en donnions ici un Extrait. Nous nous contenterons d'un Quatrain, par lequel finit la premiere partie de ce Recueil.

La Pologne aujourd'hui regle nôtre destin,
Pour un Roi qu'autrefois elle tint de la France;

Elle sçait par reconnoissance

Nous donner une Reine & promettre un Dauphin,

On vient d'imprimer à Paris, rue S. Jacques, à la Fleur-de-lys d'or, chez Jean-François Joffe, Libraire ordinaire de Sa Majesté Catholique, la Reine d'Espagne, seconde Douairiere, un Livre nouveau in 12. d'environ 500. pages, qui a pour titre, *Nouveaux Essais de Morale ou Considerations Chrétiennes sur les plus importantes veritez de la Religion, distribuées par chaque Semaine de l'Année, selon l'esprit & le stile de l'Imitation de Jesus-Christ.*

De la Roche, Libraire, Quay des Augustins, Robustel, Chaubert & Compagnie, proposent par souscription les Poësies d'Horace, disposées suivant l'ordre chronologique, & traduites en François, avec des Remarques & des Dis-

2. vol.

serts.

3112 MERCURE DE FRANCE

sertations critiques, par le R. P. Sana-
don, de la Compagnie de Jesus. L'Au-
teur ornera cet Ouvrage d'une Preface
critique, où il rendra un compte détail-
lé de son travail. Il y ajoutera la vie du
Poëte, tirée de ses Ouvrages, où l'on
verra les differens événemens qu'Horace
avoit devant les yeux, & les pieces
qu'il a produites chaque année à cette
occasion. De plus cette Edition sera or-
née d'un Traité exact & methodique des
Vers d'Horace, & de deux grandes Ta-
bles les plus exactes qu'il se pourra,
l'une françoise des matieres, & l'autre
latine des mots & des constructions du
Poëte. La lecture du projet de souscrip-
tion, qui se distribue actuellement chez
les Libraires indiquez ci-dessus, & au-
quel nous renvoyons le Lecteur, l'in-
struira plus particulièrement des avanta-
ges considerables qu'aura cette Edition,
au-dessus de toutes celles qui ont paru jus-
qu'à present de cet Auteur. L'Ouvra-
ge contiendra deux Volumes in 4. sur du
quarré fin d'Auvergne; il sera imprimé
& mis en vente au mois de Mars
1727. les souscriptions seront ouvertes
jusqu'au mois de Mars 1726. pour Pa-
ris, & pour les Provinces & Pays étran-
gers, jusqu'au 1. Avril de la même an-
née. Le prix sera de 14. livres pour le

2. vol.

petit

DECEMBRE. 1725. 3113

petit papier, dont on payera 7. livres en souscrivant, & 7. autres livres en retirant l'Exemplaire, & de 24. livres pour le grand papier, dont on payera 12. livres en souscrivant, & les 12. autres livres en retirant l'Exemplaire pour lequel on aura souscrit.

Le grand papier dont on tirera très-peu d'Exemplaires, se vendra à ceux qui n'auront pas souscrit 36. livres, & le petit papier 20. livres.

ALMANACH DE PARIS, ou Calendrier historique pour l'année 1726. contenant les choses les plus singulieres qui se passent à Paris à certains jours de l'année, l'origine & l'institution des Fêtes, l'extrait de la vie des principaux Saints & Saintes, les lieux où sont leurs Reliques, les Séances & Vacations des Tribunaux, Académies, Bibliothèques, Conférences, & des principales Foires de France. *A Paris, rue S. Severin, chez Jacques Chardon, vol. in 12. de 141. pages sans la Préface.*

Traité de la construction & des usages des Instrumens de Mathématique, avec les figures nécessaires pour l'intelligence de ce Traité; dédié au Roi, troisième Edition, revûe, & de beaucoup augmenté.

-2. vol.

menz

3114 MERCURE DE FRANCE.

mentée par le sieur Bion, Ingenieur du Roi pour les Instrumens de Mathématique, Quay de l'Horloge du Palais, où l'on trouve tous ces Instrumens dans leur perfection. *A Paris, chez Michel Brunet, Grande-Salle du Palais, au Mercure Galant, Etienne Ganneau aux Armes de Dombes, & Claude Robustel, rue S. Jacques, 1725. vol. in 4.* Il paroît que l'Auteur n'a rien épargné pour rendre cette Edition des plus belles.

L'Instrument, ou la Machine inventée par M. du Fay, de l'Académie Royale des Sciences, pour connoître l'Equation Solaire, l'heure vraie tous les jours de l'année, & pour regler les Pendules & les Montres, se trouve toute montée avec son usage, *chez le sieur Bion, Ingenieur du Roi pour les Instrumens de Mathématique, Quay de l'Horloge du Palais, au Quart de cercle.*

Le Pere le Faure, Prêtre de l'Oratoire, qui travailla la continuation de l'Histoire Ecclesiastique du feu Abbé Fleury, a publié le premier Volume de cette continuation, dont on paroît très-content.

On va imprimer ici le Projet, & quelques
2. vol.

DECEMBRE 1725. 3115

ques fragmens d'un Dictionnaire Historique & Critique sur le plan de M. Bayle. L'Ouvrage entier comprendra deux Volumes *in fol.* & le Projet que nous annonçons fera un petit *in quarto.*

Claude - Antoine Briasson ; Libraire, rue S. Jacques, à la Science, imprime actuellement une Brochure, qui a pour titre : Description Abregée d'une Horloge de nouvelle invention pour la juste mesure du tems sur Mer, par M. Sully, Anglois, Horloger de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans, approuvé par l'Academie Royale des Sciences en 1724. Cet Abregé, qui n'est que préparatoire à une Description plus étendue, à quoi l'Auteur travaille, est suivi de l'approbation de l'Academie, & d'une Dissertation sur la nature des tentatives, pour la découverte des longitudes, & sur l'usage de ses Pendules de mer, avec figures.

Ce Livre sera publié dans le mois de Janvier, & se vendra, comme cy-dessus, 30. sols, broché.

Il y a eu depuis le 28. du mois passé, tous les Mercredis, des Assemblées chez M. Sully, composées de nombre de personnes de la premiere distinction, Ministres & autres Seigneurs Etrangers.

2. vol,

G des

3116 MERCURE DEMOCRATIQUE.

des principaux Officiers de la Marine, de plusieurs Messieurs de l'Académie des Sciences & autres Sçavans & Curieux. Le principal objet de Mr. Sublyc dans ces Assemblées a été de démontrer publiquement par des expériences aussi bien que par des raisonnemens, les belles propriétés des Horloges qu'il a inventés pour la mesure du tems sur mer, qui ont été approuvées par l'Académie Royale des Sciences il y a deux ans, & dont il a été parlé dans le Mercure du mois de Juin 1723. & dans les nouvelles publiques. On a été extrêmement satisfait de la perfection que cet Artiste a su déjà donner à son invention, & l'on en espère un bon succès.

De pareilles Assemblées se tiendront au même endroit, rue de la Comédie, tous les Mercredis, depuis 5 heures jusqu'à 8 heures, où toutes les personnes qui aiment les beaux Arts, où qui s'y distinguent, seront reçus. On s'entretiendra dans ces Assemblées des matières de Physique, de Mathématique ou de Méchanique, & de tout ce qu'on peut recueillir des nouvelles découvertes soit d'ici ou des pays étrangers, tendantes à la perfection des Arts & à l'avancement des Sciences.

2. vol.

Nous

30 DECEMBER 1717

Nous nous proposons de rendre compte
au Public de plusieurs uns de ce qui se passe
sera de plus intéressant dans ces Assem-
blées, qui sont déjà fort goûtées des per-
sonnes qui aiment les beaux Arts.

LE LETTRE en forme de Dissertation
de M. Thomassin, l'un des Juges en
Chef ordinaires du Roy, écrite à un de
ses amis, sur la découverte de la Colonne
de Cussy, & sur d'autres Sujets d'An-
tiquité de Bourgogne. A Dijon, de l'Im-
primerie d'Arnauld, Jean-Baptiste Ange,
in 8, 2 pages 19.

L'Auteur, qui se dispose à publier un
Livre sur les Antiquitez d'Autun, don-
ne cette Lettre pour préparer les Auteurs
aux différentes Dissertations qui y seront
contenues; il dit d'abord, que ce n'est
point à des Auteurs vivans qu'il faut at-
tribuer la découverte de la Colonne qu'on
voit à trois lieues de Beaune dans le ter-
ritoire du Village de Cussy; que le fa-
meux Saumaize l'avoit vûe dès l'an 1619.
Se voyant jugé que cette Colonne pouvoit
bien avoir été élevée en l'honneur de
Jules-César, après qu'il eut vaincu les
Suisses, il parle aussi des trois tentatives
qu'on a faites en différent temps, pour
découvrir quelque chose de curieux sous
cette Colonne, & il en promet une

vol. 2. vol.

Gij Des-

avoient acquis beaucoup de réputation, entre autres celui qui paroit imprimé sous le titre de *Conjectures Physiques*, un état de Dioptrique, publié en 1694. & divers Membres inserez dans les Journaux & dans les *Acta Eruditorum*. Il a laissé, en Manuscrit, un cours de Physique complet qu'il avoit dessein de faire imprimer, avec un Extrait de ce qu'il y a de plus remarquable dans les Lettres de M. Puffenhoueck, de la Société Royale de Londres, sur les diverses expériences faites par le moyen du Microscope.

François Dumont, Sculpteur ordinaire du Roy, Adjoint Professeur de l'Académie Royale de Sculpture & de Peinture, dont nous avons parlé dans le *Mercur* du mois de Juillet dernier, vient de poser dans les deux Niches du Portail de S. Sulpice qui regarde le Luxembourg, deux figures de dix pieds de proportion, dont l'une représente S. Jean & l'autre S. Joseph. Quoique le Public ait admiré avec justice le S. Pierre & le S. Paul, qui sont au Portail opposé, dont l'Elegance des draperies, les attitudes nobles & naturelles & la beauté jointe à la vérité des expressions, n'ont rien laissé à souhaiter, il semble que cet excellent Sculpteur a voulu donner un nou-

3120 MERCURE DE FRANCE.

veau lustre à la réputation qu'il s'est acquise en montrant la fécondité de son genie , par l'heureuse variété qu'il répand dans ses Ouvrages. Le S. Jean est presque nud , une peau de Chameau dont une partie est jettée sur son bras droit & le reste lui ceint le milieu du corps & tombe jusques sur ses genoux , laisse voir la beauté & la juste proportion des parties du corps , qui ne sont pas aisées à mettre bien ensemble dans une figure de cette grandeur. Il a le bras gauche appuyé sur un tronc d'arbre & tient une croix de roseau , envelopée d'une bänderolle. Son bras droit est étendu & l'avant bras est levé vers le Ciel. Il est aisé de juger par cette attitude & par le caractère de son visage , qu'il est le Précurseur de Jesus-Christ , qu'il est plein de l'esprit de Dieu , & qu'il annonce le Mistere de la Rédemption. Le S. Joseph tient de sa main droite un lys , & porte sur sa gauche un livre , sur lequel il semble méditer profondément. Le caractère qu'on lui donne dans l'Ecriture Sainte , est parfaitement marqué sur son visage ; la draperie qui le couvre , jettée avec art , laisse voir toutes les proportions. Quoique ces deux Figures ne soient pas pour le present dans leur point de veüe , elles ne perdent rien de leur beauté , par le fini

2. vol.

de

DECEMBRE 1717. 312

de l'ouvrage & par un nombre de pages
exagrement de pages avec de
licarelle de pages
Figures de son le principal
de l'ouvrage
par le langage
d'un grand
de l'ouvrage
C'est
née 17
présenté
Lud. Hen.
Administ



de l'ouvrage & par un nombre de parties
 • exactement dessinées, & rendues avec di-
 licatesse & précision: enfin les quatre
 Figures qui font le principal ornement
 de l'un & de l'autre Portail, sont, pour
 parler le langage des Maîtres de l'Art,
 d'un très-grand goût & d'une très-gran-
 de maniere.

Medaille de M. le Duc.

Cette Medaille a été frappée en l'an-
 née 1724. D'un côté ce Prince y est re-
 présenté en Buste avec cette Inscription:
 LUD. HEN. DUX BORBONIUS PR. REG.
 ADMINISTER. & sur le revers, deux
 belles figures de femme représentant,
 l'une la Paix, tenant d'une main un ra-
 meau d'olivier, & de l'autre, un flam-
 beau allumé, avec lequel elle met le
 feu à un Trophée d'armes. L'autre figu-
 re represente l'abondance, tenant de
 l'un de ses bras une corne d'abondan-
 ce, & pour Legende, ORDO FIDES-
 QUE PERENNANT, & dans l'Exergue
 M. D C C XXIV. *Cette Medaille est
 de M. Duvivier.*



SPECTACLE
Tous les jours à l'Opéra

On a promis de dire quelque chose
des *Enfans de la Joye* Comedie
nouvelle, representee depuis peu sur le
Théatre Italien. En voici un leger crayon.

Momus a épousé la joye, qui met au
monde trois enfans, Scaramouche, Pier-
rot & Arlequin. Até, Déesse malaisante
& du malheur, s'introduit chez Momus
pour troubler sa fête, où elle n'a point
été invitée; elle fait éclater sa fureur
& annonce au pere que ses enfans se-
ront trois scelerats; Scaramouche un
matamore, Pierrot un fainéant, & Arle-
quin un poltron, un gourmand & un
fripon, après quoi elle leur donne l'âge
& l'experience de trente ans. Momus
témoigne sa douleur. La Morale malgré
les imprécations d'Até, se charge de l'é-
ducation des trois enfans de Momus;
elle promet de les instruire, & fait con-
sentir les trois Graces à les épouser. Voi-
ci une Fable recitée par Momus, qui
prouve qu'il y auroit du ridicule aux
hommes de vouloir corriger celui des
autres.

2. vol.

FABLE.



Tous les gens d'un navire échapez du naufrage,

Dormoient paisiblement au bord
D'une Ile déserte & sauvage.

Où les avoit jettez le sort;

Des singes, habitans de l'Isle,

Tandis que tous étoit tranquille

S'introduisent dans le Vaisseau.

Et la cete gent libertine,

Fouille par tout, pille, butine,

Chacun tire à lui son morceau,

Puis regagnant le bord de l'eau,

La Caravane baladine

De son brigandage nouveau,

Fait l'usage qu'elle imagine;

Sur les pieds de derriere un d'entre eux se

levant,

Marche à pas grave, & pédantesque,

D'une morgue severe, & d'un air imposant

Décorant sa face burlesque,

Il haussoit sa tête à l'évanti,

Et d'une robe dont la queue

Traînoit après lui d'une lieue.

1744 MERCURE DE FRANCE

(ans an) **Ditoyot le fable nouveau** (le T)

L'autre yois estant sur la terre

A bien Robinet vis se remuait

Ti ta ta contre son voisin,

S'escrimoit d'une longue brette :

Un autre avec un ris malin

Barbouilloit sur une tablette :

Celui-ci faisoit le Poëte,

Et celui-là le spadassin :

Dans un miroir de toilette

Trouvé parmi le butin,

Une guenon difforme & vieille

Cherchoit de petits airs fripons,

S'ornoit de cent brimborions :

Peinturoit son museau, s'ajustoit sur l'o-

reille

Un moulinet & des pompons

Et se trouvoit belle à merveille

Nos gens venant à s'éveiller,

A cette rare mascarade,

Prisrent un plaisir singulier

Et de l'animal familier

Ils admiroient tous la bourade :

Quand ne voila-t-il pas deux yeux

2, val. Tels

LE DIMANCHE 11 DECEMBRE 1735

(Tels que vous êtes si vous voulez être)

Qui se perdent les sept jours

Adieu Robin, rinceur, coiffeur & petit maître.

Le magot se débarrassant

De son ridicule étalage,

Ne songea plus au badinage,

Et se fit en disparoissant

Regretter de tout l'équipage.

Voyez vous, Madame, la morale.

Les hommes extravaguent tous,

Mais ne leur jettons point de pierre,

Plus de ridicule sur terre,

De quoi nous divertirons nous ?

L'ITALIENNE FRANÇOISE, Comedie en trois Actes, avec un Prologue & des Diversifsemens.

Cette Piece Françoise en prose fut representée sur le Theatre de l'Hotel de Bourgogne, le Samedi 15. de ce mois. L'assemblée fut des plus nombreuses, & le Prologue fut applaudi; le 1. Acte de la Piece fut à peine écouté, & les deux derniers ne le furent point du tout.

Les Comediens Italiens, à la priere
de T. 2. vol. Gvj de

ACTE MERCURE ET DE FRANCE.

de l'Amant, qu'on ne s'est pas fait connoître, s'oppriment sur la Pièce, & me donnoient le Lundi après que le Prologue, précédé de la Surprise de l'Amour. Mais plusieurs personnes engagées des Comédiens, à donner une seconde représentation de *l'Amant de sa Femme*, pour pourvoir à juger si elle meritoit le mauvais sort qu'elle avoit eu. Elle parut faire plaisir à cette seconde représentation, ayant été écoutée avec attention.

Au Prologue le Theatre représente une solitude, *Arlequin* & *Pantalon* fatigués d'un long voyage qu'ils ont fait, disent qu'ils ne peuvent plus aller plus loin, & qu'ils ne savent à qui s'adresser pour trouver la Fée bienfaisante qu'ils cherchent depuis si long-temps. Après une Scene fort courte une agréable symphonie se fait entendre, un Rocher se sépare en deux, on voit sortir deux Fées qui forment une danse gracieuse, la Fée bienfaisante paroît, & demande à *Arlequin* & à *Pantalon* le sujet qui les attire; à quoi *Arlequin* répond, qu'il vient lui porter ses plaintes, & la prier de répandre ses bienfaits sur lui & sur ses Camarades, il lui raconte que les Comédiens François pendant le séjour que la Troupe Italienne a fait à Fontainebleau, se sont avisés par le conseil de la Fée, d'introduire sur

2. vo!

leur

DE CARMEN ET RUSSUM Act 1

leur Theatre les caracteres Italiens, & qu'on ne sçait point de l'opéra d'Arlequin Pantalon son plait qu'un Comique François l'a contrefait. Elle est le conseil de les contrefaire à leur tour & Arlequin & Pantalon se contrefont sub ce qu'ils ne possèdent pas assez bien la langue Française pour y pouvoit réussir. La Fée les touche de sa baguette & leur donne le talent de l'imitation. Arlequin contrefait Hector dans son Monologue de Jove & Pantalon copie M. Thibaudois, dans l'esprit de contradiction. La Fée qui s'apperçoit que ces Acteurs trouvent des difficultés dans ce qu'elle leur propose, leur promet d'inspirer à une de leurs camarades plus entreprenante, le dessein de contrefaire un des caracteres de la Comédie Française; & pour les amuser par un spectacle plaisant, elle fait paroître plusieurs génies familiers qui représentent les caracteres du Theatre François. On voit aussi tôt Pourceaugnac, Sganarelle, Paquin, le Docteur en Paysan, M. & Madame de Sotenville, précédés d'un Malet qui porte une lanterne au bout d'un bâton, & le malade imaginaire avec sa petite fille Louison, un Romain avec son confident & le Romain chante un grand air qu'il adresse aux Comédiens Italiens, en leur disant, qu'ils espo-

MERCURE DE FRANCE
 rent envain, ~~pour~~ ~~les~~ ~~contrefaits~~,
 qu'ils sont inimitables dans tous les rô-
 les qu'ils représentent. Après cet air qui
 est fort beau, & dans lequel le fleur
 Mouret a ingénieusement ~~représenté~~ les dif-
 ferens caracteres des Comediens Fran-
 çois, soit dans le tendre, soit dans la
 fureur, l'orchestre joue un Vaudeville,
 dansé par Pasquin & par Sganarelle. Le
 Romain chante sur l'air du Vaudeville
 les paroles suivantes :

Le Romain aux Italiens.

Par l'avis de la Folie
 Qui nous comble de bienfaits,
 Fameux Acteurs d'Italie,
 Nous vous avons contrefaits ;
 Cela sent un peu la Foire ;
 Mais malgré ce qu'on en dit,
 Nous en avons moins de gloire,
 Et plus de profit.

La Chanteuse de la Comedie Italienne.

La jeune Actrice nouvelle,
 Dont on vante tant la voix,
 Dans l'Italien excelle,
 Comme moi dans le François,

Il lui manque encore le vif, mais pour
Et pour me bien copier,

Ce n'est pas assez du geste,
Il faut le geste, inégalement

Je suis dans la *Pasquin*, soit dans la
Mes talens pour le Comique

Ont charmé les Spectateurs,
Je pourrais faire la nique

Aux plus agiles fauteurs,
Je suis badin dans mes rôles,

Et sans regle dans mes pas,
Je plais par mes cabrioles,

Et mes entre-chats.

Pantalon

Le Gros Pierrot de la Foire
M'a contrefait le premier,

Pasquin se fait une gloire
De pouvoir me copier :

Ils ont la même marotte,
Et tous les deux pour ce trait

Meritent que la Calotte
Leur donne un brevet.

ACTE V. MERCURE DE FRANCE.

Arlequin aux Comédiens François.

L'absence de Melpomène

Vous avoit tous confondus

Et défaitoit votre scène

Vous eûtes abandonnés ;

Où, votre chère étoit feure

Sans le masque d'Arlequin

Il me falloit ma figure,

Et mon calaquin.

Après ces couplets les Comédiens François dansent une contre-danse fort bien imaginée sur l'air du Vaudeville, & à la fin de la danse un Apotiquaire & quatre Mataffins avec des Seringues poursuivent Pourceaugnac qui s'enfuit. Le Prologue finit.

L'Italienne Française. Extrait.

Nous ne donnerons qu'une légère idée de cette Pièce. Voici de quoi il s'agit.

Mario veut épouser Silvia malgré les engagements qu'il a depuis long-temps avec Lucinde, dont il est tendrement aimé. Lucinde informée de l'infidélité de Mario, s'en plaint à Colombine qui est entrée depuis peu à son service ; Colombine

bine lui dit que tant qu'elle ne fera que se plaindre, elle n'avancera point ses affaires, & qu'il faut des actions, & non pas des paroles, quand on est menacé de quelque malheur. Elle lui promet d'agir pour elle, sans lui faire paroître de projet qu'elle roule dans sa tête, pour rompre le mariage qui doit le faire entre Mario & Silvia. Ce projet consiste dans un déguisement qui donne le titre de la Comedie en question.

Colombine se travestit en Crispin, & sous ce nouvel habit, se met au service de Mario. C'est au grand regret d'Arlequin, déjà Valet de Mario, & qui ne peut souffrir qu'un nouveau domestique vienne le supplanter, ou du moins partager avec lui la confiance de son Maître. Il témoigne d'abord une aversion secrète pour le Crispin femelle. Crispin prévoyant les effets que son sexe, quoiqu'inconnu à Arlequin, produira sur son cœur, lui demande son amitié, & pousse les avances jusqu'à l'embrasser. Arlequin ne comprend rien dans les mouvemens qui l'agitent; il sçait qu'il devoit haïr Crispin, & cependant il sent qu'il l'aime malgré qu'il en ait. Cette Scène a fait plaisir, mais on croit que l'Auteur en auroit fait encote davantage, s'il avoit suivi la même idée dans une autre Scène qui

1132. MERCURE DE FRANCE.

le passe entre Crispin & Rosette. En effet, au lieu que cette dernière devient amoureuse de Crispin, on auroit souhaité que toutes les avances que Crispin lui auroit pu faire n'eussent rien produit sur son cœur, par la même raison qu'elles ont beaucoup produit sur celui d'Arlequin. Rosette auroit dû sentir que Crispin étoit d'un même sexe qu'elle, comme Arlequin avoit senti qu'elle étoit d'un sexe différent du sien. Revenons au projet de Colombine travestie en Crispin.

Mario la charge de porter une Lettre à Silvia qu'il doit épouser; Colombine est ravie que son nouveau Maître lui donne une pareille commission, dont elle va profiter pour rompre le mariage qui fait tant de peine à sa véritable Maîtresse. Elle apprend à Silvia les engagements de Mario avec Lucinde. Ces engagements consistent en promesses de mariage par écrit. Silvia qui n'épousoit Mario que pour obéir à son père, & qui panchoit du côté de Lelio son premier amant, prie Pantalon son père de différer de huit jours le mariage arrêté; ce délai donne le temps d'approfondir tout ce que Crispin a insinué à Silvia contre Mario. Ce dernier retourne à Lucinde qu'il étoit prêt à trahir, & Lelio épouse sa chère Silvia qui ne le quittoit qu'à regret.

MERCURE DE FRANCE

représentent le Temps, Flore & Melpo-
 mène, sont remplis par le sieur Châsse,
 & par les D^{es} Hermance & Antier. La
 danse, dans une Piece de ce genre, du Roi de
 Sicile, d'Anse & du Fleuve Sangar,
 sont jouez par les sieurs Thevenard,
 Muraire & du Bourg, & les rôles de Cy-
 bele, & de Sagarade sont représentés
 par les D^{es} Antier & le Maure. Entre
 les meilleurs Acteurs qui contribuent au
 grand succès de cet Opera, le Public
 distingue le sieur Muraire, dont la voix
 & l'action enchantent les oreilles, & les
 yeux touchent le coeur.

Le sieur Pierre Trochon de Baubourg,
 Comedien du Roi, qui avoit succédé au
 sieur Baton, quand celui-ci se retira en
 1691 dans les rôles de l'heureux & d'amou-
 reux Comiques, & qui s'étoit retiré de-
 puis le mois d'Avril 1718, mourut à
 Paris, âgé de 63 ans, le 27 de ce mois,
 dans de grands sentimens de piété. Il étoit
 très bon Comedien, quoique sujet à
 confondre les plus beaux endroits d'une
 Piece avec les mediocres, qu'il declamoit
 souvent avec un égal entousiasme. Il
 étoit assez bien fait, plus laid que beau,
 mais il n'avoit rien de bas.

On apprend de Naples que le 1. de
 2. vol.

ce mois on donna sur le Theatre de Saint Barthelemi la premiere representation de l'Opera d'Asiatic. Qui a été unanimement applaudi. La Musique est par le celebre Vinci, Maître de la Chapelle Royale du Palais du Cardinal Viceroy



NOUVELLES DU TEMPS

On apprend de Constantinople que l'armée du Grand Seigneur continue de faire des conquêtes très-considérables dans la Perse. Le Bacha de Babilone qui la commande s'est rendu maître de la Province de Lorestan, & de la Ville Capitale dont elle porte le nom, & dont les habitans avoient chassé Ali-Meidan leur Gouverneur, qui par son obstination à soutenir le siege, les expo- soit à être passés au fil de l'épée, comme ceux de la Ville de Tauris dont l'exem- ple les a intimidés.

II. Après cette conquête le Bacha de Babilone a continué la marche vers Ispahan, qui n'est éloigné de Lorestan que d'environ 22. Parasanges ou lieues de Perse. On ne doute point qu'il ne s'empare de

8136 MERCURE DE FRANCE
cette Capitale, parce que le nouveau
Chef des Rebelles qui en est encore Mai-
tre, n'a pas plus de 10000. hommes,
pour la défendre.

Mustafa Bacha, Seraskier, qui com-
mande un autre corps de troupes Otto-
manes, s'est emparé de plusieurs autres
places dans les Provinces de Schirvan &
de Ghylan.

La Ville d'Erdebet s'est soumise à un
autre General Turc, & le Gouverneur
d'Erzerum a pris d'assaut celle de Gan-
dia, située à l'extrémité septentrionale
de la Province d'Erivan, & la plus con-
siderable de tout le pays par conséquent.

Il y a eu quelque trouble dans les
Etats de Crimée dépendans de la Porte,
plus de 80. Myrzas ou Seigneurs du pays
ayant eu avis que le Gr. S. de concert
avec le Kan des Tartares, vouloit se fai-
sir d'eux pour établir une domination
arbitraire dans la Crimée, se sont abou-
ché avec le Sultan Deli, Prince de Cir-
cassie, frere cadet de ce Kan; & ayant
rassemblé les Tartares du Petit Nagaya,
de la Circassie, de la grande Tartarie,
un grand nombre de Tartares Calmou-
ques & les Cosaques de Zaporow, ils
ont marché du côté de Kasichierme, ré-
solus d'attaquer le Kan des Tartares, &

DECEMBRE 1725. 3137

de le chasser, ainsi que les Turcs qui sont dans la Circassie.

On apprend de Constantinople que le Grand Visir avoit donné une audience particuliere au Major General Romanshoff, Envoyé extraordinaire de la Czarine, dans laquelle il lui avoit fait entendre que le Grand Seigneur ne pouvoit nommer de Commissaires pour aller regler avec lui les limites des Provinces conquises sur la Perse, tant que les troubles de ce Royaume dureroient. Ces lettres ajoutent que les nouvelles de la Perse continuent d'être favorables, & que la plûpart des Gouverneurs des places frontieres des Provinces, actuellement occupées par les troupes Ottomanes, venoient en offrir les clefs aux Generaux du G. S. afin de se garantir du pillage, & d'obtenir la conservation de leurs emplois.

Les dernieres Lettres qu'on a reçues de Constantinople, portent qu'il étoit arrivé un Courier avec la nouvelle de l'arrivée du Bacha de Babilone devant Ispahan, dont il avoit formé le siege avec une armée de plus de 70000. hommes, & qu'on attendoit à chaque instant celle de la prise de cette Ville, Capitale de la Perse.

2. vol,

RUSSIE.

RUSSIE.

LA Czarine a résolu d'envoyer un renfort considerable de troupes en Perse pour s'opposer aux hostilités des rebelles du pays & des Tartares : on prepare aussi par ses ordres un train d'artillerie qui partira incessamment pour le même pays.

On apprit par un Courier arrivé à Petersbourg le 22. du mois dernier, la nouvelle d'une victoire remportée le 26. Septembre dernier sur les Tartares du Deghestan par un Corps de troupes Moscovites de 1500. hommes, commandez par les Majors Generaux Kropotoff & Scheremetoff, & qu'il leur a tué 674. hommes, fait dix prisonniers, & pris trois pieces de canon de fonte & deux de fer, quelques chevaux & beaucoup de provisions. La Lettre du General Matouschin porte que les Tartares se sont retirez dans les Montagnes après avoir perdu dans le combat quatre de leurs Chefs, & un des Princes leur voisin qui les avoit joints, qu'après cette action l'armée Moscovite avoit pillé & brûlé la Ville de Taku, & 20. Villages des environs, &c.

On a publié depuis peu à Petersbourg

2. vol.

en

LE 4 DECEMBRE 1725. M 3039

en faveur des Etrangers une nouvelle declaration de la Czarine, par laquelle, en confirmation des Privileges qui leur ont été accordez par le feu Czar, elle leur promet de les faire jouir des mêmes franchises dont jouissent les sujets Moscovites, leur laissant la liberté de changer de demeure toutes les fois qu'ils le jugeront à propos, & de passer d'une Ville à une autre avec tous leurs effets. Elle accorde aux particuliers, qui par leurs écrits & leurs ouvrages pourront procurer le progrès des Sciences & des Arts, l'exemption de toutes impositions pendant dix ans, & aux Artisans le droit d'être admis dans les differens corps de Mériers, sans frais & sans autre charge que celle de la moitié du droit que les naturels du pays payent par an.

La Czarine a donné ordre à ses Ministres dans les pays Etrangers d'engager des Matelots experimentez dans la pêche de la baleine; dont elle veut faire l'établissement d'une Compagnie à Archangel.

L'Imposteur qui vouloit se faire reconnoître pour le feu Czarowitz, & qu'on amena de Smolensko à Peterbourg il y a environ neuf mois, eut la tête tranchée le 4. Decembre, ainsi qu'un autre particulier qui avoit séduit en sa faveur quelques habitans de Smolensko,

2. vol.

H &

& quelques Paysans des environs.

On assure que la Czarine a resolu de faire une levée extraordinaire de 40000. hommes , pour être en état de s'opposer aux Turcs , en cas qu'ils se disposent à étendre leurs conquêtes en Perse du côté des Provinces qui ont été cedées au feu Czar , par le Traité conclu à Constantinople il y a environ deux ans.

Tous les Monasteres des Etats de S M Cz. ont reçu ordre d'envoyer en Cour un etat exact de leurs revenus & de leur dépense.

Le jeune Comte de Collofskin , fils du Grand Chancelier , est parti pour son Ambassade à la Cour de Vienne ; il à une suite de 30. personnes & de 60. chevaux , & il mene avec lui un chariot chargé de presens , que la Czarine envoie à l'Empereur & à ses principaux Ministres.

La grossesse de la Duchesse d'Holstein est déclarée.

S U E D E .

LEs Comtes Ulric , Spaar , Banner & Elkebat , Senateurs ; le Baron Opken Secretaire d'Etat , & M Kochen , Conseillers de Chancellerie , ont été nommez par le Roi , pour entrer en conference

le 27 1706.

avec

DECEMBRE 1725. 314R

avec les Ministres de France & d'Angleterre, au sujet des propositions qui ont été faites depuis peu à S. M. de la part des Rois de France & de la Grande-Bretagne. Ces Commissaires ont commencé le 14. de ce mois à entrer en conference.

On apprend de Warsovie, que les Grands du Royaume de Pologne persistent à ne vouloir écouter aucune proposition sur l'affaire des Protestans, prétendant que les Puissances étrangères n'ont aucun droit d'y prendre part, & qu'elle doit être examinée dans la Diète generale.

ALLEMAGNE

ON mande d'Hanover, que l'Intendant de la Maison de Correction, établie à Zell, y avoit envoyé un jeune garçon d'environ quinze ans, qui fut pris il y a un mois dans la Forest voisine de Hamelen, où on le trouva marchant & courant sur les pieds & les mains. Il n'articule aucun son qui puisse avoir quelque rapport au langage du pays, & il n'a qu'un cri comme les animaux. On ignore quelle est son origine, par qui il a été élevé, ni pour quelle raison il a été ainsi abandonné. On l'accoutume peu à peu aux alimens ordinaires. Le

2. vol.

H ij Roi

314^e MERCURE DE FRANCE.

Roi d'Angleterre qui le fait venir quel-
quefois quand il est à table, lui fait goûter
de tous les mets qu'on lui sert. S. M.
a donné des ordres pour le faire instruire
autant qu'on pourra. On ajoute que
ce garçon étant sauvé dans le même
bois, on le trouva sur un arbre; & on
le reprit.

Le Traité de Commerce entre l'Em-
pereur & le Roi de Portugal, a été
signé à Vienne depuis peu. On ignore
ce qu'il contient; mais le bruit court, que
le port Trieste y est déclaré Port franc
pour les Vaisseaux d'Italie, d'Espagne
& de Portugal.

Le Prince Emanuel de Portugal, qui
est à Vienne, se dispose à partir pour
Madrid où il doit demeurer quelques
mois. Ce Prince conservera pendant son
absence son Régiment de Cavalerie Impé-
riale; & l'Empereur lui fera payer en
Espagne la pension qu'il lui a accordée
depuis quelques années.

L'Impératrice Amélie s'est retirée dans
le Monastère qu'elle a fondé, & y pourra
passer le reste de ses jours; la plupart
des Seigneurs qui avoient des Charges
dans la Maison de cette Princesse, ont été
remerciez, & le Monastère qu'elle a fon-
dé sera désormais visité à La Maison qu'elle

gbit, & accompagnée seulement de six Dames. On parle fort à Vienne d'une Alliance entre l'Empereur, le Roi de Pologne & la Casine. Le Roi d'Angleterre a dépêché d'Havre un Courier à l'Electeur de Cologne, pour lui faire part des raisons qui l'ont obligé à faire marcher des Troupes du côté de l'Evêché d'Hildesheim pour prendre possession de la petite Ville de Peine, sur laquelle la Maison de Brunswick a des prétentions legitimes, qui sont connues de tous les Princes de l'Empire.

Le 13. de ce mois M. André Cornaro, Ambassadeur ordinaire de la Republique de Venise, fit son Entrée publique à Vienne. La marche qui partit d'un jardin appartenant à la Maison de Lobkowitz, commença par un Fourier de l'Empereur, à cheval, qui précédoit les Carrosses des Chambellans de la Clef d'or, des Conseillers d'Etat, & des Ministres de S. M. I. un Carrosse de l'Empereur, dans lequel étoient le Secrétaire d'Ambassade, le Maître de Chambre de l'Ambassadeur & un Commissaire Imperial, marchoit après ce premier Costege. il étoit entouré des Estriers de l'Ambassadeur, qui venoit ensuite dans le second

Carosse de S. M. I. accompagné du Comte de Brandeis. Sa livrée magnifiquement habillée, ses Pages, des Palfreniers, tenant en main des chevaux richement caparaçonnez, précédoit le premier de ses Carosses de Ceremonies, après lequel marchaient ceux du Nonce du Pape, du Duc de Richelieu, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien, & du Comte de Colloredo, Archevêque de Vienne. Les trois autres Carosses de l'Ambassadeur marchaient ensuite, & ils étoient suivis des Carosses de plusieurs Seigneurs de la Cour. Le lendemain l'Ambassadeur de Venise alla avec le même Cortège à l'Audience publique de l'Empereur, étant conduit par le Comte de Khevenhuller, Chambellan de la Clef d'or. Après quoi il eut son Audience publique de l'Imperatrice & de l'Imperatrice Amelie.

Le Clergé d'Hongrie, & celui de Bohême ont commencé de payer à l'Empereur les Decimes qui lui ont été accordées par le Pape.

Le Prince de Modene, second fils du Duc de ce nom, est parti depuis quelques jours de Vienne, pour se rendre auprès du Duc son pere qui l'a mandé.

ITALIE.

ON a appris qu'il y a eu un tremblement de terre très-considérable dans la Romagne, qui a causé de grands dommages : les Eglises & les maisons de Castello & de Fontana ont été renversées ; une partie des maisons de Rivella a été ruinée ; le seul Gouverneur de Fassignano s'est sauvé comme par miracle, le Convent des Carmes à Casto est renversé ; l'Eglise & le Convent des Dominicains à Cazalo sont à moitié ruinez ; tout le Territoire de Pallazuolo est sous l'eau.

Le 19. du mois dernier le Pape tint un Consistoire secret, dans lequel S. S. proposa l'Evêché de Malaga ; dans le Royaume de Grenade, vacant par la démission volontaire du Cardinal Alberoni, pour Dom Diegue de Toro-y-Villa Lobos, Vicaire General de cet Evêché. Le Cardinal Ottoboni, Protecteur des Affaires de France, proposa l'Abbaye de S. Michel en Thierache, Diocèse de Laon, pour l'Evêque Comte de Châlons-sur-Marne, & celle de N. Dame de Bournet, Diocèse d'Angoulême, pour l'Abbé Jolyot, Chapelain de la Chapelle & Oratoire du Roi T. Ch.

Pologne avoit envoyé au Roi de Sardaigne, & au Prince de Piémont, 17. chevaux, & plusieurs caisses de Porcelaines des Manufactures de Saxe, qui paroissent aussi belles que les plus estimées du Japon.

Le Cardinal Parlucci, Secretaire d'Etat, & Doyen du Sacré College, en qualité de Vicaire, a envoyé un Mandement dans toutes les Eglises Paroissiales, & Regalieres de Rome, portant ordre d'y reciter pendant la Messe, la Collecte accoutumée, pour demander à Dieu un temps plus favorable.

On mande de Milan, que le 28. Novembre on a voit fait dans toutes les Eglises de cette Ville, l'ouverture des Prières de 4. heures, pour demander à Dieu la cessation des pluies qui ont causé le débordement de toutes les rivières du Milanais.

Le 13. de ce mois, Fête de Sainte Lucie, le Cardinal de Polignac, chargé des Affaires du Roi Très-Chrétien à Rome, accompagné des Cardinaux Ottoboni & Gualterio, se rendit en grand Cortège à l'Eglise Patriarcale de Saint Jean de Latran, où il assista à la Messe, qui fut chantée à plusieurs Chœurs de Musique, en action de grâces à Dieu de la conversion du Roi Henri le Grand.

de glorieuse memoire , à la Foi Catholique. Après la Ceremonie le Cardinal de Polignac donna un repas magnifique à ces deux Cardinaux & aux Prelats qui y avoient assisté.

Le Gouverneur de Rome a fait la visite des Theatres , accompagné de plusieurs Architectes ; on a commencé à travailler à ceux qui avoient besoin de réparation : l'ouverture s'en fera après la clôture de l'Année Sainte.

On a appris de Savone , qu'une centaine de Loups , descendus des Montagnes de Genes , avoient fait beaucoup de ravage dans la Plaine , & qu'on avoit donné ordre aux Payfans de s'armer & de les poursuivre.

Les dernieres Lettres du Ferrarois portent , que le Po a rompu ses digues en trois endroits ; sçavoir , à Cologne , petite Ville située aux confins du Veronois , & dont on a été obligé de faire murer les portes , pour prévenir les suites de l'inondation ; à Bregantino , & à Ariano , où le dommage a été très-considerable , la plupart des habitans de ce Bourg ayant péri avec leurs bestiaux & leurs grains , dont les greniers ont été abbatus par la violence du courant de cette riviere. On apprend aussi que les Territoires de Pi-

2. vol. se,

DECEMBRE 1725. 3149

se, de Cremona & de Brescia sont presque sous l'eau.

On apprend de Florence que le Grand Duc avoit donné audience au Ministre de l'Empereur, & que le bruit courroit, qu'il avoit déclaré que son dessein étoit de demeurer neutre, comme le Grand Duc Cosme III. son pere, & qu'ainsi il étoit inutile de le presser d'accéder au Traité conclu à Vienne entre S. M. I. & le Roi d'Espagne.

E S P A G N E.

ON apprend de Lisbonne, qu'une tempête qu'on y essuya sur la fin du mois dernier, avoit jetté dans la prairie de Penafirme, une jeune baleine qui a 90. palmes de contour.

Le Roi d'Espagne a donné au Bailly d'Avila-y-Gusman, Ambassadeur de la Religion de Malte à Madrid, cinq canons & deux grands Mortiers de fonte, pour les faire mettre dans le Fort Manoel, que le Grand-Maître fait construire pour la défense de l'Isle de Malte.

Le Duc de Riparda, ci-devant Ambassadeur-Plénipotentiaire de S. M. Catholique à la Cour de Vienne qui arriva le 11. de ce mois à Madrid, eut audience le même jour du Roi & de la

2. vol.

H vj. Reine,

3150 MERCURE DE FRANCE.

Reine, qui le reçurent très-favorablement; le lendemain il fut nommé Secrétaire d'Etat del Despachou.

Dom Zacharie Cavale, Ambassadeur ordinaire de la Republique de Venise, fit le 474 de ce mois son Entrée publique à Madrid, & le 18 il eut la première audience publique du Roi, & fut conduit par le Comte de Villafranca, Introdacteur des Ambassadeurs, & accompagné du Comte de Cocorani, Mayordome de semaine, & des Gentilshommes de la Bouche & de la Maison du Roi. Après cette audience, il fut conduit à celle de la Reine, du Prince des Asturies, & des Infans, & ensuite il fut reconduit à son Hôtel dans les Carrosses de L. M.

On a appris de Malaga, qu'un Vaisseau de l'Isle de Majorque, qui avoit été armé pour aller en course contre les Corsaires de Barbarie, s'étoit fait Forban, & qu'il attaquoit indifferemment les Bâtimens qu'il rencontroit de quelque Nation qu'ils fussent.

Dom Augustin Grimaldi, Envoyé de la Republique de Genes, eut le 18. de ce mois, à Madrid la première audience du Roi, étant accompagné du Comte de Cocorani, Mayordome de semaine, & conduit par le Comte de Villafranca, Introdacteur des Ambassadeurs.

2. vol.

PAYS.

La été résolu dans l'Assemblée générale des Intéressés de la Compagnie de Commerce de ce pays, d'envoyer deux Vaisseaux à Bengale, deux autres à la Chine & un 3. à Sumatra. Les Directeurs Jugent à propos d'équiper ce dernier du Duc d'Orsel, le Comte de Caplenbourg & le Baron de Kelsgen, ont été élus, pour que l'Archiduchesse Gouvernante en choisisse un des trois, pour assister en qualité de Commissaire de l'Empereur à la reddition des comptes des deniers provenus de la dernière vente, conjointement avec d'autres Commissaires nommez de la part des Intéressés.

La proposition de l'établissement de la pêche de la baleine & du haseng a été rejetée, celle de l'établissement de deux Magazins à Bengal & à Canton a passé à la pluralité des voix, enfin il a été résolu de répartir aux mêmes Intéressés un dividende de 6 pour cent, qui ne sera payé qu'après la reddition des comptes de la dernière vente, & les Intéressés de leur part se sont soumis de fournir le dernier paiement de leurs Soubscriptions, aussi-tôt qu'ils en seront requis.



NAISSANCES , MORTS
des Pays Etrangers.

LA Princesse Electorale de Baviere accoucha à Munich le 6. de ce mois, d'une Princesse qui fut baptisée le même jour, & nommée *Therese - Benedictine, Marie-Barbe-Antoine-Vvalburge-Nicole-Felicité.*

Le 13. de ce mois on baptisa à Hanover la fille dont l'épouse du Comte de Staremberg, Ambassadeur de l'Empereur, étoit accouchée depuis quelques jours; l'Evêque de Spiga en fit la Cere monie, accompagné de son Aumônier & de trois Ecclesiastiques de l'Eglise Catho lique de cette Ville, & il la nomma, *Marie - Elisabeth - Henriette - Josephine - Eve-Otilie.*

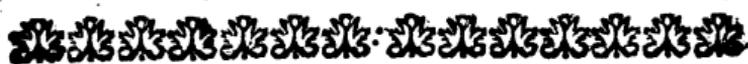
Dona Chaterine Zeffirina Salviati, épouse du Connétable Colonne, accoucha d'un fils à Rome le 7. de ce mois, il fut baptisé le lendemain dans l'Eglise des douze Apôtres, & nommé *Pierre-Marie - Joseph - Joachin - Paul - Barnabé - Ambroise - François - Antoine - Xavier - Jérôme - Louis - Vincent - Janvier - Gaspar - Bal thazar - Melchior.*

2. vol.

Le

DECEMBRE 1725. 319

Le Cardinal Joseph Vallemani de Fabriano, dans les Etats du Pape, Cardinal Prêtre du Titre de Ste Marie des Anges, mourut à Rome le 15. de ce mois dans la 78. année de son âge, étant né le 9. Juin 1648. Il avoit été fait Cardinal par le Pape Clement XI. le 17. Mai 1706. mais ayant été réservé *in petto*, il n'avoit été déclaré qu'au mois d'Août de l'année suivante. Il étoit alors Secrétaire de la Congregation de l'Immunité. Il fut depuis Cardinal Inquisiteur de la Congregation du S. Office; par sa mort il laisse un 4. lieu vacant dans le sacré College.



FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 3. de ce mois, le Roy chassa le Dain dans la Forest de S. Germain, & revint à Versailles de bonne heure pour le Conseil, après lequel S. M. se rendit dans le grand Appartement, pour y entendre le Concert de la Reine. La Musique étoit placée dans les Tribunes, qui ont servi autrefois à cet usage. On chanta quelques morceaux de l'O-

2. vol.

pera

pera de Phaeton, dans lesquels la Demoiselle Antier brilla beaucoup. On servit des fruits, des confitures, des glaces & autres rafraîchissemens. Après le Concert qui dura une heure, le Roy & la Reine passerent dans la Chambre du Trône, où leurs Majestez prirent leur dîner dans la partie de Lanquenot, dont le Roy avoit nommé les Joueurs. Il y avoit quelques tables de Berlan & d'autres Jeux. Après le Jeu, le Roy conduisit la Reine dans son Appartement où leurs Majestez souperent à leur grand couvert.

Le 4. le Roy chassa le lievre dans le Parc de Marly, & la Reine alla se promener à la Ménagerie, avec les Princes & les Dames de sa Cour. A sept heures on representa sur le Théâtre de Versailles la Comedie du Misantrope.

Le 5. le Roy alla à la chasse du sanglier dans la Forest de S. Germain, le soir il y eut Concert & Jeu dans le grand Appartement, après le Conseil de Finance.

Le 6. il y eut chasse du Cerf dans les bois de Poissy, après le retour il y eut Conseil de Conscience, & de solo Comedie Italienne, on representa *Artaxerxès* de Valis sur de Maison. La Reine étoit dans la Loge du Roy.

DECEMBRE 1725. 3155

Le 7. le Roy chassa le Dain dans le bois de Boulogne.

Le 8. la Reine revint vers les 7. heures du soir de St. Cyr, où elle avoit été faire ses dévotions. Elle soupa à son petit couvert avec le Roy.

Le 9. il y eut jeu chez la Reine dans son Cabinet, & le soir leurs Majestez souperent à leur grand couvert.

Le 10. le Roy chassa le Cerf; il soupa le soir à son petit couvert chez la Reine, qui n'étoit point sortie, ayant pris médecine.

Le 11. il y eut chasse du Sanglier dans la Forest de S. Germain. La Reine alla à la Paroisse où elle assista au *Te-Deum* & au Salut. Il y eut le soir des feux & des illuminations dans Versailles. Vers les 7. heures la Reine vit la Tragedie de *Britannicus*, & la petite Comedie du *Mariage forcé*.

Le 13. le Roy chassa le Dain dans le bois de Boulogne, & fit collation à la Meute. La Reine alla se promener à Trianon, & le soir il y eut Comedie Italienne des *Deux Arlequins*.

Le 14. le Roy prit deux Cerfs à Fosse-repose. La Reine alla se promener à Meudon. Le soir il y eut jeu chez la Reine, où leurs Majestez souperent à

2. vol.

leus

leur petit couvert , servis par les Dames & les Femmes de Chambre de la Reine:

Le 2. de ce mois , lorsque la Reine fut prête d'entrer dans la Chapelle du Château de Versailles , déservie par les Prêtres de la Congrégation de S. Lazare , S. M. fut complimentée à la porte par leur Supérieur , dont le discours fut reçu fort gracieusement & fut fort applaudi.

Le 9. le Pere Hyacinthe de la Place , Provincial des Recolets , accompagné de six Definiteurs de son Ordre , fut introduit par le Duc de Gesvres chez la Reine , qu'il complimenta sur son mariage , S. M. le receut très-favorablement , & l'assura de sa protection pour tout son Ordre.

Les Concerts , les Appartemens & les Spectacles cesserent à Versailles le 20. de ce mois , jusqu'au lendemain des Fêtes de Noël. Le 29. les Comédiens François représenterent devant L. M. la Tragedie du *Comte d'Essex* , & la Comedie du *Cocu Imaginaire*.

M. de la Billarderie l'aîné , Lieutenant des Gardes du Corps , a obtenu le Gouvernement de S. Venant , vacant par la mort du Marquis de Sâilly.

Le Roy a donné au Marquis de Bonneville , Mestre de Camp d'un Regiment

DECEMBRE 1725. 3157

de Dragons, la Lieutenance Generale de la Province de Guienne, vacante par la mort du Marquis de Noailles.

Le 24. de ce mois, veille de Noël, le Roy revêtu du grand Collier de l'Ordre du S. Esprit, se rendit dans la Chapelle du Château de Versailles, où Sa Majesté communia par les mains du Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France; ensuite le Roy toucha un grand nombre de malades. L'après-midy le Roy & la Reine entendirent les premières Vêpres chantées par la Musique; auxquelles l'Evêque de la Rochelle officia.

Le 25. jour de la Fête, L. M. qui avoient entendu les trois Messes de minuit, entendirent la grande Messe célébrée pontificalement par le même Prélat: l'après-midy Elles assisterent à la Prédication de l'Abbé de la Pause, & ensuite ils entendirent les Vêpres, auxquelles le même Prélat officia.

Le 20. Decembre, le Comte Stadion, Envoyé Extraordinaire de l'Electeur de Mayence, eut sa première Audience publique du Roy, & de la Reine, étant conduit par le Chevalier de Saintot, Introducateur des Ambassadeurs, qui étoit allé le prendre à Paris dans les Carosses de Leurs Majestez. Il eut aussi Audience

2 vol.

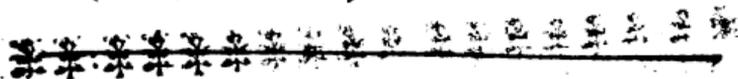
de

DECEMBRE 1725. 315

gneur d'Ulin, Chartraite, &c. mort le même jour, âgé de 55. ans.

Marie-Elisabeth de la Tour, de Bouillon, sœur du Duc de Bouillon, Pair & Grand Chambellan de France, mourut à Paris le 22. de ce mois, âgée de plus de 60. ans.

Dame Marie-Anne Benard de Maisons, épouse de Louis-Gabriel Bazin, Marquis de Bezons, accoucha d'un fils le 21. Octobre dernier, il succomba sur les Fontis le lendemain 22. & nommé Jacques-Gabriel, par le Marechal de Bezons, & par Dame Marie-Suzanne de Bezons, épouse de Jean Hector du Fais de la Tour-Maubourg, Brigadier des Armées du Roy, &c.



SUPPLEMENT.

LETTRE écrite de Toulouse le 11. Novembre 1725. par M. Hofter, Chirurgien Major du Regiment de la Feuillade, Infanterie, sur un fait singulier de Chirurgie.

Je vous prie avec quelle attention, Monsieur, vous cherchez à approfondir les miracles de la nature, & que la santé de l'homme étant votre principal objet, vous aimez qu'on vous fasse part de ce
2. vol. qui

qui lui arrive de singulier, & qui peut l'intéresser. J'ai l'honneur de vous présenter la Relation exacte & succincte d'un fait de Chirurgie qui m'a paru nouveau ; & si vous la jugez digne d'être donnée au Public, je suis persuadé qu'elle sera bien mieux reçûe partant d'une plume comme la vôtre. J'ai parcouru les écrits des plus celebres Auteurs qui nous ont donné des observations, & je n'en ai point trouvé de pareille. Je joins au recit du fait la maniere dont je me suis comporté ; & quoique le succès m'ait favorisé, je ne croirai ma methode digne de servir de regle, dans un cas pareil, que lorsqu'elle aura eu vôtre approbation.

Le 27. du mois d'Octobre 1724. la femme de M. le Noble, très-habile Chirurgien de cette Ville, accoucha d'un garçon. Deux jours s'étant écoulés sans que l'enfant voida le *Meconium*, on s'apperçût que non-seulement il n'avoit point d'*Anus*, mais même que les deux fesses étant jointes ensemble ne faisoient qu'un tout imparfait sans aucun vestige de raze pour les separer.

M. le Noble me pria de voir son fils, je m'y transportai ; & l'ayant trouvé dans l'état que je viens de décrire, je crus qu'il étoit nécessaire de lui faire promptement un *Anus*, partie si nécessaire, &

que la nature lui avoit refusé. La maigreur de l'enfant, sa foiblesse extraordinaire, l'impossibilité où il étoit de prendre le tetton, & la tension extraordinaire de son ventre, d'où le *Meconium* remontant par un mouvement antiperistaltique jusques dans l'estomach, sortoit par un vomissement continuel, menaçant d'une mort prochaine, me paroissoient des accidens assez graves pour engager à y porter un prompt secours. On le fit promptement baptiser, & le pere me pria d'operer. En l'acceptant je le priai de joindre à nous un Medecin & deux de nos confreres. Il manda M. de Lord, Professeur, dont le nom, l'habileté & la probité vous sont connus, avec M^{rs} Peyronet & Sainte, très-habiles Chirurgiens, à qui le fait parut nouveau comme à moi. M. Peyronet, très-habile accoucheur, nous dit qu'il avoit vû un enfant, non dans le cas de celui-ci, mais dont l'Anus étoit seulement clos, qu'on le lui avoit ouvert, & que cette operation ne l'avoit pas empêché de mourir trois semaines après; qu'ainsi il hesitoit à consentir à cette operation, d'autant plus qu'il craignoit que les parois de l'intestin *rectum* ne fussent collez l'un à l'autre. Je pensai autrement, & je conclus à une operation douteuse plutôt que d'attendre

3162. MERCURE DE FRANCE.

ame morte certaine & prompt. Le père qui étoit Chirurgien décida entre nous, & fut de mon avis; je me mis en devoir d'opérer sur le champ. Je fis tenir l'enfant par la Sage-Femme, je lui mis un oreiller sous le ventre; & lui faisant tenir les cuisses écartées, les jambes un peu pliées, & le dos tourné vers le jour, je reconnus avec mon doigt le *coecix*, & je marquai avec de l'encre l'endroit où j'avois dessein d'opérer. Alors je pris une grande lancette à abscess, dont je portai la pointe sur l'endroit que j'avois marqué avec de l'encre; & tournant l'un des tranchans vers le *coecix*, & l'autre vers le *raphé*, je l'enfonçai presque toute entière jusqu'à l'endroit où je pensois qu'étoit l'extrémité du *Yecum*. Il en sortit un vent, ce qui me fit bien augurer pour la réussite de l'opération. Je quittai cette lancette pour en prendre une plus petite que je portai dans la même ouverture aussi avant que la précédente, mais dans un sens opposé, c'est-à-dire, que les deux tranchans regardoient les deux fesses. Dans l'instant le *meconium* sortit en grande quantité, & le volume du ventre diminua considérablement. Je mis dans l'ouverture un petit bourdonnet trempé dans de l'huile d'amandes douces, & par dessus des com-

2. vol.

presses

presses soutenues d'un bandage convenable ; je mis sur le ventre des fomentations émolientes. Le lendemain je fis des injections dans le *rectum* avec de l'eau & de l'huile d'amandes-douces , & je fis prendre à l'enfant une demie-once de sirop de fleurs de pesché, ce qui le purgea fort bien. Il tetta sans peine , prit des forces , & fut en moins de quinze jours en état de supporter une seconde operation beaucoup plus douloureuse que la précédente : il s'agissoit de lui faire deux fesses. D'abord j'allongeai l'incision du côté du raphé ; ensuite ayant introduit ma sonde crennelée jusqu'à la marge de l'*Anus* , je portai dans sa crennelure un bistouri droit, & je coupai de bas en haut, poussant l'incision vers le *coccix*. Cela donna un peu de sang, je l'arrêtai avec des bourdonnets de charpie sèche que je mis dans le fond de la playe, j'en mis d'autres par dessus trempés dans un digestif simple , je mis des compresses & un bandage pour contenir le tout.

Le lendemain je couvris les bords de la playe de linge garni de *Pompholix* , ensuite M. le Noble nous proposa de mettre entre les deux fesses des écailles d'huitres pilées & mises en poudre, afin de dessécher , & faire cicatrifer l'extrémité des fibres charnues que j'avois coupées. Cela réussit , & en moins de quinze

1164 MERCURE DE FRANCE.
Le 11^e jour la cicatrice fut faite, de maniere
que les fesses de cet enfant sont aussi natu-
relles, & aussi bien moulees que celles
des autres.

Beaucoup de curieux le sont venu voir;
la singularité du fait m'a engagé de rendre
cette observation publique. Avant de
le faire, j'ai crû devoir laisser passer quel-
que temps, pour rendre compte de la santé
de l'enfant, qui est gros & gras, contre
l'attente de bien des gens qui se persua-
doient qu'il ne pouvoit survivre long-
temps à une pareille operation.

Le fait est attesté par les M^{rs} qui
étoient presens à l'operation. J'ose me
flatter, Monsieur, que vous recevrez
favorablement ce que j'ai l'honneur de
vous presenter, & je profite de cette
occasion pour vous assurer du respect
avec lequel j'ai l'honneur d'être &c.



ARRÊTÉ par le Roy
Relevés de la D^e de la Cour
pourront être reçus
scelles, du jour avec payé
des pour les uns & les autres

2. 101. 1011

2166. MERCURE DE FRANCE.

Euvistes, créées par les Edits des mois de Novembre 1722. & Juin 1725. tant dans la Ville de Paris, que dans les autres Villes du Royaume, même dans les Villes où il n'y a point de Justice Royale, jouiront des mêmes & semblables Droits, Franchises, Heredités, Libertez & Privileges dont jouissent les autres Maîtres Jurz du même Métier.

ARREST du 11. Novembre, qui déboute le sieur Curé & Habitans du Bourg de Clacy, Election de Vire, & ceux des Hameaux, dépendans de la Paroisse desdits Bourgs, de l'appel par eux interjetté au Conseil, de deux Ordonnances de Monsieur Daube, Intendant de Caën, qui les condamnent en l'amende, pour avoir refusé de payer les Droits d'Inspecteurs aux Boissons, & la visite des Commis de Martin Girard, qu'ils sont tenus de souffrir pour les recensemens des Cidres & Poiréz.

ORDONNANCE du Roi du 13. Novembre, contre les indécentes qui se commettent dans les Eglises, par laquelle le Roi ordonne que les Ordonnances, Arrests & Reglemens rendus sur un point si essentiel de la Religion, seront executées, à peine de désobéissance & sous les autres peines y contenues. Enjoint à toutes personnes de se comporter dans les Eglises avec la décence & la veneration convenables à la sainteté du lieu. Mande & Ordonne Sa Majesté au Sieur Herault, Conseiller en ses Conseils d'Etat & Privé, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Lieutenant General de Police de la Ville, Prévôt & Vicomté de Paris, d'y tenir la main, même de l'informer des contraventions & de ceux qui les auront commises, pour y être pourvu

DECEMBRE 1725. 3167

avec toute la diligence & la severité qu'il conviendra suivant l'exigence des cas.

ARREST du 4. Decembre, qui ordonne que les Deniers qui proviendront de l'imposition qui doit être faite pour le Droit de Confirmation à cause du joyeux Avènement de Sa Majesté à la Couronne, du par les Communitez d'Habitans qui jouissent des Droits d'Usages, seront reçus par les Collecteurs, & par eux remis aux Receveurs des Tailles qui seront tenus de les remettre aux Receveurs generaux des Finances, nonobstant ce qui est porté par l'Arrest du Conseil du 8. Octobre 1725.

DÉCLARATION du Roi du 11. Decembre, en faveur de l'Hôpital General, & de celui des Enfans trouvez, par laquelle S. M. ordonne que le Vingtième accordé ci-devant aux Hôpitaux, continuera d'être perçû à leur profit pendant les années 1726. 1727. & 1728. sur tous les droits, sans exception, qui se levent dans notre bonne Ville de Paris, suivant & conformément aux Declarations des 15. Decembre 1711. 27 Decembre 1712. 22. Decembre 1714. 2. Juillet & 14. Decembre 1715. aux exceptions seulement des droits sur les Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs & autres Boissons mentionnées dans lesdites Declarations.

ARREST du 18. Decembre, qui confirme la nomination de la personne du Sieur Auvray pour la regie des Fermes des Carottes & Messageries d'Orleans & routes; commet le Sieur de Maupeou d'Ableiges, Maître des Requêtes pour l'arrêté des comptes desdites Fermes; ordonne que sur ses Ordon-

2. vol. I ilj nances

3168. MERCURE DE FRANCE.

nañces à Paris & dans les Provinces sur celles des Sieurs Intendans & Commissaires départis, ou leurs Subdéléguez. On fera procéder à l'estimation des équipages des mêmes Fermes & que les Creanciers du défunt Sieur Chier de Mareuil, tant privilegiez qu'autrement, seront tenus de représenter pardevant ledit Sieur de Maupeou, dans un mois, les titres de leurs créances.

ARREST du 26. Decembre, qui proroge jusqu'au premier Avril de l'année prochaine le terme fixé par celui du 27. Aoust dernier pour faire procéder à la Liquidation des Offices & Droits supprimez: Et jusqu'au premier Mai 1726. pour en recevoir le remboursement: Et qui ordonne que jusqu'audit jour premier Mai 1726. il soit delivré par les Gardes du Tresor Royal, pour valeur desdits Remboursemens, des Quittances portant interest au denier Cinquante, ou des Assignations sur les Rentes perpetuelles au denier Cinquante sur les Tailles, créées par Edit du mois d'Aoust 1720. conformément audit Arrest du 27. Aoust dernier, passé lequel temps les Proprietaires desdits Offices & Droits supprimez demeureront déçus de toutes prétentions.

ARREST du 2. Janvier 1726. qui proroge jusqu'au premier Avril 1726. les délais portez par divers Arrests concernant les Remboursemens à faire aux Traittans dont les cautions sont en avance envers S. M.

EXPLICATION des deux Enigmes du

premier Volume du Mercure de

ce mois.

Dans les Enigmes que nous trace

Le Mercure obligant, il est à présumer,

Qu'il nous fait un present de Pain pour fumer

Et de Pain, pour glisser sur la glace.

Le Maire.

*On donnera dans le premier Mercure
une Estampe sur les Modes & une sur les
nouveaux Jettons de l'année 1726.*

APPROBATION.

Jay lu par ordre de Monseigneur le Garde
des Sceaux le *Mercure de France* du mois
de *Decembre*, 2. volume, & j'ay crû qu'on
pouvoit en permettre l'impression. A Paris,
le 29 Janvier 1726.

HARDYON.

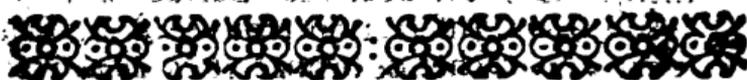


TABLE GENERALE

De l'année 1725.

A.

A Bbé des Foux.	2595
Académie Françoise, Reception.	342 1403
Election.	775. Prix distribuez. 1829 1905
Des Sciences, rentrée	777. 906, 925
2678. Receptions	1626 1830 2031 Prix
980	1774
Des Inscriptions & Belles-Lettres,	
rentrée	776 1137 1488 2889
Des Jeux Floraux	1778
De Bordeaux	981 2272 2475
Des Sciences & des Belles-Lettres,	
à Lion, son établissement	513
Des Arcadi	2495
De Guimaraens en Portugal	152 346
De Russie	2677
De Peinture	2483
Académies, quelles doivent être, leurs occupa-	
tions	1702
Académie de Jeux	328
Agathocle, sa vie	1448
Air, si l'air maritime est nuisible à la santé.	2968
Aix, Histoire de cette Ville	498
Albert (le R. P.) Augustin Déchaux, sa	
mort.	1192
Ame, plusieurs peuples la croyent materielle	39
Amusemens de l'Automne, Comedie	2490

Andromaque, traduction Italienne	965
ANCIENNE	
Antiquitez, tombeau de Barfac	425 979
antiquité de bronze 1913. antiquitez de Bour-	
TABLE GÉNÉRALE	117
Anus, enfant venu au monde sans Anus,	3159
Appaltis, ce que c'est	2331
L'Arbitre des différends, Comedie	826
Arc (Jeanne d') dite Pucelle d'Orleans, elle	
n'a point été brûlée à Rouen	241 292
Armand, origine de ce nom	3290
Armide, Comedie	138 351
reflexions sur la	
Critique de l'Opera d'Armide	917
Aïne, mèner Aïne, ce que c'est	1594
Agélin (Poëmes de M. l'Abbe)	2864
Atis, Opera	3133
Aurel, si l'on doit dire Maître-Aurel	2987
B.	
L E Babillard, Comedie	1410
Balon, maniere de jouer à ce jeu à Venise	463
Batême de Venise	461
Beaubourg (Pierre Trochon de) sa mort	3134
La Belle-mère, Comedie	987
Berenice, réponse à la Critique de cette Tra-	
gedie 254. défense de cette Critique	739
Bethléem, qui a titre d'Evêché est du Diocèse	
d'Auxerre	100
<i>Bibliotheca Rhetorum</i>	1391
Bitume dans la generalité de Bordeaux	519
Bosphore Cimmerien (Dissertation sur les	
Rois du)	1306
Bouquet à Madame B. 1504. à M. de Pibrac	
M. 1519 à M. B. 1788. à M. de Pibrac	3006
V.	

Bouts rimez de Foye 22
 Britol (eaux de) (ut est de)
 Buffier (le Pere) v. sens commun
 Buons (Mad. la Marquise de)
 Bustum tombeaux

Concert des Thuilleries
 Concile de Rome 1371

C. Ce qu'il signifie de la tête des noms de nos premiers Rois

Le Cahos, Comedie 163

Calvo. Jeu pratiqué à Venise

Cantate, la sagesse victorieuse de l'Amour

Capitaine Ragotin 1919. Nacisse 183

Carillon de Dufrenoy

Cartouche, Poème

Caton d'Utique, Tragedie

Ceremonie de l'Estoc & du Chapeau 2630

Chambor 2537

Chanfon imitée de Moschus 1998

Chant Ecclésiastique remarques sur ce sujet

Charettes à Vent 1770

Chartes, si l'on doit les admettre lorsqu'elles ne s'accordent pas avec l'Histoire 1330

Chasse de Sainte Geneviève (Porteurs de la) 1187

Chasse d'Auxerre en particulier, celle de Saint Hubert 67 l'inclination pour la Chasse est le présage d'une vertu heroïque 107

Chaulieu (l'Abbé de) ses Poésies 1748

Les Chimeres, Comedie 348

Chine (Testament de l'Empereur de la)

... promotion de Von Tchou...
 Clavecin pour les yeux...
 Clergé (assemblée du) ...
 Clovis, Poème épique...
 Collège Royal de la Marine...
 Conardorum Abbas, ce que c'est...

Concert des Thuilleries 614 836 1040 1199
 Concile de Rome 1351 1766
 Conciles du P. Hardouin...
 Confrairies de Venise...
 Congelation (grotte de)...
 Coquillages trouvez en terre...
 Histoire des Coquillages...
 Corps, il se fait en des Corps...
 Les Cousins, Comedie...
 Crayates (Regiment des) son origine...
 Cures de Gerard, Chirurgien...
 Crar, sa mort & son éloge...
 ses funérailles...
 ses fastes en Langue Russe...

D.

Dancourt (le) Comedien, sa mort & son
 éloge...
 Danse de deux Sauvages...
 le Maître à...
 Danse...
 Le Dedain affecté, Comedie...
 Dictionnaire Geographique de du Lignon...
 Historique & Critique...
 Discipline (varia) Monastice...
 Discours du R. P. de la Sante sur le Mariage...
 du Roi...
 Duann, mot Celtique, ce qu'il signifie...

E Au à la grâce remède à plusieurs mala-	
dies	396 512 736 1194 1335 1629 2860
Eglogue, Climene	1271
Ismene	1784
Eloge de Vergier	1799
Les Elections, Ballet	1299
L'Embarras des richesses, Comédie	147
Les Enfants de la joye, Comédie	312
Enigmes	112 316 324 326 745 954 1164 3568 1605 1804 2019 2248 2456 260 2862 3099
Leurs Explications en vers	190 317 922 1029 3169
Enigmes proposées aux Jésuites	1721
Entrée de la Reine d'Espagne en France	144
de l'Envoyé du Ozar à Constantinople	2357
de l'Archiduchesse aux Pays-Bas	2515
Epigramme de Catulle	735
le tongé forcé	3035
sonhait d'un amant	3040
Epithalame de Vergier à M. d'Hervars	1086
de Louis XV.	2277
Epitaphes de Philippe le Bon	291
à Poilly	1194 1748 1750
Epigrammes en vers de Vergier à M. de Mandourt	2581
209 à Mad d'H....	404
pour accompagner	
des jarretières	520
à M. Courtin	847
à M. Hèrefort	936
à M. d'Ambieval	945
à M. de la Ferriere	1091
à une Dame	1144
à M. le D. de Noailles	1298
à M. de B.	1333
à M. de la Ferriere	1547
à M. le D.	
d'Aumont	1797
à M. le C. de Pomchar-	
train	1923
<hr/> De M. Pajon	1497
à l'Abbé de	
Vaugency	1719
de Mad. la Marquise de V.	
1764	à M. de la Visclède
	6779
Epponina v. Sabinus	
Estampes du ch. Dorigni	2481

Euloge, ou le danger des richesses, Comedie 1833

Examen des préjugés vulgaires, si é u A 1777
F.

op Able, le Pêcheur & le Chasseur 1757
laide de Vergier 93
Pillon & les Tourterelles 1750
le Singe & le Renard 1701
de Hiboux & le Rossignol 1777
le Ruisseau 1744, la Maîtresse & le petit
Chien 1780
Fare (le Marquis de la) ses Poésies 1748

Le Faucon & les Oyes de Bocace, Comedie 1757

Fête pour la naissance du Duc de Chartres
1742, à Pelissane pour le Mariage du Roi
1607, à Marseille 1643, à Toulon 1645, à
Rochefort, à Brest, au Port-Louis, au Ha-
vre de Grace 1651, à Toulouse 1654, 1762 à
Berlin 1655, à Clermont en Beauvoisis 1719
à Rome 1780 aux Jesuites 1661

Flaminia, son compliment à l'ouverture du
Théâtre 1716

Henri (Julien) sa mort 1741
Flux & reflux d'un puits 15, de la Mer, à Mar-
seille 1619, 1736, 1787, 1775, 2389, 2586, 2795
1806

La Helle Raisonnable, Comedie 1737

La Force du sang, ou le soi toujours sot,
Comedie 1729

France, le droit & la forme de la succession
et dans la premiere Race de nos Rois 1117, les
limites de la France Germanique d'avec
l'Aquitaine Gothique 1120, si c'est avec
justice qu'on accuse les François de legerer

la Jerusalem delivree, & de diverses melancholies
de cette nature de cette nature
1881

GAcon, sa mort. 293
Garnier (D. Julien) sa mort & son
éloge. 1192

Les Geans, Poëme épique. 1192

Gellé (D. Jean) sa mort & son éloge. 1192

Grandez (histoire de la Comtesse de). 1192

Gout (discours sur le). 1192

Grandeur, on se trouve plus grand en sortant
du dit le matin, qu'en y entrant le soir. 777

Grêle d'une grosseur extraordinaire. 1896

Guidon du chef-d'œuvre de S. Côme, con-
damné. 2737

H Art baker (Nicolas) sa mort. 311

Hautefeuille (mort & éloge de l'Abbé de). 1964

les Heritiers ingrats, Comedie. 142

Histoire des Auteurs sacrez & Ecclesiastiques,
des Ordres Militaires de l'Eglise &
de Chevalerie, 1186. 1024. 1462. Genealogique
& Chronologique de la Maison Royale de
France, &c. 917

Histoire Ecclesiastique continuée. 314

Holstein (le Duc de) son mariage. 1420

Homme marchant sur les pieds & sur les
mains, & vivant comme les bêtes. 314

Horace, nouvelle traduction. 311

Horloge de nouvelle invention. 315

S. Hubert, pourquoi les Chasseurs l'ont pris
pour leur Patron. 83

J

J Aspe d'Occident, ses taches s'enflament. 478

- M
 Magie, malefices, &c. Lettres de M. de saint
 André à ce sujet. 758
 Malthe (Histoire de) de l'Abbé de Vertot.
 Manuscrite (Projet d'un Catalogue de)
 Mariage déclaré nul & annullé.
 Mariane de l'Abbé Nadal. 148. 149. de Vol-
 taire, 566. 808.
 Les quatre Mariannes, Opere Comique.
 Les huit Mariannes, Comedie.
 Le mari retrouvé, Comedie. 2487
 Le Mauvais ménage, Comedie. 1009. 1201
 Mechanique du sieur Lagache. 1189
 Medailles, 184. 3049. du Roy, 147. 481.
 pour son mariage, 2206. de la Czarine. 1776.
 antiques, 2680. de M le Duc. 7122
 Melanges d'Histoire & de Littérature. 219 371
 Melophiletes. (le triomphe des) 2671
 Mercuriales, leur origine. 240
 La Métamorphose des yeux de Philis en astres
 est de Chambon. 2485
 Métaphisique (Elemens de) du P. Buffier. 754
 Mignard (Pierre) Peintre, sa mort. 2444
 Mine d'argent trouvée en Baviere. 2479
 Miracle du Fauxbourg S. Antoine. 1459.
 Mandement à ce sujet. 1945. 2309
 Miroirs ardents. 2637.
 Momus exilé, Comedie. 1457
 Monnoie d'or de Charles V. 1607
 Monstre, 11. 1367. homme marin. 1965. 2657
 Montagne (les Essais de) 126. vers l'ap. cet
 Ouvrage. 1668
 Monsieur (A. J.) ses teuyres. 140

Monumens de la Monarchie Françoise. 959

Moscovie (nouveaux Memoires de la) 376

Musique des Anciens, Dialogue. 179

N.

Negotiations secretes, touchant la paix

de Munster, & d'Osabrug. 767

Noms Hebreux donnez aux lieux qu'on pre-
noit en affection. 170

Nouveau Testament en Arabe. 345

Nouvelle Portugaise de Vergier. 46. 214

Numismata Regum Parthorum, &c. 3109

O.

O De, la veue. r. le Laurier, 28. au Roy,
43. 1525. sur son mariage, 2136. 2151.

la Paresse, 234. l'Esperance, 635. à l'Evê-
que de Bazas, 696. à M^{lle} de Catellan, 1059.

Le Christianisme, 1130. l'Eloquence de la
chaire, 1693. l'incertitude de nos connois-
sances, 1751. le Tabac, 1935. sur la cam-
pagne de 1697. 2006. à M. de Voltaire.

Traductions, d'Horace Od. X. l. IV. 290. Od.
IX. l. III. 1349. Pseaume LIII. 2988

Oiseau Royal (Chevaliers de l') à Chartres. 715

Oraison funebre de Louis I. 319

Oratoires de Venise. 454

Ordres des Chevaliers du Bain, rétabli. 1419.
1667

Orleans. (Pucelle d') v. Arcq.

Ouragan extraordinaire. 168

P.

P Alinod, ce que c'est. 409. 1286

Panegyrique de S. Louis. 2142

Paradoxes de Cicéron, traduction.	145
Paraphrase du Pseaume CXXXVI par Vergier	145
Paris, plus grand que Londres; 777. sa grandeur, 906. erreur corrigée dans l'Histoire de cette Ville.	2479
Parlement (ouverture de)	2931
Pendules, moyen de les rendre plus parfaites.	78
Percs-oreille, fait ses œufs dans l'oreille d'un jeune homme.	1761
Perib (la Reine des) Ballet. 568.	787
Perles troubles de ce Royaume: 155. 171. 172. 1614. 1246. 1419. 1636. 1871. 1872. 2066. 2068. 2294. 2295. 2494. 2496. 2622. 2711. 2914. 3135.	171. 172. 1871. 1872. 2494. 2496. 1623
Phénomènes vus dans le Ciel. 773	1623
Pierre, Payfan qui se la tire lui-même de la vessie, 773. ce fait corrigé.	2680
Pierrot, Perrette, Opera Comique	559
Plaidoyers des Ecoliers des Jesuites.	249
Plantés de Russie	259
Plume avalée, cause la mort.	259
Poème, le progres de l'Astronomie.	259
Pompe pour éteindre le feu, 984. aspirante par le feu. 889.	259
Porte-plume qui écrit deux lignes à la fois.	259
Précieuses ridicules (les) Comedie.	259
Préjugés vulgaires.	259
Prières publiques pour les biens de la terre.	259
Prison, visite des prisonniers.	840
Procez, Memoire pour en diminuer le nombre.	1608
Processions du Jeudi saint à Venise, 476. de Ste Geneviève, 1553. du Clergé, 1566. du Recteur, 1582. de N. D. de Bon Secours,	1672

Pseaume CXXVII, traduit en vers 240
 CXLIX, traduit en vers 249. Remarques
 sur ce Pseaume, 1123
 Puy. v. Palinod. 1123
 Pyrrhus, Tragedie de Crebillon 1124

Quinquet (le P. D. Ange) sa mort & son
 éloge, 1125
 Question. Lequel est le plus malheureux &
 le plus à plaindre, ou d'un homme qui dé-
 plaît à tout le monde, ou d'un homme à
 qui tout le monde déplaît, 703, 706, 732
 Défaut de ces fortes de questions, *ibid.* Ré-
 ponde, 1276
 Quer (M. du) ses découvertes dans les Me-
 chaniques, 959

R
 Rage d'Amour, Comedie, 1135
 Regles à une femme âgée, 1137
 Rivière qui a changé de lit, 1137
 Roi sort de la Bastille, 1134
 Roli (Paul) ses éditions d'Auteurs Italiens, 1139

Romagnesy, son debat aux Italiens, 828
 Rondeau, 1173, 1174, 1175
 Roquette (l'Abbé de) sa mort, 1179
 Rubens, tableaux retrouvés, 1199
 Rue (le P. de la) sa mort & son éloge, 1324

S
 Sabinus, Histoire de Sabinus & d'Epponi-
 na, 1048
 Sacremens (Traité des), 1022

Saillies d'esprit,	3110
Sainte Marthe (D. Denis de) sa mort,	1049.
son éloge,	1085
S. Sulpice l'Autel & la Coupole de cette Eglise,	473, 548
Statues,	1632, 3119
Satire de Perse traduite en Vers,	192
Sauvages. v. Danse. Sauvages arrivez en France,	1827
Scarlati (le Chevalier Alexandre) sa mort,	2720
Science des personnes de la Cour, de l'épée & de la Robe,	412
Seine (de) son débur.	139
Semelier (le Pere le) son éloge,	1522
Sens commun, s'il est suffisant pour découvrir les premieres veritez,	36, 279, 1303
Sermon, de Venise, 454. prêché devant le Roi,	1177
<i>Silicernium</i> , ce que c'est,	2986
Sommeil extraordinaire,	189
Songe de Scipion traduit,	1619
Spectacles Anglois,	1638
Stances au Pape Benoist XIII. 901. Au sommeil 1103. A la Reine, 2117. Sur le Mariage du Roi,	2157
Statues posées à Notre-Dame, 1396. Equestre de Louis XIV.	131, 1396
Suisse. Collection diplomatique de Suisse,	767
Histoire de la Suisse Romande,	767

T.

T ableaux exposez à la Fête-Dieu,	1399.
au Louvre,	2253
Theatre Hollandois,	143
Telegone, Tragedie, 2049. Opera,	2691
Temple de la mort est de Chambon,	2485
Temple de Memoire, Comedie,	1858
Terré, comment elle sera détruite, 401. Let-	

- tre du P. Castel à ce sujet, 3183
- Testament, cassé comme étant fait *ab irata*, 522
338. Extraordinaire de M. Rouillé de Meslai, 1246. De l'Empereur de la Chine, 1506
- Arrest sur un testament olographe, 2011
2017. Sur un testament militaire, 2171
- 2803.
- Thoiras (Paul de Rapin de) sa mort & son éloge, 1193
- Thorn. Suite de ce qui a été ordonné au sujet du tumulte arrivé en cette Ville, 155
- Tombeaux de Quarrée, 330. De Guillaume, Evêque d'Auxerre, 2977. Ce n'est pas une preuve suffisante qu'un tombeau soit d'un Heretique, parce qu'il n'est pas en terre sainte, 2814
- Tonnerre, explication d'un effet extraordinaire du tonnerre 22. Critiquée par le P. Castel 599. Réponse à cette Critique, 1089, 1500.
- Tremblement de terre, 159. A Faenza, 2919. dans la Romagne, 3145, A Maradi, 3146.
- Treſor de S. Marc, 453
- V
- Vache grise (Fête de la) 1601
- Venise, quelques usages qui se pratiquent en cette Ville, 453, 1317
- Vers à M. la D. d'Orleans, 14, 190. à Mlle Rolland par Vergier, 65. A M. de Roc; 311. A M. G. sur la mort de son fils, 414. Imitation de Boece, 449. Sur un Tableau d'Heracles filant, 488. A une jeune personne curieuse de sçavoir sa destinée, 479. Condition heureuse, 625. De Poisson, *ibid.* Sur l'origine de la Comedie 866. Printemps, 730. Sur l'eau à la glace, 737. Traduits de Capulle, 1078, 1305. Les avantages de l'eau

Ode tirée du Pseaume	3185
Extrait de la Dissertation de l'Abbé de Vertot, sur le Royaume d'Yvetot	3188
Vers sur la mort d'un petit chien	2990
Explication d'une monnoye de Charles V sur le Mariage du Roi	2998
Vers de M. Coquart, Bouquet	3001
Réponse à la question diplomatique	3006
Apollon & Daphné, Cantate	3007
Lettre du P. Castel à M. Joly	3023
Epigramme	3026
Lettre sur la question au sujet des Chartres & souhait d'un Amant, Epigramme	3035
Extrait de la Dissertation de M. Secousse, luë à l'Académie des Belles Lettres	3040
Vers sur le Mariage d'un François & d'une Al- lemande	3041
Lettres sur des Medailles trouvées près d'Au- xerre	3048
Le Carillon, Chançon de M. Dufresni	3049
Réjouissances faites au College de Louis le Grand, au sujet du Mariage du Roi, &c.	3063
Extrait du Discours du P. de la Sante, &c.	3065
Extrait des Devises, &c.	3066
Vers chantez	3083
Enigmes	3095
Nouvelles Litteraires, des beaux Arts, &c.	3099
Discours sur la Musique des Anciens, &c.	3102
Saillies d'esprit, ou choix curieux de traits uti- les, &c.	3103
Poësies d'Horace, Traduction proposée, &c.	3110
Description d'une Horloge, &c.	3111
Lettre sur quelques antiquitez de Bourgogne, &c.	3115
	3117

3186

Medaille de M. le Duc,	3125
Spectacles, les Enfans de la joye, Extrait,	3122
L'Italianne Françoise, Comedie nouvelle, Extrait,	3125
Nouvelles du temps, de Turquie, de Russie, &c.	3135
Naissances, Morts des Pays Etrangers,	3152
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	3153
Morts, Naissances, &c.	3158
Supplément. Lettre sur un fait de Chirurgie,	3159
Arrests, &c.	3163
Explication des Enigmes,	3169
Table generale pour l'année 1725.	3170

Fautes à corriger dans ce Livre.

Page 2973. l. 12. 1725. <i>lisez</i> 1724.	
Page 3027. l. 8. du b. frais & moulus, <i>lisez</i> frais émoulus.	
Page 3028. l. 5. du bas, langne, <i>lisez</i> langue.	
Page 3033. l. 4. du bas, cerveau, <i>lisez</i> cerceau	
Page 3041. l. 11. Messieurs, <i>lisez</i> M. Secousse.	
Page 3086. l. 2. du bas, distinée, <i>lisez</i> destiné.	
Page 3107. l. 15. la coutume, <i>lisez</i> sa coutume.	
Page 3130. l. 8. il me, <i>lisez</i> il vous.	
Page 3133. l. 9. France, <i>lisez</i> Françoise.	
Page 3134. touchent, <i>lisez</i> & touchent.	

L'Air noté doit regarder la page	3063
La Medaille en taille-douce doit regarder la page	3123

3-

